25.6.12.

0?8

Cat. LVIII-156

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA VENDÉE

MILITAIRE.

Digitized by Google

PARIS, IMPRIMERIE DE POUSSIELGUE,
rue du Croissant, 12.

Digitized by Google

(2

HISTOIRE

DE LA VENDÉE

MILITAIRE,

Par J. Crétineau-Joly.

TOME SECOND.

PARIS,

HIVERT, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, 55;
POUSSIELGUE-RUSAND, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE, 9;
DENTU, AU PALAIS-ROYAL;
BOHAIRE, BOULEVART DES ITALIENS, 10,
à la Librairie Universelle.

1840

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA VENDÉE

MILITAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

Entrevue de La Rochejaquelein et de Charette. — Haxo reprend l'île de Noirmoutiers. — Massacre des prisonniers. — Mort de d'Elbée. — Le conventionnel Lequinio. — Formation des colonnes infernales. — Leurs généraux. — Leur marche et leurs attentats. — Succès de La Rochejaquelein. — Sa mort.

Henri de La Rochejaquelein, accompagné de Stofflet, de Laville-Baugé et de Langerie, est parvenu à surmonter les innombrables obstacles qui s'opposaient à sa rentrée dans le Bocage; il s'y trouve depuis quelques jours, mais il n'a point d'armée : en former une sous le coup de l'abattement dans lequel sont plongés les Vendéens lui paraît chose impossible. Cependant M. Henri ne recule devant aucune de ces impossibilités. Avant de devenir général il se fait soldat, et à travers les postes ennemis, et

sur les débris de la Vendée dont la révolution a fait un désert, il avance, jouant sa vie contre les dangers de toute nature qui l'entourent.

Après sa nomination de général en chef des divisions du bas Poitou, Charette, qui ignore les désastres de la grande armée, a étendu son commandement et recruté des soldats dans le haut Poitou. Des Herbiers il part pour Pouzanges; de Ponzauges il se porte sur Châtillon. Partout sur son passage il n'aperçoit que des traces de dévastation, partout il ne rencontre que des images de mort. En sortant de Ponzauges, son arrière-garde, commandée par le chevalier de Couëtus, est attaquée. Couëtus repousse avec succès les escadrons de cavalerie qui le harcèlent; mais dans cette affaire Peigné, major de la division de Machecoul, tombe parmi les morts. Aux approches de Maulevrier une colonne républicaine se présente pour arrêter l'avant-garde des Vendéens; Joly la taille en pièces. Alors Charette, maître d'une partie du haut Poitou, cherche à mettre à exécution le vaste plan qu'il a formé pour réunir les débris épars de toutes les armées et en devenir le chef suprême.

Au même instant La Rochejaquelein errait dans le Bocage; on lui apprend que Charette est du côté de Maulevrier, et qu'il se dispose à surprendre Chollet. La Rochejaquelein arrive au camp du général de la basse Vendée. Une entrevue a lieu ; elle fut assez froide, prétendent quelques contemporains ; d'autres disent que Charette, qui allait déjeuner, n'invita pas même M. Henri à se mettre à table avec lui ; mais ce qui paraît hors de doute c'est que Charette, qui, par la présence inattendue

de La Rochejaquelein, voyait renverser tous ses plans de domination, ne voulut pas laisser sans soldats le généralissime d'outre-Loire.

Sans connaître les intentions de Charette, huit à neuf cents hommes du haut Poitou se détachèrent de sa division à la première nouvelle du retour de M. Henri. Cette séparation dont Charette avait eu l'idée, mais que son amour-propre n'aurait peut-être pas consenti à voir si promptement partagée par ses paysans, le rendit taciturne envers La Rochejaquelein; il lui communiqua cependant le projet qu'il avait conçu d'attaquer Chollet. La Rochejaquelein la veille avait pu, en tournant cette ville, prendre des renseignements sur les forces qu'elle renfermait; il crut devoir faire part à Charette de ses observations. Ce dernier comprit leur justesse, puis se retournant vers La Rochejaquelein: « Je renonce à cette attaque, lui dit-il, et je pars pour Mortagne. Vous allez me suivre. — Je n'ai jamais, monsieur, été habitué à suivre, mais à être suivi, » répond celui-ci avec fierté. A ces mots les deux chefs se séparèrent, oubliant peut-être, dans une futile question de préséance, que de leur union dépendait le salut de la Vendée.

Si en effet Charette eût compris de quel secours était pour la cause royaliste et même pour son armée la présence du jeune vainqueur de Laval et de Dol, s'il n'eût pas trop facilement cédé à un mouvement indigne de sa gloire; si d'un autre côté La Rochejaquelein, beaucoup plus jeune que lui, eût pu maîtriser un sentiment bien naturel, ces deux grands capitaines, placés à la tête de la Vendée et unis par la même volonté, pouvaient encore

ressusciter les prodiges de la première guerre; mais il n'en fut pas ainsi. Tous deux oublièrent qu'en révolution il faut se résoudre à être tantôt général, tantôt soldat, selon l'occurence, et qu'il n'y a de succès à espérer que de cette abnégation. La Rochejaquelein, presque reponssé, partit de son côté, et Charette abandonna le centre du Bocage avec ses troupes volontairement affaiblies. Il se dirigea vers le bas Poitou, espérant rallier les forces de la Cathelinière, et couvrir ainsi Noirmoutiers, dont il n'ignorait pas que les républicains allaient faire le siége.

Pendant ce trajet, que les bleus n'osèrent inquiéter, il se passa un de ces faits qui prouvent bien à quel degré de cruauté la révolution avait poussé les esprits. Trompés par des espions sur le nombre respectif des deux armées, les bleus et les blancs changèrent l'ordre de leur marche.

Charette, au lieu de se porter sur La Roche-sur-Yon, prit la route du Poiré, et l'ennemi se retira vers les Sables-d'Olonne; mais, entraînés par un sentiment de haine contre les royalistes, trois cents républicains s'avancent jusqu'à La Ferrière, afin de tomber sur les derrières de l'armée vendéenne. Ils avaient à leurs chapeaux des cocardes tricolores, et ils chantaient la *Marseillaise*. Au lieu de rencontrer l'arrière-garde de Charette, ces malheureux donnent dans une colonne républicaine. On les prend pour des brigands qui ont reçu ordre de tenter une surprise. En vain protestent-ils contre une pareille erreur; en vain demandent-ils à grands cris qu'on les dirige vers La Roche-sur-Yon, où ils seront reconnus par les habitants et les officiers pour des patriotes pleins de dévoue-

ment; les bleus ne veulent rien entendre : ils croient avoir fait une importante capture, puis, sans autre formalité, ces trois cents républicains sont fusillés en qualité de soutiens de Pitt et Cobourg. Ils mouraient victimes des lois atroces qu'eux-mêmes avaient si souvent réclamées contre les royalistes.

Parvenu presque sans combat au milieu de la forêt de Touvois, Charette fait un appel au bas Poitou, afin de remplir les vides laissés dans son armée par les paysans qui se sont rangés sous le drapeau de La Rochejaquelein et de Stofflet. En apprenant que le général Carpentier, à la tête de la division du général Tilly, est parti de Nantes pour pénétrer dans le Bocage, après avoir mis une forte garnison à Machecoul, le chef royaliste se présente à Pont-James, écrase un bataillon qui lui disputait le passage, et court sur Machecoul. Il arrive avant même que les bleus aient eu connaissance de sa marche. La cavalerie de Couëtus pénètre du côté du château, l'infanterie, dirigée par Joly, attaque par le Chaume. Charette met la garnison entre deux feux; cette garnison se fait jour à la baïonnette; mais à peine hors de la ville elle est assaillie par les forces vendéennes que le général a réunies avec une admirable rapidité. Malgré le courage des bleus ils ne purent résister longtemps à une attaque si bien conçue. Leur déroute fut complète, et Charette entra dans Machecoul.

Le 1er janvier 1794 le général Carpentier s'avance avec toutes ses forces pour l'en chasser. Les blancs ont pris position entre la forêt de Princé et celle qui avoisine Machecoul. Carpentier a sous ses ordres des soldats qui

depuis longtemps, guerroyant dans les marais du bas Poitou, se sont familiarisés avec les haies et les fossés, qu'ils franchissent aussi lestement que les Vendéens. Il enveloppe ainsi l'armée de Charette; il l'attaque de front et en flanc. Les Poitevins reculent; leur général, qui combat à pied et au premier rang, est poursuivi, serré de près par ces terribles grenadiers d'Armagnac, dont la bravoure s'est signalée au Mans et à Savenay. Il résiste à cet effort; il repousse même les grenadiers. Deux fois enveloppé par Carpentier, qui commande la cavalerie, il est deux fois délivré par celle de Couëtus. Mais s'apercevant que la position n'est plus tenable, il ordonne la retraite; il la protége. Au passage du ruisseau de Beauséjour il va tomber entre les mains des grenadiers d'Armagnac. Joly, de Goulaine et Ériau lui font un rempart de leurs corps. Le canon de sa carabine est coupé en deux par les balles. Tant d'acharnement contre sa personne n'altère point le sang-froid du général, qui, tout en couvrant la retraite, passe sur la colonne que commande le conventionnel Laignelot.

Les bleus sont vainqueurs; mais ils n'osent pénétrer dans la ville : ils établissent des bivouacs autour de ses murailles. Le lendemain, à la pointe du jour, Charette, qui veut à toute force y rentrer, car il sait que de la possession de Machecoul dépendent sa jonction avec la Cathelinière et le salut de Noirmoutiers, Charette se présente encore en face des bleus. Un nouveau combat s'engage; mais une partie des paysans s'est retirée. Cependant, avec ses forces réduites par la désertion et affaiblies par le manque de vivres, il essaie de prendre sa re-

vanche. Cette journée fut, comme la précédente, fatale à ses armes. Après quelques heures d'une lutte inégale il se vit forcé de reculer. La déroute pouvait devenir complète lorsque Hyacinthe de La Robrie, s'élançant à la tête de ses cavaliers, arrête les hussards républicains qui portaient la désordre dans tous les rangs. Ce fut sous cette brillante charge de cavalerie que le général opéra sa retraite, et rallia ses troupes au village de La Couchaignière.

La prise de Machecoul laissait l'île de Noirmoutiers sans autres défenseurs que ceux qui s'y étaient renfermés depuis que Charette en avait pris possession. Le général en chef des armées républicaines que la convention avait investi du commandement à la place de Marceau, soupçonné de modérantisme et accusé d'humanité, venait d'arriver avec de nouveaux plans d'extermination : c'était Turreau, le parent du conventionnel de ce nom. Capitaine d'infanterie avant la révolution, il avait vécu sous le nom du chevalier de Linières dans l'intimité de Laclos et de Philippe d'Orléans. Ce général républicain, dont plus tard l'empire fera un baron et la restauration un chevalier de Saint-Louis, ne manquait ni de courage ni de capacités militaires ; mais, emporté par les sanglantes passions de l'époque, il ne sut pas se préserver du fanatisme dont Westermann et Ronsin avaient offert de si cruels exemples. A peine à la tête de cette armée, dans laquelle on l'a vu servir en qualité de général de brigade avant d'être envoyé à celle des Pyrénées, où ses dénonciations ont conduit à l'échafaud les généraux Daoust et Delâtre, il fait condamner à mort le général Desmarres, qui avait été chargé par les représentants d'arrêter

Rossignol, puis il veut signaler sa présence en Vendée par un coup d'éclat. Il sait d'avance que la mission de La Robric en Angleterre ne réussira pas; il n'ignore point les dispositions politiques du cabinet de Saint-James en faveur de la Vendée, que ce cabinet abuse par de fallacieuses promesses; et, aussi sûr de l'inactivité anglaise que du courage de ses troupes, il prend la résolution d'enlever Noirmoutiers, que Charette est dans l'impossibilité de secourir.

Pour toute garnison l'île de Noirmoutiers comptait à peine quinze cents hommes commandés par Alexandre Pineau, le premier chef qui avait appelé aux armes les cantons voisins de Légé. Il avait sous ses ordres Bernard Massip, Antoine Savin, Pierre Barreau, Noël, O'Birn, un fidèle Irlandais, et le capitaine Dubois. Pineau était abandonné à ses propres forces : il ne pouvait espérer de secours ni de Charette alors vaincu, ni de l'Angleterre, dont cependant personne alors ne soupçonnait les intentions. Dès le 25 décembre 1793 quarante-cinq gabares pontées sont parties de Nantes : un nombre presque égal a pris la mer le 27, et toutes, avec les troupes qu'elles portent, mouillent à l'entrée du Goi avec six mille hommes d'élite. Les généraux Haxo et Dutruy, que seconde Duguet, adjudant-général du génie, combinent une attaque par terre et par mer. Elle est d'abord dirigée contre Barbastre, où commande Hyacinthe de La Robrie. La Robrie ne peut tenir que quelques moments. Sa défense est pourtant si courageuse et si habile qu'il écarte les républicains, trompe leur surveillance, et pendant la nuit traverse le passage du Goi avec les quelques hommes sous

ses ordres. Ils avaient de l'eau jusqu'à la ceinture, et dans ce trajet périlleux ils se guidaient par la seule observation du courant, plus sensible sur le plateau que dans les bas-fonds. Les bleus enlèvent la batterie placée à la Barre-de-Mont; ils la tournent aussitôt contre le village de La Fosse, où deux cents Vendéens tenaient garnison. A la même heure la flottille républicaine faisait feu sur les fortifications. L'artillerie des blancs ripostait avec bonheur; puis, favorisée par une mer houleuse, elle voit bientôt hors de combat plusieurs chaloupes canonnières; mais, cernée sur tous les points, obligée de rester nuit et jour sous les armes, la garnison n'est pas assez nombreuse pour résister à tant d'assauts savamment combinés. Tinguy et Massip parlent de capituler; O'Brin, Dubois et la plupart des officiers s'opposent à ce projet.

D'Elbée, que quatorze blessures mettaient dans l'impossibilité de prendre le commandement de la place, est consulté : il ouvre l'avis de faire prévenir Charette. La mission était périlleuse. Quatre paysans se présentent pour la remplir. Il faut qu'ils traversent les postes ennemis échelonnés depuis Beauvoir jusqu'à l'Epoi, et qu'ils affrontent toutes les balles des sentinelles avancées : c'était courir à une mort inévitable. Ils partent après avoir déposé aux pieds d'un prêtre leur dernière confession. Presque au sortir de la ville trois d'entre eux sont tués par les républicains, qu'ils espéraient tromper à la faveur de la nuit; le quatrième, blessé à la tête et à la poitrine, rentre dans les murs.

Cette tentative désespérée qui vient d'échouer rend aux Vendéens toute leur énergie; ils savent qu'ils n'ont plus

rien à attendre des hommes que la mort : ils s'y dévouent. De Tinguy, gouverneur au nom du roi, représente en vain que l'île va être prise d'assaut, et qu'une capitulation honorable, garantie par le général Haxo, doit être acceptée. Au nom de la garnison le capitaine Dubois s'écrie : « Nous combattrons jusqu'à la mort. »

Dans la nuit du 1er au 2 janvier 1794 l'armée de débarquement, au milieu d'une tempête affreuse, opère sa descente sur trois points à la fois. La mer était agitée. A chaque instant, à travers les ténèbres, il devenait plus difficile d'aborder au rivage. Impatient de joindre les royalistes, l'adjudant-général Jordy, dont le nom est devenu célèbre dans les deux camps par ses exploits presque fabuleux, se précipite à la mer ; il a de l'eau jusqu'à la ceinture, ses pieds enfoncent dans les sables mouvants, et pourtant, l'épée haute à la main, il appelle ses soldats. Tous se jettent à sa suite. Jordy s'avance sur le village de La Fosse; il va en surprendre les postes, couverts par une formidable artillerie ; mais à la première décharge une balle lui traverse la cuisse ; une autre balle le blesse à la tête ; il tombe, il se relève, puis montrant aux siens la batterie qui fait feu : « Grenadiers, enlevez-la ! » s'écrie-t-il. Porté devant le front de sa colonne, il exécute lui-même l'ordre qu'il a donné. Deux cents royalistes veulent s'opposer à cette manœuvre ; ils sont repoussés. Au point du jour le feu de la flottille républicaine que la nuit a suspendu recommence avec plus de fureur. Les forts de Noirmoutiers y répondent. La frégate *La Nymphe*, entraînée par les courants, essuie la bordée d'une batterie de trente-six. Elle échoue sous les yeux même des assiégés, qui

à cette vue font retentir les airs de leurs cris d'allégresse.

Ces transports ne devaient pas durer longtemps. Haxo et Dutruy, moins impatients que Jordy, avaient attendu l'heure de la basse marée. Cette heure était enfin venue. Leurs troupes de débarquement peuvent maintenant à pied sec traverser le Goi, et attaquer le poste de La Bassotière. Il est enlevé presque sans coup férir, et les six mille hommes de Haxo, réunis sur la plage, n'ont plus qu'à tenter un siége régulier que protége l'artillerie de leur flotte. Les difficultés du terrain, coupé en marais salants, avaient forcé ces chefs républicains à diviser leurs forces en petites colonnes, qui, s'avançant de tous les côtés à la fois, grossissaient aux yeux des assiégés le nombre réel de l'armée expéditionnaire. Tous les points de défense entre la ville et la mer avaient été évacués par les Vendéens, qui en se repliant sur Noirmoutiers y portaient la terreur et la confusion, entretenues encore par le feu des vaisseaux et par les décharges incessamment répétées de la mousqueterie.

En dehors de ces causes de démoralisation il y en avait une autre bien plus funeste, bien plus active : la division régnait au milieu des assiégés.

Les uns désiraient accepter une capitulation que, dans l'espoir d'épargner le sang français ou d'éviter les conséquences d'une résistance trop prolongée, Haxo avait fait proposer à Tinguy. Cette capitulation, dont il ne reste aucune trace et que le représentant Bourbotte a toujours niée, portait que la garnison serait prisonnière de guerre.

Les autres, et c'était le plus grand nombre, excités par l'emercier d'Apremont et par Dubois, voulaient résister

jusqu'à la fin. On combattit donc encore pendant quelques heures. Lemercier, toujours au premier rang, est tué. Sa dernière parole est un cri de Vive le roi ! Mais les bleus avancent toujours; leur feu incessant a mis hors de combat la plus grande partie des blancs. Peu sont debout; mais les blessés qui peuvent encore se soutenir sur leurs genoux ou s'appuyer le long des murs n'en continuent pas moins une résistance désormais inutile. Le capitaine Dubois est frappé par une balle qui lui traverse la poitrine : « Je ne tomberai pas vivant, s'écrie-t-il, entre les mains des bourreaux de mon roi. » D'une main assurée il saisit un de ses pistolets, le place dans sa bouche et se fait sauter la cervelle. C'est le seul exemple de suicide que l'on rencontre dans l'histoire de la Vendée.

Lemercier et Dubois morts, la garnison n'avait plus de chefs. Les républicains entrent dans la ville. Là, dit-on, une dernière sommation est faite; des généraux promettent la vie à ceux qui se rendront à discrétion. En recevant cette promesse les Vendéens déposent leurs armes, puis, sur l'ordre de Turreau et des représentants en mission, on les jette dans une église. Aussitôt les soldats républicains envahissent les maisons ; ils en arrachent les habitants : l'île entière est soumise à cette fouille. Lorsque les plus minutieuses perquisitions eurent rassemblé sous la main des vainqueurs tous les citoyens qui se trouvaient à Noirmoutiers, Turreau et Bourbotte exhibent à Haxo un décret de la Convention qui ordonne de n'épargner personne. Ce décret était signé de Carnot, de Robespierre, de Saint-Just, de Barrère et de Billaud-Varennes.

Le plus important prisonnier, celui sur lequel la révolution avait tant de vengeances à exercer, était d'Elbée. Couvert de blessures, mais encore plus affaibli par les tortures morales que par les souffrances physiques, il parut entouré d'une vingtaine d'officiers royalistes; sa figure pâle ne trahissait aucune émotion; elle gardait le calme dont il avait fait si souvent preuve sur le champ de bataille. « Voilà donc d'Elbée, s'écrie Bourbotte en l'apercevant. — Oui, interrompt le général, voilà votre plus grand ennemi. Si j'avais eu assez de force et de santé pour me battre, Noirmoutiers ne serait pas en votre puissance, ou du moins vous l'eussiez plus chèrement acheté. »

Il n'en fallait pas tant pour le faire condamner à mort; mais il paraît que l'attitude si pleine de courageuse résignation du Vendéen produisit quelque impression sur Turreau; car à peine les commissaires de la convention eurent-ils abandonné la maison où se passait cette scène, qu'on le vit témoigner au chef royaliste des égards dont personne ne l'aurait cru susceptible. Était-ce de l'humanité ou de la perfidie? Nous aimons mieux croire à un bon sentiment. Turreau lui parle du sort qui attend les prisonniers et principalement madame d'Elbée, qui est parmi eux; il cherche à l'aide d'insidieuses paroles à l'amener à des révélations qui peuvent tourner au préjudice de l'armée royale. « Général, s'écrie d'Elbée, ma femme saura mourir avec la dignité d'une Vendéenne; mais quand je devrais la sauver par des aveux qui me déshonoreraient, vous n'espérez sans doute pas en obtenir de moi.

Cette attitude si digne fit impression sur Turreau, et à la date du 14 nivôse an II il rendit justice au général d'Elbée. La lettre de Turreau, qui honore tant un royaliste, a droit d'être citée dans l'histoire de la Vendée, car les sentiments de d'Elbée étaient ceux de toute l'armée dans laquelle il avait combattu et que pendant quelques mois il avait commandée.

« D'Elbée, mande le général républicain, m'a paru convaincu que la contre-révolution ne pouvait s'opérer que par les moyens qu'offrait l'intérieur de la république. Tous les mouvements d'opposition qui se manifestèrent au dedans obtenaient ses éloges. Il n'avait pas perdu de vue le camp de Jalès et les autres points d'appui que le midi présentait à ses entreprises. La résistance de Lyon lui semblait glorieuse, tandis qu'il ne voyait qu'avec indignation Toulon et nos escadres livrées à l'Angleterre par la plus lâche de toutes les perfidies.

« Outre que cette manière de voir prouve qu'il avait bien observé et calculé les ressources des royalistes dans l'intérieur, c'est qu'elle décèle aussi un caractère de loyauté auquel il est difficile de refuser son estime, quelle que soit la bannière qu'on ait suivie.

« D'Elbée a répondu avec peine aux questions réitérées et souvent indiscrètes des représentants, dont la visite me semblait inconvenante. Peut-être n'était-ce ni le lieu ni le moment d'entrer dans les détails d'une victoire, qui d'ailleurs n'a pas été difficile, devant l'homme qu'on devait faire porter au supplice le lendemain, et dont aussi l'état de faiblesse et de souffrance méritait quelques égards.

« Resté seul avec lui, et l'ayant débarrassé d'un sous-officier qu'on avait placé dans sa chambre, je n'ai pas eu de peine à le faire causer. « Général, a-t-il dit, j'espère que vous me rendrez la justice de croire que si j'avais pu seulement me tenir sur mes jambes ce n'est pas dans mon lit que j'aurais été pris. »

« Il connaissait très bien tout ce qui se passait dans notre armée, ses désordres, l'ignorance de la plupart de nos officiers et le despotisme des proconsuls. Il m'a rappelé toutes les affaires où je m'étais trouvé, même celles où il n'était pas en personne. Toutes nos fautes militaires dans les diverses batailles et toutes celles de son parti lui étaient présentes, et il en parlait comme un chef éclairé. Il mêlait de temps en temps quelques idées religieuses à ses idées de gloire ; mais j'ai dû supposer que c'était uniquement pour donner une dernière preuve de sa fidélité aux convictions de son parti. »

Pendant cinq jours on prolongea son supplice ; on l'accabla d'outrages. Comme pour se jouer de la justice on lui fit subir un interrogatoire ; on créa même une espèce de tribunal militaire. Le général déploya dans ses réponses beaucoup de modération. Une de ses paroles même indique bien complétement dans quel but la Vendée avait pris les armes. « Je jure sur mon honneur, dit-il, que, quoique je désirasse un gouvernement monarchique, je n'avais aucun projet particulier, et j'eusse vécu en citoyen paisible sous tout gouvernement qui eût assuré ma tranquillité et le libre exercice de la religion que je professe. »

C'était condamner d'un seul mot tous les actes révolu-

tionnaires. Ces paroles deviennent le signal de nouvelles insultes. Fatigué d'une aussi longue agonie : « Messieurs, s'écrie enfin d'Elbée d'une voix ferme, il est temps que cela ait un terme; faites-moi mourir. » Les républicains se rendent à ce vœu. On jette dans un fauteuil cet homme si vertueusement royaliste; on le porte sur la place publique, au pied de l'arbre de la liberté; on le met entre Duhoux-d'Hautcrive et de Boisy, ses parents. Une compagnie de soldats charge ses armes pour l'exécution. A la vue de ces trois Vendéens : « Pourquoi donc, s'écrie un des représentants, n'a-t-on pas fait partie carrée? — C'est vrai, reprend un autre conventionnel, n'avons-nous pas Wieland? » A ces mots la fusillade est suspendue. On court chercher Wieland, déposé dans l'église avec la plupart des habitants de l'île. Malgré ses protestations de civisme on l'attache au quatrième poteau. Wieland se plaint d'être condamné sans jugement. « C'est toi, lui répondent les représentants, qui as vendu, qui as livré Noirmoutiers à Charette. » D'Elbée entend cette accusation; son injustice le révolte. — Messieurs, s'écrie-t-il, M. Wieland n'est pas un traître. Il n'a jamais servi notre parti, et vous faites mourir un innocent. »

Au même instant tous quatre expiraient sous les balles.

Madame d'Elbée, qui aimait tendrement son mari et qui aurait pu s'échapper de Noirmoutiers, ne voulut jamais consentir à le priver de ses soins; lorsqu'elle le vit conduire au supplice elle s'évanouit. Un officier de la république, plus humain que ses camarades, cherche à lui offrir quelques consolations; ses chefs le menacent de

faire feu sur lui s'il n'abandonne la femme du brigand à son désespoir. Le lendemain elle mourut, comme son mari, avec un héroïsme tout chrétien. Madame Maurin, qui avait donné une généreuse hospitalité à madame d'Elbée, périt avec elle.

On avait sacrifié les Vendéens les plus marquants trouvés dans l'île. Ces exécutions, qui, à part celle du républicain Wieland, tué par un indigne abus de la force, pouvaient s'expliquer par la terreur, ne s'arrêtèrent point aux sommités. Les vainqueurs, qui avaient cherché à capter la confiance des officiers pour connaître les secrets du parti, ne purent tirer que de vagues renseignements de quelques hommes qui, comme Bernard Massip, espéraient obtenir ainsi leur grâce. Une semblable lâcheté, dont le plus petit nombre osa se montrer coupable, ne les sauva même pas de la mort. Une commission militaire fut formée. Elle condamna tous ceux qui avaient été pris les armes à la main, tous ceux qui les avaient déposées avant la prise de la ville, tous ceux même qui, paisibles habitants de Noirmoutiers, ne s'étaient jamais mêlés à cette guerre. La commission eut autour d'elle des espions qui accusèrent de royalisme ou de fédéralisme leurs voisins et souvent leurs parents. Elle encouragea les délateurs. Des vengeances particulières, des haines de famille vinrent en aide aux bourreaux. On organisa le meurtre dans toutes les classes. Puis, après avoir tué René de Tinguy, Pineau, Savin et tous les Vendéens qui avaient survécu au combat, Bourbotte, dont le visage était si doux, dont la conversation était si pleine d'aménité, se laissa aller à toutes les horribles exaspérations de cette époque.

Dans toutes ces exécutions il n'y eut qu'une mort juste et méritée, ce fut celle du royaliste Bernard Massip. Massip, commandant de la cavalerie, avait, on l'a vu, ardemment souhaité une capitulation. Lorsque le sort de Noirmoutiers fut décidé, il essaya, pour se préserver du supplice, de jouer le rôle de dénonciateur, et il révéla à la commission militaire le lieu où se tenait caché un jeune émigré. L'émigré fut fusillé; mais Massip, qui par sa trahison se croyait à l'abri des vengeances révolutionnaires, eut son tour; il mourut comme un lâche, implorant la vie à deux genoux et ne recevant que des injures à la place du pardon qu'il mendiait.

Les représentants en mission rendirent compte au comité de salut public de ce qu'ils venaient de faire, et en terminant ils s'exprimaient ainsi : « La reprise du port de Noirmoutiers ôte aux rebelles toute communication par mer avec la perfide Angleterre; elle rend à la république un pays fertile en subsistances. Nous avons nommé l'île de Bouin *l'île Marat*, et celle de Noirmoutiers *l'île de la Montagne.* »

La mission de Joseph de La Robrie, l'aîné des trois frères de ce nom, n'eut quelque résultat qu'après la reprise de cette île par les républicains. Jusqu'alors La Robrie, en butte à mille intrigues, n'avait jamais pu pénétrer en Angleterre; chaque jour on lui suscitait un nouvel obstacle; chaque jour on élevait une nouvelle difficulté. A peine la victoire des républicains fut-elle connue que tous les obstacles, que toutes les difficultés s'aplanirent. Le cabinet anglais ne pouvait plus être mis en demeure de tenir immédiatement sa parole et de donner les secours promis,

il ne lui restait plus qu'à se montrer plein de bienveillance pour la cause vendéenne. Alors on prodigua toutes les promesses; mais on n'alla pas plus loin. La Robrie séjourna près d'une année à Londres. Au retour de sa mission, il fit naufrage sur la côte de Saint-Jean-de-Mont et y périt; mais ses papiers restés à bord furent remis à Charette par Tinteniac, qui avait fait la traversée sur le même bâtiment. En les parcourant le général ne put s'empêcher de dire : « Pour si peu était-il donc besoin de perdre ce pauvre La Robie! »

Tandis que l'armée républicaine faisait le siége de Noirmoutiers, auquel il était impossible de s'opposer, Charette n'est pas resté inactif : il a réparé ses récentes défaites, organisé une nouvelle armée et pris de nouveaux cantonnements. La Rochejaquelein et Stofflet, à la tête des paysans qui se sont réunis à eux le jour de l'entrevue de Maulevrier, ont indiqué un rassemblement dans la paroisse de Névy en Anjou. A la nouvelle de la présence de leur jeune général, les Vendéens restés sur la rive gauche, pendant que la grande armée guerroyait outre-Loire, se portent avec empressement à sa rencontre. Une partie de la division du jeune Cathelineau, qui vient d'être tué dans un engagement avec les bleus, suit cet exemple. Mettant à profit l'enthousiasme qu'il produit, La Rochejaquelein enlève un poste ennemi, éloigné de neuf lieues de son cantonnement. Durant quatre nuits consécutives il renouvelle ces expéditions; mais toujours à de grandes distances pour effrayer les bleus et les tenir en haleine.

C'était un système contre lequel il était bien difficile

de lutter; car, avec des marches forcées, M. Henri se portait tantôt sur un point, tantôt sur un autre : aujourd'hui il était ici, demain là; bravant toutes les fatigues, déjouant tous les projets de l'ennemi, et, au milieu des rigueurs de l'hiver, forçant les républicains à croire que ce n'était pas à un seul ennemi qu'ils avaient affaire. Ses exploits furent si rapides que bientôt les généraux révolutionnaires se persuadèrent que les brigands tentaient partout de ressusciter leur ancienne armée. Cette idée, qui servait d'excuse à leurs défaites successives et que les succès de La Rochejaquelein étaient si bien faits pour rendre plausible, donne aux Vendéens l'espérance de pouvoir conjurer par les armes les persécutions dont ils sont toujours menacés.

Il se forme de nouveaux rassemblements. Bérard et Prudhomme s'emparent de Saint-Florent; d'autres royalistes attaquent Montrevault et Beaupreau. Là Stofflet, qui vient d'échouer, charge Jacques Millepied, lieutenant de la paroisse de Trémentine, d'aller avec quatre hommes reconnaître s'il est possible de se joindre à Charette sur la route d'Aigrefeuille. Millepied rencontre douze bleus; il essuie leur décharge, et leur fait mettre bas les armes. Avec ces douze prisonniers, conduits par cinq hommes, il poursuit son chemin. Quatre dragons, servant d'avant-garde à un fort détachement, se présentent; Millepied les arrête. Un des dragons le met en joue; le Vendéen détourne le coup et terrasse le cavalier : à cette vue les trois autres intimidés se rendent à discrétion. A la même heure La Saumonière lève une petite troupe, et fait sa jonction avec La Rochejaquelein; mais

trois jours après il tombe dans une embuscade de bleus, et est fusillé.

Tous ces mouvements, dont la voix publique grossit l'importance, tous ces succès que les chefs républicains sont les premiers à constater, rappellent dans les rangs un grand nombre de volontaires, qui, échappés aux massacres du Mans et de Savenay, n'attendaient dans les landes ou dans les bois que l'instant favorable pour recommencer la guerre.

La Convention crut que la Vendée renaissait de ses cendres; elle s'empressa donc de mettre à exécution le projet des colonnes infernales que le 21 décembre elle avait décrété sous l'inspiration du comité de salut public. Ce projet était bien simple. Il s'agissait d'établir douze camps retranchés dans les meilleures positions du Bocage, de couper toutes communications avec les royalistes de la Bretagne, de priver la Vendée de tout secours, de toutes munitions de guerre ou de bouche, et de faire partir de ces douze points militaires autant de colonnes, qui, sans artillerie et sans bagages, auraient ordre de tout incendier, de tout massacrer, de prendre la Vendée en tous les sens et de ne faire aucun quartier.

Cependant le général en chef Turreau veut, avant d'ordonner tant de crimes, obtenir de la Convention un décret qui sauve au moins sa responsabilité de soldat, et il écrit.

» Mon intention est bien de tout incendier, de ne réserver que les points nécessaires à établir les cantonnements propres à l'anéantissement des rebelles; mais cette grande mesure doit être prescrite par vous. Vous devez également prononcer d'avance sur le sort des femmes et des

enfants que je rencontrerai dans ce pays révolté. S'il faut les passer tous au fil de l'épée, je ne puis exécuter une pareille mesure sans un arrêté qui mette à couvert ma responsabilité. »

Au moment où ces colonnes se mirent en marche, le général Grignon, qui commandait la première, fit cette harangue à ses soldats : « Mes camarades, nous entrons dans le pays insurgé. Je vous donne l'ordre de livrer aux flammes tout ce qui sera susceptible d'être brûlé, et de passer au fil de la baïonnette tout ce que vous rencontrerez d'habitants sur votre passage. Je sais qu'il peut y avoir quelques patriotes dans ce pays ; c'est égal ; nous devons tout sacrifier. »

L'effrayant laconisme de Grignon est imité par les onze autres généraux dont il faut que l'histoire flétrisse les noms. Huchet, Dufour, Caffin, Amey, Charlery, Beaufranchet, Chalbos, Grammont, Cordelier, Commaire et Dalliac prennent chacun une de ces colonnes sous leur commandement, et, la torche d'une main et le fer de l'autre, ils avancent dans un ordre épouvantable jusqu'au cœur de la Vendée.

Parmi ces hommes, qu'une révolution seule pouvait porter à la tête des armées françaises, il en est un qui pour sa part a commis plus d'attentats contre la nature et la société que tous les autres ensemble. C'est Grignon. Fils de boucher et boucher lui-même, il a appris dans l'étal de son père à assommer les bœufs, et de ce métier il sait se faire un patriotique devoir pour égorger des hommes. Le général Rossignol lui disait au moment où il

entrait en Vendée : « Ah çà, Grignon, *té v'la* chef de brigade. Tu vas passer la Loire ; tue tout ce que tu rencontreras ; c'est comme çà qu'on fait une révolution. »

Le système de Rossignol était bien celui du général Grignon, dont plus tard Bonaparte ne put faire qu'un entrepeseur de tabacs à Angoulême.

Raconter les excès commis par ces troupes infernales est au-dessus des forces humaines : il faut donc laisser ce triste soin à un témoin oculaire et intéressé dans ces crimes. Lequinio, député à la Convention par le département du Morbihan, était alors en mission à Fontenay, au centre même du pays insurgé. Lequinio n'est pas suspect d'incivisme et d'humanité, car le 24 frimaire, peu de jours avant la formation de ces cohortes de sang, il écrivait à la Convention la lettre suivante, qui fut lue à la séance du 1er nivôse.

« Je viens de donner des ordres que les modérés pourront trouver barbares ; quatre à cinq cents brigands encombrent les prisons de Fontenay-le-Peuple. Je viens d'être informé, par un courrier extraordinaire, qu'une portion de l'armée de Charette, forte, dit-on, de dix à douze mille hommes, s'avançait dans le canton, et menaçait Fontenay ; j'ai ordonné de faire fusiller, sans forme de procès, ces prisonniers à la première apparition de l'ennemi.

« Voici mes motifs : le décadi dernier, pendant que j'étais dans le sein de la société populaire de Fontenay, les prisonniers s'insurgèrent, et faillirent étrangler les habitants de la geôle. La municipalité m'avertit du danger.

Je descendis le premier dans la prison, je brûlai la cervelle du plus audacieux; deux autres payèrent de leur vie l'alarme qu'ils venaient de causer.

« L'ordre se rétablit. Je formai sur-le-champ pour juger ces scélérats une commission militaire beaucoup plus expéditive que le tribunal criminel, embarrassé malgré lui de mille formes; mais j'ai cru qu'en cas d'attaque extérieure il fallait, dès le premier instant, détruire sans ménagement ce foyer d'insurrection que le voisinage de l'armée rendait extrêmement dangereux, surtout dans cette cité où le fanatisme et l'aristocratie sont loin d'être anéantis.

« Je dois au reste vous dire que sans des mesures pareilles jamais vous ne finirez la guerre de la Vendée; c'est le modérantisme des administrations et des généraux qui l'entretient. J'ai écrit partout qu'il ne fallait point faire de prisonniers, et, s'il m'est permis de le dire, je voudrais qu'on adoptât la même mesure dans toutes les armées. Je crois qu'un pareil décret serait le salut de la France. Quant à la Vendée, cela est indispensable: c'est à vous à juger si j'ai tort. »

Cette lettre mérita à son auteur la flétrissure d'une mention honorable. Quelques mois auparavant, représentant en mission à Rochefort, Lequinio, avec son collègue Laignelot, s'était improvisé l'apôtre de la destruction de tout culte; maintenant cet homme va se porter le dénonciateur des attentats qui furent commis. Il faut donc pour apprécier toute la candeur de ses dénonciations le faire connaître dans toute sa nudité révolutionnaire. Ce n'est

qu'avec effroi que nous empruntons quelques fragments à sa correspondance, écrite de sa main, signée par lui et par Laignelot.

« Nous vous envoyons, écrit-il de Rochefort à la Convention, une marmite à bon Dieu, qui nous a été remise par le citoyen Gruot, en joignant ici la lettre qu'il nous a écrite. Une députation de l'île d'Aix vient de nous prévenir qu'elle venait de charger pour nous à la messagerie un ballot renfermant toutes les boîtes à bon Dieu de cette île, les étuits à graisse, en un mot les gobelets et les gibecières de leurs défunts charlatans religieux. »

Voici pour le législateur à la justice duquel le sort des catholiques de l'Ouest était remis. A peu de jours de distance, le 17 brumaire an II, l'homme social se révèle dans une autre dépêche au comité de salut public.

« Encore un grand triomphe moral, non pas sur les momeries presbytériales, elles n'existent plus dans ce pays; mais sur un préjugé non moins sot et non moins enraciné. Nous avons formé ici un tribunal révolutionnaire comme celui de Paris, et nous en avons nommé nous-mêmes tous les membres, excepté celui qui doit clore la procédure, le guillotineur. Nous voulions laisser aux patriotes de Rochefort la gloire de se montrer librement les vengeurs de la république trahie par des scélérats; nous avons simplement exposé ce besoin à la Société populaire. « Moi, s'est écrié avec un noble enthousiasme le citoyen Ance; c'est moi qui ambitionne l'honneur de faire tomber la tête des assassins de ma patrie. A peine a-t-il eu le temps de pro-

noncer cette phrase que d'autres se sont levés pour le même objet, et ils ont réclamé du moins la faveur de l'aider. Nous avons proclamé le citoyen Ance guillotineur, et nous l'avons invité à venir, en dînant avec nous, prendre ses pouvoirs par écrit et les arroser d'une libation en l'honneur de la république. Nous pensons qu'en peu de jours les juges le mettront à même de donner la preuve pratique du patriotisme avec lequel il vient de se montrer si au dessus des préjugés, qu'il fut toujours intéressant aux rois et aux tyrans d'entretenir pour nourrir toutes les inégalités sociales sur lesquelles s'établissait leur puissance. »

Lequinio est connu. Sa correspondance répond de son civisme, et cependant c'est ce même homme, si dévergondé dans son amour du sang, si fasciné par sa haine, qui va, après avoir appelé, après avoir fait descendre sur la Vendée tous les désastres, nous servir de guide au milieu de ces scènes de carnage, qui dépasseront ses prévisions, et qu'il déplorera lui-même. Ne faut-il pas qu'elles aient été bien affreuses pour que Lequinio en ait en honte! Écoutez-le rendre compte à la France des mesures prises pour faire triompher la révolution.

« Le pillage a été porté à son comble. Les militaires, au lieu de songer à ce qu'ils avaient à faire, n'ont pensé qu'à remplir leurs sacs et à voir se perpétuer une guerre aussi avantageuse à leur intérêt. Beaucoup de simples soldats ont acquis 50,000 fr. et plus. On en a vu couverts de bijoux, et faisant dans tous les genres des dépenses

d'une prodigalité monstrueuse. L'avidité d'acquérir du butin a mille fois engendré une fatale insouciance, dont le résultat a été le massacre des avant-postes, la surprise et la déroute des corps de défense. L'habitude de piller a étendu les effets de cette disposition coupable jusque sur les patriotes, et les richesses de ceux-ci sont devenues mille fois la proie de l'homme envoyé pour les défendre.

« Les délits ne se sont pas bornés au pillage. Le viol et la barbarie la plus outrée se sont représentés dans tous les coins. On a vu des militaires républicains violer des femmes rebelles sur des pierres amoncelées le long des grandes routes, et les fusiller ou les poignarder en sortant de leurs bras; on en a vu d'autres porter des enfants à la mamelle au bout de la baïonnette ou de la pique qui avait percé du même coup et la mère et l'enfant. Les rebelles n'ont pas été les seules victimes de la brutalité des soldats et des officiers. Les filles et les femmes des patriotes même ont été souvent *mises en réquisition*; c'est le terme.

« Toutes ces horreurs ont aigri les esprits et grossi le nombre des mécontents, forcés de reconnaître souvent moins de vertus à nos troupes qu'aux brigands dont plusieurs, il est vrai, ont commis des massacres, mais dont les chefs ont toujours eu la politique de prêcher les vertus, et d'affecter souvent une sorte d'indulgence et de générosité envers nos prisonniers.

« On a fusillé indistinctement tout ce que l'on rencontrait ou tout ce qui se présentait. Des communes venant se livrer, leurs officiers municipaux en écharpe à leur tête, ont été reçues avec une apparence fraternelle et

fusillées sur l'heure. Des cavaliers armés et équipés, venus d'eux-mêmes se rendre au milieu de nous et après avoir fait plusieurs lieues pour cela, ont été fusillés sans miséricorde.

« Les troupes patriotes n'ont en général employé aucun moyen pour faire aimer le parti qu'elles défendaient et gagner ce peuple grossier, *beaucoup plus facile à gagner cependant qu'à combattre*. Les généraux ont imité les despotes qui semblent faire une partie d'échecs en faisant guerroyer les peuples qu'ils gouvernent.

« L'égarement des patriotes a été tel que dans les incendies, dont plusieurs étaient nécessaires peut-être, ils ont brûlé une immensité de blé et de fourrages comme s'ils avaient tenus les brigands bloqués dans une enceinte, et comme si brûler leurs munitions n'était pas les forcer à faire une trouée si facile dans un pays ouvert pour aller en dérober ailleurs, et occasionner par là des dévastations nouvelles, un accroissement inévitable à l'armée des rebelles, qui se renforcent toujours dans leurs marches.

« C'est une question, tout au moins, de savoir s'il est utile de brûler. En effet, brûler la chaumière de l'habitant des campagnes c'est rompre son attache la plus forte à la société, le forcer à se retirer dans les bois, et le rendre brigand par nécessité.

« Si la population qui reste n'était que de trente à quarante mille âmes, le plus court sans doute serait de tout égorger, ainsi que je le croyais d'abord; mais cette population est immense; elle s'élève encore à quatre cent mille hommes, et cela dans un pays dont les ravins et les

vallons, les montagnes et les bois diminuent nos moyens d'attaque, en même temps qu'ils multiplient les moyens de défense des habitants. S'il n'y avait nul espoir de succès par un autre mode, sans doute encore qu'il faudrait tout égorger, y eût-il cinq cents mille hommes ; mais je suis loin de le croire. Le peuple du pays est bon là comme ailleurs, et quand on prendra les mesures nécessaires on l'amenera, malgré son fanatisme actuel et malgré toutes les fautes que nous avons commises, à entendre la raison et à s'en servir. »

Le représentant Lequinio n'a pas encore achevé les révélations qu'il doit faire. Le 28 germinal an II de la république il dépose au comité de salut public une infinité de pièces dénonciatives, que le citoyen Pierre, secrétaire principal de ce comité, a paraphées et signées. De toutes ces pièces, écrites de la main des autorités patriotes de l'ouest, nous allons extraire les terribles accusations que ces mêmes autorités portent contre les généraux et les soldats de la révolution. Jamais livre de sang ne fut plus horrible.

« Le général Grignon arrive aux Essarts, dit Chapelain, maire de La Floutière; il fait égorger, sur une liste insignifiante, vingt jeunes gens qui s'étaient conformés à la proclamation des représentants du peuple, avaient remis les armes et se comportaient bien. Ils m'avaient, en qualité de commissaire du district, aidé à briser les cloches de dix églises, et à désarmer au moins deux cents brigands. Il fit égorger des officiers municipaux en écharpe, et cela par

une erreur de nom qu'il ne donna pas le temps d'expliquer. Dans le reste de la paroisse il fusilla de toutes mains, sans exception ni formalité. Par ordre de Grignon on m'arracha mon habit pour me fusiller. Un soldat me reconnut pour avoir suivi pendant toute la guerre les troupes de la république; je prononçai le nom de mon ami le général Joba, avec qui j'avais plusieurs fois donné la chasse aux brigands. Je parlai avec toute l'autorité de la vérité et l'ascendant de la vertu. Dix hommes de ma garde nationale furent sabrés, dont deux furent mal tués et en réchappèrent. A La Floutière j'offris de lui donner une liste des grands coupables. Il me dit que c'était inutile. Il fit égorger les hommes de ma commune sans me consulter. La troupe pilla, incendia à tort et à travers. Je ne mentionne pas les cadavres épars faits par les soldats. On viola les femmes, on coupa un patriote et sa servante en morceaux, ainsi que deux vieilles femmes, dont l'une était en enfance.

« Grignon me dit qu'on entrant dans la Vendée il avait juré d'égorger tout ce qui se présenterait à lui; qu'un patriote n'était pas censé habiter ce local; que d'ailleurs la mort d'un patriote était peu de chose quand il s'agissait du salut public; je lui dis que cette dernière proposition était une vérité, mais qu'il ne fallait pas en abuser, du reste qu'il y avait bien des patriotes qui pour le bien public affrontaient les dangers.

« Je lui disais un soir : Il y a quelques métairies ici où l'on trouverait bien de l'argent; il crut que je voulais les faire piller, et me dit : Voilà où je vous connais républicain : je baissai les yeux et ne répondis pas. Il disait un

jour : On est bien maladroit, on tue d'abord; il faudrait d'abord exiger le portefeuille, puis l'argent sous peine de la vie, et quand on aurait le tout on tuerait tout de même.

« Il voulut aller à Pouzauges; il me prit pour guide. Il y avait de jolies prisonnières au château; après dîner Grignon et l'état-major allèrent prendre le café de Cythère avec elles; elles furent après fusillées.

« Le commandant de la garde nationale du Bonpère et la municipalité vinrent à La Floutière consulter Grignon; il leur dit qu'il irait les voir, qu'il visiterait la garde nationale.

« Je l'accompagnai comme guide : quatre cents hommes furent sous les armes; il voulut les faire charger par son escorte; il hésita plusieurs fois; le nombre l'intimida; il n'avait que vingt-cinq à trente hussards et chasseurs. Les soldats se tenaient prêts à exécuter ce qu'ils appellaient le coup-de-temps. J'ai entendu dire dix fois depuis à Grignon qu'il avait ouvert la bouche plusieurs fois pour donner l'ordre, et qu'il se repentait de ne l'avoir pas fait. Il ordonna le désarmement, et le lendemain on lui remit deux cents fusils; ce désarmement consternait ces braves gens qui avaient rendu des services essentiels. On partit de La Floutière après avoir incendié le bourg. Grignon m'ordonna de le suivre, et de ne pas m'éloigner de lui. Dans la route on pillait, on incendiait; depuis la première jusqu'aux Herbiers, dans l'espace d'une lieue, on suivait la colonne autant à la trace des cadavres qu'elle avait faite qu'à la lueur des feux qu'elle avait allumés.

« Quand il partit il me dit : Les villes de Fontenay et

de Luçon me dénoncent. Vous avez été avec moi : j'espère que vous me rendrez un témoignage favorable au besoin, et voilà celui que je rends à la vérité. »

Le citoyen Guesdon, officier municipal et commissaire de la division de Montaigu, accompagna en cette qualité la colonne du général Dufour. Voici comment il s'exprime sur son compte.

« L'armée de Dufour, qui ne suit l'ennemi que de loin, est rentrée aux Herbiers un ou deux jours après qu'il en a été sorti, et d'après notre déroute il y a séjourné quatre ou cinq jours consécutifs, et, ne nous trouvant plus pour mettre un frein à son mauvais dessein, il sembla avoir autorisé son armée à piller et à dévaster tout le pays, surtout les bons républicains, et sur les observations que quelques patriotes lui firent, qu'il ne leur restait presque plus rien, il leur répondit qu'il allait faire enlever le reste. Les dommages qu'a occasionnés cette armée sont irréparables. »

Le comité de surveillance de la société populaire et républicaine de Fontenay, composé de Beillard, Quillet, secrétaire, Mathias Cougnaud et Macé, président, adresse à Lequinio plusieurs plaintes *sur les faits vexatoires commis par l'armée révolutionnaire.* Dans l'une de ces plaintes, signées par le citoyen Loyau, il est dit qu'une colonne républicaine se portait de La Chataigneraie à La Caille, chef-lieu de canton. Le citoyen Loyan continue en ces termes :

« J'entends dans le village dont ma maison fait partie le bruit des chevaux; à ce bruit je sors dans ma cour, et je m'avance pour aller au devant de l'armée. Le premier cavalier qui m'aperçoit brûle deux amorces sur moi; je lui dis que je suis patriote, et que les armes républicaines ne doivent être tournées que contre les ennemis de la chose publique; je vais alors parler à un chef qui n'était pas encore dans ma cour; le cavalier que je venais de quitter aperçoit dans la cour ma femme et ma nièce; il va sur elles le pistolet à la main, et leur demande le portefeuille, je rentre dans la cour, qui, quoique grande, se trouve remplie par la cavalerie et plusieurs volontaires; je fus consigné dans ma maison avec ma femme et ma nièce; un officier m'arracha une montre et mon portefeuille, et le pillage le plus horrible eut lieu. Ce que les brigands n'avaient pas emporté les patriotes l'enlevèrent. L'armée, qui avait investi le village, et qui s'était portée dans les villages voisins, s'était emparée de plusieurs habitants. Ces habitants furent fusillés sans forme de procès; vingt-sept périrent dans ma cour. Dans ce nombre des hommes tranquilles furent sacrifiés. Les membres de la commission municipale coururent les plus grands dangers; ils furent traités de brigands et pillés comme tels. »

Voici un autre procès-verbal signé des membres du comité de surveillance de la société populaire de Fontenay.

« Devant nous a comparu la citoyenne Marianne Rus-

tand, de la commune du Petit-Bourg des Herbiers, qui a déclaré que lorsque les volontaires de la division de Grammont sont arrivés chez elle elle fut au devant d'eux pour leur faire voir un certificat qu'elle avait du général Bard, et leur offrit à se rafraîchir; mais que ceux-ci, plus furieux que des tigres, lui ayant répondu qu'ils en voulaient à sa bourse et à sa vie, lui ôtèrent environ quarante-deux livres, seul argent qu'elle avait. Non contents de cela, ils l'obligèrent, en la menaçant, à rentrer chez elle pour leur montrer l'endroit où elle pourrait en avoir caché. Dès qu'elle fut entrée quatre d'entre eux la prirent et la tinrent, tandis qu'au moins vingt de leurs camarades assouvirent leur brutale passion sur elle, et la laissèrent presque nue. Après quoi ils furent mettre le feu dans les granges; ce que voyant la déclarante, elle ramassa toutes ses forces pour aller faire échapper les bestiaux; ce que trois d'eux voyant, ils coururent après elle pour la faire brûler avec ses bœufs; et étant enfin parvenue à s'en échapper, elle se rendit auprès de sa mère, âgée d'environ soixante-dix ans, lui trouvant un bras et la tête coupés, après lui avoir pris environ neuf cents livres, seul produit de ses gages et de leur travail; enfin elle fut obligée de l'enterrer elle-même. Après quoi elle se couvrit des hardes qu'on avait laissées sur sa mère, et parvint enfin à se rendre chez le citoyen Graffard, des Herbiers, où elle fut en sûreté, et a déclaré ne pas savoir signer. »

De Grammont, comédien devenu général, et de Grignon à leurs émules en cruautés il n'y a qu'une mare de sang pour toute séparation. Le comité de surveillance ré-

volutionnaire de Fontenay-le-Peuple adresse à la Convention le récit suivant des actes du général Huchet. Ce procès-verbal d'extermination est signé par Denfer, président; J. H. Gaspard, Lambert, Bidal, Rondard, Gauly, Constantin et Guergaine.

« Nos premières sentinelles, les avant-postes que nous opposions à nos ennemis jurés n'existent plus. Les patriotes des parages de Saint-Hermine, les postes de Simon-la-Vineuse, La Rhéorte, etc., ne sont plus que des monceaux de cendres.

« Les ordres barbares du scélérat Huchet, général à Luçon, sont des attentats les plus formels à la chose publique.

« Envoyé, dit-il, par le général en chef Turreau, pour incendier, massacrer tel pays duquel il ne connut jamais ni les principes des habitants, ni la position territoriale, cet homme, plus que suspect, tourne les armes de son pays (peut-être n'en eut-il jamais) contre son pays même; le détail circonstancié peut vous en être transmis par les autorités constituées de Luçon.

« L'alarme universelle est répandue dans toutes les âmes; nos derniers moments n'ont qu'un cri, celui de faire entendre à la république entière que dans notre pays libre les droits de l'homme et du citoyen sont outragés par un monstre, dont la conduite (nous devons le dire) surpasse celle du cruel Néron. Hâtez-vous de demander aux autorités constituées de Luçon les crimes qu'elles peuvent reprocher à ce monstre.

« Elles vous diront qu'il a voulu faire massacrer et fusiller ces mêmes autorités.

« Elles vous diront que ce monstre a fait détruire un officier de santé, dont le coup d'œil lui déplaisait.

« Elles vous diront qu'il a voulu forcer une fille vertueuse à aller dans le jardin de la maison qu'il habite lui chercher de la salade, et où était un cadavre détruit par ses ordres, en lui disant : « Coquine, si tu n'y vas pas, je t'attacherai les mains, je te violerai sur le cadavre, et te ferai fusiller après. »

« Elles vous diront que ce monstre, ennemi de l'humanité, a fait commencer son incendie par les communes les plus près de Luçon ; ce qui a sonné l'alarme dans les pays avancés vers le nord, et par cette manœuvre, calculée sans doute, quelques hommes sans courage ont été, nous a-t-on dit, trouver l'infâme Charette.

« Elles vous diront que ce prétendu défenseur de la liberté a fait brûler, quoique très éloigné de l'ennemi, *plus de cent tonneaux de blé et tous les nombreux fourrages de ces mêmes communes libres.* »

A la même date, il s'élève de toute la Vendée patriote des doléances aussi énergiques. Ici c'est le général Chalbos dont on accuse la division ; là c'est celle de Dalliac qui est mise en cause, toujours par les révolutionnaires, aussi bien atteints par ces excès que les royalistes eux-mêmes. Plus loin la colonne de Beaufranchet se livre à toutes les horreurs ; celle de Commaire ne peut qu'à force de crimes se placer à la hauteur de son chef. Les officiers municipaux d'Aizenay, de Palluau et de La Roche-sur-Yon se plaignent en ces termes :

« Après le général Grignon nous espérions, citoyens, que nos cantons ne seraient plus couverts de sang et incendiés. Nous avons de nos propres mains tué tous les brigands qui étaient dans nos parages; mais Grignon avait donné l'incivique exemple du massacre des patriotes; on l'avait vu, par passe-temps et pour essayer le tranchant de son sabre, couper en deux des enfants à la mamelle: il appelait cela une distraction patriotique. Commaire a été plus loin; il en a fait une loi. Nous le voyons chaque jour prendre les premiers enfants venus, fils de républicain ou de brigand, peu lui importe; il les saisit par une jambe, et les fend par moitié comme un boucher fend un mouton. Ses soldats en font autant. Si les autorités veulent réclamer, on les menace d'être fusillées, et nous vous écrivons ceci afin que tous ces malheurs finissent. »

Le chef de bataillon David adressait alors au général Turreau une lettre où se rencontrent quelques-unes des expressions dont les officiers supérieurs enrichissaient le vocabulaire de la révolution.

« *Nous faisons passer*, dit-il, *derrière la haie* les hommes et les femmes qui nous paraissent susceptibles d'avoir brigandé ou de pouvoir brigander. *Nous envoyons au quartier-général* tous ceux que nous déclarons suspects; mais, par motif d'économie, nous ne voulons plus user notre poudre à de pareils moineaux. Nos soldats ont trouvé un moyen plus économique de tuer. Avec la crosse de leurs fusils ils cassent la tête aux ennemis du peuple; mais je ne te cacherai pas que ce moyen deviendra à la longue

coûteux en diable. Déjà les crosses des fusils sont presque toutes endommagées; les batteries elles-mêmes s'en ressentent, et comme l'ouvrage donne encore je vais prendre sur moi de faire distribuer plus de poudre à mes hommes. »

Faire passer derrière la haie, envoyer au quartier-général signifiaient en langage révolutionnaire assassiner.

Le général Turreau avait, au dire des citoyens Morel et Carpenty, commissaires municipaux à la suite des colonnes infernales, des moyens presque aussi économiques de tuer,

« C'est avec désespoir que nous vous écrivons, disent ces commissaires à la Convention le 4 germinal an II; mais il est urgent que tout ceci cesse. Turreau prétend avoir des ordres pour tout anéantir, patriotes ou brigands; il confond tout dans la même proscription. A Montournais, aux Épesses et dans plusieurs autres lieux, Amey fait allumer les fours, et lorsqu'ils sont bien chauffés il y jette les femmes et les enfants. Nous lui avons fait des représentations convenables; il nous a répondu que c'était ainsi que la république voulait faire cuire son pain. D'abord on a condamné à ce genre de mort les femmes brigandes, et nous n'avons trop rien dit; mais aujourd'hui les cris de ces misérables ont tant diverti les soldats et Turreau qu'ils ont voulu continuer ces plaisirs. Les femelles de royalistes manquant, ils s'adressent aux épouses des vrais patriotes. Déjà à notre connaissance vingt-trois ont subi cet horrible supplice, et elles n'étaient comme nous coupables que d'adorer la nation. La veuve Pacaud, dont le mari a

été tué à Châtillon par les brigands lors de la dernière bataille, s'est vue, avec ses quatre petits enfants, jeter dans un four. Nous avons voulu interposer notre autorité; les soldats nous ont menacés du même sort. »

Les officiers municipaux des Herbiers ont dressé un long procès-verbal où les événements sont relatés heure par heure, jour par jour ; il est signé Maruteau, maire, Jouet, secrétaire-greffier.

« Chaque jour, disent-ils, nous avons donné des renseignements au général Amey et nous n'avons pu le décider à aller reconnaître les brigands, même une seule fois, soit à Bazoges, soit à Beaurepaire, soit à La Ganbretière, où ils s'étendaient de jour en jour. Il nous a fallu souffrir la douleur de le voir occuper son armée à dépouiller les maisons même des patriotes dans les campagnes des Herbiers. »

A la date du 12 pluviôse on trouve sur ce procès-verbal que, « dans une distance de trois lieues, rien n'est épargné : les hommes, les femmes, les enfants même à la mamelle, les femmes enceintes, tout périt par les mains de sa colonne. En vain de malheureux patriotes, leurs certificats de civisme à la main, demandent la vie à ces forcenés ; ils ne sont pas écoutés ; on les égorge. Pour achever de peindre les forfaits de ce jour il faut dire que les foins ont été brûlés dans les granges, les grains dans les greniers, les bestiaux dans les étables, et quand de malheureux cultivateurs connus de nous par leur ci-

visme ont eu le malheur d'être trouvés à délier leurs bœufs; il n'en a pas fallu davantage pour les fusiller; on a même frappé à coups de sabre des bestiaux qui s'échappaient. Nous allons citer un fait.

« La colonne se disant révolutionnaire de Grignon, après avoir dans le village de La Roche, commune du Petit-Bourg des Herbiers, assassiné quantité d'individus, tant hommes qu'enfants, dont une grande partie était connue patriote et travaillait au service de l'armée, arrive à la maison de la Pépinière à un demi-quart de lieue des Herbiers. Elle appartenait au citoyen Joubert, excellent patriote; on la condamne tout de suite à l'incendie; un domestique généralement reconnu patriote est fusillé. »

Cet épouvantable précis des horreurs révolutionnaires, tracé par des mains révolutionnaires, se termine ainsi :

« Nous devons observer que la commune des Herbiers avait été entièrement purgée de tous les aristocrates, et aux horreurs que nous avons décrites nous devons ajouter que les filles ont été violées, les femmes ont été dépouillées de leurs vêtements, leurs mouchoirs enlevés, leurs anneaux arrachés. Les portefeuilles de tous les individus ont été pris; tous les volontaires allaient dans les métairies prendre les chevaux, moutons et volailles de toute espèce : ils ont porté l'insulte jusqu'à nous frapper.

« Un fait qui prouve que l'amour du vol et de l'infâme rapine entre jusque dans l'âme des généraux est celui-ci : le 13 un volontaire vole au nommé Rouillard, dit Morice, sept cent vingt-six livres en numéraire et une tasse

en argent. Le soldat est reconnu et convient du fait ; l'argent est déposé aux mains du général Amey, en présence du commandant de la place : ils le partagent entre eux, en disant que ce Rouillard était un aristocrate et nn vrai brigand. La municipalité oppose l'assertion du contraire, affirme le civisme de ce citoyen; les généraux sont donc forcés de lui rendre justice; mais qu'ont-ils fait? Ils lui échangent son numéraire, qu'ils lui retiennent, contre des assignats qu'ils lui donnent; encore lui ont-ils retenu dix livres, soi-disant pour frais de garde. »

Un ancien administrateur des armées républicaines, dont les récits presque toujours impartiaux ont trouvé place dans les *Mémoires relatifs à la révolution française*, vient ajouter encore quelques traits à cet affreux tableau.

«On ne sera plus étonné, dit-il, que des hommes qui se sont livrés à ces excès de barbarie aient porté des enfants au bout de leurs baïonnettes, et qu'ils en aient brûlé d'autres dans leurs berceaux ; qu'ils aient violé et ensuite égorgé des femmes sur les autels, et qu'avec la pointe de leurs sabres ils aient gravé ces actions infâmes sur la pierre teinte du sang de leurs victimes.

« J'ai vu et lu une inscription de ce genre dans la chapelle du château de La Salle, près Machecoul. On n'a pas d'expression pour peindre toutes les horreurs que l'indiscipline, la licence la plus libidineuse et l'irreligion ont fait commettre dans ce temps de vertige et de fureur.

« Qui n'a pas entendu parler des cruautés d'un général

de brigade qui a commandé à Luçon (c'est Huchet)? Un chirurgien de l'armée est fait prisonnier par Charette et emmené dans le Bocage ; on lui laisse la vie à condition qu'il pansera la blessure de ce chef atteint d'un coup de feu au bras. Fatigué de suivre les royalistes, il épie l'occasion de s'échapper, la trouve et la saisit. De retour parmi les républicains, il expose ses malheurs, la perte de ses effets et la détresse de sa famille : il intéresse et obtient un emploi pour l'hôpital militaire de Luçon. Il apprend qu'un général commande dans la place, il lui fait visite : le général l'accueille avec bienveillance, et l'invite à déjeuner ; le chirurgien accepte. Au milieu du repas le général lui demande d'où il vient : le malheureux raconte ses aventures, sa détention parmi les brigands, et ce qu'il a été obligé de faire pour conserver son existence. Alors Huchet fronce le sourcil, se lève, et, transporté de rage, lui dit : « Comment tu as été le maître de tuer ce chef de brigands, et tu ne l'as pas fait ! va, tu n'es qu'un brigand toi-même et tu périras. » Aussitôt il fait appeler quatre fusiliers qui le saisissent ; il leur donne son mot. Cet infortuné pâlit, et veut balbutier quelques paroles pour sa défense ; on l'emmène dans le jardin contigu à la maison du général ; on le fusille, on le dépouille, on l'enterre. Pendant ce temps-là le général continuait son déjeuner. »

Faurès, vice président de la commission militaire établie à Fontenay, vient, dans un rapport dont nous ne citons que quelques fragments, apporter de nouvelles preuves à l'appui de toutes celles déjà citées.

« Charette, dit-il, qui était la terreur de tous, n'avait plus avec lui qu'environ trois mille hommes, qui n'auraient pas tardé à recevoir les châtiments dus à leurs crimes, lorsque tout à coup une armée révolutionnaire est venue dans la Vendée pour, disait-on, achever la ruine de ces hordes d'esclaves, dont elle devait exterminer jusqu'au dernier; mais les généraux de cette armée ont-ils exécuté ce projet? Non; au contraire, loin de se battre, ils ont été battus; au lieu de respecter les propriétés, ils ont pillé, volé, saccagé de toutes parts indistinctement. Ils se sont divisés en douze colonnes; la chose est simple. Une armée entière, passant dans un petit village, ne ferait aucun butin; au lieu que partagée en douze colonnes elle pouvait beaucoup mieux piller, voler, s'enrichir des biens, je ne dis pas des brigands, mais de ceux des vrais patriotes, qui pour l'intérêt général étaient retournés à leur poste. Lorsque les portefeuilles étaient bien pleins, on n'avait plus le désir de se battre, dans la crainte de les perdre, et les soldats demandaient des billets d'hôpitaux. Les généraux ont fait pis encore; ils mettaient en réquisition les charrettes des communes, enlevaient tout ce qu'il y avait de meilleur dans les maisons des patriotes, le faisaient traîner à leur suite, et permettaient à ces malheureux d'emporter le reste pour avoir le plaisir barbare d'incendier leurs maisons. Après cet embrasement ils n'étaient pas plutôt rendus au milieu de la colonne que les volontaires, suivant l'exemple des généraux, prenaient le reste, tuaient les hommes, violaient les femmes et les filles, et les poignardaient ensuite. Ils ont fait plus; ils ont immolé une municipalité entière, revêtue de l'écharpe tricolore. Dans

un petit village, habité par environ cinquante bons patriotes qui avaient toujours résisté à l'oppression brigantine, on apprend que des frères d'armes viennent porter des secours aux patriotes, et les venger de tous les maux qu'ils avaient soufferts ; on leur prépare un banquet civique et fraternel. La colonne arrive, leur donne l'accolade, mange les vivres de ces malheureux; et aussitôt après le repas, ô barbarie inouïe! ils les emmènent dans un cimetière, et là on les poignarde les uns après les autres. »

Par les extraits que nous avons empruntés aux autorités révolutionnaires, et dont il nous serait si facile d'élargir le lugubre cadre, on a vu de quelle manière travaillaient les douze colonnes incendiaires, qui entre elles s'excitaient au meurtre et au pillage par une émulation encore plus déplorable même que les crimes. Nous n'avons rapporté que des plaintes de républicains; eux seuls avaient le droit d'élever la voix, car, de concert avec les généraux qui les massacraient à défaut de royalistes, ils prêtaient la main à toutes les persécutions dont ceux-ci étaient toujours les premières victimes. Les royalistes étaient mis hors la loi; il ne s'en rencontrait plus que sur les champs de bataille. Ne fallait-il pas que cette armée de révolutionnaires assouvît sa rage sur ceux-là mêmes qui la lui avaient soufflée au cœur?

Cependant le tableau de tant de persécutions exercées au nom de la liberté et de l'égalité ne serait pas complet si en peu de mots l'histoire ne rendait un juste tribut d'hommages au dévouement des femmes et des enfants

de la Vendée, qui, au milieu de tant de malheurs, se trouvèrent dignes de s'associer au martyre de leurs pères ou de leurs époux. Parmi cent traits épars, ignorés des historiens et de la Vendée elle-même, qui ne connaît pas tous les trésors de gloire renfermés dans son sein, nous n'en citerons que trois.

Le 25 janvier 1794, Grignon arrive dans la paroisse du Pin, près de Châtillon. Vingt habitants environ se portent à sa rencontre; ils le supplient de ne pas brûler leur village et d'accepter le repas qu'ils ont préparé pour lui et sa colonne. Grignon se met à table; lorsqu'il a dîné il ordonne d'attacher avec des cordes ceux qui l'ont si cordialement reçu; ils sont traînés dans un champ voisin, et sur un signe de cet homme tous sont égorgés à coups de sabre et de baïonnette.

Pendant cette boucherie, la femme Tricot, auprès de son mari, de son fils âgé de dix-huit ans, qui revenait de la campagne d'outre-Loire, auprès de son père, de son beau-père, de sa belle-mère et de sa sœur, était là, portant un jeune enfant qu'elle allaitait. Cet enfant fut tué dans ses bras par les assassins de toute sa famille. Malgré les imprécations qu'elle entend et les blessures qu'elle reçoit, malgré la mort de son dernier né, elle ne cesse de répéter à son mari et à son fils avec l'éloquence de la mère des Machabées : « Songez que votre Dieu est mort sur une croix et votre roi sur un échafaud. » Et ce n'était pas à voix basse que ces paroles étaient prononcées. La femme Tricot les proférait en face des bourreaux. Elle semblait implorer le martyre subi par tous les êtres qui lui étaient chers à tant de titres. Grignon la condamne

à vivre. Elle revint de cette exécution les mains, les vêtements couverts du sang de sa famille ; elle en revint pour éteindre le feu qui avait été mis à la maison de sa belle-sœur. A peine les révolutionnaires sont-ils éloignés qu'elle a le courage de se présenter encore sur le terrain où le sang des siens avait coulé. Chrétienne, après avoir été épouse et mère, fille et sœur pleine de sublimité, elle voulut ensevelir les cadavres mutilés de son mari, de ses enfants et de toute sa famille.

La population de ces contrées avait si bien fait le sacrifice de sa vie, elle était tellement exaltée par les misères de toute nature, qu'une jeune métayère, entendant au marché de Chemillé des soldats annoncer qu'ils ont ordre d'aller incendier sa ferme, part aussitôt pour s'y rendre. Pendant le trajet, elle est accostée par un bleu, qui, sans la connaître, l'engage, dans un louable sentiment d'humanité, à suivre un autre chemin. « Je sais, répond-elle, que vous allez massacrer mon mari, mes enfants et mon père; je serai avant vous auprès d'eux. » A ces mots elle prend un sentier qui abrége la route. Comme elle l'avait prevu, elle arrive avant les soldats, puis elle périt avec tous les objets de sa tendresse.

Cette femme se nommait Marie Vineau.

Ce courage de femme a quelque chose d'antique et de merveilleux; mais que dire de la présence d'esprit toute vendéenne des enfants? Le citoyen Faurès s'explique ainsi dans un rapport à la date du 2 germinal an II : « Chaque jour il nous parvient des détails plus affreux les uns que les autres sur les crimes dont se souillent que ques généraux indignes de servir la république. Je vous dirai, ci-

toyens représentants, qu'il est de l'intérêt bien entendu de la nation d'en étouffer jusqu'au souvenir, et c'est pour cela que je vous écris confidentiellement. On fait la guerre aux hommes et aux femmes, c'est très bien ; mais entre-t-il dans les intentions du comité de salut public de la faire aux enfants ? Ils nous sont hostiles comme tout l'est ici ; mais ces enfants, aussi hypocrites ou aussi rusés que leurs pères, nous poursuivent par d'autres moyens. Il faudrait les épargner pour les accoutumer au bonheur de la liberté, et on les force à devenir les dénonciateurs de leurs parents ; ils refusent et on les tue. Il y a quatre jours, près de La Chataigneraie, un détachement de la division Huchet a rencontré un petit paysan, qui sans doute était placé là pour veiller au salut de quelque bande postée dans les bois voisins. Cet enfant, à peine âgé de neuf à dix ans, a été arrêté. Après un interrogatoire fait à coups de baïonnette, on a voulu lui promettre la vie s'il instruisait le détachement sur la route que devaient suivre les brigands. L'enfant a souri et a répondu avec la nonchalance hypocrite qui les caractérise tous : « Quand je vous dirais où ils sont, vous ne me croiriez pas. » Et les traitements les plus durs, les promesses et les menaces n'ont pu l'amener à quelque révélation. Nos soldats l'ont tué. Une demi-heure après, de ce détachement il ne restait plus que deux hommes ; ils étaient tombés dans une embuscade dont le petit était la sentinelle avancée. »

Nous avons vu le meurtre, le viol et l'incendie s'adresser aux individus, maintenant il va s'adresser aux masses dispersées dans les campagnes ; les troupes révolutionnaires ont frappé sans distinction de parti sur tous les êtres

qui tombaient sous leurs sabres. Les sans-culottes et les royalistes n'ont pas été plus épargnés les uns que les autres; mais à Doué les patriotes ont pris leur revanche; à Doué six cents infortunés sont entassés dans une étroite prison qui ne reçoit l'air que par un soupirail; ils y périssent, étouffés sur leurs ordures et au milieu des cadavres, que l'on ne songeait pas à enlever. C'était le supplice de Mézence renouvelé dans la Vendée par la fraternité révolutionnaire. A Clisson, le château féodal du vieux connétable abrite, dans la salle des archives, plus de trois cents paysans, qui s'y sont réfugiés avec leurs femmes et leurs enfants. Ils ont ainsi cru pouvoir se soustraire aux assassinats : un ordre est donné par Cordelier; Cordelier veut qu'on égorge ce troupeau de victimes sans défense. Les bleus viennent les saisir; ils allaient les fusiller, mais par un raffinement de cruauté ils se décident à leur faire subir une mort plus cruelle.

Dans une cour intérieure du château se trouve une large citerne : on y jette pêle-mêle tous ceux qui se rencontrent sous la main. Peu à peu la citerne se remplit; alors la révolution s'arrange afin de ne laisser aux trois cents Vendéens que la place nécessaire pour souffrir et étouffer. On les étend, on les couche les uns sur les autres comme des marchandises déposées en magasin; puis, lorsque le puits regorgea de ces hommes et de ces femmes destinés à une mort affreuse, la *Marseillaise* et le *Ça ira* vinrent mêler leurs sanglantes farandoles aux cris de désespoir qui s'échappaient de la citerne. Des ouvriers furent appelés; on en mura l'entrée, et pendant cet horrible travail les bleus dansèrent pour étouffer dans leurs cris

d'horrible joie les angoisses et le dernier soupir de tant de malheureux.

Le général Huchet a tout incendié, tout exterminé du port La Claie à Sainte-Hermine.

Dufour a dévasté le district de Montaigu.

Cordelier a inondé de sang la Vendée de l'ouest à l'est.

Grignon l'a prise en sens contraire, et d'Argenton-le-Château aux Herbiers il n'a rien épargné.

Dans les autres directions les généraux incendiaires ont suivi cet exemple. De Clisson au Loroux, de Tiffauges à Vezins, tout a été brûlé, tout est passé au fil de l'épée. Une ceinture de feu semble précéder la marche des douze colonnes. En moins de huit jours tout le haut Poitou et une partie de l'Anjou furent couverts de débris, de cendres et de cadavres. Soixante-dix mille hommes, formant le contingent des douze colonnes infernales, ne laissent rien debout, rien de vivant. Plus d'un quart de la population fut massacré. Les chiens des campagnes ne virent plus qu'une bête féroce dans les soldats républicains : à l'approche d'un paysan ils se taisaient; ils avaient l'instinct que ce paysan était un proscrit; mais à la vue d'un bleu ils poussaient d'affreux hurlements. Une immense quantité de blé et de foin fut brûlée, et s'il faut en croire les écrits des représentants, plus de deux cent mille bestiaux périrent; et ici, comme dans les noyades de Carrier, ce n'est pas un seul homme qui commande, c'est toute une armée qui agit, une armée avec ses généraux et ses officiers, qui sur le sol de France se porte à des excès encore inconnus dans l'histoire. Carrier est dépassé : il a été vaincu dans cette lutte de sang, vaincu par des soldats révolutionnaires.

C'est une honte éternelle sur le drapeau tricolore, une honte dont il faut qu'il se lave, car, malgré le temps qui efface tout, elle y reste attachée avec d'affreux souvenirs. Mais, afin que la postérité ne rejette point au compte de quelques misérables, exécuteurs en sous-ordre de ces crimes, les attentats commis au nom de la révolution par des chefs investis de ses pleins pouvoirs, il est bon de citer une page tout entière écrite de la main de Turreau.

LIBERTÉ, FRATERNITÉ, ÉGALITÉ, OU LA MORT.

TURREAU, général en chef de l'armée de l'Ouest.

Il est ordonné au général Huchet de partir sur-le-champ pour se rendre à Luçon. Il prendra le commandement de toutes les forces armées qui s'y trouvent, ainsi que dans les postes adjacents; il fera enlever par tous les moyens militaires les subsistances et fourrages qui se trouvent par sa droite, depuis Sainte-Hermine jusqu'à Chantonnay, en avant de lui jusqu'à Saint-Hilaire, La Chaise et Château-Fromage; par sa gauche, depuis Le Bourg, La Roche-sur-Yon jusqu'à La Claie, le tout inclusivement. Toutes les subsistances qui en proviendront seront dirigées, ainsi que les bêtes à cornes, sur Luçon. Aussitôt les enlèvements faits, tous les bourgs, villages, hameaux, fours et moulins seront entièrement incendiés sans exception. Les habitants qui seront reconnus avoir pris part directement ou indirectement à la révolte de leur pays seront exterminés sur-le-champ. Il se conformera particulièrement à l'arrêté des représentants du peuple, du 2 ventôse, concernant les

réfugiés ; il remettra au général Bard notre ordre portant sa suspension provisoire.

Le général en chef de l'armée de l'Ouest.

Signé à l'original TURREAU.

Pour copie conforme à l'original,
Signé HUCHET.

A cette guerre d'extermination la Vendée relève la tête; elle sort des forêts où elle s'était cachée, puis, rangée sous les ordres de La Rochejaquelein, de Charette et de Stofflet, elle essaie d'entrer en lutte avec les armées de la Convention. La Rochejaquelein le premier est encore en campagne. Par l'ordre de bataille que suivaient les bleus, toujours soutenus par le croisement continuel de leurs flanqueurs, il était devenu impossible de concerter un mouvement militaire. Les blancs ne pouvaient que harceler cette armée, car, isolés les uns des autres, ils n'étaient ni assez forts ni assez nombreux pour se présenter en ligne. Cependant La Rochejaquelein, qui dans les combats d'outre-Loire a déployé l'expérience et la sagacité des grands capitaines, voit qu'aujourd'hui il ne s'agit plus de stratégie, mais de témérité, et que c'est en exposant à chaque instant sa vie qu'il peut entretenir l'ardour des siens; il choisit mille Vendéens aussi déterminés que lui; il part de Jallais avec eux, et se lance à travers les colonnes d'Amey et de Cordelier. Il se fait jour au milieu de cette double armée, tombe sur Chemillé, que le général Beaufranchet devait défendre, emporte la ville l'épée à la main; puis, retournant sur ses pas, il fond sur les derrières de la colonne de Turreau et la disperse.

Cette victoire inattendue double ses forces; mais elle ne change point les dispositions prises par les bleus; alors M. Henri, qui, en face de tant de troupes agglomérées sur un seul point, sentait l'impossibilité de continuer ainsi la guerre en rase campagne, se retire dans la forêt de Vezins, où il établit son quartier d'hiver. De là chaque nuit il sort avec quelques centaines d'hommes d'élite; tantôt il coupe les communications de l'ennemi, tantôt il surprend ses patrouilles, enlève ses munitions et leurs escortes; puis, toujours servi par son audace, il renouvelle sans cesse de pareilles attaques.

Dans une de ces sorties il fit prisonnier un officier-général. Ce républicain portait sur lui l'ordre écrit de la main du général en chef Turreau « d'offrir, de donner aux brigands tous les sauf-conduits qu'ils demanderaient, en leur promettant l'oubli du passé s'ils déposaient les armes.» Et Turreau ajoutait : « Aussitôt qu'ils seront partis pour retourner chez eux, il est enjoint aux généraux et aux soldats de les fusiller tous. » Le porteur d'un pareil ordre est exécuté sur-le-champ. C'était justice. La Rochejaquelein fait afficher dans toutes les paroisses cette promesse de sanglante amnistie, dont pendant la campagne d'outre-Loire la révolution a déjà fait usage. Ce manque de foi triple les rangs de sa petite armée. Alors il conçoit le projet de tenter de plus vastes entreprises.

Turreau, dont le quartier-général était placé à Chollet, craint de voir attaquer cette ville, centre de ses opérations. Afin de la dégager, il laisse dans ses murs une forte garnison sous les ordres du général Moulin jeune; lui-même marche sur Tiffauges et Gesté, où il espère attirer

La Rochejaquelein et Stofflet. On était à la fin de janvier. Si l'on s'en rapportait aux dires des royalistes, il serait impossible de bien préciser une date aussi importante, car les Vendéens étaient tous retirés dans les bois, sans communication avec le monde, sans même d'almanach. En France on n'imprimait que des calendriers républicains, et les paysans refusaient d'y avoir recours; mais un rapport très circonstancié de Pochet, commandant la place de Chollet, lève tous les doutes : il est daté du 29 janvier, et il annonce à Turreau la mort de La Rochejaquelein.

La garnison de cette ville était partie le 28 dans le but avoué d'incendier le bourg de Nuaillé. Afin de préserver des flammes cette population sans défense La Rochejaquelein se précipite contre les bleus ; il les attaque au moment même où l'incendie commençait ; il est vainqueur, et va donner l'ordre de la retraite, lorsqu'il aperçoit dans un champ de blé, à côté même de la route, deux grenadiers républicains que ses soldats se disposent à massacrer. « Arrêtez! dit-il aux siens, je veux les faire parler. » Malgré les prières de Stofflet et de Baugé, M. Henri s'avance. « Rendez-vous, crie-t-il aux grenadiers; je vous fais grâce. » Son nom est prononcé dans le même instant : un des républicains l'a entendu; il présente au général le canon de son fusil, l'ajuste et tire sur lui; la balle frappe au milieu du front. Henri de La Rochejaquelein tombe mort.

A cette vue Stofflet s'élance; il a des larmes dans les yeux. « Qui de vous, s'écrie-t il, a tué notre général? — Moi, réplique l'assassin. » D'un coup de sabre Stofflet lui

fend la tête, et se retournant vers le second grenadier : « Toi, tu es libre, dit-il d'une voix émue. M. Henri t'a fait grâce. »

Une nouvelle colonne républicaine arrivait au pas de course. La victime et l'assassin sont précipitamment ensevelis dans la même fosse; puis, en pleurant leur jeune général, les quelques témoins de cette affreuse scène se retirent, et recommandent le plus profond secret sur une mort qui peut décourager la Vendée.

Ce silence de Stofflet, dont on a calomnié la douleur, est le plus touchant hommage rendu à la mémoire de M. Henri. Lorsque sa mort se répandit enfin dans la Vendée, qui prit le deuil, le général en chef des républicains improvisa pour le généralissime de vingt-un ans la plus magnifique oraison funèbre. Dans ce moment la révolution comptait sous son drapeau plus de neuf cent mille soldats, et pourtant Turreau écrivait au comité de salut public, le 9 mars 1794: « J'ai ordonné au général Cordelier de faire déterrer La Rochejaquelein et de tâcher d'acquérir des preuves de sa mort. »

Avant la république française les Romains n'avaient pris de telles précautions qu'une fois : c'était pour Annibal.

CHAPITRE II.

Stofflet général en chef de l'armée d'Anjou et du haut Poitou. — Combat de Gesté. — Prise de Chollet par les Vendéens. — Mort du général Moulin. — Campagne d'hiver de Charette. — Défaite de Grignon. — Les généraux Dufour, Duquesnoy et Turreau. — Joly et ses enfants. — Haxo marche contre Charette. — Leurs différents combats. — Bataille des Clouzeaux. — Défaite et mort d'Haxo.

Le plus jeune et le plus brillant général qu'ait eu la Vendée, celui qui à vingt ans commençait sa vie de combats par une de ces harangues qu'Homère aurait été jaloux de placer dans la bouche d'un de ses héros, et qui couronnait une épopée de dix mois par ce mot le plus sublime et le plus chrétien adressé à un ennemi : « Je vous fais grâce ! » ; celui qui dans le camp républicain n'a trouvé d'adversaires que sur le champ de bataille, et qui dans le sien a été le frère des paysans, l'ami des gentilshommes, l'idole de tous, Henri de La Rochejaquelein n'est plus ; mais son ombre peut encore gagner des batailles, et Stofflet qui lui a succédé connaît trop bien la

magie de ce nom pour ne pas mettre son début dans le commandement sous une aussi puissante protection.

Ce pauvre Lorrain devenu, comme Spartacus, chef de parti à son insu, n'a pas les nobles manières, l'affectueuse politesse, les inspirations soudaines de La Rochejaquelein; mais il possède son bouillant courage; mais il est doué du génie de la guerre, et, Vendéen par le cœur, il veut arracher ce pays aux dévastations révolutionnaires, ou mourir glorieusement sur ses débris. Le 2 février il se porte avec le comte de La Bouère sur Gesté, où le général Cordelier s'est établi. Stofflet et La Bouère le battent en trois rencontres successives, toujours en annonçant aux royalistes qu'ils exécutent les ordres de M. Henri; puis, après ce triple succès, Stofflet revient à Maulevrier. Là quelques chefs secondaires lui demandent si La Rochejaquelein est mort, ainsi que le bruit en est répandu. « Il n'est que trop vrai, répond-il; j'ai perdu le meilleur de mes amis. » Lorsqu'il s'est rendu compte des forces dont il dispose, il se prépare à tenter un grand coup, afin de prouver aux paysans que, M. Henri mort, ils peuvent encore espérer. Il a conservé des intelligences dans Chollet, où commande le général Moulin jeune: c'est sur Chollet qu'il va diriger ses troupes. Mais il a besoin de quelques jours de repos pour combiner ses plans, pour recevoir les communications de Charette que les bleus n'auront pu intercepter, et pour ravitailler ses soldats: il rentre donc dans la forêt de Vezins. Le 9 mars avec quatre mille hommes bien disciplinés, bien aguerris, il prend la route de Chollet, où sont renfermés plus de cinq mille hommes protégés par une nombreuse artillerie;

il confie à Renon le commandement de l'aile droite ; Laville Baugé et Beanrepaire guident la gauche, et le nouveau général en chef au centre veille sur tous les mouvements.

La garnison de Chollet, rassurée par la supériorité du nombre, ne se tient pas sur ses gardes. Le 10 mars, les paysans, après avoir surpris et tué les postes avancés, tombent sur les retranchements. Une si brusque attaque étonne les bleus ; Stofflet, Renou, Laville-Baugé et Beaurepaire ne leur permettent pas de revenir de ce premier moment de stupeur : ils poussent leurs soldats dans les faubourgs ; ils sautent au milieu des retranchements ; puis, par un feu qui ne se ralentit jamais, ils culbutent une partie de la garnison. A la vue de ce désordre Moulin se jette dans les rangs des siens ; il les encourage de la voix ; il veut les soutenir par son exemple : le général Caffin qui le seconde est frappé à ses côtés de deux balles ; il se relève et combat encore. Moulin est blessé aussi : sa chute devient le signal de la déroute. Ce général, couvert de sang, veut s'opposer à la fuite de ses soldats ; ses soldats méprisent les ordres qu'il intime, les prières qu'il fait entendre. Alors les tirailleurs que Stofflet a façonnés de longue main à tous les périls s'égaillent dans cette ville enlevée à la baïonnette ; d'autres s'acharnent à la poursuite de Moulin, qui résiste avec un courageux désespoir à l'entraînement de ses troupes. Vaincu et perdant tout son sang, il voit son cheval s'abattre dans une rue encombrée de fourgons chargés de mourants. La fuite est devenue impossible : il va tomber vivant entre les mains des paysans, lui qui, comme ses collègues dans le comman-

dement, a déployé contre la Vendée une impitoyable rigueur. Pour s'arracher au supplice il saisit un de ses pistolets, et se brûle la cervelle.

L'armée vendéenne est maîtresse de Chollet, dont le sang des bleus et des blancs a si souvent inondé les pavés. Le premier cri du général est de respecter les prisonniers; mais des femmes que la révolution a privées d'asile et faites veuves avant le temps refusent d'user d'une modération sans réciprocité; elles excitent les royalistes à la vengeance; elles-mêmes, entraînées par un désir de représailles que tant de calamités rendent juste, elles-mêmes se précipitent sur les bleus, et en égorgent quelques-uns. Les ordres des chefs, l'indignation des paysans arrêtent le massacre. On envoie à la poursuite des vaincus quelques détachements. Ces détachements rencontrent la colonne du général Cordelier, qui arrivait de Gesté au secours de Chollet. Une seconde affaire a lieu entre cette colonne et l'armée de Stofflet épuisée; les chances n'étaient plus égales. Cordelier rentre dans la ville, il en débusque les Vendéens, qui, alors couronnant les hauteurs de Nuaillé, campent ainsi pendant trente-six heures à la vue même des républicains.

Mais cette audace de Stofflet, osant abandonner ses forêts pour descendre en rase campagne et surprendre les cités, répandit la terreur dans la population révolutionnaire de l'Ouest et l'espérance dans le camp opposé. Par la rapidité de ses succès, si fatalement interrompus, La Rochejaquelein avait prouvé que la Vendée n'était pas anéantie; Stofflet, son successeur, la faisait sortir de ses ruines. La république était forcée d'avouer que son sys-

tème d'égorgement et d'incendie ne pouvait rien comprimer, rien arrêter. Au nom du comité de salut public, fauteur et complice de toutes les cruautés, Barrère à la Convention fait entendre ces paroles : « Le comité espérait surtout que l'armée de l'Ouest, fidèle aux maximes et aux ordres du gouvernement, ne disséminerait jamais ses forces, et s'occuperait bien plus de détruire le noyau des brigands qui pouvaient se reformer que de sacrifier les habitations isolées, les fermes et les villages soumis. Cependant les forces républicaines ont été morcelées, des rassemblements se sont réorganisés, et la troupe royaliste, naguère éparse et fugitive, maintenant sous les ordres de Stofflet et de Charette, se grossit de tous les mécontents qu'on doit à l'exécution barbare des décrets dans un pays qu'il fallait seulement désarmer et administrer avec le bras nerveux d'un pouvoir militaire et révolutionnaire. »

La Convention avait mis le fer et le feu entre les mains de ses soldats, et elle s'étonnait après coup du terrible usage qu'ils en avaient fait. C'était mal connaître les hommes qu'elle employait; et la Convention n'en était pas là. Cette satisfaction, donnée à la Vendée, ne tirait pas à conséquence, car le comité de salut public ne destituait aucun de ses farouches agents, ne prenait l'initiative d'aucune mesure réparatrice. La Vendée ne tint donc pas compte de cette flétrissure anonyme ; elle resta sous les armes.

Cependant les représentants du peuple et les généraux commencèrent à voir qu'ils pouvaient un jour payer cher les atrocités de tout genre qu'ils avaient couvertes de leurs écharpes tricolores. Ils ne portèrent plus l'incendie dans le

Bocage. On fit grâce aux habitations, mais on ne fut que plus cruel envers les citoyens. On continua les massacres comme si la vie d'un homme inoffensif ou d'un paysan armé pour défendre son culte et sa liberté n'était pas plus précieuse aux yeux de l'humanité que quelques murailles.

Alors Turrean, qui avait l'instinct de l'inutilité des maux commandés par lui, s'adressa à la Convention, et il écrivit le 17 mars : « Tout ce qui m'a été conseillé de faire n'a abouti à rien. La Rochejaquelein, le généralissime est bien mort; mais cette mort qui devait tuer du même coup l'élan des brigands n'a fait que lui donner une nouvelle activité. Ils se battent sur les ruines de leurs chaumières comme d'autres ne se battraient pas pour défendre les leurs si elles étaient debout. Il y a quelque chose de surnaturel dans cette opiniâtreté, dont jamais aucun peuple n'avait donné l'exemple. Les représentants en mission sont découragés, et pourtant je suis loin de donner le conseil de pourvoir à leur remplacement : on les a déjà trop souvent changés ainsi que les généraux. Ceux des brigands sont immuables ; ils ont un plan, ils le suivent. Celui qui est tué aujourd'hui le laisse à son successeur; nous, nous ne pouvons agir de même. Plus de cent représentants ou généraux sont venus s'user dans l'espace d'une année au milieu de ce pays maudit, et, après tout ce que nous avons fait, la république n'est pas plus avancée que le premier jour. Cela tient autant, n'en doutez pas, au courage fabuleux et à l'hypocrisie des brigands qu'à l'instabilité des mandataires de la nation. Il faut encore changer de

système ; nous avons été durs, essayons des voies de douceur ; c'est le seul moyen qui nous reste pour triompher d'nn acharnement inexplicable. »

Stofflet profite avec habileté de ces demi-concessions arrachées par l'attitude pleine d'énergie de la Vendée à la haine de la révolution, puis, fort de ce qu'il a déjà fait, plus fort encore de ce qu'il se sent le courage d'entreprendre, il assemble dans la forêt de Vezins tous ses volontaires ; là il leur dit : « M. de La Rochejaquelein, notre général, est mort. Maintenant on cherche à vous gagner par des mesures de conciliation ; on suspend les incendies, et on se contente de nous égorger. Consentez-vous à accepter ces conditions ou voulez-vous encore combattre ?»

Les paysans écoutèrent ces paroles avec recueillement, et dans toute cette foule il n'y eut qu'un cri : « M. Stofflet, nous ne vous abandonnerons jamais ! »

Ce cri fait tressaillir le général d'un légitime orgueil. Il agite son chapeau, qu'en signe de joie il vient de placer sur la pointe de son épée, et il s'écrie : « Allons, mes amis, entre nous c'est à la vie et à la mort. » Pour faire sanctionner par la victoire cette élection, dont il est si digne, il marche sur Beaupreau. Son inconcevable activité a réuni autour de lui plus de sept mille hommes. Avec cette armée il va attaquer la division de Cordelier, la plus aguerrie et la mieux disciplinée de toutes celles que la république comptait alors dans l'Ouest.

L'armée de Mayence, que la jalousie des autres corps avait forcé de dissoudre quelques semaines après la bataille de Laval, et qui ne se composait déjà plus que de débris échap-

pés à toutes les sanglantes affaires où elle avait si vaillamment figuré, était presque entièrement incorporée dans cette division. Stofflet se présente, il engage le feu; mais aussitôt Cordelier, qui a emprunté aux paysans leur manière de combattre, égaille ses soldats. Répandus en tirailleurs, ils luttent d'adresse et de rapidité dans leurs mouvements avec les royalistes. Stofflet essaie en vain de régulariser le combat. Les bleus continuent pendant plus de six heures cette fusillade, que la supériorité de leur nombre devait à la longue rendre fatale aux blancs. Craignant un échec plus considérable, Stofflet ordonne la retraite: elle s'opère dans un ordre parfait.

C'est à cette époque que les deux frères Soyer rejoignirent l'armée vendéenne. L'aîné, à peine guéri de ses nombreuses blessures, traversait la route de Chemillé à Saint-Lambert-du-Lattay avec une vingtaine de cavaliers; tout à coup il se voit en face d'une colonne républicaine forte de deux à trois cents hommes. Ses soldats, résolus à périr, perdaient jusqu'à l'espoir de faire une utile résistance, quand Soyer, arrivé au premier rang de l'ennemi, provoque le plus brave à un combat singulier dont le prix sera la liberté de ses cavaliers. Ce défi produit dans les rangs républicains un silence d'admiration; mais bientôt des cris partent de plusieurs points de la colonne; les bleus proclament que semblable proposition ne peut venir que d'un officier comprenant la gloire des armes françaises; les chefs s'avancent, ils pressent Soyer de se confondre dans leurs rangs et de servir sous le drapeau tricolore. Soyer refuse. Alors les républicains passent outre, ajournant leurs adversaires au prochain combat.

Mais les besoins de la guerre appellent la division de Cordelier dans le bas Poitou, où Charette combattait avec des succès toujours croissants. Alors à peu près maître du pays, Stofflet menace de nouveau Chollet et Beaupreau. Le général Huchet devait protéger la première de ces villes; il se renferma derrière les retranchements élevés autour de son enceinte, et rien, pas même les plus audacieuses provocations, ne put le décider à tenter une sortie. Grignon, qui dans le Bocage n'avait plus de femmes à égorger et d'enfants à couper en deux, est venu renforcer la garnison de Chollet. A cette nouvelle les Vendéens espèrent qu'enfin ils pourront forcer au combat les républicains. Stofflet attaque leurs avant-postes; Grignon et Huchet ordonnent la charge. Habitués à n'avoir que la faiblesse des vieillards ou l'innocence des jeunes filles pour adversaires, ces héros des colonnes infernales reculent au premier feu. Grignon s'élance pour arrêter leur fuite; ses soldats le menacent, et se réfugient en désordre derrière l'artillerie qui couronne les hauteurs. « Je suis déshonoré, » s'écrie cet homme en brisant son épée; puis il se retire, abandonnant le commandement à Huchet. Huchet veut rétablir l'ordre; il est menacé à son tour, et rentre dans ses lignes en essuyant presque à bout portant les décharges de la mousqueterie vendéenne.

C'est là que Pierre Legeay, en poursuivant les fuyards, attaque un soldat républicain; il venait de le jeter à terre d'un coup de sabre, lorsque la lame se sépara tout à coup de la poignée. Le soldat se relevait; il armait son fusil pour faire feu sur Legeay: « Rends-moi mon sabre, » s'écrie le Vendéen exalté. — « Le voici, » reprend le bleu

frappé de terreur, et il le lui présente en le tenant par la pointe.

Abrités derrière leurs retranchements, les républicains cependant se livrent à de nouvelles imprécations contre leurs chefs ; ils les accusent de lâcheté parceqn'ils ne savent pas les conduire à la victoire ; ils les accusent de trahison sous prétexte que leurs cartouches sont trop grosses pour le calibre des fusils.

« Tiens, général, disent quelques-uns d'entre eux à Huchet, vois nos cartouches ; elles sont de fabrique anglaise ; et prétends encore que nous ne sommes pas trahis. »

Les bleus avaient raison ; mais cette introduction de cartouches anglaises dans le camp républicain serait encore un mystère, si un *post-scriptum* mis au bas d'une lettre des représentants Hentz et Garos, qui viennent de succéder à Bourbotte et à Francastel, ne servait à l'expliquer. Hentz et Garos ne sont que depuis quelqnes jours dans le Bocage avec des pouvoirs illimités, avec de nouvelles instructions du comité de salut public, et ils lui écrivaient :

« La poudre fournie par l'Angleterre à nos tronpes est avariée. Citoyens collègues, dites à vos agents à Londres d'en choisir de meillenre. Les Anglais peuvent vendre ou donner celle-là à l'armée brigantine ; mais pour nous qu'il n'en soit plus question : nos soldats sont trop difficiles, et vous devez la payer trop cher à la perfide Albion. »

Cette note est une grave accusation contre l'Angleterre ; nous la citons telle qu'elle se présente dans la correspondance des conventionnels ; pour la reproduire nous

n'avons que leur affirmation, que leurs signatures. L'Angleterre peut les démentir.

Restés devant Chollet, sans ennemis à combattre, les Vendéens s'apprêtaient à en commencer le siége lorsque l'arrivée de Hentz et de Gares, avec de nombreux renforts, vint changer ces dispositions. Turreau était avec eux. Afin de ne pas trop isoler ses cantonnements, ce général, qui ne veut faire la guerre que par masses, a déjà évacué Chantonnay, La Roche-sur-Yon et les Herbiers. La ville de Chollet, toujours serrée de près par les royalistes, est le point de mire de leurs attaques. Turreau a demandé au comité de salut public l'ordre de l'abandonner comme les autres cités dont il a fait retirer les bleus, et c'est pour décider cette retraite qu'il s'y présente; deux heures lui suffisent pour opérer l'évacuation. Cette ville était encombrée de grains, de fourrages, d'équipages de toute espèce. On brûle les habillements, les manufactures et tout ce qu'il est impossible d'enlever et de transporter à Saumur, puis on laisse sans défense Chollet, où les Vendéens accoururent et s'emparèrent de toutes les munitions. Cette évacuation les rendait maîtres de tout le pays qu'avait occupé la grande armée. Alors Stofflet se trouve à la tête de plus de huit mille hommes dont il possède la confiance, et qu'il a déjà plus d'une fois conduits à la victoire. Son imperturbable constance a fatigué les bleus; il est enfin libre de ses mouvements, et Charette, de son côté, a entrepris sa célèbre campagne d'hiver, le plus beau fleuron de sa couronne militaire.

Afin d'apprécier dignement le génie que le chef vendéen déploya dans cette grande expédition, il faut se re-

porter par la pensée au milieu de ce pays ruiné par les occupations précédentes, et depuis deux mois labouré en tous sens par les exactions de toutes sortes des douze colonnes infernales. Au récit des dévastations et des attentats que nous avons empruntés aux ennemis les plus acharnés de la Vendée, témoins oculaires et souvent complices des faits qu'ils dénoncent plus tard, il est facile de comprendre à quel profond dénuement le général et ses soldats devaient se voir réduits. La contrée dont il avait presque fait son camp retranché était devenue la proie des incendiaires. C'était sur son territoire que Grignon, Dufour, Huchet, Cordelier et leurs imitateurs avaient exercé le plus de sévices ; il n'y avait plus de villages, plus de chaumières, pas même d'abri. Les blés avaient été consumés, l'incendie dévorait les moulins, comme pour ne pas même laisser aux habitants l'espérance d'un morceau de pain.

Au milieu de cette désolation générale, Charette, toujours harcelé, s'était peu à peu vu abandonner par ses troupes, que le besoin poussait hors de son camp volant. Il ne restait autour de lui que ses fidèles, de Couëtus, Joly, Savin, Eriau, de La Robrie, Pajot, Beaudreau et de Goulaine, dont les soldats étaient morts ou arrachés par la force des rangs de cette armée qui allait sans cesse en s'affaiblissant. Tous manquaient de subsistances et de munitions; tous étaient sans asile; ils erraient dans les paroisses de La Chambaudière, du Luc, de Saligné, de La Couchaignière et de Saint-Sulpice, cachant avec une admirable adresse les traces de ceux qui suivaient leur fortune. La neige couvrait la terre. L'hiver menaçait de

toutes ses rigueurs, et il n'était même pas possible de se nourrir d'herbes et de racines.

Le général que nous avons trouvé si efféminé dans sa toilette, si délicat dans ses goûts, si recherché dans ses plaisirs, partage avec ses soldats les plus horribles privations et leur affreuse nudité; il leur a donné l'exemple de tous les courages; dans l'adversité il leur donne celui de la patience; de misérable étape en misérable étape, il lutte à chaque heure du jour et de la nuit contre les troupes détachées pour le cerner. Il résiste aux unes, évite les autres; puis un jour il se présente à marches forcées devant Saint-Fulgent : les bleus y relevaient en grande pompe l'arbre de la liberté que les blancs abattaient partout sur leur passage. La garnison, surprise l'arme au bras, n'a pas le temps de se mettre en ligne. Charette, avec son avant-garde, pénètre dans le bourg; il brûle ce peuplier, triste symbole d'une menteuse liberté; puis, après avoir vu fuir les républicains devant ses paysans, il prend les précautions que nécessitent la fatigue et l'épuisement des siens. En général plein de paternelle prévoyance, il ne laisse à personne le soin de veiller à la garde de l'armée, et lui même, aussi épuisé que tous ses soldats, bivouaque pendant toute la nuit sur la grande route avec quelques officiers.

Mais à cette époque la Vendée était incessamment sillonnée par les colonnes républicaines; une d'entre elles arrivait cette même nuit de Chantonnay à Saint-Fulgent; elle tombe dans la garde avancée des royalistes, et engage le combat; Charette la poursuit jusqu'aux quatre chemins de l'Oie. Joly s'est opposé à cette ardeur de

volontaire, qui peut exposer le reste de l'armée ; ses avis n'ont pas été écoutés. A peine de retour, Charette est attaqué par une nouvelle colonne accourue de Montaigu. Les royalistes sont mis en déroute ; ils se dispersent, et leur général erre toute la nuit, ne pouvant qu'à peine réunir une dizaine d'hommes autour de lui : il gagne enfin la forêt de Grala. C'est dans ces bois, où, sans vivres, sans munitions, il n'ose même pas allumer quelques feux de bivouac, dans la crainte de provoquer l'attention des soldats, c'est dans ces bois qu'il convoque ses compagnons errants comme lui à la merci de la Providence, et qu'il tente de recommencer une guerre dont La Rochejaquelein, peu de jours avant sa mort, avait pris l'initiative.

Cette guerre consistait à dérober aux bleus la marche des blancs, à inquiéter l'arrière garde de l'ennemi, à le surprendre à l'improviste, et à ne jamais lui laisser un instant de repos. Une lettre du général en chef Turreau au comité de salut public constate le succès obtenu par Charette dans cette lutte d'escarmouches.

« Vous semblez, écrit le chef des incendiaires, vous étonner que les forces de la république n'aient pas encore anéanti la Vendée et Charette. Nos troupes, quoique bien disciplinées et animées du meilleur esprit révolutionnaire, ne peuvent cependant pas suivre à la piste cet ennemi invisible, qui, aujourd'hui sur un point, demain sur un autre, trompe tous les calculs par la rapidité de ses mouvements. Les brigands sont dans leur pays ; ils en connaissent tous les détours ; ils sont servis par la fanatique discrétion des femmes, par les terreurs feintes ou réelles des autorités.

Aussitôt qu'une colonne est en marche elle est harcelée. J'ai défendu sous des peines sévères de s'éloigner des chemins battus. J'espère, avec le système déjà employé, arriver promptement à la destruction des brigands. »

Tandis que Turreau fait ainsi part à la Convention des difficultés qu'il éprouve. Charette est prévenu que la colonne du général Dufour se porte sur le village des Bronzils pour y mettre le feu. A cette nouvelle il sort de la forêt de Grala, se présente aux républicains, qui déj commençaient leur œuvre d'incendie, et il les charge avec fureur. L'arrière-garde de Dufour se débande; mais le centre de la division résiste. Dufour lui-même, embusqué dans un petit bois, dirige un feu meurtrier sur les Vendéens. Charette sent qu'il faut vaincre cette résistance. A la tête de quelques volontaires, il avance à pied et la baïonnette à la main. A la première décharge le général royaliste a le bras fracassé; c'était sa première blessure. Comme si la balle ne l'eût pas atteint il continue le combat, et va forcer à la retraite le général révolutionnaire lorsque, vaincu par la douleur, il s'évanouit au milieu de ses soldats. On veut l'emporter loin du champ de bataille :

« Non, s'écrie-t-il, laissez-moi ici, et combattez toujours. »

Les royalistes ont aperçu tomber leur général; ils le croient mort, et se retirent en désordre. Joly, qui a pris le commandement, se précipite pour les arrêter; il ordonne de revenir à l'ennemi. Un officier nommé Boisseau lui répond que tout est perdu. Joly d'un coup de pistolet lui fait sauter la cervelle; mais il ne lui reste plus avec

quelques braves qu'à protéger la retraite : elle s'opéra sans perte. Des bois de Grammont, où les Vendéens passent la nuit, Charette les pousse sur le village de Maché. Il y avait trois jours que ces malheureux n'avaient pas de pain, trois jours que pour étancher leur soif ils étaient obligés de ramasser la glace des fossés, et de la laisser fondre dans leurs bouches altérées. Un convoi républicain stationnait dans ce village; il est enlevé. Charette préside lui-même à la distribution des vivres; puis alors, songeant pour la première fois à la blessure qu'il a reçue, il consent à y faire appliquer un premier appareil.

Sans être dangereuse cette blessure donnait quelques inquiétudes à ses officiers. On le décida à se retirer au Val de La Molière, près de Saint-Mesme, à un couvent où vivaient, dans une solitude souvent troublée par le bruit des armes, quelques vieilles religieuses qui n'avaient jamais pu se résoudre à fuir la maison de leur choix. Charette consent à y passer quelques jours. A peine est-il installé que le général Dufour et les conventionnels commandent un bataillon de quatre cents hommes pour aller prendre d'assaut le couvent du Val de La Molière. Partis de Machecoul à onze heures du soir, les bleus arrivent sur les deux heures du matin devant le Val. Mais quelques habitants de Machecoul avaient pris les devants, et le général royaliste avait eu le temps de s'échapper. Les religieuses et les femmes du voisinage s'étaient réfugiées dans l'église à l'approche des révolutionnaires. Ils envahissent cette église, et les religieuses et les femmes, tout est massacré sans pitié. Il y avait quelques-unes de ces pauvres femmes qui s'étaient cachées dans cette chapelle avec leurs enfants;

on les égorgea. Un de ces enfants, âgé de sept ans, que sa mère serrait contre son sein comme pour le dérober à la fureur des soldats, se mit la main devant les yeux, et dit au bleu qui s'avançait la baïonnette à la main :

« Je vous en prie, citoyen, dépêchez-vous de me faire mourir le premier, afin que je ne voie point tuer ma mère. »

Charette a heureusement échappé aux bleus. A peine est-il en sûreté qu'on lui apprend que Sapinaud d'un côté et Gogué de l'autre, après avoir traversé la Loire, viennent de paraître en armes dans le bas Poitou, qu'ils ont levé quelques centaines d'hommes, et marchent pour se réunir à lui. Il s'avance sur le bourg de Chauché afin de faciliter la jonction; mais, assailli par des forces supérieures, Sapinaud a été forcé de reculer : c'est le général Grignon qui, avec sa division appuyée par celles de Joba et de La Chénaie, a mis en fuite ce nouvel ennemi. Charette court au devant des troupes. Grignon, qui a peur de tomber au pouvoir des Vendéens, « tint pendant la fusillade, selon le rapport des commissaires du district, sa colonne en bataille, et ce ne fut qu'après avoir appris la défaite qu'il avança avec mille hommes pour recueillir les blessés et les égarés. »

Charette s'était trouvé en face du général Joba; il l'avait vaincu à Saint-Fulgent. Après ce premier succès les Vendéens marchent sur la colonne de Grignon. Grignon, par une lâcheté qui, dans ce temps-là, était étrangère aux habitudes des généraux et des soldats, tente d'opérer sa retraite; mais, forcé par les royalistes d'accepter le com-

bat, il se laisse tuer plus de six cents hommes, et fuit vers le village de Puybéliard.

La Chénaie arrivait des Essarts, répandant partout l'incendie. Charette se porte à sa rencontre; il partage ses troupes en trois corps. L'un reste pour protéger Chauché; l'autre est embusqué sur la route; le troisième tourne les républicains, qui, bientôt pris entre deux feux, abandonnent le champ de bataille, couvert de morts, de blessés et d'armes de toute espèce.

Ces trois victoires, obtenues coup sur coup par des paysans exténués de fatigue et de faim, et bien moins nombreux que l'ennemi, rendaient à leur général la confiance que tant de désastres commençaient à lui faire perdre; mais lorsque la troupe de tirailleurs envoyés à la poursuite des bleus revint apportant à Chauché les dépouilles dont le pillage avait enrichi les soldats de Grignon et de La Chénaie, dépouilles qu'ils avaient jetées dans la campagne, afin de ne pas retarder leur course, un immense cri de joie accueillit cette conquête. C'était un butin précieux pour les trois mille hommes de Charette; car il y avait là des vêtements, des armes, des munitions, des vivres et de l'argent. On se partagea toutes ces dépouilles; mais dans ces trois rencontres les blancs avaient fait un grand nombre de prisonniers appartenant tous aux colonnes incendiaires. Ces prisonniers demandaient la vie; ils offraient même de servir la cause royale. Joly, qui, à la tête d'une des trois divisions formées par Charette, a tant contribué au succès de cette triple affaire, propose d'adopter en principe que l'exemple donné par les républicains sera imité,

et que dans l'intérêt du pays on étouffera tout sentiment de pitié : il demande la mort des bleus tombés au pouvoir de l'armée.

« C'est, dit-il, la conséquence de la guerre qui nous est faite. On ne nous a jamais épargnés : pourquoi épargnerions-nous? M. de Lescure, M. Henri et M. de Bonchamp ont été humains; en récompense de cette humanité ils n'ont dans les rangs ennemis trouvé que des cruautés, s'adressant toujours à nos femmes et à nos enfants. C'est une guerre d'extermination que la république nous fait : rendons-lui le mal pour le mal. Elle égorge même ceux qui n'ont pas pris les armes ; fusillons ses soldats prisonniers : c'est notre droit, c'est notre devoir si nous ne voulons pas toujours être dupes. »

A ces paroles Charette applaudit, et donne sur-le-champ l'ordre de passer par les armes tous les républicains. Ce fut un horrible spectacle; mais il était indispensable. Cette exécution militaire était la première à laquelle les blancs condamnaient leur cause; mais cette exécution, provoquée par tant de crimes inutiles, justifiée et au-delà par tous les excès des colonnes infernales, amena d'heureux résultats. Les révolutionnaires comprirent que la Vendée ne voulait plus mourir sous leurs coups sans représailles et sans vengeance : peu de jours après ils essayèrent d'adoucir la rigueur de leur sanglante tactique.

Quelques heures avant ces exécutions les soldats de Charette et de Joly avaient appris un nouveau crime : la mère et les sœurs de Merlaud, un des plus braves volon-

taires de l'armée royale, étaient tombées sous le fer des républicains. Guesdon, officier municipal, attaché en qualité de commissaire aux armées révolutionnaires de l'Ouest, raconte ainsi le fait dans un de ses rapports :

« Cinq hussards, dit-il, de la colonne du général Grignon se portèrent au Boistisandeau, et se renfermèrent dans une cour. Là ils égorgèrent une vertueuse femme âgée de quatre-vingt-quatre ans et ses deux filles, et emportèrent dix mille livres au moins en argenterie, argent monnayé et papier. J'ai vérifié ce fait. »

C'est sous la pénible impression de tant de meurtres inutiles que Charette et Joly se décidèrent à se montrer sans pitié. Nous laissons aux hommes impartiaux le soin d'apprécier une mesure que la politique inspirait tout naturellement, mais qu'une partie des Vendéens crut pourtant devoir condamner : ils ne voulaient verser le sang français que sur le champ de bataille. C'était sans aucun doute une touchante pensée ; mais cette pensée mettait toutes les mauvaises chances d'un côté : elle laissait au parti contraire la puissance du crime et l'espérance de l'impunité. Charette, avec son heureuse organisation de chef de parti, ne put consentir à annihiler ainsi son droit de représailles, et nous croyons que l'histoire doit être moins sévère pour lui que le jugement de quelques-uns de ses amis.

A la nouvelle que Grignon, Joba et La Chenaie ont été si complétement battus, le général en chef Turreau met une colonne infernale aux ordres de Duquesnoy ; il enjoint à ce général de s'attacher à tous les mouvements

du chef royaliste, et de le poursuivre à toute outrance. Duquesnoy, avec une forte division de cavalerie et trois régiments d'infanterie, se jette dans le bas Poitou. Charette l'attendait à Saint-Colombin, près du pont des Noyers. Le combat s'engage : les blancs d'abord obtiennent partout l'avantage ; mais au moment où ils s'élancent pour décider l'affaire la cavalerie de Duquesnoy, cachée pendant l'action, tourne et charge l'armée vendéenne, bien moins nombreuse que celle de la république. Charette a embrassé d'un coup d'œil les difficultés et les dangers de sa position ; en général expérimenté il donne le signal de la retraite ; ses soldats se dérobent par la fuite à une inévitable défaite. Cette manœuvre fut si rapide que Duquesnoy le lendemain écrivait au comité de salut public :

« Je ne puis dire de quel côté ont fui les royalistes : ils se sont dispersés de toutes parts, et la nuit est venue nous arrêter dans leur poursuite. »

Pendant cette retraite Hyacinthe de La Robrie est entouré par trois dragons qui, le sabre haut, s'élancent sur lui, et menacent Charette, placé dans une vigne ; La Robrie court au premier, lui fend la tête, blesse le second, et rejoint son général, qui le jour même ralliait ses troupes au village de La Grolle.

Turreau sent que les forces de Duquesnoy, engagées devant un pareil ennemi, ne suffisent pas pour détruire les royalistes du bas Poitou ; il fait marcher contre eux la division du général Cordelier. Deux jours après lui-

même se met en mouvement avec quelques régiments d'élite. Turreau, après avoir combiné ses plans, espérait renfermer Charette dans le cercle qu'il lui traçait. Déjà il approchait du Grand-Luc, où tout lui faisait croire que le Vendéen ravitaillait ses troupes épuisées, lorsque tout à coup Charette, que les paysans ont averti à temps, tombe sur les derrières de cette nouvelle armée, et bat son arrière-garde. Pour arriver à point nommé le général royaliste a été forcé de passer sur le corps des bleus échelonnés dans les paroisses de Falleron, de La Limouzinière et de Dampierre. Il a tenté ce hardi coup de main; son courage l'a fait réussir; puis dans les landes de Béjarri il triomphe encore d'un autre parti de républicains. Par une contre-marche habile, conseillée par Cordelier, Turreau se reporte sur les flancs de l'armée royale; il va l'atteindre; mais Duquesnoy, dans une de ses lettres au comité de salut public, nous initie au secret de la fausse manœuvre qui sauva Charette :

« Étant à dîner avec moi, dit Duquesnoy, le général en chef se soûla tellement qu'il ne pouvait pas se tenir, et dans le moment où il s'attendait à être attaqué par l'ennemi; de façon qu'il eut toute la peine du monde à monter à cheval, et qu'une fois monté il obligeait cet animal à faire les mêmes mouvements que l'état dans lequel il se trouvait lui faisait faire à lui-même. »

La même version se lit, à la date du 15 ventôse an II, dans la correspondance de Gannet, officier de police de l'armée de l'Ouest. C'est à regret que nous citons de pareils faits, car il nous en coûte de révéler d'aussi tristes

détails ; mais, grâce à cette ivresse, Charette échappa aux trois colonnes qui l'enveloppaient de nouveau ; puis, immédiatement après s'être dérobé à un danger aussi pressant, on le rencontre tantôt à L'Étaudière ou à Saligné, tantôt à Saint-Sulpice ou à La Rivière, surprenant les bleus, les battant ici, les écrasant là, et se dérobant à leurs attaques préméditées avec un rare bonheur d'audace. Il allait enfin être cerné de tous les côtés lorsque le comité de salut public, inquiété par les troubles de Bretagne et par les différents corps d'insurgés qui se montraient en armes sur tous les points, donna ordre à Turreau de partir en toute hâte avec six mille hommes, afin de renforcer l'armée des côtes de Brest. Cet ordre, si favorable à Charette, l'arracha au plus grand de tous les périls, car alors il pouvait presque être vaincu sans combat.

Mettant à profit cette heureuse erreur de l'infaillible Carnot, qui n'organisait guère la victoire dans les provinces de l'Ouest, Charette court au Grand-Luc, où le général Joly a pris ses cantonnements. Il lui fait part des désastres qui accablent les paroisses voisines de Légé ; il lui parle du sang qui coule sous les mains des incendiaires et du feu qui consume toutes les chaumières. A ce récit, Joly s'écrie :

« Général, marchons sur Légé, et délivrons ce malheureux pays. »

Secondés par le chevalier de Couëtus, ils rassemblent les paysans. L'armée est divisée en trois corps : le premier, sous les ordres de Charette, marche vers Pont-James ; le second, dirigé par Joly, prend la

route de Roche-Servière; Couëtus, à la tête du troisième, s'avance par le chemin du Luc.

Pendant le trajet les Vendéens ne trouvent sur leurs pas que des villages en cendres et que des cadavres mutilés. A la vue de l'artillerie républicaine qui défend Légé, ils se précipitent dans les retranchements avec une si audacieuse bravoure que les canons sont pris avant même d'avoir pu être rechargés. Les postes sont enlevés au pas de course. Davy-Desnorois, major général de l'armée, est frappé d'une balle dans la poitrine : il tombe. Sa chute exaspère encore les royalistes ; ils se jettent sur la garnison. Cordelier, qui la commande, résiste avec acharnement ; mais les soldats ne peuvent tenir contre cette impétuosité. Cordelier leur ordonne de se replier vers Nantes. Les bleus opèrent ce mouvement ; ils vont échapper aux coups des blancs ; un ruisseau, dont les pluies de l'hiver ont fait un torrent, les arrête. Les paysans sont à leur poursuite ; un nouveau combat s'engage, et sur ce champ de bataille, qu'aucun des combattants n'a pu choisir, Cordelier abandonne encore plus de huit cents morts, son artillerie et toutes ses munitions.

C'est dans cette journée que le camp de Charette fut témoin d'un de ces actes de sublime férocité dont l'histoire doit, en tremblant, garder le souvenir, comme la plus triste et la plus admirable leçon donnée aux passions de parti. Joly, devenu célèbre dans l'Ouest par la rudesse de son langage, par l'aprêté de ses mœurs et une bravoure qui affrontait tous les périls, avait trois fils. Les deux plus jeunes combattaient avec lui ; mais l'aîné, enrôlé de gré ou de force parmi les bleus, servait la répu-

blique. Pendant la bataille de Légé le cadet, qui à toutes les qualités de son père joignait une douceur de mœurs plus en rapport avec le caractère vendéen que le farouche courage du vieux chirurgien de Machecoul, est frappé à mort. Joly a vu tomber ce fils, son orgueil et son amour. Le plus jeune, qui fait ses premières armes, est blessé presque au même instant. Le général cependant n'est père qu'après la victoire; mais alors cette douleur contenue par le devoir éclate en sanglots et en cris de désespoir. Le vieux Joly pleure sur son fils tué et sur cet autre enfant dont le sang coule sous ses yeux. Les consolations dont on l'entoure, l'amitié, les soins affectueux qu'on lui prodigue, rien ne peut calmer cette irritation fébrile. Tout à coup quelques paysans paraissent sur ce lieu de désolation; ils conduisent au camp royaliste des prisonniers républicains.

Au moment où le convoi passe devant Joly, penché sur le cadavre d'un de ses fils et sur le corps de l'autre, un des prisonniers s'élance, puis tombant aux pieds du général :

« Mon père, s'écrie-t-il, grâce, grâce pour moi! Vous savez que je n'ai fait que céder à la force. »

A cette voix Joly se lève, et s'arrachant à une affreuse tristesse :

« Je n'avais que deux fils, dit-il ; l'un est mort, l'autre respire à peine. Je ne vous connais pas. »

Témoins de ce rapide entretien, ses officiers s'approchent de lui ; ils veulent par de douces paroles faire naître un tendre sentiment dans ce cœur ulcéré. Le général reste insensible.

« C'est moi, répond-il à toutes les prières, qui ai engagé M. de Charette à user de justes représailles et à faire fusiller les prisonniers. Soldats, obéissez à la consigne; qu'on les fusille ! » et sans prêter davantage l'oreille aux exhortations de ses amis, aux douloureuses supplications de son fils aîné, il se laisse tomber près du cadavre étendu à ses pieds. Là il pleure comme une mère. Au même instant une fusillade se fait entendre. Le général ne relève pas la tête; il reste abîmé dans sa douleur. Il n'avait plus qu'un enfant; l'aîné venait de mourir par son ordre.

Lorsque Charette connut cet ordre si terriblement stoïque, et qui fit presque oublier aux royalistes les services rendus par Joly à la cause monarchique, il s'écria : « Le rôle de Brutus ne peut pas convenir à la Vendée. » Et pour calmer l'effervescence qu'une rigueur si extraordinaire faisait naître dans les esprits le général en chef ordonne de suspendre les exécutions. Un capitaine républicain nommé Beaumelle fut du nombre de ceux qui se trouvèrent ainsi arrachés à la mort; il prit du service dans l'armée royale, et devint en peu de temps un de ses plus braves officiers.

Le quartier-général de Charette avait été longtemps fixé à Légé. Par sa position centrale dans la basse Vendée cette ville méritait une pareille faveur, qui était souvent un péril de plus.

Le Vendéen aurait bien désiré y établir encore sa résidence après la victoire qu'il venait de remporter; mais les colonnes infernales avaient complétement ruiné le pays. Par une barbare préoccupation, elles avaient poussé le délire de la cruauté jusqu'à élever des espèces de re-

tranchements avec les cadavres qui tombaient en putréfaction. L'air en était infecté; les feux qu'on tenait sans cesse allumés ne parvenaient point à neutraliser l'action pestilentielle de ces cadavres, et, malgré sa prédilection pour Légé, Charette se vit dans la nécessité d'établir ailleurs son camp.

Pour accomplir tant de prodiges de persévérance et de tactique, pour vaincre les âpretés de l'hiver, les tortures de la faim et les incessantes poursuites des bleus, il n'a fallu que vingt-huit jours à Charette, car tous les événements que nous venons de raconter se sont écoulés pendant le mois de février; puis au commencement de mars il se trouve avoir en tête le plus redoutable et le plus habile de tous les généraux républicains qui alors dirigeaient les armées de l'Ouest. La Convention venait d'enjoindre à Haxo de se mettre à la piste des Vendéens. Haxo, en remerciant le comité de salut public de cette preuve de confiance, écrivait :

« Dans six semaines je vous enverrai la tête de Charette ou j'y perdrai la mienne. »

Enfant de cette province d'Alsace qui a donné à la république française tant de généraux et de soldats dont le courage sera une des gloires de l'armée, Haxo, qui possède le génie de la guerre, s'est déjà rencontré plus d'une fois en face de Charette. Depuis la grande bataille de Chollet, à laquelle le général républicain a si puissamment contribué par la précision de ses manœuvres, il a reconquis Noirmoutiers, acculé les royalistes dans les marais de Bouin,

et soutenu seul cette guerre, qui, pour la plupart de ses collègues, n'était qu'une occasion de crimes. Républicain de l'école de Marceau et de Kléber, mais beaucoup plus âgé que ces deux officiers, Haxo a déployé plus d'une fois au milieu des horreurs d'une guerre d'extermination des sentiments de modération et d'humanité dont la Vendée tient compte à son illustre mémoire; il a toujours su adoucir la rigueur des ordres qu'on lui intimait, toujours rendu plus doux le commandement et l'exercice d'un pouvoir que, pour complaire au comité de salut public, il fallait retremper dans les massacres. Ennemi généreux, on l'a vu épargner les villages, préserver de la mort les femmes et les enfants; mais, terrible sur les champs de bataille, il est parvenu, à force d'intrépidité et de science militaire, à se faire pardonner son humanité par la Convention. Charette l'estimait, et souvent on avait entendu ce dernier dire : « Haxo, même sans armes, est pour nous un ennemi plus à craindre que tous les autres généraux avec leur canons. »

C'était à un pareil homme qu'enfin le comité de salut public confiait la mission d'anéantir Charette. Quoique toujours souffrant de la blessure qu'il a reçue aux Brouzils, le chef vendéen ne perd rien de sa constance, rien de son audace, et retiré dans la forêt de Roche-Servière, avec une troupe qui ne se compose que de blessés ou de soldats exténués par les privations et les marches continues, il cherche, avant d'entrer en campagne, à prendre ses mesures de prudence et de stratégie. Ainsi que tous les hommes qui l'entourent, il est en proie au plus profond dénuement. Cependant c'est alors qu'à l'aide de moyens si

infimes, mais avec une volonté toute puissante d'énergie, il parvint à organiser un corps de chasseurs, dont Bodereau et Le Moëlle prennent le commandement.

Haxo n'éparpille pas ses forces dans l'espérance de circonvenir son adversaire. Avec des soldats toujours frais et bien nourris il poursuit sans relâche et en droite ligne les royalistes épuisés; ils n'osent plus faire cuire de pain pendant la journée, dans la crainte que la fumée des fours ne les fasse découvrir; souvent même, pour ne pas tomber entre les mains des bleus, ils sont obligés d'abandonner celui qu'on a préparé la nuit. Cette situation inspire à Charette une héroïque pensée. « Plutôt mourir, s'écrie-t-il, que de fuir sans cesse! Il n'y a plus de salut pour nous, eh bien! montrons ce que peuvent les derniers défenseurs de la monarchie, et qu'au moins Haxo apprenne que la Vendée existe encore.» Puis, s'ouvrant à La Sauvagère un chemin à travers le corps d'armée républicain, il fait une trouée avec ses convois et ses canons, arrive à Saint-André-Treize-Voies, et culbute, dans la lande de Béjarry une colonne venue de Montaigu à sa rencontre. Après une marche aussi longue que rapide il arrive à La Vivantière, où Guérin, un de ses lieutenants, devait se trouver avec la division du pays de Retz, qui avait perdu La Cathelinière, son premier chef, fait prisonnier et exécuté à Nantes. Lorsque La Cathelinière parut devant la commission militaire, on l'accusa d'avoir fanatisé le peuple et fait verser le sang au nom de la monarchie et de la religion. Ce chef royaliste, tout couvert de blessures, répondit : « Mieux que moi ne méritez vous pas ce reproche, vous qui fanatisez le peuple au nom de

la liberté et de l'égalité, qui ne sont, même à vos yeux, que des chimères ? »

Le général du pays de Retz mort, il ne restait plus à Guérin, envoyé par Charette pour recruter les volontaires do cette division, qu'à conduire sous les drapeaux de l'armée les paysans qu'il avait réunis. La jonction devait s'opérer à La Vivantière; mais déjà Haxo, dont il était impossible d'éviter les actives poursuites, se présentait de nuit pour surprendre les blancs. Enfoncés dans des routes impraticables, les bleus ont besoin d'un guide : un paysan, qui n'a pu fuir à l'approche de l'ennemi est enlevé ; Haxo le menace de mort s'il ne le conduit pas directement à La Vivantière. Le paysan se prête avec résignation à cet ordre, que des baïonnettes toujours dirigées sur lui semblent renouveler sans cesse ; mais, profitant du premier fourré qui se présente, il disparaît, et court annoncer aux royalistes la marche de Haxo. Surpris d'une manière aussi imprévue, Charette, qui faisait distribuer quelques vivres à sa troupe, s'aperçoit par les récits du paysan que l'ennemi est près de lui. Il court à sa rencontre; il va le charger; mais ses soldats tombent de besoin. Tout à coup Guérin, si vivement attendu, paraît avec sa division. « Guérin, lui crie Charette, à l'ennemi ! je te réponds de la victoire. » Guérin pousse ses troupes sur le centre des républicains : un voltigeur l'ajuste à quinze pas : « Tuvs me manquer, dit l'officier royaliste avec sang-froid, et prends garde à toi. » Le coup part, Guérin n'est point blessé; mais le bleu est déja étendu mort aux pieds du Vendéen.

Exaltés par cette confiance en son courage, les sol-

dats du pays de Retz se jettent sur les bataillons d'avant-garde, qui, assaillis en même temps que le centre, sont refoulés avec perte. Par une manœuvre digne de sa réputation Haxo rallie sa division ébranlée; il la ramène au combat. Alors Charette, qui a eu quelques moments pour ranger sa colonne, se précipite sur l'ennemi. Guérin tourne autour du flanc des bleus, et bientôt Haxo est encore forcé de se replier. Pour la troisième fois il prend position dans une lande; ses bataillons se forment en carré; puis, protégés par une haie de baïonnettes, ils attendent les blancs. Charette et Guérin ont placé sur leurs ailes d'excellents tirailleurs dirigeant contre les républicains un feu qui ne cesse jamais, et qui à chaque décharge abat des rangs entiers; mais au milieu de ce feu Haxo reste inébranlable. L'épée à la main, les chefs royalistes font irruption sur ces masses que la mort même ne fait pas reculer. Une attaque corps à corps s'engage; un bataillon républicain est rompu : c'est le signal de la déroute; elle fut sanglante. Sur un espace de plus de trois lieues de terrain on ne rencontra quelques heures après la bataille que des cadavres ou des mourants.

A deux jours de là Haxo, qui a rallié sa colonne, suit encore Charette, marchant vers La Roche-sur-Yon, dont il veut se rendre maître. Guérin enfonce déjà les postes avancés de la ville. Le général Haxo par sa présence change la face du combat : il a séparé les deux corps d'armée royaliste, qui doivent agir simultanément; mais ses soldats, ne saisissant pas mieux que les Vendéens une semblable tactique, font un pas retrograde. Haxo s'élance à leur tête pour prévenir la retraite; il fond sur les paysans,

les disperse, et dans cette confusion l'armée vendéenne, coupée en deux, se divise ; le corps de Charette prend la route de Venanceau; celui de Dugua de Montbert, qui s'est porté vers Saint-Denis-la-Chevasse, n'est pas aussi heureux: Haxo s'acharne à sa poursuite; il le harcelle jusqu'à Saint-Sulpice. Là les hussards républicains massacrent les blessés royalistes que des paysans avaient abandonnés dans des chariots.

Eloigné de Dugua, qui vient de licencier son rassemblement, Charette n'a plus autour de lui que deux ou trois cents hommes. Haxo va l'atteindre dans le village de Lezon; mais Joly arrive à son aide.

Joly accourt au devant des bleus, délivre son général, repousse une partie de l'infanterie républicaine, et suit Charette, qui échappe encore à l'imminence d'une défaite. Pendant plusieurs jours ils errent tous deux dans le bois de Lozelière ou dans la forêt de Touvois. Haxo est sur leurs traces ; mais alors, en rendant compte au comité de salut public de ses opérations militaires :

« Ce n'est pas chose aisée, écrit-il, de trouver Charette, encore moins de le combattre : il est aujourd'hui à la tête de dix mille hommes, et le lendemain il erre avec une vingtaine de soldats. Vous le croyez en face de vous, et il est derrière vos colonnes ; il menace tel poste dont il est bientôt à dix lieues. Habile à éluder le combat, il ne cherche qu'à vous surprendre pour égorger vos patrouilles, vos éclaireurs, et enlever vos convois. Je le poursuis sans relâche : il périra de ma main, ou je tomberai sous ses coups. »

Haxo tint parole; mais dans cette lutte acharnée ce fut lui qui succomba. Charette a encore une fois rassemblé son armée. Le printemps va renaître, et le général, qui connaît les projets de son adversaire, désireux d'en finir avec lui avant le départ des troupes de la nation pour les frontières, s'avance vers Chauché, afin d'attirer Haxo sur ses pas. Le républicain accourt; mais déjà Charette a pris la route de Venanceau et de Beaulieu; il est aux Clouzeaux, se dirigeant du côté de La Roche-sur-Yon, qu'il espère surprendre, lorsque ses éclaireurs lui annoncent l'arrivée des bleus. « A la bonne heure, s'écrie Charette, nous pourrons enfin combattre à égalité d'armes. » Il range ses divisions en bataille à l'entrée du bourg, il les partage en quatre corps; Joly commande la gauche, Guérin le centre, Charette l'aile droite. Bodereau et Le Moëlle avec leur réserve de cavalerie s'emparent des hauteurs, et en cas de besoin assurent la retraite.

C'était le 19 mars 1794. Haxo, dont tant de courses inutiles au milieu d'un pays dévasté ont exténué les troupes, ne tient compte ni de la favorable position que l'ennemi a choisie, ni de l'ardeur que semblent témoigner les paysans. Ses grenadiers partagent son impatience; ils se précipitent à la baïonnette dans un champ de genêts contre les chasseurs de l'avant-garde de Joly. Ce combat partiel dura longtemps, car les deux partis étaient également braves. Mais Joly s'élance au pas de course; sa division le suit; elle tombe sur le flanc des colonnes d'Haxo. Au même instant Charette s'ébranle avec sa cavalerie, les dragons républicains sont culbutés; le désordre de leurs rangs se communique à l'infanterie qu'ils devaient couvrir; un long

cri de Mort aux bleus! retentit sur toute la ligne. Ce cri fait tressaillir Haxo; il se porte en avant, ramène ses troupes au combat, et entoure l'arrière-garde de Charette, qui, seulement armée de piques et de bâtons, ne peut résister à un pareil choc. Joly a saisi ce mouvement qui inquiète les siens. « Ne craignez rien, leur dit-il, c'est convenu d'avance avec le général; » puis entraînant ses soldats sur le centre des bleus, il les pousse avec tant de furie qu'en quelques minutes il fait plier l'ennemi.

Mais Haxo est revenu; il voit ses troupes en désordre. « Lâches, s'écrie-t-il, où fuyez-vous? Ne voyez-vous pas que Charette est battu? », et il les remet en bataille. Cependant sous le coup des charges à la baïonnette, que Joly renouvelle sans cesse, le général républicain ne peut reformer sa ligne. L'arrière-garde vendéenne a été plus heureuse, Charette l'a ralliée; il la conduit lui-même à l'ennemi posté sur la route de La Roche-sur-Yon, et tandis qu'au chemin de Dompierre Joly écrase le centre de bataille des bleus, Charette fait partir sa cavalerie à travers champs, afin de leur couper la retraite.

A six reprises différentes Haxo revient au feu; il est toujours repoussé. Enfin, serré de trop près, il va franchir un fossé pour se mettre à couvert; une balle lui traverse la cuisse et le fait tomber de cheval. Le général donne avec un admirable sang-froid ordre à ses aides-de-camp de veiller au salut de l'armée; puis s'adossant au pied d'un chêne: « Adieu, dit-il, je ne me bats plus en général, mais en soldat. » Dans cette position il semble à lui seul braver toute l'armée ennemie. « Rendez-vous, » lui crie un paysan. Haxo l'étend à ses pieds d'un coup de sabre. Un cavalier,

nommé Domès, s'approche de lui; sa tête est converte d'un casque de dragon républicain; Haxo le prend pour un des siens. « A moi, camarade, » s'écrie-t-il. Domès s'élance, et porte un coup de sabre, qui est paré. Cinq cavaliers accourent; on somme le général de se rendre à discrétion: Haxo refuse. Sa tête couverte de cheveux blancs, sa martiale figure, sa taille gigantesque et sa force prodigieuse l'auraient peut-être sauvé, car il combattait avec succès contre ces cinq adversaires, lorsqu'un cavalier nommé Arnaud, de la paroisse de Vieillevigne, que le chef des bleus a blessé dans cette lutte inégale, fait feu presqu'à bout portant. Haxo tombe mort frappé de trois balles.

Charette prévenu accourait pour lui sauver la vie; il le trouve étendu à ses pieds, et dans son silence éternel menacant encore les royalistes. « C'est bien dommage, dit-il avec tristesse, d'avoir tué un si grand capitaine. S'il eût été pris vivant je l'aurais renvoyé aux républicains pour leur donner un bon exemple. »

C'était une grande victoire que les paysans venaient de remporter. Afin de ne lui rien ôter de l'importance qu'elle doit avoir dans les deux camps, Joly, qu'un combat aussi acharné n'a fait que mettre en haleine, apprend qu'une nouvelle colonne ennemie, commandée par le général Prudhon, est venue occuper les Clonzeaux, tandis que l'on se battait aux portes de ce bourg. Avec quelques pelotons d'élite il y pénètre, en chasse les soldats de Prudhon; puis, après ce dernier exploit qui consacre les autres, il rejoint l'armée, que Charette a fait bivouaquer à La Bésilière. Les troupes républicaines étaient consternées. Cette défaite, dont elles n'essayaient même pas de

contester la réalité, la mort d'Haxo, le seul officier dans lequel elles avaient pris confiance, l'orgueil des Vendéens, se réjouissant publiquement de ce succès comme d'un présage de délivrance, les plongèrent dans la stupeur et dans l'inaction. Elles n'eurent plus de courage que pour se livrer dans les chaumières isolées au meurtre et au pillage; mais ces sanglantes représailles n'atténuaient pas les pertes morales qu'une semblable campagne leur faisait éprouver. Charette avait vaincu la révolution, et il l'avait vaincue avec de si faibles moyens qu'il faut bien faire honneur à son génie de ces succès inespérés.

C'est en effet ici la période la plus brillante de la carrière du général. Avec une habileté et une activité dont il ne se rencontre encore aucun modèle dans l'histoire, on le vit, pendant trois mois d'un rigoureux hiver, lutter contre des forces décuples des siennes, et constamment attachées à sa poursuite. Il ne se battit que quand il le voulut, et là où il le voulut; il évita toujours de se trouver aux prises avec des colonnes trop supérieures à ses forces. Sans cesse il déroba ses marches, passant entre les armées ennemies, se montrant sur leurs flancs ou sur leurs derrières, alors qu'elles le supposaient devant elles. Il prit, perdit, reprit presque tous leurs convois. Dans cette bataille de cent jours il éprouva sans doute plus d'un échec, il céda plus d'un champ de bataille; mais toujours le lendemain il reparut, à quelque distance de là, plus indomptable que la veille. Enfin par cette étonnante campagne d'hiver il démontra que la guerre, poussée avec la même vigueur sur toute la surface du pays où elle

s'est étendue depuis, aurait complétement usé les forces de la république.

La Vendée n'est pas la sixième partie des provinces de l'Ouest, et pendant les douze mois de cette guerre—car il n'y a qu'un an, jour pour jour, qu'elle est commencée—la Vendée fit seule supporter à la révolution plus de pertes en tout genre que ne lui en avait fait éprouver pendant le même laps de temps la guerre sur toutes les frontières. Et qui donc avait donné à ces paysans l'instinct de leurs forces et la puissance de résister à tant d'adversaires?

Nous devons le dire, ce fut la Convention elle-même qui les arma du glaive de la vengeance. La campagne d'outre-Loire avait anéanti la Vendée; ses débris épars n'aspiraient plus qu'au repos : les noyades de Nantes, la marche des colonnes infernales, dont nous avons sur pièces énuméré quelques-uns des épouvantables excès, rendirent aux paysans l'énergie que tant de calamités avaient épuisée. Les ordres de la Convention, les menaces du comité de salut public, la cruauté de quelques généraux, enfantés au commandement par la sanguinaire intempérance des clubs, eurent un effet diamétralement opposé à celui que l'on en attendait. Quelque intenses qu'fussent les moyens mis en œuvre, on ne put jamais étouffer tout ce qui était mobile. Les habitations furent détruites; le feu mis à des forêts en consuma certaines parties; mais dans un pays aussi boisé les habitants purent se sauver et mettre à l'abri leurs bestiaux et leurs armes. On en aperçut même suivre à la piste les colonnes, et venir après leur passage éteindre les incendies qu'elles propageaient. C'est ainsi qu'à différentes reprises on brûla plusieurs

villages. Le feu atteignait bien les maisons et les forêts; mais dans sa rage de destruction le comité de salut public ne put inventer aucun moyen pour faire disparaître du sol ses plus importantes défenses, les fossés dont tous les champs sont bordés.

Impuissants à faire passer le sanglant niveau de leurs lois sur le Bocage, les conventionnels, après la honte d'être entièrement vaincus, eurent encore le regret de voir leurs mesures de rigueur n'amener aucun résultat favorable à leurs projets. On forçait la population à bivouaquer dans les bois; elle n'avait plus rien à perdre que la vie. Chaque homme en état de porter les armes devint soldat par le fait même de ses dangers personnels. Ce fut sur ces sentiments que Charette s'appuya : on a vu s'il s'était trompé dans ses calculs.

Il a souvent été dit, il a plus souvent encore été écrit que, pendant cette campagne, les royalistes reçurent des secours et des munitions de l'Angleterre. Depuis la prise de Noirmoutiers jusqu'à l'époque où nous venons d'arriver le cabinet anglais oublia la basse Vendée, comme à Granville il avait oublié la grande armée. Une flottille de bâtiments appropriés aux attérages de Noirmoutiers pouvait sauver cette île importante, et avec elle conserver la garnison et les blessés renfermés dans ses murs. Par cette expédition on arrêtait les massacres des généraux incendiaires; on faisait plus, on ranimait les espérances des paysans. L'Angleterre se garda bien de suivre une politique aussi loyale; elle laissa bloquer par des stations de la marine républicaine tous les points qui pouvaient offrir un facile débarquement; puis, quand elle eut cette diffi-

culté réelle à opposer aux vœux des émigrés à Londres, elle témoigna de ses vives sympathies pour une province dont elle admirait officiellement le courage. Voilà le seul secours que les Vendéens ont jusqu'à présent tiré de l'Angleterre; c'est un fait qu'il est nécessaire pour eux de constater. Plus tard nous verrons comment le cabinet de Saint-James les secondera.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Retour de Marigny en Vendée. — Prise de Mortagne. — Fin des incendies et des égorgements en masse. — Nouveau système de la Convention. — Combat du vendredi saint. —Victoire de Marigny. — L'abbé Bernier. — Pacte fédératif entre Charette, Marigny, Stofflet et Sapinaud. —Condamnation à mort de Marigny. — Son exécution.

L'évacuation de Chollet devant les incessantes entreprises du général Stofflet a laissé ce dernier maître de toute la contrée où ont combattu Cathelineau, La Rochejaquelein, d'Elbée, Bonchamp et Lescure. L'armée de Charette occupe son ancien territoire; elle l'a disputé, elle l'a reconquis pied à pied, et voilà qu'au même instant Marigny reparaît dans les cantonnements où il a laissé de si bons souvenirs. Trois mois de misère passés dans les bois ou dans les marais, des souffrances morales de toute nature n'ont point engourdi cette volonté toujours impatiente des combats. Il a longtemps erré sur la rive droite de la Loire, espérant à chaque heure saisir un instant pro-

pice pour se jeter en Vendée; il s'est longtemps caché dans les environs de Nantes pour épier la marche des bleus. Déguisé en paysan, il est venu à Savenay et à Pont-Château, afin de tenter des soulèvements. On l'a même vu pénétrer dans les murs de Nantes, où Carrier était alors dans toute l'horrible ardeur de ses noyades.

Ignorant si M. Henri est mort ou survit, ainsi que lui, à l'armée vendéenne, il s'est rendu à la maison que le représentant du peuple occupe dans le quartier de Richebourg. Carrier est avec Goullin, son noyeur privilégié. A la vue de ce paysan aux formes athlétiques, à la figure si pleine de martiale noblesse, et qui, entr'ouvrant ses grossiers habits, laisse apercevoir un large poignard et une paire de pistolets, les deux révolutionnaires frémissent d'effroi. « Je ne veux, dit-il au représentant, te faire aucun mal. Je suis Marigny, le général des brigands. J'ai besoin de passer quelques heures à Nantes, et je suis venu t'annoncer que je voulais être libre. Je ne te demande pas ta parole d'honneur, elle m'est inutile; mais je dois te dire que si je suis arrêté ta mort précédera la mienne, car toutes mes dispositions sont prises pour cela. »

Carrier avait peur du courage. Il connaissait le Vendéen; il le crut donc sur parole, et Marigny put en toute sécurité recueillir sur la guerre les nouvelles qu'il s'était exposé à venir demander. Il apprend que M. Henri et Stofflet sont à la tête de rassemblements, qui se grossissent à chaque heure; mais les deux rives de la Loire, mais les routes conduisant dans le Bocage sont si bien gardées que, malgré toute sa bravoure, il sent qu'il y aurait excès de témérité à tenter ainsi la Providence; il retourne dans les

bois, et il y reprend sa vie de proscrit. Cependant vers le milieu de mars, découvrant une favorable issue sur le fleuve, il traverse les cantonnements ennemis; puis de péril en péril il arrive enfin dans le haut Poitou.

A sa voix si connue quelques paysans se réunissen autour de lui : de tous les chefs qui les avaient conduits au combat Marigny seul survivait. Les habitants de ces contrées, aussi volontaires que par le passé, ne voulaient obéir qu'à ceux des généraux auxquels ils accordaient non seulement leur confiance, mais encore une amitié pleine de dévouement fraternel. Ils admiraient Charette et Stofflet; ils faisaient pour le succès de leurs armes les vœux les plus sincères; mais de tous ces paysans bien peu avaient cru devoir aller continuer dans d'autres rangs la guerre commencée sous la bannière de Lescure et de Marigny. Les soldats seuls de La Rochejaquelein s'étaient donnés à Stofflet; mais par l'estime dont M. Henri entourait le garde-chasse de Maulevrier, devenu son major-général, ils avaient appris à le regarder comme un des leurs. Après la mort du généralissime d'outre-Loire ils étaient restés fidèles à celui qui ne l'avait jamais abandonné.

Les paysans des environs de Bressuire, de Mortagne et de toute cette partie du Bocage n'avaient pas les mêmes motifs pour s'attacher à l'un ou à l'autre des chefs qui, dans ces trois mois de combat, avaient si dignement soutenu l'honneur des armes vendéennes. Avant de se décider à retourner sous le drapeau ils attendirent un général qui, par sa vie passée, pût leur servir de garantie. A la nouvelle que Marigny avait reparu dans le pays ils se soulevèrent, et se mirent à ses ordres.

C'était une espèce de triumvirat militaire que la force des choses établissait. Ainsi Charette commandait au bas Poitou, Bernard de Marigny à la partie de la Vendée que l'on appelle le haut Poitou ou le Bocage; l'Anjou obéissait à Stofflet. Ce partage s'était opéré sans conteste. Charette et Stofflet, à force de persévérance et d'exploits, étaient parvenus à écarter les bleus de leur territoire; Marigny seul n'avait pas encore suivi cet exemple. Avec les troupes qu'il put réunir il se mit à l'œuvre.

Bressuire, Mortagne, Chiché, Argenton-le-Château étaient au pouvoir des républicains, qui de ces points, dont ils avaient fait autant de centres, s'élançaient pour répandre l'incendie ou porter la mort dans les campagnes. Les anciens soldats de Lescure, réfugiés dans les bois avec leurs familles, ne pouvaient opposer une résistance bien active à toutes ces persécutions; mais à peine ont-ils à leur tête Marigny, qu'ils regardent comme le frère d'armes et l'héritier de gloire du *saint du Poitou*, qu'ils brûlent de tirer vengeance des maux dont ils ont été victimes.

Prudent jusque dans ses excès de courage, Marigny ne veut pas engager ses soldats dans des rencontres qui peuvent devenir fatales au mouvement qu'il a provoqué. Il évite avec soin les forces envoyées à sa poursuite; il ne s'attaque qu'aux détachements isolés; il n'intercepte que les convois dont l'escorte n'est pas assez nombreuse pour lui tenir tête. Après avoir pendant quelques jours aguerri sa nouvelle troupe et donné quelque consistance à ses bonnes volontés, il forme le projet de s'emparer de Mortagne. C'était l'action d'éclat par laquelle il désirait signaler son début dans le commandement.

La place de Mortagne était alors le poste le plus important qne les royalistes eussent laissé aux républicains dans l'intérieur du Bocage; aussi ces derniers l'avaient-ils garni de mnnitions, d'artillerie et de soldats. Marigny, par d'habiles démonstrations, appelle en rase campagne une partie de la troupe qui se tient en observation dans les fortifications improvisées de Mortagne; pnis, faisant volte-face, il serre si étroitement la ville qn'il devient impossible aux bleus de communiquer avec le dehors. Quelqnes soldats plus audacieux que les autres sont dépêchés en ordonnances, afin de prévenir de cet état de choses les généraux qui penvent porter secours aux assiégés : tous ces soldats sont tués à la vne même de la garnison. Le hasard amène un convoi de vivres et de fourrages sous le canon des républicains; les Vendéens courent à sa rencontre, l'enlèvent, et ne laissent pas même un homme vivant pour aller annoncer aux chefs de l'armée révolntionnaire le danger qui menace la ville. Marigny l'entourait avec quatre mille royalistes qui, pour toutes munitions de siége, avaient les uns des fusils, les autres des bâtons. L'occasion de conquérir quelques pièces d'artillerie ne s'était pas encore présentée.

Le général Marigny a ordonné l'escalade. Il est le premier snr les antiques remparts que les bleus ont relevés. Couvert d'un habit de paysan, costume habituel de ces gentilshommes qui grandissaient par le cœur en se faisant humbles par le vêtement, il ne se distingue de ses soldats que par la croix de Saint-Louis brillant sur sa poitrine. Debout au milieu des assaillants, il dirige, il essuie le feu. Le chef d'un bataillon de l'Orne, nommé Lenormand, a

pris le commandement des bleus; par son ordre on attend les blancs jusqu'à portée de pistolet. Lenormand ordonne une décharge à bout portant; quelques royalistes tombent, et entraînent dans leur chute ceux qui montaient après eux à l'assaut. Marigny voit le péril qu'il aura à surmonter; il se retire à quelques centaines de pas; puis, sans interruption, il fait continuer le feu, auquel ripostent les républicains. La nuit seule put mettre un terme à cet échange de balles. Le lendemain à la pointe du jour les blancs vont livrer un nouvel assaut. Plusieurs habitants de Mortagne se présentent alors à Marigny; ils lui annoncent que les bleus ont déserté la ville et se sont retirés sur Nantes. Quelques paysans pénètrent dans Mortagne; deux femmes leur sont signalées comme ayant plus d'une fois servi de guides volontaires aux colonnes infernales. Ces deux femmes sont massacrées sous les yeux de Marigny, qui ne peut contenir la juste irritation de ses soldats, dont le souvenir seul des colonnes incendiaires rendait si terrible la patience longtemps mise aux plus rudes épreuves.

Maître de Mortagne, son premier soin est de faire abattre l'arbre de la liberté, de brûler le château et de raser les fortifications. Il s'empare des munitions que l'armée révolutionnaire avait entassées dans cette ville, son dernier point d'appui en Vendée; puis, escortant lui-même ces précieux convois jusqu'à son quartier-général de Cerisay, il licencie sa division, et abandonne cette place dont la garde était aussi dangereuse qu'inutile à ses plans.

Mais tandis que l'armée du haut Poitou se félicite de son premier succès, les généraux et les représentants font

traduire à Nantes devant une commission militaire les officiers qui, contrairement aux lois de la guerre, avaient, disaient-ils, évacué la ville avant l'ouverture de la brèche. Lenormand et ses camarades se défendirent avec chaleur. Bientôt d'accusés qu'ils étaient, passant au rôle d'accusateurs qui convenait mieux à leur position :

« Nous sommes, dit Lenormand, destitués et mis en jugement pour avoir, après quinze jours de blocus et la perte d'un cinquième de nos soldats, évacué la ville de Mortagne ; mais nous l'avons honorablement défendue, tandis que le général en chef Turreau et les représentants qui nous accusent ont abandonné Chollet lorsque les brigands n'avaient pas encore brûlé une amorce devant eux. On n'est pas venu à notre secours ; personne ne s'est inquiété de nos périls ; nous, qui par bonheur n'avons en rien trempé dans les égorgements et les incendies dont le Bocage a été couvert, on nous avait sacrifiés aux vengeances royalistes. C'était à ceux qui ordonnaient de pareilles atrocités, à ceux qui dans la même proscription enveloppaient l'innocent et le coupable, qu'il devait convenir d'affronter la légitime fureur des brigands. Mais ceux qui transformaient en rebelles désespérés des hommes inoffensifs, ceux qui faisaient exécuter le plan le plus infâme et le plus impolitique, ceux qui rendaient impossibles tous moyens de terminer cette guerre, qui a coûté tant de sang, tant de larmes et tant de trésors à la république, ils ont fui quand la Vendée s'est réveillée sous leur coupable tyrannie, et ils nous accusent aujourd'hui ! Qui donc les accusera eux ? qui surtout les absoudra ? »

Cette justification, aussi pleine d'énergie que de vérité, sauva les officiers traduits au conseil de guerre; mais, imprimée à Nantes et distribuée à la Convention, elle fut un trait de lumière pour le comité de salut public; elle lui révéla qu'il était temps de rejeter sur ses généraux les ordres sanglants qu'il leur avait intimés. Le comité ne recula pas devant cette dernière honte, et il essaya de devenir humain, parcequ'il tremblait sous la réprobation universelle que ses ordres secrets allaient soulever contre lui.

Hentz et Garos, les deux conventionnels en mission alors les plus avancés dans ces mystérieuses manœuvres, écrivaient à la Convention :

« Il ne faut pas s'étonner si les restes d'une armée qui fut terrible, si des hommes qui depuis un an s'aguerrissent, parcequ'ils n'ont devant les yeux qu'une mort inévitable, cherchent à se défendre avec le courage du désespoir : ils seront dangereux tant qu'ils n'auront pas tous péri; mais pour les réduire il faut du temps. »

Et au nom de la Convention ils décrétaient « qu'à l'avenir les tribunaux militaires distingueraient les coupables, et que sur le reste la représentation nationale déciderait. »

C'était rendre à la guerre le caractère qu'elle n'aurait jamais dû perdre. On déclarait que dorénavant les femmes, les enfants, les vieillards et les hommes qui n'avaient pris aucune part aux mouvements armés, seraient épargnés; mais cette modération après coup rendait-elle la vie à ceux qui avaient péri dans les égorgements en masse?

vengeait-elle l'humanité? relevait-elle les chaumières dévastées et livrées aux flammes? Les royalistes ne crurent pas qu'une réparation aussi timidement faite à l'humanité fût suffisante: la révolution leur avait fourni contre elle les armes les plus terribles; Charette, Stofflet et Marigny ne consentirent pas à les laisser tomber devant une douteuse apparence de remords, que l'on enveloppait encore sous des accusations aussi remplies de haine que de calomnie. Dans ce nouveau système, qui, bien que légalement établi, ne sera suivi que par hasard, ils virent un moyen d'arrêter l'élan des populations indignées, une nouvelle tactique pour désarmer les provinces de l'Ouest que toutes les cruautés révolutionnaires avaient si justement exaspérées. Ils inspirèrent à leurs soldats les sentiments dont eux-mêmes étaient pénétrés.

Ainsi que tous les pouvoirs qui de la force brutale font le pivot de leur grandeur, la Convention était arrivée peu à peu à cet affaissement graduel d'un malade que la fièvre irritait, et qu'elle abandonne au moment où la mort s'empare de lui. La Convention avait en dix-huit mois de règne épuisé toute sa sève révolutionnaire, usé tous les leviers de l'effervescence populaire et de la terreur; il n'y avait plus rien de possible avec elle, car elle avait tué le courage pour mettre en honneur l'assassinat militaire. Les paysans de l'Ouest s'étaient insurgés contre ses lois par le fait même de la liberté, qui permettait bien à la Vendée de discuter les actes de la Convention puisque la Convention s'arrogeait le droit de juger et de condamner la royauté. La Convention pourtant s'était persuadée qu'ils se soumettraient sans résistance aux

capricieuses exigences de son despotisme, et qu'elle n'avait qu'à frapper pour inspirer l'effroi ou commander le respect : cette pensée, venue au cœur de tous les tyrans, trompa le comité de salut public, comme elle en avait trompé, comme elle en trompera tant d'autres. La sublime longanimité des Vendéens triompha de ces calculs.

Ce fut alors que, s'égarant dans cet inextricable labyrinthe où le sang confondait tous les partis, les hommes du comité de salut public essayèrent de pactiser avec le désordre, et de régulariser une guerre que toutes leurs lois précédentes tendaient à rendre affreuse. Cruelle par principe, la révolution tenta enfin d'être humaine par nécessité.

Grâce à une disposition de leur nature exceptionnelle, Cathelineau, La Rochejaquelein, Bonchamp et Lescure auraient peut-être ajouté foi à cet essai de repentir en désespoir de cause. Charette, Stofflet et Marigny, par leurs passions et leur caractère, se rapprochaient davantage du positif de la vie. Ils connaissaient mieux leurs ennemis ; ils ne se laissèrent donc pas prendre à ce retour aux idées de modération que les quatre premiers chefs vendéens auraient adoptées avec bonheur ; ils furent clairvoyants et politiques là où Cathelineau, La Rochejaquelein, Bonchamp et Lescure n'auraient été que séduits ou abusés par excès de vertu. Légitimement armés du droit de représailles, ils ne voulurent point s'en dessaisir, parcequ'il pouvait convenir au comité de salut public de prêcher l'oubli du passé sur les cadavres et les ruines amoncelés autour de lui et par lui. Charette, Stofflet et Marigny étaient dans le vrai.

Les représentants en mission proclamaient qu'il ne fallait plus frapper que les fanatiques pris les armes à la main; ils avaient des paroles de conciliation sur les lèvres. Hentz et Garos d'un côté, Lequinio de l'autre, affichaient dans leurs discours des sentiments d'humanité auxquels la Vendée n'était guère habituée; mais les généraux et les soldats républicains ne se pressaient guère d'exécuter les plans de modération que l'on ne rencontrait encore que dans les correspondances officielles. Pour donner un éclatant démenti à toute cette intrigue de générosité et de clémence, les colonnes infernales, toujours guidées par leurs mêmes chefs, continuèrent leur système de cruauté et d'incendie. On semblait ainsi, par des actes publics, vouloir faire rejaillir sur la Vendée une partie de l'exécration que les bourreaux du pays avaient acceptée de si grand cœur; on se montrait indulgent devant la postérité, afin de pouvoir accuser d'obstination dans d'iniques représailles les victimes que l'on ne discontinuait de torturer que sur le papier: c'était une tactique à la portée de Robespierre, de Barrère et de leur comité de salut public. Les Vendéens la repoussèrent avec une indignation prévoyante, et ils eurent raison, car il vient un temps en révolution où la générosité envers des ennemis inhumains est la plus cruelle et la plus inutile des erreurs.

Ainsi, le 2 avril 1794, le général Dusirat donnait au nom de la révolution un démenti à toutes les paroles des représentants. Dusirat établit son camp sur les collines de Chanzeaux, et ses troupes portent dans tous les villages l'incendie, le ravage, le déshonneur ou la mort. Il a brûlé tous les moulins situés sur l'Irome, fait guillotiner aux

Ponts-de-Cé un grand nombre de femmes et de vieillards, au nombre desquels se trouvait M. de Jourdan, que l'âge avait empêché de suivre ses trois fils en émigration; mais enfin Dusirat est atteint le 8 par Charette et par Stofflet, qui veulent chasser les bleus des rives de la Loire. Les deux colonnes se rencontrèrent au dessus de Saint-Pierre-de-Chemillé à la métairie de la Caillaudière. Les bleus, énervés par tant de massacres, prirent la fuite aux premiers coups de fusil, et leur frayeur fut si grande que sans oser se rallier ou s'arrêter ils coururent, selon le rapport de Dusirat, pendant dix-neuf heures, et ne se crurent en sûreté que sous le canon de la ville de Doué. Une pareille déroute fut expliquée par la crainte des représailles que légitimaient tant d'attentats contre la vie des paisibles citoyens.

Mais cette suspension dans les vengeances nationales, que motive si bien la retraite forcée des douze colonnes peu à peu écrasées par la Vendée, n'était qu'un temps d'arrêt dans l'esprit de la Convention. Lorsqu'elle vit que les brigands ne se laissaient plus égorger avec résignation, elle tenta de recourir à d'autres mesures; elle redevint la Convention des beaux jours de 1793, et sous peine de mort elle enjoignit à Turreau, par l'organe de ses commissaires Hentz et Garos, d'avoir à terminer cette guerre, qui à la longue épuisait les forces de la France et l'énergie même des conventionnels. Un délai d'un mois était accordé au général en chef pour accomplir un pareil vœu. Turreau recule devant une impossibilité.

« La Convention, écrit-il à Hentz et à Garos, m'ordonne d'en finir avec la Vendée, et un mois m'est assigné

pour cette grande besogne. Ce terme est trop court, car si les brigands le veulent il ne me sera pas possible de les joindre. Ils ont des forêts pour asile, des herbes pour nourriture, de la poudre et des armes qu'ils ont enlevées à nos convois. Ils ont repoussé nos propositions de conciliation; ces hommes-là sont indomptables. C'est du temps et de la persévérance dans nos moyens d'action qu'il faut espérer quelque résultat; mais si la république désire anéantir tout d'un coup ces féroces paysans, qui ont détruit nos plus belles armées, tué nos meilleurs généraux, eh bien! il faut prendre de grandes mesures, il faut exterminer tous les hommes qui ont pris les armes, et frapper avec eux leurs pères, leurs femmes, leurs sœurs et leurs enfants. La Vendée doit n'être qu'un grand cimetère national; il faut expulser de son territoire les royalistes non armés, les patriotes tièdes, etc., et couvrir ce pays du plus pur de la nation. Repeuplez-le de bons sans-culottes; qu'ils y viennent attirés par l'amour de la patrie et surtout par l'espérance de voir répartir entre eux les biens de tous ces ennemis de la république. Propriétaires aujourd'hui, les nouveaux habitants seront soldats demain. Demain ne faudra-t-il pas qu'ils défendent leurs terres? Ils traceront avec le sang une ligne de démarcation entre eux et les paysans, et la patrie sera sauvée. »

Ce plan était une conception gigantesque; les conventionnels l'adoptèrent de confiance, car rien alors ne paraissait au dessus des forces de la république française. Hentz et Garos décrètent que tout habitant de la Vendée doit sortir de la contrée où il est né, et abandonner à d'au-

tres les terres qu'il y possède, sons peine d'être réputé rebelle et traité comme tel.

Ainsi deux hommes, l'un député de la Moselle, l'antre de la Vendée elle-même, et dépntés élus par la plus minime fraction des électeurs, qni ne sont pas la voix du peuple, encore moins celle de Dien, entreprenaient le dépeuplement total de cent lieues carrées et la ruine de toute une province; dans lenr décret ils parlaient de disséminer cette population d'insurgés sur la surface de la France comme un exemple de la justice nationale. Le pouvoir le mieux affermi, l'autorité la plus despotiquement active ne serait pas parvenue dans une contrée tranquille à mettre ce projet à exécution; qu'on juge de ce qne Hentz et Garos pnrent faire en Poitou!

C'était là l'esprit du décret; mais pour le rendre moins odieux et plus acceptable on s'engagea, au nom de la Convention à récompenser nationalement les royalistes qui, dans leur repentir, se confieraient à la générosité de la patrie, et livreraient leurs chefs. Cette excitation à la trahison que la loi sanctionnait ne trouva pas un cœur pour la comprendre. Les patriotes dn pays, qui pour la plupart s'étaient enrichis des dépouilles dn clergé et de la noblesse, ne voulurent pas laisser à d'autres lenrs fortunes si promptement acqnises; ils protestèrent contre ce décret d'expulsion, que Hentz et Garos, par une modération apparente, tentaient de faire agréer anx deux partis. Le décret fut éludé dans le Bocage par les amis et les ennemis de la révolution, et éludé par des motifs différents, mais bien faciles à expliquer. Il n'en fut pas tout à fait ainsi en Maine-et-Loire et dans le pays nantais; quelques

émigrations eurent lieu. Profitant de ces exils partiels comme d'une victoire, Hentz et Garos, fatigués du rôle de bienveillance qu'ils jouent, écrivent en ces termes à la Convention le 3 avril 1794 :

« Après nos proclamations, qui ont fait sortir vingt mille âmes de la Vendée, il ne peut y rester que des brigands. Grâces, récompenses, tout a été promis à quiconque nous livrerait Charette ou tout autre chef; deux Vendéens ont même été renvoyés avec des sauf-conduits pour l'exécution de nos projets. Ils n'ont pas rempli notre attente. »

Et la Vendée avait agi avec prudence, car elle connaissait enfin la foi qu'il fallait ajouter à ces promesses d'amnistie; elle n'ignorait ni la mort de Laberillais, ni les fausses proclamations répandues sur le passage de la grande armée, ni le massacre des prisonniers à Noirmoutiers, ni les sauf-conduits violés par Carrier, ni les piéges tendus à la confiance et au malheur de ses soldats, ni le rejet de l'amnistie proposée par le conventionnel Levasseur (de la Sarthe) aux royalistes de la rive droite de la Loire, et méconnue par la Convention. Grâce au courage de ses enfants et au dévouement de ses chefs, la Vendée avait enfin écarté de son territoire ou enseveli sous ses ruines les colonnes infernales venues pour l'anéantir; elle triomphait. On la vit donc rejeter avec mépris des propositions que vaincue elle aurait encore rejetées avec un plus profond mépris. Elles étaient déshonorantes : ne prêchaient-elles pas la lâcheté ou la trahison?

En apprenant ces refus, qui se renouvelaient sur tous les points, les commissaires de la Convention levèrent le masque, et ils firent adresser à Turreau l'ordre suivant, daté du 11 avril :

« Quatre-vingt mille hommes sont sous tes ordres, dont plus de quarante mille en état de combattre, et la Vendée existe toujours ! Charette et Stofflet ne sont pas poursuivis. Le premier n'a que six mille hommes, et Stofflet s'est échappé avec sa fugitive et misérable troupe. Que fait notre armée? Nantes est-il pour ton état-major la Capoue de la Vendée? Point de sommeil, point de repos tant qu'il existera un seul rassemblement de royalistes. Cette malheureuse guerre aurait dû ne durer que quinze jours. Ta réponse doit nous apprendre que Charette et Stofflet n'ont plus d'armée. Tout, hormis la victoire, t'expose à une responsabilité dont tu dois craindre le danger. »

Pour quelques officiers de l'état-major républicain, qui n'étaient pas des Annibal, la ville de Nantes avait bien pu devenir une Capoue; car, au dire du citoyen Gannet, officier de police attaché par le comité de salut public aux armées de l'Ouest, les généraux de la république se laissaient encore plus facilement séduire par le plaisir que les soldats de Carthage; et afin d'en apporter une seule preuve nous empruntons à ce Gannet, si avant dans la confiance de Robespierre et de Carnot, le portrait qu'il trace du général Commaire, l'un des exécuteurs de Turreau :

« C'est un de ces êtres très petit, qui s'occupe plus de

ses plaisirs que de la chose publique; c'est un excellent général pour faire des promenades et des fêtes civiques; il sait très bien commander dans un bal, dans un tripot et dans une salle de spectacle, et passer les trois quarts du temps avec les femmes. Il n'est pas délicat sur cet article : la première vivandière est excellente pour lui. Il est très mal entouré; ses aides-de-camp, ses bureaux sont composés de gens très ineptes, et qui pensent comme lui : voilà en un mot le portrait de cet homme. »

Mais à part ces voluptés, dont les officiers se montraient si avides en dépit du rigorisme républicain, il y avait une cause plus efficace de découragement dans leurs armées. Les soldats étaient abattus; ils ne possédaient plus cette énergie des premiers jours, cet enthousiasme que l'on avait épuisé. Quelques-uns même regrettaient à haute voix de se trouver dans la nécessité de combattre des frères, et de persécuter un peuple dont, malgré eux, ils admiraient la constance; puis ils ne voulaient plus mourir au coin d'un bois ou au fond d'une lande, comme un loup forcé par des chasseurs; ils enviaient les périls à armes égales que la république bravait sur la frontière. C'était à l'étranger qu'ils ambitionnaient de courir, et non plus à ces paysans qu'ils n'avaient pu vaincre.

L'affaiblissement moral des républicains était patent; celui des Vendéens ne l'était pas moins, quoique venant d'une autre source. Des pertes irréparables, des calamités de toute espèce, avaient en partie changé l'esprit de cette guerre. Les Vendéens ne peuvent plus mettre sur pied une de ces redoutables armées qui naguère ont porté l'effroi jusqu'au sein de la Convention. Dans l'impos-

sibilité de recrnter de nouveaux soldats, ils se sont peu à peu vus réduits à des entreprises décelant une sorte de faiblesse. Ils trouvent bien dans leurs âmes la même foi, le même courage quo lenrs devanciers; mais les circonstances ne sont plus les mêmes.

Cependant Charette, qui connaît les dangers de sa position, n'en poursuit pas moins l'œuvre commencée. Stofflet agit sons la même inspiration, et Marigny, dont la petite troupe se grossit de tous les paysans qui successivement ont repassé la Loire, n'a pas besoin de stimulant pour continuer la guerre. C'était nn mélange de succès et de revers sans résultats définitifs. On harcelait les colonnes républicaines, qui à lenr tonr ponrsuivaient les royalistes. On massacrait des deux côtés les prisonniers faits dans ces rencontres, et l'on s'arrêtait là. Le 18 avril 1794, jour du vendredi saint, Marigny ponrtant gagna une bataille inattendue. Cette victoire, remportée par hasard, donbla ses forces; mais plus tard elle fut la secrète et principale cause de sa mort.

Avec quelqncs paysans, dont il est toujours accompagné, le général, qui a délivré ses cantonnements des persécutions nationales, désire se rendre au château de Clisson, afin d'apprécier les ravages que les républicains y ont faits. Pendant cette triste visite on lui annonce qu'une colonne d'incendiaires, arrivant de Niort, se dirige sur Clisson, et qu'elle met le feu à toutes les fermes. Le tocsin sonne déjà dans les paroisses environnantes. La prudence conseillait à Marigny de se retirer; l'honneur lui faisait un devoir do protéger ces populations; Marigny resta.

Il rassemble autour de lui le peu de volontaires dont il est escorté, les domestiques abrités dans les ruines du château; puis avec moins de cinquante hommes il fait face à cette division. Le plus inégal de tous les combats s'engage; mais aux premières décharges de la mousqueterie, au premier son du tocsin, les Vendéens que l'incendie a chassés de leurs habitations et ceux qui errent dans les campagnes, attendant l'heure de la vengeance, accourent sur le terrain : les uns sont armés de fusils, les autres seulement de fourches ou de bâtons. Marigny est au milieu d'eux. De sa voix retentissante il les excite; il les range en bataille dans les allées même du château.

Une croix de pierre s'offre à leurs regards. Tous tombent à genoux. Dans un même élan de vœux et de douleurs tous, sous le feu incessant des républicains, entonnent le chant que l'Église, couverte de ses habits de deuil, fait retentir dans ce jour de sublime désolation : *O Crux, ave, spes unica!* répètent-ils, prosternés au pied de la croix. Lorsque l'hymne a cessé : Aux armes! s'écrie Marigny, qui à travers ces prières de l'agonie et du désespoir, qui, au milieu du feu des soldats, a pris toutes ses dispositions militaires. Aux armes! répondent en se relevant les royalistes.

Ils se précipitent avec une si inconcevable bravoure sur les bleus que ce n'est déjà plus un combat qui commence, mais une déroute qui finit. Assaillies de tous les côtés, coupées en deux par ces bataillons improvisés, les forces républicaines se débandent; elles jettent leurs fusils; les paysans les ramassent et les dirigent contre elles. Les généraux Amey et Friederichs sont à la tête des

révolutionnaires : surpris par une attaque aussi brusque, ces deux chefs, qui comptaient n'avoir tout au plus affaire qu'à quelques bandes désorganisées, réunissent leurs efforts pour rendre moins affreux le désastre qui les menace ; ils rallient une partie do leurs troupes. Marigny les enveloppe de nouveau ; il en fait un tel massacro que ses douze cents volontaires détruisent cette armée de plus de six mille hommes ; il n'en échappa pas cinq cents.

Les blancs ne voulurent pas les poursuivre : ils avaient un devoir plus impérieux à remplir. Avant la bataille ils s'étaient agenouillés autour de la croix ; la victoire obtenue, ils y revinrent oncore, reconnaissants de la force qu'elle leur avait donnée ; mais cette fois c'est sur les cadavres de l'ennemi qu'ils prient, car la terre en est tellement couverte qu'ils sont forcés de s'en faire un marchepied.

La nouvelle de cette défaite répand l'effroi dans le camp républicain et l'espérance dans celui des royalistes. Bressuire est évacué : les garnisons des villages de Boismé, de Chanteloup et de tous les environs se replient sur Chiché, au milieu des retranchements élevés par les bleus. Renfermés dans cette enceinte, ils n'osent plus faire d'excursions au centre du Poitou. Marigny profite de la confiance qu'un pareil succès rendait à ses compagnons ; il poursuit les bleus sur toutes les lignes, les repousse ou les combat ; puis bientôt ceux-ci, qui ne peuvent tenir devant toutes ces attaques si souvent renouvelées, se réfugient sous les canons de Thouars, de Montaigu et de La Chataigneraie, dont ils ont fait des places fortes.

Les succès de Marigny piquent l'émulation de Stofflet, que les garnisons de Saumur et de Saint-Florent tiennent toujours en échec. Il s'avance à la rencontre de Grignon, qui essaie de pénétrer dans le Bocage. Grignon est refoulé; mais il prend bientôt sa revanche. Alors Stofflet conçoit le projet de s'emparer de plusieurs points de la Loire, afin d'occuper plus tard Saint-Florent. Ce projet va être mis à exécution; les républicains, qui ont tourné le chef de l'Anjou, font une trouée dans ses cantonnements, et commencent déjà à fouiller les forêts de Vezins et de Maulevrier : c'est dans cette dernière que Stofflet a rassemblé, comme dans une forteresse, les chevaux, le blé, les munitions et les bestiaux échappés aux incendiaires; c'est là que pour les blessés et les malades il a construit un hôpital; là qu'administrateur éclairé il a ouvert un refuge aux désespoirs des familles, là qu'il a fait élever un bâtiment pour son imprimerie; car Stofflet, quoique sans instruction, a l'instinct de tout ce qui peut être utile à sa cause, et il sait qu'il faut guérir par la presse les maux que fait cette même presse.

Dans ce lieu d'asile, où l'ordre règne ainsi que dans un ménage dirigé par la sollicitude du plus vigilant des pères, il a déposé toutes les ressources de son armée : c'est de ce camp inaccessible aux bleus qu'il s'élance pour tenir la campagne; c'est là qu'il revient lorsqu'il a été vainqueur; là encore qu'il accourt lorsque la fortune n'a pas souri à ses armes. En apprenant que la forêt de Maulevrier est devenue le point le plus menacé de ses cantonnements, Stofflet se hâte de renoncer à ses courses militaires; il partage ses forces, et retourne sur ses pas pour

écarter l'ennemi des établissements qu'il lui a été si difficile de créer. Le général se jette sur les derrières des bleus ; il les attaque, les bat, et rentre dans la forêt ; mais Bérard, aux ordres duquel il a laissé le commandement d'une partie de ses troupes, n'est pas aussi heureux. On lui annonce que les révolutionnaires ravagent les paroisses voisines de Trémentine et du May ; il s'avance à leur rencontre ; il les trouve campés dans une position avantageuse, au dessus de Vezins. Bérard s'apercoit qu'il y a trop de danger à engager la lutte ; il fait battre en retraite : cet ordre mal interprété jette la confusion dans les rangs. Bérard vent avec quelques officiers couvrir sa retraite ; il est blessé. Jean Chauveau (de Chollet), porte-étendard des Vendéens, tombe dans un fossé avec trois bleus qui s'acharnaient sur lui ; il les tue, et n'évite lui-même la mort qu'en se cachant sous leurs cadavres. Deux officiers de cette division, La Valette et de Gâtine, sont faits prisonniers : on les fusille ; puis Bérard, qui est parvenu à rallier ses troupes, rentre dans la forêt.

Les forces de Stofflet n'avaient pas été favorisées par la victoire dans les dernières rencontres ; celles de Charette n'obtenaient pas alors plus de succès : ce général, qui, au milieu d'une guerre aussi mobile, sait temporiser et qui n'attaque qu'à son heure, se porte vers le Marais, où le général Turreau a tenté une expédition. Quoique maîtres de Noirmoutiers, les républicains n'ont jamais pu parvenir à s'emparer des marais de Challans et de toute la partie du bas Poitou longeant les côtes. La Convention a besoin de persuader à la France que les royalistes sont en communication directe avec l'Angleterre : c'est un

sûr moyen d'amenter contre eux le patriotisme vantard, qni n'a jamais plns raisonné ses haines que ses admirations, un moyen encore plus infaillible de confondre dans la même proscription l'étranger qui apporte des seconrs et le Français qui les reçoit. La Convention sait parfaitement à quoi s'en tenir sur le prétendu appni offert aux blancs par le cabinet de Londres; mais les multitndes se laissent plus facilement entratner par l'errenr que par la vérité, et en ce temps-là il était ntile au gouvernement républicain de proclamer que l'Angleterre soudoyait la Vendée. C'est à cette peusée de complicité avec l'étranger, pensée que dans les crises révolutionnaires on a tant de fois mise en avant contre les royalistes, qn'il faut attribuer la marche sur Challans, dans laquelle à travers mille obstacles les bleus déployèrent un courage à toute épreuve.

La républiqne, pour éveiller toutes les susceptibilités de l'orgueil national, avait ridiculement abnsé de Pitt et de Cobourg; elle avait peint les Vendéens comme l'avant-garde des puissances coalisées; elle avait dit qu'avec les prêtres et les nobles ces soldats de l'armée royale n'étaient que les suppôts de la tyrannie, et que c'était dans son intérêt qu'ils reponssaient si énergiquement le bienfait de l'oppression républicaine. Ces calomnies, que dans l'effervescence des troubles civils on se permet sans scrupule, mais qui plus tard devraient tomber devant la vérité, furent alors propagées avec une de ces stupidités crédules qne l'enthousiasme du moment peut seul excuser. Ces calomnies sont restées dans la mémoire; et par ce

que nous avons dit, par ce que nous avons à dire de l'Angleterre il est bien facile de faire justice de tant d'imputations.

La Vendée des La Rochejaquelein, des Bonchamp et des Lescure ne rêva le rétablissement de la foi et de la monarchie que par la seule force de ses armes; elle ne demanda jamais rien; elle ne reçut jamais que de stériles promesses.

La Vendée de Stofflet et de Charette n'accepta que des subsides à peu près sans importance: mais en admettant comme vraies les accusations fausses ou exagérées du parti républicain, qu'y aurait-il donc de si coupable dans la conduite des royalistes? Pourquoi n'auraient-ils pas eu le droit d'appeler au secours de la monarchie française tous les défenseurs du principe monarchique, lorsque dans le même temps la révolution faisait appel à toutes les passions démagogiques qui fermentaient en Europe? Pourquoi aurait-il été interdit aux paysans du Bocage, aux chouans de Bretagne ou de Normandie de s'appuyer sur la Russie, la Prusse, l'Espagne, l'Autriche ou l'Angleterre elle-même, lorsque la république cherchait des alliés révolutionnaires dans la fange de tous les peuples? Il y avait solidarité pour le mal; était-ce donc un crime de lèse-nation que d'établir la même solidarité pour le bien? Et après tout est-ce que la grande Catherine de Russie ne valait pas bien le Prussien Anacharsis Clootz, le ridicule inventeur des députations du genre humain, et Thomas Payne, ce législateur toujours pris de vin, que les départements de l'Oise et du Pas-de-Calais choisissaient pour leurs députés à la Convention nationale? Est-ce que les puissances du Nord et du Midi n'avaient pas au-

tant d'intérêts directs engagés dans cet immense conflit d'idées que tous les énergumènes du globe, dont la Convention se servait partout comme d'un levier? Depuis quand donc une partie de la population qui combat pour ses rois ne peut-elle pas demander aux princes aide et appui contre l'autre partie de cette même population qui renverse l'édifice social en se faisant assister de tous les révoltés du monde?

Dans le mouvement anti-social qui, de 1789 à 1796, entraîna les esprits, l'influence de l'étranger a une part bien plus large que celle que la révolution a plus tard jugé à propos de lui attribuer. Mais lorsque l'insurrection naissante luttait contre la monarchie de Louis XVI, si un peuple était venu mettre des subsides, de l'or et des armes au service de la cause prétendue nationale, ce secours eût-il été refusé par la révolution? A-t-elle dédaigné l'appui des Wighs et le concours patent des émissaires de toutes les têtes en rébellion contre le principe d'autorité? Ne l'a-t-on pas entendue à la tribune de ses clubs, à celle de ses assemblées législatives appeler les peuples à prendre fait et cause pour sa révolte? Ne l'a-t-on pas vue à diverses époques prodiguer l'or de la France pour insurger tour à tour la Pologne, la Belgique, l'Italie et l'Espagne? N'a-t-elle pas envoyé comme auxiliaires tous les citoyens dont à force de promesses elle stimulait le zèle? Ne les a-t-elle pas soutenus de sa bourse, de son enthousiasme et de ses vœux? Et ces secours offerts par la révolution française à d'autres révolutions frappaient-ils donc d'un honteux stigmate ceux qui les recevaient? Si les pouvoirs nés de l'émeute ont le droit d'encourager, de solder tou-

tes les passions en révolte, pourquoi dénier une partie de ces mêmes droits aux hommes d'ordre qui ne reconnaissent pas ces pouvoirs? Si cent mille révolutionnaires, Anglais ou Cosaques, s'étaient offerts ponr marcher contre la Vendée, si un despote quelconque eût proposé de prendre à sa solde une pareille armée, la nation aurait-elle dédaigné cette intervention? Non, sans donte. Eh bien! qn'a donc de si coupable l'accord tout naturel entre les trônes menacés et les royalistes qui s'arment pour les protéger? Si l'étranger a le droit de se mêler à nos révolutions en se faisant révolutionnaire, si les prédicants d'égalité sociale penvent, dans l'intérêt de leurs utopies sonvent sanglantes, arracher les peuples aux lois et aux formes gouvernementales qui les régissent, ne faut-il donc pas laisser aux monarqnes le droit de secourir ceux qui se sacrifient ponr les monarchies? Il y aurait trop flagrante injustice à refuser aux uns ce qu'on accorde si libéralement aux autres, et personnè aujourd'hui en France ne pent interpréter ainsi la liberté.

La Vendée, au milieu de cette tempête de sept ans, a été plus réservée, plus digne en face des rois de l'Europe que la révolution en présence des propagandes insurrectionnelles; mais la Vendée n'a jamais en à son service tontes les passions déchaînées : elle ne s'est pas fait une arme du mensonge et de la calomnie. Jusqu'à présent elle a laissé écrire l'histoire ainsi qu'il a convenu à l'esprit d'insurrection de la dicter, et il est resté avéré que les royalistes seuls pouvaient faire un sacrilége appel à l'étranger.

Les préventions de parti sont si cruellement iniques

que rien n'a pu faire réduire de semblables calomnies à leur juste valeur. La réalité elle-même a été impuissante. En 1794, la Convention et Turreau, son général, avaient besoin d'accréditer cette imputation que nous ne combattons que parcequ'elle n'est pas fondée sur les faits. Les conventionnels et Turreau ne s'en faisaient pas faute; il fallait la répandre par toutes les voies, et même par des mesures militaires. Turreau appliquait ce système en s'avançant vers le Marais.

Mais Charette avait promptement saisi le but moral d'une pareille campagne. Afin de ne pas le sanctionner en s'y opposant, il laissa Turreau pénétrer jusqu'au Perrier; puis, dirigeant toute sa troupe vers le midi, il abandonna lui-même ses anciens cantonnements: c'était pour sa cause un coup de partie. Turreau en jugea bien ainsi; mais engagés dans cette immensité de fossés par lesquels le terrain est coupé, mais retenus par les ordres supérieurs du comité de salut public, qui voulait à toute force attirer le Vendéen dans le Marais, afin de l'accuser de veiller à ce que rien ne pût troubler ses communications supposées avec l'Angleterre, les républicains n'osèrent pas suivre les royalistes dans le Bocage.

Le 19 avril Charette, qui désire ravitailler ses troupes, tombe à l'improviste sur le bourg de Moutier-les-Maufaix, entre les Sables-d'Olonne et Luçon. Ce cantonnement était vierge d'attaques; aussi en avait-on fait l'entrepôt de toutes les ressources des armées républicaines. La garnison qui occupait la place résiste avec énergie au premier assaut. Renaud, un des plus habiles officiers d'artillerie vendéenne, est tué; mais Charette pousse le siége avec plus

d'activité, Moutier-les-Maufaix tombe en son pouvoir. Il s'empare des caisses publiques, des munitions, des armes qui y ont été déposées comme dans une cité neutre. Mais il s'aperçoit que ses soldats cèdent avec trop de facilité aux invitations des habitants leur présentant des liqueurs fortes, dans l'espérance que quelques colonnes républicaines profiteront de cette ivresse; alors Charette fait battre la générale. A ce bruit les Vendéens pensent que l'ennemi revient à la charge; ils reprennent leurs rangs et marchent sur les pas de leur chef, dont la prudence les arrachait peut-être à un désastre. En effet, deux heures après l'évacuation de Moutier-les-Maufaix, une division de bleus prévenue à temps arrivait pour surprendre les royalistes.

Sapinaud, à son retour d'outre Loire, avait formé dans le centre de la Vendée une armée composée des débris de celle de Royrand et de Beaurepaire. Charette n'avait pas vu sans plaisir cette diversion apportée aux rassemblements que Marigny pouvait lever dans la même contrée; le général en chef du bas Poitou savait qu'il aurait toujours beaucoup plus d'influence sur le premier que sur le second. Sapinaud n'était pas un homme d'énergie et de volonté comme Marigny. Bon, brave, mais plein de condescendance, surtout lorsqu'il s'agissait de concilier les esprits altiers avec lesquels il se trouvait en contact, ce gentilhomme, sans cesse sous la main de Charette, lui avait paru le meilleur obstacle à l'accroissement progressif des troupes de Marigny. Il avait donc favorisé ses rassemblements, et même, vers les derniers jours d'avril, il se portait en personne du côté de Pouzauges, afin de déli-

vrer cette nouvelle armée entourée de forces supérieures. Lorsque le général parut le combat était déjà engagé, et Sapinaud reculait. Tout à coup Guérin d'un côté, Charette de l'autre, s'élancent sur les bleus. Sapinaud, à ce secours inespéré, rallie ses soldats et les ramène à la charge. Après trois heures de mêlée les républicains sont repoussés. Guéroult, chef divisionnaire de Vieillevigne, se jette à leur poursuite; il est tué. Ses soldats, pour venger cette mort, s'acharnent avec plus de fureur sur les bleus, qui, dans un épouvantable désordre, se laissent massacrer sans se défendre.

Mais cet isolement, dans lequel les généraux vendéens s'obstinaient à rester, devait tôt ou tard leur être fatal à tous quatre. Stofflet le premier pensa que les républicains ne pouvaient ignorer longtemps que ce n'était point à une tactique combinée, mais à des jalousies d'état-major qu'une pareille situation était due. Afin de prévenir les malheurs qui résulteraient d'un tel état de choses, il établit une correspondance avec Charette et Sapinaud; il les appelle à son secours. Charette et Sapinaud arrivent. Ces deux généraux réunis à Stofflet adressent à Marigny le même vœu que le chef angevin leur a fait entendre. Marigny s'y rend avec empressement, et alors s'ouvrent les conférences de Jallais, dont la portée doit avoir tant d'influence sur les affaires de l'Ouest.

Avant d'entrer dans le détail de ces conférences il faut dire qu'un nouveau personnage avait enfin reparu au milieu des paysans. L'abbé Bernier, après la déroute de Savenay, s'était soustrait aux recherches. Comme tant d'officiers et de soldats, il avait vécu de cette vie de pros-

cription et de souffrances commune à tous les royalistes; puis, emporté par le désir d'exercer son empire sur les populations, il s'était décidé à rejoindre les armées dont au fond de la Bretagne il apprenait les succès toujours grossis par la renommée. Il était caché au Dréneuf, dans la commune de Feygréac, chez madame Dumonstiers, qui, au milieu de toutes les inquisitions révolutionnaires, lui avait offert l'hospitalité, comme quelques jours après son départ elle l'offrit à mesdames de Lescure et de Donnissan. Au risque de tomber mille fois pour une au milieu des colonnes volantes qui sillonnent le pays, il entreprend de repasser la Loire. Seul, déguisé, sans conducteur, sans argent même, il traverse une contrée incessamment battue par les gardes nationales et les républicains. Sous ses habits de paysan il cache les notes qu'il a rédigées, les documents qu'il a réunis; puis, après quelques nuits de marche et des siècles d'anxiété, il arrive à l'état-major de Charette presque en même temps que les frères Cadi, qui, partis du Dréneuf le même jour que lui, s'étaient séparés afin de ne pas trop attirer l'attention.

Charette reçut Bernier avec égard; mais chez le général l'adresse égalait le courage. Il comprit que le prêtre angevin voudrait exercer sur lui l'empire dont il avait plus d'une fois entendu ses collègues dans le commandement se plaindre avec amertume. Il ne se sentit pas disposé à partager son pouvoir ou à le mettre en tutelle. Bernier, s'apercevant de l'inutilité de ses tentatives auprès de Charette, abandonna le camp et passa en Anjou. On ne sait par quel motif l'ancien curé de Saint-Laud se condamna d'abord à une obscurité volontaire; on ignore même les

plans que son active imagination combina dans la solitude où il s'était renfermé près de Chemillé; car, en 1806, au moment de mourir, il brûla lui-même tous ses papiers; mais son action patente et avouée dans les événements de l'Ouest ne se signale que vers le commencement de mai 1794. Ce n'est donc que par tradition et jamais sur pièces qu'on peut le juger et le condamner.

On dit que l'abbé Bernier, connaissant de longue main le caractère impérieux, les formes brutales et l'esprit plein de prévoyance de Stofflet, accourut après le refus de Charette mettre au service du garde-chasse devenu général ses prédications et son expérience. On dit que ce dernier l'accueillit avec empressement, qu'il lui soumit ses projets; que Bernier les discuta, les modifia selon ses idées, et que peu à peu il prit sur cette nature impressionnable de Stofflet un ascendant qui fut fatal à la gloire de tous deux. On dit que l'abbé Bernier devint le conseil du général et l'âme de son armée; que le prêtre imposa au soldats les ordres et les lettres que ce dernier signait de confiance; mais l'intervention officielle du curé ne se montre à découvert que lorsque Marigny est condamné à mort.

Entre la condamnation et l'exécution il se trouve un espace de plus de six semaines. L'ancien curé de Saint-Land avait autant d'ambition que de talent: c'était un homme qui jugeait les autres hommes et les événements sans passion ainsi que sans préjugé. Tout porte à croire qu'en revenant en Vendée, après les désastres d'outre-Loire, l'abbé Bernier avait sagement calculé que l'insurrection était désormais impuissante à réaliser les beaux

rêves de ses premiers jours ; mais elle pouvait lui servir de marchepied et l'aider à se créer une grande position politique : il l'accepta donc, et en courut toutes les chances. Il avait trop de perspicacité pour ne pas prévoir qu'un jour ou l'autre de ce chaos révolutionnaire il sortirait un homme d'épée qui, après avoir imposé sa volonté à tous les tribuns de démagogie, chercherait à s'appuyer sur les principes éternels de la religion et de la monarchie. Bernier comprenait qu'une situation aussi terriblement forcée ne pouvait être que transitoire. Afin d'être prêt en tout état de cause aux événements, il se mit à jouer au profit de ses calculs ambitieux le rôle qu'un an auparavant il avait accepté de son enthousiasme et de sa foi.

Souvent les chefs de parti sont ainsi faits : ils combattent d'abord sans arrière-pensée; puis lorsque la lassitude dans les âmes et le désenchantement arrivent avec la réflexion, lorsque trop compromis par leur conduite antérieure ces chefs sentent qu'il faut un peu plus tôt ou un peu plus tard passer à l'ennemi, ils s'arrangent, dans les prévisions de leur politique toute terre à-terre, un asile en cas de tempête; puis ils combattent encore, mais jusqu'au jour seulement où ils peuvent, sans être accusés d'une apostasie trop flétrissante, se mettre aux gages du nouveau pouvoir qui surgit.

Cette théorie, dont sans doute les dévouements candides repoussent les tristes réalités, n'est pas à la portée du plus grand nombre, mais elle n'en est que plus vraie pour cela. Applicable au curé de Saint-Laud, elle l'est aussi à toutes ces sommités ardentes par la parole qui se jettent à la tête des révolutions, et qui essaient de les dis-

cipliner après leur avoir donné un terrible essor; car, il ne faut pas l'oublier, ce n'est pas dans leurs notabilités que les partis trouvent le plus d'enthousiasme, de tenacité et de foi; c'est dans le peuple, qui ne calcule jamais ses sacrifices, et qui se les impose sans pouvoir même en espérer une chance probable de compensation.

Les calamités dont la Vendée était assiégée quand le curé de Saint-Laud reparut en Anjou expliquent son silence. Charette n'avait qu'une apparence d'armée, Stofflet courrait risque de tomber d'un jour à l'autre entre les mains des bleus. Bernier n'use ni de son ascendant ni de son éloquence pour enfanter des soldats. Il se cache, car les périls étaient grands; mais sous main il enveloppe Stofflet de toutes ses séductions; il lui apparaît comme un génie envoyé du ciel, afin d'affermir son autorité, de protéger ses armes et de le diriger. Stofflet se soumet à cette influence, dont il ne veut voir que le beau côté, et c'est dans ce moment que Marigny arrive aux conférences de Jallais.

Charette, dont le nom avait acquis une immense popularité dans les provinces insurgées, était venu là avec des idées arrêtées. Généralissime du bas Poitou pendant la campagne d'outre-Loire, il espérait se faire reconnaître en cette qualité par les autres chefs qui, sous La Rochejaquelein, avaient conquis une gloire dont lui, Charette, ne paraissait guère disposé à leur tenir compte. Les premières paroles qu'il prononça révélèrent sa secrète pensée. S'il l'eût poussée jusqu'en ses derniers développements, tout fait croire que, dans l'espérance de donner plus de force aux opérations militaires, les autres chefs auraient

accédé à ses vœux, et l'auraient nommé généralissime ; il se contenta de pressentir leurs opinions. Stofflet consulta l'abbé Bernier ; puis le lendemain il se montra si contraire à la proposition que Charette ne la renouvela plus. Mais le curé de Saint-Laud avait conseillé au général de l'armée d'Anjou un plan qui se conciliait mieux avec ses desseins ; c'était un pacte fédératif par lequel chaque général, maître de sa division, ne pouvait rien entreprendre sans le concours des trois autres. Stofflet demandait qu'on réunît toujours les forces disponibles dans l'intérêt commun, qu'on agît d'abord de concert pour délivrer le territoire angevin, et qu'on chassât ensuite les bleus campés sur les bords de la Loire. Charette d'un côté, Marigny de l'autre, séduits par l'idée de cimenter ainsi la confédération vendéenne, acceptèrent le projet développé ; il fut en outre stipulé que nul rassemblement ne se dissoudrait, qu'aucun chef ne pourrait se séparer des autres avant d'avoir accompli la mission qu'ils s'imposaient. Pour se lier d'une plus irrévocable manière on s'engagea, sous peine de mort, à exécuter dans tous les points le pacte qui venait d'être signé par Charette, Marigny, Stofflet et Sapinaud.

Au jour fixé pour le commencement des opérations militaires, Marigny, fidèle à sa parole, se présente. Ses troupes sont fatiguées d'une marche longue et pénible ; leur chef demande des vivres pour elles ; on ne lui en donne qu'en petite quantité. Marigny se plaint à haute voix ; il s'emporte ; ses soldats menacent de retourner dans leurs cantonnements. Pendant ce tumulte des courriers viennent annoncer que les républicains répandent l'incendie dans les paroisses à la tête desquelles est placé Marigny. A

cette nouvelle sa division se débande; le général, encore courroucé, part pour en réunir les débris ou pour les suivre. Charette et Stofflet dépêchent aussitôt La Robrie vers lui afin de l'engager à revenir sur ses pas. La division du haut Poitou s'était dissoute : c'était la plus plausible et la meilleure des réponses que le général pouvait donner à ses compagnons d'armes. Par la désertion de ses troupes Marigny prouve qu'il ne peut disposer d'une force suffisante pour entreprendre avec fruit un grand mouvement militaire.

Un semblable refus parut une défection à Charette et à Stofflet; ils crurent que le chef du haut Poitou n'avait pas usé de tout son ascendant sur ses soldats pour les retenir, que peut-être même il les avait poussés à la révolte. Un conseil de guerre fut immédiatement convoqué ; Charette en est nommé rapporteur. Dans son accusation contre le général qui était absent, et qui par conséquent n'avait aucun défenseur et ne prenait point part aux débats, Charette dit qu'en Vendée les officiers ainsi que les soldats doivent se soumettre à la plus rigoureuse discipline; qu'ils ne font plus une guerre régulière comme au temps de Cathelineau et de La Rochejaquelein, mais une guerre de partisans; que c'est pour revenir à cet accord dans la conception et dans l'exécution des plans que le traité fédératif a été proposé et signé.

« Il faut, s'écrie-t-il, donner un grand exemple, afin que plus tard personne n'ose enfreindre une loi qui lie tout le monde. »

La conclusion de ce discours était une condamnation à mort. Charette la vota le premier ; Stofflet fit

comme lui; il se chargea même de l'exécution de la sentence.

Plusieurs membres du conseil, Sapinaud et La Bouère entre autres, refusèrent de signer un pareil arrêt. Lorsque Marigny en eut connaissance il ne voulut pas y ajouter foi :

« C'est pour m'effrayer, dit-il en souriant : jamais des Vendéens ne feront fusiller un Vendéen. »

Pour l'entretenir dans cette pensée Charette, qui, nous devons le dire, paraissait déjà aux regrets de tout ce qui avait été fait, invite dès le lendemain Marigny à se retirer dans ses cantonnements. Là, lui annonce-t-il, il sera assuré d'un honorable asile, et il pourra compter sur des amis dévoués. Le général n'en doutait pas; il savait que Charette et Stofflet n'avaient vu son retour en Vendée qu'avec peine; car ce retour affaiblissait leurs forces en créant une troisième armée; mais de ce sentiment de jalousie à une condamnation sérieuse il y avait loin. Marigny retiré à La Girardière, dans la paroisse de Combrand, en jugea ainsi, et lorsque après ce jugement par contumace Stofflet se rendit à Gérisay, quelques centaines de paysans s'y réunirent pour l'attendre : les officiers qui les commandaient firent prévenir Marigny que ce rassemblement se disposait à le défendre contre Stofflet lui-même, s'il était nécessaire. A cette offre Marigny répondit :

« Je ne veux pas que les royalistes se battent entre eux pour ma querelle; d'ailleurs Stofflet n'osera jamais me faire fusiller. »

Ici tous les contemporains font intervenir l'abbé Bernier d'une sanglante façon. L'abbé Bernier connaissait

l'influence exercée par Marigny sur la Vendée, et principalement dans le haut Poitou ; il avait des motifs particuliers de haine contre le général, dont la franchise ne s'accordait guère avec sa politique souvent tortueuse. Marigny pouvait le gêner dans ses rapports avec Stofflet; Bernier jura et complota sa perte. Afin d'amener l'ancien garde-chasse au but qu'il se proposait quels moyens employa le curé de Saint-Laud ? c'est ce que l'on ignore ; mais toujours est-il que plus de deux mois s'écoulèrent ainsi. Marigny souffrant continuait à habiter La Girardière, et semblait oublier le jugement qui le condamnait, ainsi que déjà paraissaient l'avoir oublié ceux mêmes qui l'avaient prononcé.

Un jour Stofflet passait avec quelques troupes dans la paroisse de Combrand ; contre son ordinaire l'abbé Bernier l'accompagnait; il était soucieux, et paraissait sous le poids d'une funeste idée. Le général, dont le cœur avait souvent de nobles inspirations, déférant en cela aux prières de Soyer, de Martin-Baudinière et de Chalon, trois des officiers les plus distingués de la Vendée, avait promis de ne jamais mettre le jugement à exécution ; il voulait seulement qu'il fût cassé ou approuvé par un autre conseil de guerre ; mais, obsédé par les suggestions de Bernier, qui sur la route même le prend à part, qui dans un entretien de plus d'un quart d'heure lui persuade que Marigny est son ennemi, qu'à la bataille du Mans il a cherché à le compromettre, Stofflet se laisse entraîner. Il ordonne à quelques Allemands dont il est suivi de se rendre à La Girardière, et de fusiller le général.

Marigny, en voyant ces soldats, en apprenant l'ordre dont ils sont chargés, demande un prêtre pour l'assister à ses derniers moments. Cette consolation lui est refusée. Il se recueille pendant quelques minutes, suit dans le jardin les Allemands qui doivent le mettre à mort; puis il leur dit avec un admirable sang-froid :

« C'est à moi à vous commander. A vos rangs, chasseurs. En joue, feu! »

Et il était mort. Une seule pensée fut affreuse pour lui; c'était de périr de la main des siens.

Jusqu'à présent la date d'un pareil crime n'avait point été officiellement connue. Voici une pièce qui fixe d'une manière certaine le jour de cette exécution ; c'est un extrait du registre contenant les baptêmes, mariages et sépultures de la commune de Combrand pour l'année 1794.

« Le dix juillet mil sept cent quatre-vingt quatorze a été inhumé au cimetierre de ce lieu le corps de monsieur de Marigny (Augustin-Bernard), commandant dans l'armée catholique et royale, mort à La Girardière, âgé d'environ quarante ans. Ont assisté à sa sépulture les nommés Hay, métayer à La Girardière; le nommé Forestier, réfugié au même lieu; Pierre Gamard, domestique au même lieu, et François Nau, réfugié à La Billardière, qui ne savent signer. »

Cette fatale exécution, qui couvre l'Ouest du sang d'un de ses plus généreux défenseurs, est un de ces actes que, pour la gloire de tous, nous regrettons d'avoir à enregistrer ; elle fut une grande faute : elle divisa la Vendée au

moment où l'union était plus indispensable qne jamais. Nous devons proclamer qu'elle fut encore quelque chose de plus qu'nne faute; car, en admettant comme vrais les reproches adressés par le rapportenr du conseil au général, il y avait de pnissants motifs qui militaient en sa faveur. Ces motifs auraient dû, même en cas de culpabilité, lui faire tronver grâce anprès de ceux dont il avait partagé les joies dans la victoire et les glorieux revers.

Souvent Marigny a été accusé d'avoir, contrairement à l'avis de la plupart des chefs, exercé des représailles contre les révolntionnaires. Ces accusations sont mal fondées. Homme qne sa force prodigieuse semblait rendre violent, mais qui, dans les circonstances ordinaires de la vie, avait un caractère plein de bonté, le général vendéen s'était fait chef de parti dans tonte l'acception du mot; il n'avait reculé devant ancune des inévitables conséquences que ce titre impose. Témoin des crnautés dont on accablait son pays, il crut que le meilleur moyen de les comprimer était de rendre mal pour mal, mort pour mort. Si, dès le principe, les royalistes eussent adopté et suivi cette idée; si, comme le conseillaient Marigny dans le camp du haut Poitou, et Joly dans celui de la basse Vendée, on se fût montré sans pitié ponr cenx qui se faisaient gloire de s'être complétement dépouillés de tout sentiment humain, nous croyons que la révolution n'eût pas poussé si loin son affreux système; car habituellement les hommes ne sont crnels qu'en face de la faiblesse : la soif du sang n'est excitée en eux que par une patience promettant l'impunité.

Privés par cet assassinat d'un général dont ils aimaient

le courage et la personne, les paysans qu'il commandait ne voulurent plus, à dater de ce jour, servir sous les ordres de ceux qu'ils avaient le droit d'accuser de sa mort; ils restèrent dans les bois, se cachant avec leurs femmes et leurs enfants, écartant à coups de fusil les bleus qui essayaient de fouiller le pays, mais ne se prêtant jamais aux combinaisons stratégiques de Stofflet ou de Charette. Pour la cause royaliste ce fut une perte irréparable; mais c'était une conséquence de la mort de Marigny; et lorsqu'on demandait à ces paysans pourquoi, après avoir été si braves, ils ne marchaient plus contre les républicains :

« Nous sommes en deuil de notre général, répondaient-ils. Qu'on nous le rende; vous verrez ce que nous ferons avec lui. »

Stofflet eut des remords; car il n'avait pas agi sous l'impression de ses sentiments personnels, et il ne tarda pas à les rendre publics. On dit que, le lendemain de cette exécution, il se trouvait assis à la même table qu'un grand nombre d'officiers : tous étaient tristes et sombres. Rostaing vint prendre sa place au milieu d'eux, et, étonné du morne silence qui régnait pendant le repas, il crut devoir en demander la cause.

« Il vous sied bien, monsieur, s'écria Stofflet tout pâle de remords, d'interroger sur ce qui se passe, quand c'est vous qui m'avez engagé à faire périr Marigny ! »

Les témoins de cette scène prétendent que l'accusé ne répondit rien.

C'est la première fois que Rostaing est soupçonné d'avoir trempé dans ce meurtre. Après avoir raconté le fait qui semblerait donner un complice à l'abbé Bernier, nous

devons déclarer que nous n'y ajoutons qu'une foi relative, et pour y croire il nous faudrait une preuve plus authentique que des paroles peut-être mal interprétées. Rostaing n'avait aucun motif connu de haine contre Marigny; ils étaient restés presque étrangers l'un à l'autre pendant la grande guerre, et l'influence de cet officier sur Stofflet ne pouvait pas être assez déterminante pour forcer ce dernier à donner un ordre fratricide.

La responsabilité de Rostaing doit donc être dégagée de ce débat, qui ne peut avoir lieu qu'entre le curé de Saint-Laud et Stofflet. Une autre circonstance mieux avérée tendrait, ainsi que nous l'avons déjà prouvé, à n'inculper que la faiblesse du général angevin, sans rien laisser percer des conseils auxquels il avait si malheureusement cédé, et dont la source n'a jamais été un secret pour personne.

Accompagné de deux chasseurs, Stofflet cheminait dans le Bocage, lorsqu'il se trouve en face de quelques Vendéens que la mort tragique de Marigny a détachés de son armée. En l'apercevant ces soldats s'écrient :

« Voici l'assassin de M. de Marigny ! »

A cette parole de réprobation Stofflet descend de cheval; il ordonne à ses chasseurs d'en faire autant; puis d'une voix pleine de douleur :

« Vous m'accusez, dit-il, d'un crime que je déplore aussi amèrement que vous et que je n'ai pas voulu commettre. Mais si vous me regardez comme l'assassin de votre général, me voici; fusillez-moi. »

En prononçant ces paroles sa figure s'était couverte de rougeur, et les bras croisés sur sa poitrine il semblait

attendre la mort ou le pardon. Les paysans de Marigny comprirent que Stofflet avait été plus malheureux que coupable ; sans ajouter un mot ils le laissèrent passer, et le suivirent même jusqu'à son camp.

Pour raconter ce triste épisode dans tous ses détails nous avons anticipé sur les événements ; il faut donc revenir au point d'où nous sommes partis après la condamnation du général de la haute Vendée.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Système des camps retranchés. — Destitution de Turreau. — Politique de la Convention à l'égard de ses généraux. — Organisation des armées royalistes. — Leurs chefs secondaires. — Bataille des landes de Béjarry. — Nouvelle mission de Tinténiac. — Attaque de Challans. — Vimeux, général en chef des républicains. — Essai d'armistice. — L'abbé Bernier, commissaire général civil. — Fête de l'Etre suprême. — Attaque et prise des camps retranchés de La Roullière et de Frérigné. — Le général Alexandre Dumas succède à Vimeux.

Abandonnés par les troupes de Marigny, les deux généraux qui avaient pris une part si active à son jugement s'entendirent encore moins qu'auparavant. Marigny, en maintenant l'équilibre entre ces ambitions rivales, servait de contrepoids aux jalousies de Charette et de Stofflet; car, il importe de le dire, des préoccupations trop personnelles avaient dans l'âme des chefs remplacé cette louable abnégation dont les premiers généraux de la Vendée étaient heureux de donner l'exemple. Pour les paysans c'était toujours la guerre sainte qu'ils faisaient

sans calcul et sans arrière-pensée. Le même sentiment prédominait bien dans le cœur de Charette et de Stofflet; mais, quoique tendant au même but, ces deux natures étaient tellement inconciliables, elles procédaient par des moyens si différents qu'il était impossible de les réunir dans une même volonté d'action.

Accoutumé à commander partout où il se présentait, Charette avait contracté des habitudes impérieuses auxquelles peut-être l'âpreté si pleine de dévouement de Stofflet se serait soumise; mais entre ces deux chefs, au sort desquels est maintenant attaché le destin de la guerre, il s'était glissé un homme qui tendait à soumettre la Vendée au joug de son ambition ou aux calculs de sa politique. Cet homme, après avoir écarté Marigny, ne voulait pas laisser exercer à Charette une omnipotence qui l'aurait complétement effacé. L'abbé Bernier, dont les idées étaient déjà parfaitement arrêtées, avait besoin d'une armée et d'un général agissant sous ses inspirations. Charette avait résisté. Stofflet, plus faible ou plus ignorant, devait céder à ses suggestions. Il ne restait donc au curé de Saint-Laud qu'à fomenter les germes de discorde nés de la différence des caractères. Avec un art admirable d'opiniâtreté il s'applique à semer la dissension; il épuise toutes les ressources de son esprit, afin de capter la confiance de Stofflet; il comprime ou développe toutes ses passions; puis quand il les a subjuguées tantôt par la persuasion, tantôt par la menace, plus souvent encore par l'espérance, si vivace au cœur du général, de triompher seul de la révolution, Bernier l'oppose à Charette, Bernier se sert de lui comme d'un levier.

Cette séparation, dont nous indiquons l'origine, et qui plus tard produira des fruits bien amers, n'était encore passée à l'état de fait que dans la tête de Bernier. La perspicacité de Charette avait deviné le but auquel aspirait secrètement l'ambition du curé de Saint-Laud. Avec une franchise pleine de dignité, le général s'en ouvrit à Stofflet. Stofflet était un de ces hommes tout en dehors, sans éducation première, mais doué d'un de ces courages qui suppléent à tout et d'une de ces irritables volontés qui ne croient jamais céder, alors même qu'elles se laissent entraîner. Peu de jours après le procès de Marigny, Charette lui disait :

« Nous avons plus que jamais besoin d'union, et je crains que de funestes conseils ne parviennent à la longue à nous éloigner l'un de l'autre. »

Le lendemain même, 25 avril 1794, les pressentiments de Charette se réalisèrent. Celui-ci avait proposé de marcher sur Saint-Florent, dont une colonne républicaine aux ordres du général Dusirat couvrait les retranchements. Afin de prouver à son collègue dans le commandement qu'il est libre de tout engagement, Stofflet se met en route avec lui.

Tous deux attaquent Dusirat, campé près du village de Chaudron. Les Poitevins de Charette commencent le feu; les Angevins de Stofflet viennent à leur suite. Dusirat avait pris de bonnes positions; il s'y maintenait sans désavantage, lorsque Joly, s'élançant à la tête de quelques paysans, tourne les bleus, les prend par derrière, et jette le désordre dans leurs rangs. Dusirat se retire avec précipitation sur Saint-Florent. Charette le poursuit; il va

l'atteindre, peut-être le forcer dans la ville même. Soudain Stofflet disparaît, abandonnant ses soldats sans direction. Privés de leur chef, les Angevins se replient. Charette, qui ne comprend rien à ce mouvement rétrograde, n'ose seul, au moment où la nuit arrive, continuer un combat qui peut devenir fatal. Il donne l'ordre de la retraite; mais alors ses soupçons contre Bernier se changent en certitude. Il accuse Stofflet d'avoir lâché pied pour l'exposer avec ses soldats aux chances d'un désastre. Stofflet se défend d'une semblable pensée; il allègue pour motifs de sa retraite inattendue la confusion d'une marche de nuit. Ce prétexte était plausible. Charette s'en contenta, et, afin de rétablir l'harmonie que tout tendait à compromettre, il fut convenu entre les deux généraux qu'ils concerteraient leurs dispositions dans l'attaque de Challans.

La Convention cependant, dont les ordres avaient été méconnus, se lassait de cette continuité d'incessantes escarmouches; la guerre du Bocage était toujours pour elle le *chancre* que Barrère dénonçait à la tribune huit mois auparavant; tous les remèdes s'étaient trouvés impuissants; le feu et la mort n'avaient pas anéanti la Vendée. En désespoir de cause, le comité de salut public accuse l'inertie de ses généraux. Alors Turreau découragé ne voit plus qu'un moyen de tenir la campagne. Ce n'est point à des mesures d'un effrayant arbitraire qu'il a recours; ces mesures sont jugées et condamnées même par leurs auteurs. Il conçoit un nouveau plan : il propose de renfermer l'armée républicaine dans un nombre déterminé de camps retranchés, qui seront répartis sur

le territoire vendéen, et qui offriront des espèces de places fortes au milieu du Bocage. C'était réduire la révolution à la honte d'un système purement défensif; elle s'y résigna. Pour obtenir un si faible résultat de tant de forfaits commis et de tant de sang versé Turreau écrivait, le 29 avril 1794 :

« Quelque vive et audacieuse que soit la manière de combattre des insurgés, on les a vus dans le cours de cette guerre échouer presque toujours devant les postes fortifiés. Ainsi tandis que ces hordes impétueuses écrasaient tour à tour les divers corps de l'armée qui leur étaient opposés, leur masse venait échouer devant de simples murailles et les plus faibles retranchements. Les siéges de Granville, des Sables-d'Olonne, d'Angers et celui de Nantes surtout, en sont les preuves les plus incontestables. Malgré l'importance de la possession de Saint-Florent, Stofflet n'ose l'attaquer, et pourtant sa défense ne consiste qu'en un fossé peu profond et en un parapet flanqué par de faibles redoutes. D'ailleurs le feu des Vendéens, d'abord assez vif, n'est jamais soutenu, faute de munitions.

« Les camps retranchés produiront l'avantage d'accélérer dans l'armée le retour de l'ordre et de la discipline; mais le plus puissant de tous les motifs c'est de conserver à la république, sinon la totalité, du moins la plus grande partie des riches productions que promet déjà la récolte. En garantissant sûreté et protection aux cultivateurs paisibles, les camps retranchés et mobiles pourront, dans leur marche progressive et combinée vers le centre de la

Vendée, resserrer le cercle de l'insurrection, et ramener enfin le calme. »

Ces paroles du général des incendiaires ne laissent plus de doute; c'est l'impuissance de la révolution qui se débat contre l'énergie de la Vendée; cette impuissance, enfin constatée par tant de faits, se réfugie comme pis-aller dans une politique d'humanité. Pour donner encore une fois raison à Turreau contre la Convention, qui refusait d'adopter son système expectant, Stofflet d'un côté et Charette de l'autre provoquent les bleus sur des points tout opposés. Vers les derniers jours d'avril Stofflet est devant La Châtaigneraie. Le commandant Lapierre avec sa garnison, plus forte que la division royaliste, repousse les assaillants après six heures de combat.

Le 1er mai les Vendéens reviennent à la charge. Lapierre sort encore de La Châtaigneraie, et essuie pendant longtemps un feu meurtrier auquel il ne peut répondre qu'avec désavantage; car les blancs se sont égaillés, ils se cachent par pelotons dans les fossés ou derrière les arbres; de là ils tuent les bleus qui restent en bataille rangée, ignorant à quel nombre d'ennemis ils peuvent avoir affaire.

Le 5 mai la colonne du général Dusirat sort de Maulevrier. A peine s'est elle enfoncée dans un chemin creux que tout à coup elle est enveloppée par la division du comte de Bruc du Cléré, dont les républicains ne soupçonnaient même pas la présence. Dusirat résiste; sa droite est culbutée par Stofflet accouru pour soutenir un de ses lieutenants. Le comte de Bruc, qui attaque la gauche,

n'est pas aussi heureux d'abord. Dusirat le repousse; mais, réparant bientôt cet échec, de Bruc revient à la charge. Après avoir défait les bleus Stofflet prend la route de Vezins.

Le 8 du même mois le général Dutruy, avec sa colonne républicaine, s'avance dans les marais du Perrier, où Goulaine et Guérin faisaient ravitailler leurs troupes. Le général Dutruy, dont l'avant-garde est tombée dans une embuscade, marche à son secours. Un combat sans importance, comme tant d'autres dont nous ne croyons pas même devoir mentionner les dates, s'engage au milieu de ce pays coupé de fossés. Dutruy reste maître du terrain; mais le même jour Stofflet, sorti encore de ses cantonnements de Vezins, tombait à l'improviste sur Dusirat, et lui tuait quelques centaines d'hommes.

Ce fut alors que, sur le rapport du conventionnel Garos, le comité de salut public qui avait usé Turreau le suspendit de ses fonctions et le manda à la barre de la Convention. Afin de le remplacer, on choisit un général qui n'avait presque encore paru sur aucun champ de bataille de la Vendée; c'était Vimeux, ancien boulanger de la ville de Nantes. Les généraux Cordelier, Joba, Carpentier, Duval, Cortèz, Robert et Bard, qui, à l'exception du dernier, avaient été les impassibles exécuteurs des plans d'extermination de Turreau, partagèrent cette disgrâce.

Il entrait dans la politique du comité de salut public de ne pas laisser aux chefs que la victoire ou la faveur improvisait le temps de se faire connaître aux troupes. Robespierre, à l'apogée de sa puissance, comprenait que la situation violente de la France ne pouvait durer

longtemps ainsi ; il savait que tout son échafaudage de pouvoir basé sur la terreur s'écroulerait devant une dictature militaire ; il n'ignorait point que les révolutions commencées par les avocats finissent par le sabre ; et, dans le but de retarder ce moment que sa perspicacité lui faisait entrevoir comme prochain, il frappait d'interdit les généraux dont il n'était pas sûr ; il punissait de mort ceux dont il redoutait l'action sur ses troupes.

Cette consommation de chefs, ne laissant à aucun le loisir nécessaire pour se créer un parti dans l'armée, est une des plus hardies conceptions du comité de salut public, et lorsqu'on songe à tous les généraux qui, dans un an de guerre civile, ont passé dans le Bocage au risque de n'y apporter que des plans contradictoires, et de se faire vaincre, on a promptement la clé de toutes ces destitutions, frappant avec encore plus de rigueur le talent que l'ignorance. La Convention craignait de voir sortir un dictateur de ses armées. Aussi remarquez avec quelle vigilance, après une victoire, elle révoque celui qui l'a remportée ; comme Canclaux, Beysser, Biron, Westermann, Beaupuy, Marceau et Kléber sont tour à tour destitués, condamnés à mort, ou plongés dans une obscurité momentanée.

Depuis la bataille de Savenay Kléber et Marceau ont été tenus à l'écart : le premier, que la Convention a confiné dans la petite ville de Chateaubriand, a pendant quatre mois sollicité du service. Le comité de salut public redoute l'ascendant qu'il a pris sur son armée dans la campagne d'outre-Loire. Sans avoir égard à tout ce que Kléber peut faire, Carnot et les autres membres du

comité le condamnent à l'oubli; puis, vers le milieu du mois de mai 1794, quand on espère que son nom a perdu quelque chose de son prestige sur les troupes, on le force à laisser la Vendée, et à rejoindre l'armée du Nord. Marceau n'est pas mieux partagé. Son humanité et les dénonciations de Rossignol lui avaient fait perdre le commandement; Turreau vint le remplacer le 29 décembre 1793, et quatre mois après Turreau était mis en jugement.

Cette politique consolidait sans doute pour quelques jours le pouvoir dont le comité de salut public s'était investi; mais, en multipliant les plans de campagne et en décourageant les généraux, elle amenait sur la Vendée et sur la France d'incalculables désastres. Ainsi, après les colonnes infernales qui ont tout détruit, voilà un nouveau système qui veut conserver. Les royalistes sont maîtres de la plus grande partie de leur territoire : ils n'ont plus, il est vrai, d'armée régulière, plus de rassemblements nombreux; ils agissent par petites bandes. La Convention prend aussitôt le contre-pied de cette tactique : elle ne veut plus agir que par masses; elle va établir des camps retranchés.

C'était délivrer le centre du pays. La Vendée mit à profit cette délivrance : elle se trouvait sans ressources et dévastée sur tous les points. Le conventionnel Hentz ne cessait de demander l'expulsion de tous les habitants; et, autour de la proposition du remplacement intégral des provinces de l'Ouest, ce représentant tenait à son idée comme à une de ces bonnes fortunes révolutionnaires qui devaient immortaliser son nom; mais ce projet, reconnu impraticable par le comité de salut public lui-

même, avait poussé Hentz à des persécutions systématiques; il avait de son chef organisé une bande de destructeurs auxquels il avait donné la mission de renverser les moulins : c'était la famine préparée sur une vaste échelle. Les paysans qui avaient pu soustraire quelques sacs de blé aux incendies étaient alors réduits à écraser le froment entre deux pierres, et ils se nourrissaient d'une galette informe cuite au feu des bivouacs. Lorsque l'épuisement graduel des bleus contraignit la république à renoncer à ces ravages, le premier soin des blancs fut de construire des moulins qu'ils transportaient à bras; puis bientôt, l'industrie venant au secours de la nécessité, ils en établirent d'une forme plus avantageuse sur le bord de leurs ravins, dans les endroits les plus retirés, où serpentent les mille petites rivières qui arrosent le Bocage.

Pendant cet armistice, que les deux partis semblaient se donner sans accord préalable, Stofflet et Charette firent le dénombrement de leurs forces, et tentèrent d'introduire dans leurs troupes une régularité qui n'y avait existé que temporairement et comme par hasard.

L'armée de Stofflet comptait un certain nombre d'officiers véritablement distingués, qui s'étaient formés au commandement sous Cathelineau, Bonchamp et La Rochejaquelein; ils avaient tous fait la grande guerre, pour nous servir d'une expression vendéenne. Le général n'eut donc que l'embarras du choix; malheureusement ce choix ne tomba que sur des paysans. Stofflet s'énorgueillissait d'être un pauvre garde-chasse élevé par soixante combats au grade de général en chef.

Par une coquetterie de gloire bien pardonnable et surtout très politique, il affectait de toujours porter à son bras la bandoulière aux armes des Colbert, ses anciens maîtres; mais ce n'était pas un motif suffisant pour dédaigner les services que pouvaient rendre tous ces gentilshommes, se battant avec autant de bravoure que les paysans: il devait les faire entrer en partage au lieu de les exclure. L'égalité entre les gentilshommes et les soldats avait jusqu'alors régné dans les camps royalistes: il ne fallait pas briser au profit d'une classe non privilégiée par la naissance cette loi que la noblesse avait été si heureuse de reconnaître, en se donnant pour premier généralissime Jacques Cathelineau. Mais, conseillé par l'abbé Bernier, Stofflet ne choisit pour chefs secondaires que des paysans comme lui; ce fut un tort, car une telle partialité rompait l'équilibre.

Son territoire fut partagé en huit divisions militaires, au commandement desquelles il nomma huit officiers supérieurs, qui prirent le nom de divisionnaires. Renou, l'un des plus braves soldats de la grande armée, commanda les gars des Aubiers, et eut sous ses ordres tous les villages, depuis Châtillon jusqu'à Thouars. Cette division, que La Rochejaquelein et Lescure avaient adoptée, était l'avant-garde de l'armée. Richard, qui devait succéder à Marigny, ne put jamais rallier les paysans de Cérisay mis sous ses ordres; nous en avons dit les déplorables motifs. Robert d'abord, L'Huillier ensuite fut nommé à Beaupreau, Nicolas à Chollet, Chalon, ancien sacristain de Chemillé, conserva la division de ce cantonnement, ainsi que Prudhomme celle du Loroux. Guichard eut sous ses

ordres Argenton-le-Château, et Monnier Saint-Macaire.

A part l'injustice dont les gentilshommes étaient les victimes, ces choix ne laissaient rien à désirer sous le rapport de la bravoure; il en fut de même pour celui qui désigna Martin (de la Pommeraie) et le chirurgien Cadi comme inspecteurs généraux des postes militaires établis sur la Loire et sur le Layon. Stofflet, après avoir organisé son armée, songea à se former un état-major : de La Bouère, Bérard et Flenriot, le dernier général en chef de la grande armée, furent ses trois lieutenants. De Rostaing eut le commandement général de la cavalerie; Trotouin remplit les fonctions de major-général, Gilbert celles de secrétaire de l'état-major, Melenx de trésorier et Coulon de payeur. Les deux Soyer, Martin et Robert furent les aides-de-camp du général.

Avec une prévoyance administrative à laquelle n'échappait rien de ce qui pouvait être utile aux besoins de son armée, Stofflet organisa dans chaque division un service régulier et une cavalerie qui formait un corps d'élite, lorsque les divisions se réunissaient; puis il établit tant d'ordre parmi tous ces paysans presque enrégimentés qu'au premier signal les huit corps, séparés les uns des autres par des distances assez considérables, se rassemblaient tous au point indiqué : vingt-quatre heures leur suffisaient. Chaque paroisse formait deux compagnies qui avaient autant de capitaines. Quand l'ordre de marcher sur un point était adressé aux chefs divisionnaires, ceux-ci le transmettaient par des courriers aux capitaines de paroisse, qui faisaient à l'instant même sonner le tocsin; on se rendait en armes au rassemblement, et l'on se présentait à l'ennemi.

Stofflet avait remarqué que dans la première guerre le pouvoir vacillait tantôt dans une main, tantôt dans une autre; tout en le partageant il voulut le concentrer dans la sienne: l'abbé Bernier lui avait donné ce conseil, dont il espérait bien que son ambition saurait profiter. Stofflet fut le maître sur le champ de bataille; mais hors de là il ne servit qu'à protéger de son épée les intrigues du curé de Saint-Laud, qui, sous le titre de commissaire général près de l'armée catholique et royale, exerça la plus funeste et la plus active domination.

Dans le même temps Charette, qui campait à la Bézilière, procédait lui aussi à la réorganisation de son armée. Ainsi que Stofflet, il n'avait encore eu sous ses ordres qu'une multitude de volontaires réunis par un danger commun pour se séparer immédiatement après que ce danger était conjuré. Il forma onze divisions sur son territoire: la première et la plus importante, celle de Saint-Philibert, que Couëtus avait toujours dirigée, resta sous ses ordres comme la division des Sables-d'Olonne sous ceux de Joly. Guérin garda le commandement du pays de Retz, Lecouvreur reçut celui de Légé; Ériau prit la division de Machecoul, Savin fut mis à la tête de Palluau; Dulac, de Vieillevigne; Caillau, de Chantonnay; Rezeau, de Montaigu; Pajot, de tout le Marais insurgé, et Delaunay, des paroisses voisines de Saint-Vincent. Hyacinthe de La Robrie conserva le commandement de la cavalerie, dont sa bravoure l'avait rendu si digne: Gotet, que Charette tenait en grande estime à cause de son courage et de son intelligence militaire, fut l'un des principaux officiers de cette arme.

Il restait encore au général à organiser l'administration de la justice; il s'en occupa activement, et bientôt la partie du Bocage, du bas Poitou et du Marais qui était sous son commandement, quoique toujours placée en état de guerre, eut cependant des tribunaux.

Le conseil militaire avait seul le droit de vie et de mort; à lui seul appartenait de prononcer des peines afflictives; il faisait provisoirement l'office d'une justice prévôtale.

Le commissaire général prononçait sur toutes les contestations qui s'élevaient entre particuliers pour cause d'héritages, successions, partages de biens, paiements de dîmes, rentes ou fermages, demandes en réparations de dommages, et autres affaires purement civiles. Cette juridiction ne lui fut accordée que jusqu'à l'organisation de l'ordre judiciaire établi bientôt après par Charette et par son conseil. Provisoirement il n'y eut que trois siéges de justice; chacun de ces tribunaux était au moins composé de trois juges et d'un procureur du roi; ils prononçaient en dernier ressort jusqu'à la somme de mille livres dans quelques causes et matières que ce pût être; le général établit aussi un tribunal de révision auquel appartenaient les appels des jugements rendus par les autres tribunaux. Ce tribunal était composé de cinq juges, d'un procureur-général du roi, et toujours présidé par l'un des généraux ou une autre personne spécialement nommée par l'un d'eux.

La police administrative et contentieuse était exercée par les commissaires de paroisse, sauf l'appel des parties devant les inspecteurs divisionnaires, et dans le cas de partage de sentiments les deux commissaires s'adjoi-

gnaient une troisième personne pour prononcer. Cet arbitre-juge devait être agréé des parties.

Tout ce qui avait rapport à la police, comme le maintien du bon ordre dans les villes, bourgs et hameaux, l'examen des passeports, la salubrité des comestibles, la fidélité dans le débit des marchandises et denrées, etc., était du ressort des inspecteurs divisionnaires et des commissaires de paroisse. Ils étaient obligés de se conformer, dans leurs sentences et jugements, tant aux anciennes ordonnances qu'aux arrêtés et réglements du conseil militaire.

La justice était rendue gratuitement, et les confiscations employées aux frais de la guerre et de l'administration.

Le conseil militaire, toujours présidé par le général, s'était réservé les droits et fonctions d'une cour suprême.

Par des moyens différents les deux généraux en chef étaient arrivés au même but ; ils avaient établi la subordination et la régularité parmi leurs soldats : dans un pays dénué de toutes ressources ce n'était pas assez pour leur faire tenir la campagne. Charette et Stofflet suppléèrent à cette disette de vivres par des mesures de rigueur dont la Convention leur avait donné l'exemple ; tous deux résolurent de séquestrer les biens des réfugiés, c'est à dire des partisans de la révolution chassés de leurs propriétés par les excès des incendiaires ou par la crainte des représailles royalistes : ces réfugiés avaient cherché asile dans les cités ; les uns s'étaient retirés à Niort, à Fontenay ou à Nantes ; les autres avaient poussé jusqu'à La Rochelle ou à Poitiers. De tous ces points ils adressaient à la Convention d'ardentes prières pour qu'elle

en finît une bonne fois avec la Vendée. Ne pouvant plus être persécuteurs sur place, ils se contentaient de jouer à d'stanco le rôle de martyrs. Les généraux royalistes décrétèrent que leurs biens seraient jnsqu'à leur retour administrés par des commissaires, et que les revenus en seraient versés dans les caisses de l'armée royale.

Qninze jours avaient snffi à ces deux hommes extraordinaires pour opérer tant de choses utiles; mais à cette même époque la révolntion, acculée par l'étranger sur les frontières du Rhin et du Nord, se vit malgré elle obligée de retirer de la Vendée une partie de ses troupes, afin de les porter sur les lignes menacées : c'était fournir à Charette une occasion toute naturelle de ponsser la guerre avec plus de vigueur, et de chasser complétement de son territoire les bleus qui y cantonnaient encore. Le général ordonna donc à ses divisions de venir le joindre à son camp de La Bézilière.

C'était le 31 mai qu'il adressait cet avis à ses chefs secondaires; le 1er juin madame Dnfief de Saiut-Colombin, qni depuis la bataille de Torfou, à laquelle elle prit une part active, combattait dans les rangs vendéens avec un courage digne d'nn soldat, accourt au quartier du général; elle lui annonce qu'une colonne de plus de deux mille hommes est sortie de Montaign, et que déjà cette colonne, après avoir ravagé toute la contrée qu'elle a traversée, vient de prendre position dans les landes de Béjarry. A cette nouvelle Charette, qui n'a autour de lui que la division de Guérin, forte de neuf cents fantassins et de trois cents chevaux, se place à la tête des chasseurs dont il a fait ses guides, puis il s'avance contre les bleus.

Guérin commence l'attaque; mais, intimidés à la vue des bataillons républicains, les royalistes font un mouvement rétrograde. Charette alors paraît sur la lande ; il rallie ses soldats. Bientôt l'action devient générale ; elle est meurtrière. Madame Dufief, cette jeune et gracieuse amazone, aussi célèbre dans les camps que madame de Bauglies, et qui plus tard recevra la croix de Saint-Louis en témoignage de ses services militaires, madame Dufief, toujours à côté du général, excite de la voix et de l'exemple les cavaliers royalistes ; mais les bleus combattent toujours avec énergie. Tout à coup, à l'autre extrémité de la lande, Sapinaud débouche avec l'avant-garde de son armée. Sapinaud arrivait au rendez-vous de La Bézilière : au bruit de la fusillade il est accouru ; il prend à dos les républicains, qui lachent pied ; Charette et Guérin se jettent à leur poursuite ; puis des landes de Béjarry jusqu'à Montaigu ils inondent de sang toute la route, car l'on ne faisait plus de prisonniers.

Le lendemain de cette victoire Charette radieux recevait à son quartier-général de La Bézilière Stofflet et et les Angevins, qui, de concert avec lui, devaient tenter une surprise sur Challans. Le chevalier de Tinténiac, porteur des dépêches du comte d'Artois et du cabinet anglais, se trouvait dans les rangs de l'armée angevine ; ce courageux messager de la royauté avait encore une fois affronté des dangers de toute espèce, traversant à pied les lignes ennemies et à la nage les bras de mer ou les rivières qui pouvaient s'opposer à son voyage. De péril en péril il était ainsi parvenu à Izernay, où Stofflet réunissait ses troupes ; puis de là il arrivait à La Bézilière,

où s'assembla aussitôt le conseil des trois armées. Tinténiac remit ses dépêches : la première contenait une lettre autographe du comte d'Artois. A la lecture de la dépêche un cri unanime de Vive le roi ! retentit dans le conseil : cette lettre annonçait « qu'après avoir surmonté tous les obstacles le prince allait se faire précéder en Vendée par le duc de Laval et le comte d'Hervilly, chargés tous deux d'expliquer aux généraux ses intentions et celles du régent pendant la minorité de Louis XVII, captif au Temple. »

Ce peu de mots produisit sur les chefs vendéens une profonde impression, et Charette s'écria :

« M. de Tinténiac, dites au prince que sa présence, nécessaire il y a huit mois, est indispensable aujourd'hui ; dites-lui bien que toute la Vendée le remercie par ma voix, et que c'est le salut de la France qu'il apporte en venant se placer à notre tête. »

Stofflet fit la même déclaration. Quand ces élans d'enthousiasme furent un peu calmés on ouvrit les dépêches du ministre Henri Dundas ; on lut une déclaration du roi d'Angleterre promettant aide et secours aux royalistes. Dundas était encore plus explicite que son souverain ; il demandait des éclaircissements sur les forces de la Vendée, et quels étaient les secours dont l'armée royale avait le plus grand besoin ; puis il ajoutait :

« L'expédition navale de lord Moira, qui avait été destinée à concourir à l'attaque de Granville et que des circonstances déplorables ont empêché d'arriver à temps, mouille encore devant Jersey ; elle est prête à mettre à la

voile dès que les chefs vendéens se seront emparés d'un port de mer : elle marchera de concert avec eux, et alors effectuera le débarquement projeté. »

Les généraux ne se firent point illusion sur de pareilles promesses déjà renouvelées deux fois, déjà deux fois oubliées. Cependant comme Tinténiac, dont la probité et la sagesse n'étaient point contestées, leur assurait que, dans les dispositions du cabinet britannique, il croyait avoir remarqué plus de franchise; comme d'un autre côté le ministère anglais pouvait seul favoriser le départ du comte d'Artois, le conseil décida que l'on oublierait les graves reproches que la Vendée était en droit d'adresser à l'Angleterre, et que l'on ne lui tiendrait compte que de sa bonne volonté actuelle.

« Puisque, répondait-on à la note de Dundas, le ministère anglais a compris la nécessité d'un secours en hommes et en munitions, il faut qu'il sache bien que, dans notre position actuelle, il nous est impossible de tenter la prise d'un port de mer, quel qu'il soit. Nous n'avons point d'artillerie de siége, et nous ne pouvons pas exposer l'armée à un désastre. Mais pour obvier à ces inconvénients l'expédition de lord Moira peut très facilement s'avancer dans la rade de L'Aiguillon : nous nous chargeons de protéger son débarquement avec des forces suffisantes. Ce débarquement, pour être utile à la cause monarchique, doit, avec S. A. R. Monsieur, apporter aux provinces de l'Ouest un secours de dix mille hommes. Il se trouve à Londres et à Jersey un grand nombre d'émigrés qui ont

fait toutes les campagnes à l'armée des princes, et qui, pour la plupart, servaient avant la révolution. C'est de ces hommes, dont la bravoure nous est connue, qu'il faut composer les troupes de débarquement, et non pas d'étrangers, qui compromettraient notre cause sans lui rendre aucun service. Depuis quatorze mois la Vendée est seule en butte aux efforts désespérés de la Convention; à elle seule elle a tenu tête à des ennemis qui disposaient du sang et des trésors de la France. Si elle eût été secondée dans cette lutte, la révolution serait abattue aujourd'hui; mais ce n'est point avec des forces étrangères que nous pouvons combattre; c'est une question de Français à Français qu'il faut vider. Que le cabinet britannique arme donc dix mille émigrés; qu'ils viennent avec trente pièces d'artillerie et des munitions; nous ferons le reste. »

C'était une déclaration bien loyale, et qui ne laissait guère de subterfuges à la politique de l'Angleterre. En la lisant Tinténiac l'approuva, et, au nom du comte d'Artois, il s'engagea devant le conseil à la faire appuyer par Monsieur; mais alors Charette s'avançant vers l'envoyé du prince :

« M. de Tinténiac, lui dit-il, nous sommes Bretons tous deux, et nous connaissons les Anglais. Je vous prie, au nom de notre honneur à tous, de bien expliquer la pensée que nous émettons. Un soldat étranger dans nos rangs perdrait notre cause; il servirait de prétexte à nos ennemis. Pour triompher d'eux nous n'avons besoin que d'armes et de munitions. »

Tinténiac partit emportant la liste des signaux con-

venus, et Charette fit aussitôt établir des vigies sur toute la côte entre La Tranche et L'Aiguillon.

Les deux généraux de la Vendée avaient décidé que l'on surprendrait Challans, dont le général Dutruy commandait la garnison. Quelques indiscrétions révélèrent aux bleus ce projet. Dutruy renforça sa colonne de toutes les troupes isolées qui bivouaquaient dans les environs; puis, le 5 juin, Boussard, adjudant-général républicain, vint lui annoncer qu'une armée de plus de douze mille paysans campait à Saint-Christophe-du-Ligneron. L'arrivée et les promesses de Tinténiac avaient stimulé leur ardeur; ils espéraient, et, pour traduire en réalité leurs espérances, ils accouraient sous le drapeau afin de consacrer par la victoire une nouvelle qui faisait tressaillir la Vendée entière.

Le lendemain 6, les deux armées combinées sont devant Challans. Guérin, toujours à l'avant-garde, enlève les premiers postes; Stofflet attaque, et Charette se place sur la route de Machecoul, afin de mettre Dutruy entre deux feux et de lui couper la retraite. Guérin avançait sans cesse, poussant devant lui quelques tirailleurs envoyés en reconnaissance.

Parvenu au village de Blouaire, il est assailli par six cents voltigeurs de Boussard embusqués dans les fossés. Guérin ne se décourage pas; il ordonne une manœuvre pour prendre en flanc les républicains: cette manœuvre, faite avec précision, force les bleus à se replier; alors Dutruy lance sa cavalerie contre les royalistes rangés en bataille au Calvaire; elle fond sur la division du pays de Retz; elle est repoussée, car Guérin, qui a pris une posi-

tion inexpugnable, l'attend à la baïonnette, et n'ordonne le feu qu'à bout portant. La cavalerie se débandait; lorsque quarante dragons se détachent de leur régiment, et s'élancent au galop sur le front de la division royaliste où flottaient deux drapeaux blancs; au milieu des balles tombant sur eux de tous les côtés ces quarante dragons, qui affrontent la mort, chargent les paysans avec tant de courage qu'ils percent leurs rangs, arrachent leurs drapeaux, et reviennent tout couverts de sang rendre à leurs compagnons l'ardeur qu'ils ont perdue. Une pareille audace a effrayé les Vendéens; ils reculent en désordre. Stofflet alors, avec ses chasseurs, se précipite sur la gauche des bleus; Richardin, son porte-étendard, s'élance vers les retranchements; il y plante le drapeau de l'armée; ses Angevins ne veulent pas rester en arrière. L'infanterie de Dutruy est culbutée; mais la cavalerie républicaine accourt encore; les dragons de l'ancien régiment d'Orléans s'ouvrent un passage à travers les soldats de Stofflet et la cavalerie de Rostaing; quatre bleus se jettent sur cet officier que ses insignes leur font reconnaître; ils l'entourent; Rostaing tue le premier qui s'avance sur lui le sabre haut; il est renversé par le second; en l'entraînant dans sa chute Rostaing lui ouvre la poitrine d'un coup de sabre; blessé par le troisième, il coupe le jarret de son cheval, puis, quand vainqueur de ses trois adversaires il courait au quatrième, un cavalier royaliste tuait ce dernier. Stofflet s'arrêta après cette brillante charge, comme si l'affaire eût été décidée.

Charette a vu son armée ébranlée; il abandonne son camp de réserve, et marche à l'ennemi. Dutruy à

l'instant même dirige tous ses efforts contre le général; la cavalerie républicaine tourne ses colonnes d'attaque. Le désordre se met dans son arrière-garde; quelques officiers prennent la fuite. Charette, qui combat à pied, s'élance sur un cheval pour conjurer la déroute; il ne peut y parvenir; elle eût été affreuse si Stofflet, sortant enfin d'une inertie qui ne lui était guère habituelle, n'eût par son sang-froid couvert la retraite: avec deux cents chasseurs de l'ancienne division que Bonchamp avait disciplinée il rallie les fuyards, les ramène au combat, et repousse les bleus, qui, déjà répandus dans la campagne à la poursuite des paysans, ne pouvaient plus lui opposer une force supérieure.

Une pareille défaite n'était point entrée dans les prévisions de Charette; ses soldats accusèrent Stofflet de n'avoir pas voulu seconder leur attaque; les Angevins reprochèrent à Charette, et à Guérin surtout, une précipitation qui avait tout compromis. Des deux côtés on s'adressait des plaintes réciproques; on parlait de jalousie et d'animosité; le mot de trahison fut même prononcé. C'était une parole cruelle et injuste; mais de pareilles accusations et un semblable soupçon étaient de nouveaux ferments de discorde jetés dans les cœurs. Les deux chefs se séparèrent irrités l'un contre l'autre; les deux armées partagèrent ce sentiment d'irritation.

Il a été dit qu'avant d'être mandé à la barre de la Convention le général Turreau avait proposé un nouveau plan, qui consistait à élever des camps retranchés sur plusieurs points du Bocage; le nouveau général en chef Vimeux fut chargé par Carnot de leur exécution. Carnot et

Turreau se trompaient dans leur appréciation. Ils ne sentaient pas en effet que la grande force de défense de l'Ouest venait de sa mobilité même, et que là comme ailleurs un point fixe n'avait que des moyens de résistance bornés, tandis que la surface entière du pays, offrant partout aux indigènes des ressources semblables, rendait pour eux la défense illimitée. Mais Carnot, ainsi que Turreau, fondait son système sur l'expérience du passé, et cette expérience lui faisait considérer les Vendéens comme incapables de s'emparer de retranchements perfectionnés et bien défendus. L'expérience entraîna Carnot dans une grave erreur militaire.

Cependant le général Vimeux fit aussitôt évacuer les postes de Saint-Florent et de Mortagne, abandonnant ainsi toute la Vendée au pouvoir des royalistes depuis la Loire jusqu'à La Chataigneraie, et depuis Doué jusqu'à Montaigu; mais cette évacuation ne put s'opérer sans combat. Le 19 juin, le général Guillaume attaqua mille paysans qui bivouaquaient dans la forêt de La Chaise; il y eut de part et d'autre quelques centaines de morts; et le 23 le général Delaage livra à Pajot, dans les murs de Pallnau, un nouveau combat qui ne devait avoir pour résultat qu'une nouvelle effusion de sang.

Ce n'était pas ainsi que le général Vimeux croyait devoir agir. Homme de mœurs douces et de conciliation, il avait été choisi par le comité de salut public pour faire descendre la clémence révolutionnaire sur ces campagnes, dont la terreur n'avait pu comprimer les élans monarchiques. La tâche de Vimeux était difficile, car les blessures saignaient encore au cœur du Bocage, et Vimeux sentait

bien que ce n'était pas avec de banales promesses qu'il était possible de les cicatriser. Cependant, tout en organisant ses camps retranchés, il publia des proclamations annonçant une suspension d'armes jusqu'au 19 juillet. Il engageait les habitants à faire sans inquiétude leurs moissons, et à rentrer paisiblement dans leurs fermes. Charette et Stofflet ajoutèrent peu de confiance à la sincérité de ces promesses, dont les paysans avaient été plus d'une fois victimes; mais leurs troupes avaient besoin de repos; les greniers étaient complétement vides; il n'y avait ni grains ni denrées pour nourrir l'armée; puis les deux chefs, avant de recommencer les hostilités, désiraient connaître le résultat de leurs correspondances avec le comte d'Artois et le cabinet anglais : ils acceptèrent donc tacitement l'armistice proclamé par Vimeux.

Le quartier-général de Charette fut alors porté à Belleville. Là, maître de ses moments, après quelques mois d'une existence si agitée et si remplie de malheurs et de gloire, le général se livra comme par le passé à cette vie de plaisirs et de luxe qui avait tant d'attraits pour son imagination. Il ne fut plus le terrible chef qui résistait à toutes les forces de la république, et qui la contraignait à lui accorder une paix dont il dédaignait d'accepter les ouvertures; c'était à Belleville un homme passionné pour le plaisir, le cherchant sous toutes les formes et s'entourant avec bonheur de toutes les distractions.

Au quartier-général de Stofflet, établi à La Marozière, ce n'était pas la volupté qui régnait, mais l'intrigue; l'abbé Bernier y commandait. Retiré au château du Lavoir, dont il avait fait sa résidence ordinaire, on le voyait très fré-

quemment arriver au camp; il y dictait des lois, il domptait ce caractère de soldat qui ne pliait que devant lui, et qui obéissait en aveugle à son impulsion dirigeante. Stofflet sentait plus que jamais le besoin d'avoir un pareil guide.

De l'exil où ils jetaient un regard d'amour et d'espoir sur l'Ouest, les Bourbons venaient enfin de donner un témoignage de reconnaissance à cette fidèle province; ils avaient répondu à ses vœux: des communications étaient ouvertes entre les princes émigrés, les puissances étrangères et les paysans du Bocage. Stofflet ne pouvait que se battre, il s'avouait son incapacité dans les affaires diplomatiques; et, fort de cette ignorance, le prêtre dispensait le soldat de ces travaux pour lesquels il n'était pas fait. C'était Bernier qui lisait les dépêches, Bernier qui y répondait, Bernier qui rédigeait les proclamations, qui traçait au conseil militaire ses projets, qui négociait et qui même souvent arrêtait les lettres écrites par Stofflet.

Avec l'incontestable puissance de talent que l'ancien curé de Saint-Laud a déployée en Vendée, cette influence, dont une grande partie lui était légitimement due, aurait pu produire les plus salutaires effets; mais, non content d'agir en maître, il chercha par des moyens détournés à éloigner du camp royaliste tous ceux qui lui faisaient ombrage. Il excita Stofflet contre les gentilshommes sur le concours obéissant desquels il ne croyait pas pouvoir compter; c'est ainsi que peu à peu, et par de sourdes menées, il éloigna le comte de Bruc du Cléré, Fleuriot, Laville-Beaugé et Beaurepaire, qui tous, à différents degrés, avaient rendu des services à la cause royale; il s'en-

toura d'agents secrets, de conseillers intimes, qui, à force de flatteries, donnèrent un nouvel essor à cet esprit ambitieux. Alors Bernier désira qu'un titre solennel vînt consacrer sa puissance, et il conçut l'idée de se faire nommer commissaire général civil auprès des armées catholiques et royales. C'était un titre dont on pouvait facilement abuser.

Charette et ses officiers furent convoqués au château de Mazière pour cette élection. Charette autorisa Sapinaud et tous les chefs divisionnaires de son armée à s'abstenir : on obéit à cet ordre. Aucun représentant du bas Poitou ne se rendit à l'invitation de Stofflet ; mais les paroisses de l'Anjou y envoyèrent plus de sept cents députés : ce fut dans une vaste grange, transformée en salle publique, qu'ils se réunirent. Bernier était le sujet de toutes les conversations et de toutes les espérances : on avait foi en son génie si délié, qui souvent avait surmonté d'inextricables difficultés, foi surtout en sa parole, qui à la grande armée avait eu tant d'influence sur les masses. Marigny n'était pas encore tombé sous les balles dont il allait le faire frapper dans quelques jours : cette assemblée fut donc une fête de famille.

Le curé de Saint-Laud lit un décret du conseil militaire, qui crée un commissaire général dont l'autorité doit s'étendre sur toute la contrée soumise au pouvoir des armes royales : ce décret, signé par Stofflet et daté de Trémentine, le 28 juin 1794, garde l'empreinte de l'esprit ambitieux de Bernier ; mais aux yeux des chefs angevins il n'apparaît dans le premier moment que comme une œuvre de sagesse et de prévoyance, dont

tous sentaient la nécessité. Il fallait concentrer le pouvoir dans quelques mains, afin de lui donner plus d'homogénéité; ils acceptèrent à l'unanimité ce réglement, qui accordait toute autorité à Bernier, puisqu'il reconstituait le conseil militaire sur de nouvelles bases, et que le curé de Saint-Laud, sous le titre de commissaire général, devait en être le guide. Les principaux articles du réglement du 28 juin sont assez importants dans l'histoire de la Vendée pour être cités textuellement :

« Article Ier. Le pays conquis sera provisoirement gouverné par le conseil militaire général des armées catholiques et royales. Tout acte d'autorité, tout exercice du pouvoir émanera essentiellement de lui.

« Art. II. Il entretiendra tant au dedans qu'au dehors telles relations qu'il jugera nécessaires pour le bien général, et ne sera comptable de ses opérations qu'au roi, au régent du royaume et à leurs conseils.

« Art. III. Il rendra tels arrêtés, réglements ou ordonnances qu'il jugera convenables, et tous officiers militaires ou civils seront tenus de veiller à leur exécution. »

Ces bases d'organisation qui centralisaient le pouvoir furent accueillies avec transport : Bernier fut élu à l'unanimité moins une voix, celle d'un député angevin, nommé Dupuis. Fort de cet assentiment universel, Bernier met aussitôt à exécution ses plans de réforme; il veut administrer cette partie de la Vendée militaire par des ordonnances et des réglements : la plupart sont l'œuvre d'un esprit juste et éclairé. Ainsi, après avoir procédé au recensement des

hommes en état de porter les armes, il fixe un chiffre de secours à accorder aux veuves, aux orphelins des paysans morts en combattant, et à tous ceux qui, blessés ou privés de ressources par les colonnes infernales, ne peuvent plus pourvoir à leur subsistance; il donne aux huit chefs divisionnaires qu'il a tant contribué à faire élire l'administration des biens des émigrés : une partie de ces revenus devait être adressée à leurs propriétaires; l'autre était affectée aux pensions et aux besoins de l'armée.

La Vendée militaire avait eu beaucoup à souffrir de ces hommes qui, sous le nom de guides de l'armée républicaine, s'attachaient volontairement aux colonnes mobiles, et les conduisaient à travers les ravins du Bocage sur la piste des paysans. Les réfugiés d'un autre côté, en faisant retentir dans les cités l'amertume de leurs doléances contre les représailles soulevées par leurs exactions, avaient ameuté les haines des clubs, et enfanté des calomnies que la Vendée repoussait avec indignation. Bernier sentit qu'il ne fallait pas laisser à l'acharnement de pareils ennemis le droit de circuler librement tantôt sur le territoire insurgé qu'ils espionnaient, tantôt dans les villes, où ils soufflaient le feu de leurs provocations intéressées : il leur fut interdit de passer sur le territoire insurgé sans une autorisation spéciale émanée des généraux. Cette mesure conservatrice fut un bienfait pour le Bocage, qui doit en tenir compte à Bernier. Bernier, après l'avoir provoquée, sut la maintenir avec une sage rigueur.

Sous l'inspiration de ce prêtre, qui, avec moins de despotisme dans l'âme et plus d'esprit conciliateur dans la pensée, aurait pu rendre à la guerre civile une impor-

tance qu'elle perdait chaque jour, l'insurrection angevine prit bientôt un caractère ferme; mais cette fermeté ne pouvait lui rendre son enthousiasme et ses ressources des premiers jours. La Vendé affaiblie était incapable d'alimenter la guerre par ses propres forces, incapable surtout de recommencer la terrible lutte de 1793. Elle n'espérait plus seulement en la grandeur de son courage; elle faisait dépendre une partie de ses succès des efforts de l'Europe coalisée contre la révolution; elle attendait même quelques chances de salut des dissensions intérieures qui alors déchiraient la Convention, et partageaient la France en deux camps.

Robespierre, fatigué de l'athéisme dont trois ou quatre moines apostats, comme le capucin Chabot, et quelques comédiens, comme Monvel et Dugazon, s'étaient constitués les oracles, avait fait décréter que le peuple français reconnaissait l'existence d'un Etre suprême. Après ce premier certificat de vie donné à Dieu, le dictateur-avocat lui en offrait un de civisme. Le 8 juin 1794, en présence de la Convention, Robespierre fit célébrer dans le jardin des Tuileries une fête en l'honneur de l'Éternel, dont l'existence venait d'être votée par un assis et levé parlementaire. Cette cérémonie se renouvela dans toutes les communes de la France. Au milieu des provinces de l'Ouest, Prieur (de La Marne), un des représentants en mission, ne consentit jamais à priver cette fête d'un seul de ses accessoires ridicules. La postérité aura peine à croire qu'en face de ces populations de la Vendée, si chrétiennes et si héroïques, la révolution soit descendue à ce degré d'absurdité civique.

Voici pourtant en quels termes Prieur avait rédigé son programme de fête moralisatrice :

« La montagne sera rafraîchie et réparée, publiait le conventionnel ; les quatre faisceaux d'armes seront remplacés par des obélisques. Sur des piédestaux seront des inscriptions analogues à la fête. Du sommet de la montagne s'élevera un étendard sur lequel sera inscrit le distique suivant :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des tyrans arrêter les complots.

« Les vieillards, chargés de cassolettes, les déposeront sur des piédestaux, aux deux coins de la montagne.

« Le représentant du peuple, ayant à ses côtés la Liberté et l'Égalité, se placera au sommet de la montagne, il prononcera un discours analogue à la circonstance. Ensuite les deux vieillards chargés des cassolettes poseront chacun une main sur l'épaule d'un des enfants porteurs de l'encens ; ils fixeront leurs yeux vers le ciel, et les enfants allumeront l'encens, dont la fumée s'élevera dans les nues.

« Aussitôt les accords d'une musique harmonieuse se feront entendre.

« Un chœur de pères avec leurs fils se groupera sur la partie de la montagne qui lui sera désignée ; un chœur de mères avec leurs filles se rangera de l'autre côté.

« Les hommes chanteront une première strophe ; ils jureront ensemble de ne poser les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la république.

« Les filles avec leurs mères chanteront une seconde strophe; elles promettront de n'épouser jamais que des hommes qui auront servi la patrie.

« Une troisième strophe sera chantée par les deux chœurs réunis, qui, les yeux fixés vers la voûte céleste, adresseront à l'Éternel les hommages d'un peuple libre, et le remercieront de ses bienfaits.

« Enfin la foule entière des citoyens, hommes, femmes, vieillards, enfants, chanteront ensemble le couplet de l'hymne à la Liberté, commençant par ces mots: *Amour sacré de la patrie*, etc.

A un semblable programme il fallait une journée digne de Prieur, qui s'intitulait le romancier de la république montagnarde. Afin qu'on sache bien jusqu'à quel point l'esprit révolté de l'homme peut pousser le délire nous citons textuellement le compte rendu à la Convention d'une de ces mascarades que Robespierre avait ordonnées pour célébrer son Etre suprême, et que Prieur faisait exécuter dans la Vendée militaire.

« Au discours succèdent des chants simples et joyeux. Bientôt on se prépare pour la marche : le peuple est sur deux colonnes. En tête un détachement de jeunes enfants, armés seulement de sabres, forme la garde des drapeaux, qui sont précédés des tambours et de la petite musique. Ces précieux rejetons, espoir de la patrie, fiers du dépôt qui leur est confié, font éclater déjà sur leurs fronts jeunes encore les premières étincelles de cette ardeur martiale qui conduisit Barra et Agricole-Viala à l'immortalité. Ils sont suivis d'une charrue traînée par deux tau-

reaux, du milieu de laquelle s'élève un jeune arbre de la liberté, entouré de tous les outils et instruments aratoires. Un citoyen d'une campagne voisine tient le soc de la charrue ; magistrat du peuple dans sa commune, il porte en même temps l'écharpe municipale et l'honorable costume des nourriciers de l'homme. Jadis cette classe utile et respectable vécut dans la misère et dans le mépris; aujourd'hui elle forme les tableaux les plus touchants dans nos fêtes nationales, et le génie des pères de la patrie cherche sans cesse à répandre l'aisance sous l'humble toit des laboureurs.

« La charrue est entourée des quatre Saisons, représentées par de jeunes et modestes beautés : chacune d'elles tient d'une main un ruban attaché à un angle la charrue, et de l'autre un panier contenant les attributs caractéristiques qui lui conviennent. Ensuite un couple vertueux destiné à s'unir par un mariage civique; une mère féconde, entourée de ses nombreux enfants et tenant à son sein le dernier qu'elle nourrit; puis un vieillard de quatre-vingt-seize ans, courbé sous le poids de l'âge. Ce vieillard retrouve une chaleur et des forces nouvelles dans les émotions variées et délicieuses qu'un spectacle aussi moral et aussi nouveau lui fait tour à tour éprouver. Les orphelins de la patrie, ces intéressantes victimes de l'infortune ou d'une criminelle honte, y sont aussi avec des enfants de quelques familles pauvres, vêtus par la bienfaisance nationale.

« Un char de forme antique, traîné par deux taureaux ornés de guirlandes, de feuilles et de fleurs, portait la Liberté et l'Égalité, représentées par deux grandes et belles

femmes, avec leurs attributs. Derrière elles, sur des gradins établis dans le même char, étaient assises deux jeunes filles de dix ans, vêtues en blanc, ceintes d'un ruban aux trois couleurs, et portant chacune dans leurs mains un panier de fleurs nouvelles, symbole naïf et vrai de l'innocence de leur âge. Enfin arrive un groupe de musiciens, de chanteurs de l'un et l'autre sexe, puis le représentant du peuple, l'agent national du district et de la commune. Aux deux côtés sont portés les bustes de Marat, Chaslier, Brutus et Lepelletier, ces illustres martyrs de la liberté universelle. Plus de cent trente jeunes filles de dix à quatorze ans, vêtues comme celles placées dans le char, et portant aussi des paniers de fleurs, forment une colonne double qui environne le représentant et une partie des sujets allégoriques qui viennent d'être décrits. De jeunes garçons portant des guirlandes de feuilles et de fleurs forment également une chaîne autour du cortége. Les autorités constituées, placées sur deux lignes, s'étendent de la tête de la marche jusqu'au représentant; elles sont elles-mêmes enveloppées par la masse du peuple, et composées, savoir :

« Du comité de surveillance révolutionnaire ;

« Des commissaires des sections par députations ;

« Des tribunaux de commerce et de conciliation ;

« Des juges de paix et assesseurs ;

« Du tribunal du district ;

« Du conseil général de la commune ;

« De l'administration du district ;

« Et du tribunal révolutionnaire avec son vengeur (le vengeur, c'était le bourreau !).

« Dans le cours de cette marche, qui par sa durée a prolongé les jouissances de l'homme sensible, des chants patriotiques, des hymnes à l'Éternel, accompagnés d'une musique mélodieuse, ont porté dans les airs les généreux élans des âmes républicaines.

« A peine a-t-on fini, au même instant tout se meut, tout s'agite sur la montagne; les mères soulèvent dans leurs bras les plus jeunes de leurs enfants, et les présentent en hommage à l'auteur de la nature; les jeunes filles jettent vers le ciel les fleurs qu'elles ont apportées; les épées s'agitent dans les airs. Aussitôt une décharge d'artillerie, interprète de la vengeance nationale, se fait entendre; un cri général de *vive la république!* s'adresse à la Divinité.

« A ces tableaux touchants en succédèrent d'autres d'une nature différente, mais aussi dignes d'être décrits. Les actes de naissance de deux nouveau-nés sont inscrits par l'officier civil sur le registre de la commune. L'un de ces enfants est un garçon qui portera les prénoms de *Théophile Marat*; l'autre est une fille dont les prénoms seront *Unité-Cornélie*. Enfin, au nom de la Société populaire, son président adopte une jeune orpheline, et un autre citoyen adopte en son nom un autre enfant. Le spectacle d'un mariage civique devait former le dernier tableau d'une fête aussi touchante. Ce lien si respectable et si sacré parmi les hommes a été formé sur la montagne en présence d'un peuple immense. La Société populaire avait fraternellement doté la jeune mariée. Les présents de la fortune sont tout à fait étrangers à ce couple estimable; l'or corrupteur ne l'a point perverti, car l'amour de la vertu est son plus cher

et son unique héritage. Heureux époux, n'oubliez jamais l'époque mémorable qui consacra vos nœuds. C'est dans le temple le plus digne de l'Eternel, c'est sous la voûte des cieux que vous vous êtes imposé les saintes obligations du mariage; puissiez-vous en goûter également tous les charmes, et donner à la patrie des enfants dignes d'elle!

« Oppresseurs du genre humain, despotes subalternes, et vous âmes froides et avilies, qu'une affreuse insensibilité rend étrangères aux émotions de la nature, le tableau que nous avons esquissé ne peut avoir de prix qu'aux yeux de l'homme juste. Gardez-vous d'y jeter des regards curieux; vous n'éprouveriez que les ennuis du vice ou le tourment des remords. C'est à la vertu simple et modeste, c'est à des cœurs ardents et généreux, c'est en un mot seulement à nos frères que nous transmettons ce récit. »

A Paris de semblables fêtes n'étaient qu'un spectacle de plus entre deux exécutions; mais dans les provinces de l'Ouest, dans la Vendée armée pour sa foi, c'était une insultante provocation à toutes les choses religieuses, à toutes les idées de morale; les paysans prirent au sérieux ces tristes saturnales de la foi conventionnelle; dans plus d'une localité elles furent troublées par des coups de fusil.

Malgré ces images de concorde et de bergerie sentimentale que la révolution mettait à l'ordre du jour sous l'égide du bourreau, son vengeur, la division régnait plus que jamais dans ses divers comités. Chacun d'eux se rejetait à la tête les crimes dont Paris et les provinces avaient été souillés; ils s'accusaient tour à tour de modéran-

tisme et d'exagération sanguinaire. C'était un combat à mort qui allait s'engager sur les débris de la Convention, car cette assemblée ne s'était pas plus épargnée dans la tourmente qu'elle n'avait épargné la France. Les Girondins avaient suivi sur l'échafaud le roi jugé et condamné par eux. Aux Girondins venaient de succéder, avec une effrayante rapidité, Danton, Camille-Desmoulins et toutes leur *faction d'indulgents*, qui, après s'être rassasiés de sang, invoquaient un *comité de clémence*. Le tour de Robespierre était arrivé, ou la Convention devait courber la tête sous le joug de son ambitieuse dictature.

Robespierre prétendait revenir à des sentiments d'humanité politique; ses proscripteurs à la suite, Barrère, Billaud-Varennes et Collot d'Herbois, puissamment secondés par Tallien, le septembriseur, prirent l'initiative d'une justice qui devait les confondre avec Robespierre, Couthon et Saint-Just dans la même accusation, dans la même proscription. Robespierre seul succomba, entraînant dans sa chute quelques-uns de ses séides les plus exaltés; le 9 thermidor, an II de la république (27 juillet 1794), vit tomber leurs têtes aux applaudissements du peuple, qui la veille n'avait encore pour eux que des adorations. Afin d'inaugurer leur délivrance les Thermidoriens mirent à l'ordre du jour la réaction contre les terroristes. La France respira; mais à ces nouvelles la Vendée, toujours en défiance, ne se laissa point aller aux joies immodérées qui saluèrent l'exécution de Robespierre et de ses complices.

Pour elle Robespierre et Carrier n'avaient pas eu plus de cruautés que Tallien et Barrère, que Billaud-Varennes

et Carnot : tous étaient coupables au même degré, tous étaient régicides au même chef. Que lui importaient donc à elle, armée pour les principes de religion, de monarchie et de liberté, ces changements d'hommes qui remettaient toujours le pouvoir aux mains de la révolution? Les royalistes de l'Ouest s'étaient insurgés contre elle qui régnait encore, contre elle qui pouvait, qui devait persécuter encore. N'était-ce pas l'essence de son gouvernement? Ils restèrent sous les armes, regardant passer cette justice de Dieu, et laissant les généraux républicains faire leurs timides essais de pacification.

Vimeux, qui à son arrivée dans le Bocage était peut-être dans le secret des deux partis révolutionnaires s'acharnant l'un contre l'autre, afin de rétablir une apparence d'ordre au profit du vainqueur, Vimeux pendant tout son commandement n'avait cherché qu'à faire naître des idées de conciliation. Au terme de sa promesse les paysans ont pu recueillir leurs moissons, et, malgré les périls attachés à sa précaire autorité, il a contenu les fureurs mal assouvies de Grignon et de Huchet; il s'est opposé aux mesures dévastatrices qu'ils étaient si heureux de prendre. Aussi, à part quelques escarmouches insignifiantes, suite des réactions que l'armistice ne pouvait arrêter, le généralat de Vimeux n'est-il remarquable par aucun engagement sérieux; on n'en trouve que quelques-uns pendant cet intervalle, encore ne pouvaient-ils rien changer à la face des affaires.

Le 11 juillet le général Bonnaire attaque à Chanteloup un rassemblement qui se rendait à La Chataigneraie. Le 12 ce rassemblement, qui s'est considérablement

grossi dans la nuit, se présente devant cette ville. On combat pendant plusieurs heures; enfin les bleus restent maîtres du champ de bataille. Le 16 juillet les généraux Aubertin et Chadau enlèvent le poste de Légé, où Lecouvreur avec quelques hommes fit une héroïque résistance. Le même jour les républicains se portent à Pallnau. Le 3 août l'adjudant-général Bernadel laisse le camp retranché de Chiché pour surprendre le village de Noirlieu, où douze cents Vendéens se sont rassemblés. A l'approche de Bernadel, ils se rangent en bataille devant le village. La victoire flottait indécise : le général Grignon accourt avec une nouvelle colonne; ce renfort décide du sort de la journée. Le 4, Bonnaire, qui s'est posté à Cérisay, veut forcer les paysans de Marigny dans les bois, d'où ils ne sortent plus depuis la mort de leur général Bonnaire est d'abord repoussé avec perte, mais, revenant à la charge suivi par des troupes plus nombreuses, il reprend l'avantage, et tue un certain nombre de Vendéens.

Sur un autre point Stofflet attaquait le camp de Millé, près de Chavagne : quatre mille bleus s'y étaient retranchés. On combattit longtemps, et les royalistes allaient triompher lorsque la cavalerie républicaine fait une sortie, place l'ennemi entre deux feux, et change par cette charge brillante la face de l'affaire. Au même instant Aimé Soyer, qui a secondé de tout son courage et de son intelligence militaire le général angevin, est atteint d'une balle dans la poitrine. A cette vue les paysans, qui ont foi en cet officier, reculent et prennent la fuite. Les bleus veulent s'emparer de Stofflet, qui cherche à rallier ses troupes. Il est serré de près par les uns, il est assailli

par les autres; il se défend d'abord, puis enfin, après avoir abattu à ses pieds sept ou huit républicains, il s'ouvre un passage à travers leurs colonnes. Quelques jours après le chirurgien Cadi, avec sa division d'Angevins, tentait une surprise nocturne au bourg de Faye : deux bataillons républicains y étaient retranchés. La terreur que le nom de Cadi répand est telle qu'un grand nombre de bleus prennent la fuite nus et sans armes, et qu'ils ne s'arrêtent qu'à Doué, à six lieues de leur point de départ. Cette fuite de précaution n'empêche pas l'adjudant-général Savary de tenir tête aux Vendéens : on combat à armes égales pendant quelques heures; mais enfin Cadi se précipite au milieu du bourg, entraînant à sa suite les paysans. Savary se retire, et, selon son habitude, le redoutable Cadi soigne de ses mains les blessés qu'il a faits, et il les soigne avec autant de zèle qu'il panse ses soldats.

Ces rencontres partielles, plus souvent dues au hasard qu'à des combinaisons stratégiques, laissaient toujours la question en suspens, car les deux armées ne s'ébranlaient pas, et, renfermées dans leurs camps ou disséminées dans les campagnes, elles semblaient attendre les événements. Les événements se précipitaient alors à Paris; une réaction s'organisait contre l'échafaud. Le peuple, qui la veille battait des mains en présence de la guillotine, le peuple qui lui abandonnait sans vengeance, avec bonheur peut-être, les têtes les plus vénérables et les plus innocentes, le peuple sortait le lendemain de ce lourd sommeil qu'une ivresse de sang avait produit. Il avait fatigué de ses transports d'amour les tyrans qui lui apprenaient

à se croire libre. Il les maudissait avec la même exubérance; il les aurait même calomniés si cela eût été possible. En étudiant cette transformation du caractère national, qui se jette toujours dans les extrêmes, la Vendée avait bien jugé la révolution. Les paysans crurent devoir encore laisser passer sur leur tête cette phase d'humanité. Ce fut le conseil de Bernier; il était sage. Il indiquait surtout ses nouvelles tendances secrètes; il écrivait, le 12 août 1794, à Stofflot :

« Ne vous laissez point gagner par cet accès de fièvre pacifique et conciliatrice qui agite toutes les imaginations. Nous sommes ainsi faits en France, toujours dans les contrastes. C'est une intermittence de bon et de mauvais, où pourtant le mauvais domine. La révolution s'est épuisée dans les désordres de toute espèce. Elle n'a pu nous vaincre ni par ses armes, ni par ses excès; elle va tenter de nous amener à jubé par de bons procédés. Tenez ferme. Avant de songer à la paix, il faut songer aux meilleures conditions à proposer, et nous sommes en position de les dicter. La paix est bien désirable sans doute; mais il ne faut pas l'accepter telle que l'on peut vous l'offrir. Les temps de la faire honorable et profitable ne sont pas venus. La période révolutionnaire n'est point accomplie; ne vous occupez donc pas d'autre chose que de la combattre. La frénésie d'humanité qui s'est emparée de la mobilité populaire peut et doit revenir à son point de départ. Il ne faut pas désarmer. Attendez l'arme au bras, et si la révolution se consolidait, il serait temps alors d'avoir des paroles de paix. »

Stofflet embrassa du premier coup d'œil le plan que l'abbé Bernier proposait; il l'inspira à son corps d'armée, et lorsque Vimeux, avec de nouvelles proclamations, vint annoncer la fin du régime de la terreur, il ne trouva que des oreilles incrédules et des esprits qui repoussaient ses tentatives d'embauchage pacificateur. Dans le camp de Charette la même pensée avait étouffé tous les projets de conciliation. Vimeux, dont la voix n'était point écoutée, fut aussitôt destitué, et le 17 août le général Alexandre Dumas lui succéda.

Le nouveau chef que la Convention donnait à ses armées dans l'Ouest arriva le 15 septembre 1794. C'était un soldat brave et humain surtout. Républicain par principes ou par position, Alexandre Dumas devait par sa naissance se rattacher à la cause monarchique et à ses défenseurs, car ce nom, qu'il a honoré sur les champs de bataille, n'était que celui de sa mère. A la suite d'un second mariage contracté par son père, le marquis Davy de La Pailleterie, ancien aide-de-camp du maréchal de Richelieu et commissaire-général de l'artillerie sous Louis XV, le jeune Alexandre s'était engagé, en 1784, comme simple soldat dans le régiment de la Reine, et il avait alors pris le nom de sa mère. Quelques années de révolution le portèrent au commandement. A peine a-t-il vu de quelle manière la guerre se fait contre les Vendéens qu'il donne sa démission, et demande « à servir comme simple soldat dans une armée où, écrivait-il, on pût faire des prisonniers.» Mais dans le court espace de temps qui sépara cette noble démission de son élévation au généralat de l'armée des Pyrénées occidentales, où il

fut tué, Dumas prononça une parole que, pour l'honneur de la république, il ne faut pas oublier. Au camp de Chiché il se faisait raconter par Savary les excès commis dans le Bocage, et après que Savary lui eut tracé l'épouvantable marche des colonnes infernales, il ajouta :

« Qu'eussiez-vous fait, général, si un pareil ordre vous avait été intimé?

—Si je m'y étais cru obligé, répondit Dumas, je me serais fait sauter la cervelle. »

Des destitutions mieux méritées que celle de Vimeux atteignirent aussi Grignon, Huchet, Le Carpentier et Guillaume. Le général Dutruy, qui, à l'exemple d'Haxo, son frère d'armes, n'avait été terrible que sur les champs de bataille, partagea ces disgrâces.

Sur le rapport de Barrère, qui passait si facilement de son anacréontisme de la guillotine à une modération dont il exagérait la candeur, Hentz et Garos, les deux commissaires de la Convention, furent remplacés par les représentants Laignelot, Dormer et Guyardin. La révolution, ne pouvant se punir elle-même, se frappait dans les exécuteurs de ses ordres; puis le lendemain un arrêté du comité de salut public fut adressé aux départements insurgés. Il annonçait une rigoureuse épuration des états-majors et des généraux républicains. Pour les repentirs naissants du comité c'était presque de la justice; mais l'article 9 de cet arrêté contenait encore des menaces; il y était dit :

« Les représentants du peuple remettront la justice, le desintéressement à l'ordre du jour. Les mœurs, la

voie de persuasion, la bonne foi seront mises en vigueur.

« Tous les chefs de brigands, tous ceux qui ont accepté des grades parmi eux seront punis de mort; ceux qui n'auront été qu'entraînés seront pardonnés. »

C'était par une duplicité législative engager les paysans à livrer leurs chefs. Dans les premiers jours de septembre la révolution tenta même d'amener les paysans à cette trahison. Quelques cavaliers républicains se présentent, le 3 de ce mois, sur les bords de la Boulogne; ils demandent à parlementer avec les royalistes campés sur l'autre rive. Le pont était rompu. Couëtus, qui commande ce petit camp, donne ordre à l'un de ses officiers de traverser la rivière à la nage et de savoir ce que désirent les bleus. Des proclamations en masse lui sont remises; elles contiennent des paroles de paix et des commentaires de l'article 9 de l'arrêté conventionnel. Ces proclamations sont adressées à Charette. Le général en prend connaissance.

« Si de ma vie, s'écrie-t-il, dépend le bonheur de la Vendée, je consens de grand cœur à la sacrifier. »

Les proclamations républicaines sont à l'instant même répandues par ses ordres dans tous les cantonnements. Il n'y eut qu'un cri au quartier-général de Belleville comme partout:

« Vive monsieur de Charette! répétaient les paysans, et qu'il nous conduise aux bleus! Nous leur ferons voir si nous sommes des Judas. »

Le général met à profit cet élan sur lequel il a compté. Ses troupes et les paysans surtout, qui achèvent de battre leur blé, sont à chaque moment inquiétés par deux camps

retranchés qui, en l'absence de toute autorité supérieure, se livraient à des excès dont il était bien difficile de perdre tout d'un coup l'habitude. Charette veut les enlever. Le 10 septembre il tombe à l'improviste sur celui de La Roullière, d'où chaque jour la garde nationale nantaise dirigeait des excursions dans les campagnes. En détruisant ce camp, devenu l'arsenal et le grenier d'abondance de Nantes, les royalistes réduisaient cette malheureuse ville à une disette encore plus affreuse, et, par cette destruction, ils ramenaient la tranquillité au milieu du Bocage. Le général royaliste arrive à La Sauvagère, village qui borde la lande de Bouaine. Il n'a que quelques centaines d'hommes avec lui, car les divisions qu'il a désignées pour le seconder ne sont pas encore au rassemblement; mais il sait qu'il ne se trouve dans le camp que six bataillons du Berry et de la garde nationale de Nantes. Il se décide à l'attaquer avant que de nouveaux renforts soient venus partager la gloire qu'il se promet. Impatients de donner au général une preuve de leur fidélité que la Convention a semblé mettre en doute, ses soldats se précipitent sur les postes avancés; les sentinelles sont égorgées avant d'avoir pu courir aux armes.

Charette, à la tête de ses chasseurs, franchit les fossés. Ses paysans le suivent; puis tous, sans être attendus, se jettent au milieu du camp. Les bleus surpris essaient une faible défense; ils sont écrasés ou mis en déroute. Les blancs vainqueurs commençaient le partage du riche butin conquis dans les fermes ou dans les villes voisines, lorsqu'une colonne républicaine débouche par la route de Montaigu. Le Vendéen, prévenu par Delaunay, fait re-

prendre les armes, et avec une portion de sa troupe il marche à ce nouvel ennemi. La mêlée fut sanglante ; mais enfin une charge de cavalerie dirigée par Charette, tandis que Delaunay soutenait le choc des républicains, termina l'action. La victoire était complète ; les bleus prirent la fuite en désordre. Les chasseurs royalistes les poursuivirent jusqu'aux portes de Nantes ; le carnage ne s'arrêta même pas sous le canon de cette ville.

Le camp de La Roullière fut mis à sac et brûlé après ; mais dans l'inventaire des papiers qui y étaient déposés il se rencontrait un plan de campagne qui découvrit à Charette les projets ultérieurs de l'ennemi. Ce plan était adressé à tous les généraux de l'armée républicaine, et signé des conventionnels Hentz et Garos.

« Vous chercherez par tous les moyens possibles, y était-il dit, à désarmer les brigands. Vous êtes autorisé à leur parler de pacification ; c'est le vœu du comité. Les récoltes sont faites ; il faut donc endormir l'ennemi et tâcher de l'éloigner de ses chefs. Lorsque par une attitude pacifique dans vos camps retranchés vous aurez calmé la fureur des brigands, vous pourrez tomber sur les greniers remplis de grains, les mettre à contribution et affamer le pays ; c'est aujourd'hui le seul moyen qui reste à la patrie pour vaincre la Vendée. »

A la lecture de ces pièces le général ordonne aux paysans de répandre sur toute la ligne des bleus une proclamation adressée par les chefs royalistes à tous les soldats français. Cette proclamation, rédigée, dit-on, par

Rivarol, alors émigré à Londres, est un chef-d'œuvre d'éloquence et de raison. Les généraux de la Bretagne et de la Vendée la signèrent, et si elle ne produisit aucune conversion c'est qu'il est des temps où la vérité est condamnée à toujours avoir tort.

« Soldats français, est-il dit dans cette adresse dont nous citons les principaux passages, qui l'a provoquée cette guerre atroce et barbare que nous nous faisons journellement ? Qui sommes-nous, et pourquoi nous battons-nous ?

« D'un côté une république vicieuse dont le nom vide de sens ne sert qu'à couvrir aux yeux des hommes grossiers la plus effrayante des anarchies, la destruction des principes sacrés de religion, d'ordre, de police, de respect pour les individus et les propriétés, voilée effrontément sous les noms de liberté et d'égalité dont personne ne jouit.

« Une assemblée imbécile, qui naguère votait des crimes avec acclamation, et qui hurlait de joie dans l'émission des décret cannibales qui lui étaient dictés par un scélérat devant lequel elle fléchissait le genou, et qu'un scélérat plus adroit vient de conduire à l'échafaud pour faire lui-même bientôt place à un autre, rejette aujourd'hui la faute de tous ses forfaits sur ce prétendu tyran dont il y a un mois nul de ses membres n'eût osé dévoiler les crimes. Ainsi, pour éviter le reproche de scélératesse, elle se prête à celui d'ineptie, de lâcheté, et ce sont les hommes qui vous gouvernent !

« Des soi-disant représentants, aussi ridicules qu'ils sont

féroces, viennent s'emparer de la conduite de vos armées. Leur impéritie, leurs bévues font couler chaque jour des flots de votre sang; que leur importe ? N'ont-ils pas sous leurs ordres des généraux qui leur servent d'excuse, et la tête de ces malheureux n'est-elle pas responsable de leurs sottises ?

« Tantôt ils vous annoncent des victoires des armées éloignées. Mais vous savez ce que sont ces victoires : un poste emporté, une pièce de canon emmenée coûtent des milliers de Français ; votre vie est pour eux l'objet d'un calcul arithmétique, et ces vils tyrans chantent des hymnes de triomphe lorsque vos familles sont dans les larmes, lorsque la France est couverte d'un deuil universel.

« De notre côté la religion, l'honneur, le respect des propriétés et de la liberté des individus, la paix, la tranquillité publique, le retour de ces jours heureux où le soldat français était l'admiration des autres peuples, la sauve-garde des citoyens et le défenseur des lois : voilà l'objet de nos vœux, de nos efforts et de nos combats. Soldats français, qui sont-ils ceux qui veulent faire de vous des brigands, des geôliers et des bourreaux ! Que veulent-ils ceux qui méprisent votre vie, qui égorgent inhumainement les prisonniers qu'ils font sur nous pour nous provoquer à exercer à votre égard la même barbarie ? De qui tiennent-ils ce pouvoir au nom duquel ils vous commandent, cette force par laquelle ils vous contraignent et prétendent même vous punir des sentiments d'honneur qui provoquent encore quelquefois vos murmures ? De vous et de vous seuls.

« Ah ! cessez, cessez donc de prêter votre ministère à

l'exécution de leurs ordres sanguinaires ; punissez-les vous-mêmes de tant de forfaits qui retombent sur vous ; réunissez-vous à nous pour replacer sur le trône notre auguste et légitime souverain ; couvrez-vous de toute la gloire qui éclata sur les armées de Henri IV, lorsqu'une faction criminelle voulut renverser le trône de ses pères. Qu'il est intéressant le spectacle d'un jeune prince entouré de braves guerriers qui ont replacé sur son front le bandeau royal que des mains impies avaient déchiré ! Séparez votre cause de celle des monstres qui vous égarent ; offrez ce spectacle à l'univers, et que la France, après cinq années de convulsions et de crimes, contemple en vous ses libérateurs. »

Non content d'agir par ces moyens de publicité, Charette n'en poursuit pas moins le plan qu'il a formé pour débusquer les bleus de leurs positions. Le camp de La Roullière a été enlevé le 10 septembre ; le 14 il marchait sur celui de Frérigné, et le 15 il commençait son attaque.

Mais comme à La Roullière ce n'était plus devant un ennemi livré à une funeste sécurité qu'il devait se voir en ligne. La défaite du 10 avait fait prendre aux bleus toutes leurs précautions, et, mieux fortifié et mieux défendu, le camp de Frérigné offrait plus d'une difficulté aux assiégeants. Il était de forme carrée : le chef de brigade Prat et le lieutenant-colonel Mermet, qui le commandaient, l'avaient hérissé de palissades et entouré de fossés.

Ce qui le protégait encore mieux que tous les remparts c'était la bravoure de ses deux chefs et la discipline de l'armée qui s'y était renfermée. Charette fait commencer

l'assaut sur trois points; mais, induit en erreur par les officiers qui ont étudié le système des fortifications de Frérigné, il ordonne la principale attaque sur le point le plus inexpugnable. Du premier mouvement les royalistes se sont avancés à quarante pas des bleus; de là ils dirigent un feu bien nourri sur les palissades, d'où l'ennemi à couvert fait pleuvoir une grêle de balles qui presque toutes portent coup. Delaunay tombe dangereusement blessé; Saint-Sauveur expire à ses côtés. Les porte-drapeaux de Vieillevigne et de Saint-Philibert s'avancent à travers les feux de la mousqueterie; ils plantent l'étendard de la Vendée sur les retranchements : l'un d'eux est étendu mort du premier coup. De Chevigné veut se jeter dans la redoute; il est renversé lui aussi. Une résistance aussi meurtrière attère les royalistes : la colonne de gauche commence à plier; le reste de l'armée flotte dans une incertitude, fatal présage des défaites. Mais Charette, qui a tourné le camp par les bois de La Péargnière, paraît alors; il aperçoit de l'hésitation dans ses troupes. Pour relever leur courage il s'élance seul vers l'endroit où le danger est le plus imminent; il est entièrement à découvert, presque séparé de ses volontaires les plus avancés :

« Feu ! s'écrie-t-il, et n'ayez pas peur. »

Cette décharge porte la mort dans les rangs républicains. Le chef de brigade est frappé, et tombe sans vie au pied du retranchement. A la vue de Prat qui expire, le colonel Mermet saisit un drapeau tricolore, et, comprenant bien que ce n'est plus derrière d'impuissants remparts qu'il doit combattre, il tente une sortie. Mermet reconnaît Charette à son écharpe blanche et au panache qui flotte

au dessus de son chapeau à larges bords; il le désigne à ses soldats. Ses soldats dirigent sur lui tous leurs fusils. La même pensée a inspiré à Charette et aux siens la même action. Les deux chefs vont peut-être succomber sous la même décharge. Le Moëlle, commandant des chasseurs royalistes, a saisi le mouvement des bleus; il enlève Charette dans ses bras, et le porte au milieu des troupes vendéennes. Mermet, moins favorisé par le dévouement des siens, tombe frappé au front.

Ce brave officier avait un fils qui, à peine âgé de quatorze ans, combattait à ses côtés. En voyant son père mort d'une manière si glorieuse cet enfant se précipite sur le cadavre; il le couvre de baisers; rien ne peut l'en séparer. Témoins d'une si touchante douleur, quelques bleus vont déposer dans le camp ce père et ce fils; puis le combat que la mort des deux chefs républicains ne peut faire cesser recommence avec plus d'acharnement. Le porte-étendard du 39e de ligne meurt à la même place où vient d'être frappé le colonel Mermet. Un officier du même régiment relève le drapeau tricolore; il l'agite au dessus de sa tête de façon à indiquer que tout n'est pas perdu. Cet officier tombe au même instant; les bleus n'ont plus de généraux, plus d'étendards. Ils sont attaqués sur tous les points; sur tous les points ils résistent encore.

De La Jaille, un vieux chevalier de Saint-Louis dont la tête est chargée de cheveux blancs, sort des rangs royalistes; puis, l'épée haute à la main: « Vivo le roi! mes amis, s'écrie-t-il, et en avant? » Tout à coup il franchit le fossé, il se jette au milieu des républicains. A cette vue, Guérin, Pajot et Collin, officier de cavalerie du pays de

Retz, suivent son exemple. L'armée est sur leurs traces, et les républicains vaincus ne peuvent que se faire tuer dans leur camp. Le massacre dura longtemps, car personne ne songea à crier merci. La plupart des soldats demandaient à mourir les armes à la main; ils obtinrent cette gloire.

Pour l'armée de Charette c'était une grande journée qu'une pareille bataille; elle lui livrait des munitions, des armes, des effets de campement et une caisse abondamment pourvue, fruit des rapines de toutes les colonnes infernales. Après s'être emparé de ce butin les royalistes firent de Frérigné ce qu'ils avaient fait de La Roullière. Le feu consuma tout. Le jeune Mermet, qui, toujours attaché au corps de son père, ne voulut pas s'en séparer, malgré les prières de La Jaille, fut brûlé lui aussi.

Demouch, chirurgien attaché à l'armée républicaine, s'était mis à la tête de quelques-uns de ses débris; il fuyait dans la direction de Saint-Christophe-du-Ligneron, quand tout à coup il donne tête baissée dans la colonne de Savin, qui était, en cas de besoin, chargé de simuler une attaque de ce côté. Savin va les atteindre; mais Demouch pousse un caisson d'ambulance dans la route, fait faire volte-face à ses soldats, puis, prenant sa course avec eux à travers champs, il n'abandonne à Savin que quelques prisonniers.

Ce fut par ces deux victoires que Charette termina sa campagne de 1794; elles effrayèrent la Convention, et dans le territoire soumis au commandement du général elles répandirent la joie la plus vive. Le pays était délivré des troupes révolutionnaires; Charette alors aurait dû se

complaire dans un repos si laborieusement conquis; mais son plus tenace adversaire n'était pas dompté. Après les bleus il lui restait à triompher de l'abbé Bernier. Sur le terrain des intrigues l'abbé Bernier n'était pas un ennemi facile à vaincre.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Dissensions entre Charette et Stofflet. — Causes de ces dissensions. — Leurs effets. — Mort de Joly. — La république demande la paix. — — Madame Gasnier-Chambon. — Le représentant Ruelle. — Préliminaires de la paix. — Stofflet se prononce contre tout traité. — Conférences de La Jaunais.

Maître absolu dans ses cantonnements, Charette se plaint à Stofflet de le voir peu à peu empiéter sur un territoire dont, aux termes du pacte fédératif, cause de la mort de Marigny, les soldats doivent former une troisième armée indépendante. Il l'engage en même temps à suivre son exemple et à enlever aux bleus les différents postes dans lesquels ils se sont retranchés sur la rive gauche de la Loire. Bernier, le directeur politique de Stofflet, comprend aussitôt que les motifs allégués dans la lettre du général cachent l'intention de susciter une querelle. Sans répondre d'une manière positive à Charette, il se contente de lui donner de banales explications dont il sait parfaitement d'avance

que le chef du bas Poitou n'est pas homme à se contenter. Les prévisions de l'abbé Bernier étaient fondées : Charette, s'appuyant sur un refus dont lui-même devait bien connaître les raisons, reproche alors à Stofflet et à son conseil d'avoir émis un papier-monnaie sans le consentement des deux autres armées.

La question était grave, car elle touchait à l'organisation des troupes angevines; mais Bernier, qui ne pardonnait pas à Charette l'exclusion portée contre lui au moment où il aspirait au commissariat civil de la Vendée, Bernier avait pris toutes ses précautions. Une telle inculpation avait un côté injuste qu'il espérait bien pouvoir tourner contre Charette, et persuadé qu'il mettrait de son parti tous les hommes équitables il laissa le général se perdre en reproches et en accusations; puis, quand le jour des explications fut arrivé, il les fit donner par Stofflet. Il faut en quelques mots rappeler ces différends, qui agirent d'une si déplorable manière sur les destinées de la Vendée monarchique.

Le numéraire est toujours rare dans un pays où le commerce est borné et où les habitants peuvent vivre dans une heureuse aisance sans exposer aux hasards de la fortune la modeste propriété qui les nourrit. Loin des grandes villes, ne connaissant même point par ouï-dire les besoins du luxe, les Vendéens se contentaient d'entourer leurs familles de ce grossier bien-être matériel qu'ils trouvaient si largement sous leurs mains. Les fruits de leurs terres, la moisson de leurs champs, le lait de leurs vaches, la laine de leurs troupeaux suffisaient à leur ambition et à l'élégance traditionnelle des vêtements fabriqués dans le

Bocage, que leurs femmes, que leurs filles portent avec une si naïve coquetterie. Les nobles eux-mêmes, qui dans leurs petits châteaux n'avaient pour la plupart qu'une heureuse médiocrité, vivaient comme les paysans du produit de leurs fermes, et de père en fils ne songeaient jamais à l'accroître; car, sans désirs ainsi que sans ambition, ils aimaient à partager avec les paysans une abondance due aux sueurs de ces derniers.

La Vendée était donc une contrée riche par sa seule fécondité et par l'économie bien entendue de ses habitants. Sans point de contact avec les provinces limitrophes, elle n'avait pas soif d'or et n'avait jamais songé à en demander à l'industrie ou aux spéculations mercantiles. Quand la guerre contre les principes d'ordre et de monarchie fut déclarée il ne se trouvait que très peu d'argent en circulation. Les uns l'enfouirent, les autres l'emportèrent en émigration; quelques-uns le destinèrent à subvenir aux besoins de la division dont ils faisaient partie. Les premiers pillages révolutionnaires eurent promptement absorbé ce tiers de la fortune vendéenne; l'incendie, qui dévorait les récoltes et affamait le Bocage, les nécessités de la guerre amenèrent bientôt les généraux de la grande armée et le conseil supérieur à prendre des mesures que la probité de tous rendit inefficaces. La république, qui avait tant de moyens d'action, créa un papier-monnaie. Ses assignats, véritable banqueroute faite à la confiance, et que la force imposait comme valeurs réelles, ses assignats eurent cours. Les révolutionnaires furent plus loin dans leurs prévisions; ils interdirent la circulation de l'argent monnayé, qui, à leurs

yeux, ne fut plus en public qu'un *vil métal*. La Vendée, posée en hostilité directe contre tout ce qui s'organisait et le déclarant nul par le seul fait de l'insurrection, avait le droit de créer un autre papier fictif ou, ce qui eût été plus politique, elle pouvait user du pouvoir que personne ne lui contestait : il fallait contrefaire les assignats de la république. La contrefaçon n'eût pas été plus préjudiciable aux finances de l'état que l'invention. Une délicatesse de conscience, qu'il faut honorer dans les particuliers, mais que l'on doit vivement blâmer au point de vue politique, les arrêta dans cette création d'assignats. Ils inventèrent des bons royaux pour une insuffisante somme de 900,000 fr., et encore déclarèrent-ils que ces bons ne seraient valables qu'avec les signatures du prince de Talmont, du marquis de Donnissan et de l'abbé Bernier. C'était les rendre impossibles dans le commerce, et donner trop facilement gain de cause à la révolution, qui ne prenait pas tant de précautions. Ce papier n'eut donc cours que parmi les royalistes : les armes à la main ils n'en avaient pas besoin.

Après la campagne d'outre-Loire et le passage des colonnes incendiaires à travers le Bocage et le Marais, une pénurie de numéraire, plus absolue que jamais, se fit sentir. Les paysans se plaignaient de ce que ces bons d'une valeur purement éventuelle n'étaient pas reconnus et acceptés dans les transactions. Bernier, en homme qui a l'intelligence des nécessités qu'il faut subir, proposa de contrefaire les assignats nationaux et de les échanger contre les bons créés outre Loire, par ordonnance du 1er novembre 1793. C'était une mesure de bonne guerre qu'à coup

sûr la Convention aurait prise si elle se fût trouvée dans la position des Vendéens. Cette mesure répugna à l'austère probité de Stofflet et de ses officiers; ils ne consentirent jamais à passer pour de faux monnayeurs. Alors Bernier, que de pareils scrupules n'effrayaient guère, rédigea la proclamation suivante, qui porte création de six millions de billets commerçables. Cette proclamation, datée de Maulevrier, 7 octobre 1794, est signée par Stofflet, de La Bouère, Bérard, de Rostaing, Trottouin et Gibert.

« Nous, général en chef et officiers généraux de l'armée catholique et royale dans la partie d'Anjou et du haut Poitou,

« Voulant échanger les bons et reconnaissances accordés jusqu'à ce jour, faciliter les paiements, liquider les dettes arriérées, vivifier le commerce intérieur, solder différents corps et pourvoir à la subsistance des veuves, orphelins et blessés,

« Avons, sous le bon plaisir de sa majesté et de Monsieur, régent du royaume, arrêté et arrêtons ce qui suit :

« Art. 1er. Il sera créé une somme de six millions en billets commerçables, remboursables à la paix.

« Art. 2. Ces bons ou billets commerçables seront de valeur différente, savoir : 1° de dix sous jusqu'à la concurrence de huit cent mille livres; 2° de quinze sous jusqu'à la concurrence de huit cent mille livres; 3° de vingt-cinq sous jusqu'à la concurrence de huit cent mille livres; 4° de cinquante sous jusqu'à la concurrence de six cent mille livres; 5° de cent sous jusqu'à la concurrence d'un million; 6° de dix livres jusqu'à la concurrence de cinq cent

mille livres; 7° de vingt-cinq livres jusqu'à la concurrence de cinq cent mille livres; 8° de cinquante livres jusqu'à la concurrence de cinq cent mille livres; 9°. de cent livres, valeur au dessus de laquelle il n'en sera point créé davantage, jusqu'à la concurrence de cinq cent mille livres.

« Art. 3. Ils seront tous imprimés et désignés par numéros et par séries.

« Art. 4. Ils seront en outre signés, au nom du roi, par le général en chef, seul signataire.

« Art. 5. Le conseil militaire se réserve le droit de créer et d'émettre une somme plus considérable de billets si la nécessité, les circonstances et les besoins du peuple l'exigent.

« Art. 6. Sera la présente proclamation lue, publiée, affichée et exécutée à la diligence du commissaire général, etc. »

Par une autre arrêté, en date du même jour, il fut décidé que ces officiers, et la cavalerie de l'Anjou, presque toujours en activité de service, recevraient une solde régulière.

Charette, il ne faut pas l'oublier, s'était placé dans une position exceptionnelle. Dès le début de la guerre il avait su, par voie de réquisition, pourvoir aux besoins de son armée; il n'avait contracté aucun engagement ni envers les royalistes, qui volontairement lui fournissaient des vivres, ni envers les républicains que la force ou la peur amenait à ce même résultat. Indépendant de la grande armée, il avait établi dans le bas Poitou une organisation particulière, plus en rapport avec les nécessités de la guerre

civile et par conséquent beaucoup moins indulgente pour les patriotes. A l'aide de ce système, dont chaque jour il se félicitait de n'avoir jamais méconnu l'importance, il s'était fait des amis qu'il ménageait et des ennemis auxquels il imposait toutes ses contributions. Les bons royaux créés outre-Loire n'étaient à ses yeux qu'un hors-d'œuvre; il ne les reconnut jamais, car pour les fournitures faites à ses Poitevins le général n'avait contracté aucune obligation ; il vivait de son droit de représailles, n'autorisant aucune dette, n'assumant ainsi aucune responsabilité.

Lorsque Stofflet, après avoir obtenu l'assentiment de Sapinaud et de Fleuriot, demanda l'adhésion de Charette aux mesures prises par son conseil, Charette la refusa positivement ; il blâma l'introduction d'un papier-monnaie, et surtout l'engagement d'une solde régulière. C'était, disait-il, rendre mercenaire un dévouement qui jusqu'alors avait été si désintéressé : il ne fallait pas faire battre les royalistes pour de l'argent ; cette paie selon lui était inutile, et pouvait devenir dangereuse.

Pour parler ainsi Charette avait bien ses raisons : une promesse de paie pouvait être un appât offert à la désertion, et, en dehors de ce motif personnel, il ne voulait pas qu'on assimilât l'armée vendéenne à des troupes régulières, combattant un ennemi étranger. Quoique convoqué dans les réunions qui précédèrent la proclamation du 7 octobre, il ne crut pas devoir y assister, et lorsque les billets furent émis il saisit avec ardeur tous les symptômes de mécontentement que cette monnaie fictive fit éclater.

Les Allemands que le jeune baron de Lichteningen,

aide-de-camp de Stofflet, avait attirés en Anjou, et auxquels avait été comptée une forte somme, arriéré de leur solde, se répandirent dans les villages, puis avec ces papiers de valeur imaginaire, et qui n'avaient d'autre hypothèque que le trésor royal, bien plus imaginaire encore, ils obligèrent les marchands et les fermiers à leur livrer les denrées qu'ils demandaient. Des excès furent commis; on les signala à Charette, qui, en vertu du pacte fédératif de Jallais ainsi conçu : « Rien ne sera innové sans le concours direct des armées réunies », adressa au général Stofflet des plaintes amères. Marigny avait été traduit devant un conseil militaire sous prétexte d'avoir violé, selon les autres chefs ses collègues, le pacte qui devait tous les régir. Au nom même de ce traité fédératif Charette mande Stofflet devant les états-majors des armées du bas Poitou et du centre. Renouveler l'affreux drame qui avait tué Marigny n'était certainement ni dans les intentions ni dans les vœux du général ; il savait trop la honte et les malheurs qui en avaient été la conséquence: dans ses entretiens avec Stofflet il espérait démasquer les projets ambitieux de l'abbé Bernier, et amener le chef de l'Anjou à une séparation volontaire ou forcée. Bernier découvrit aisément le piége dans lequel la bonne foi de Stofflet allait tomber; mais, trop prudent pour faire de sa cause propre un motif de rupture, il persuada au général que Charette ne le mandait à son cantonnement « que pour le punir d'avoir plus de soldats et plus d'autorité que lui. »

Stofflet avait une confiance illimitée dans les lumières et dans la sagacité du curé de Saint-Laud; il lui devait

beaucoup, car c'était en grande partie à l'intelligente activité du prêtre qu'il fallait attribuer l'organisation de son armée. Charette avait refusé de se rendre aux conférences de Maulevrier: Stofflet à son tour se dispensa de répondre à la sommation qui lui était faite. Alors Charette réunit à Beaurepaire, quartier-général de l'armée du centre, ses chefs divisionnaires et ceux de Sapinaud: après un exposé de la conduite de Bernier et de la faiblesse de Stofflet, qui se laissait dominer par des intrigues, dont, disait Charette, le but était patent, le conseil, à la date du 6 décembre 1794, arrête ce qui suit:

« 1° Que les articles du conseil tenu à Jallais, enfreints par Stofflet, sont comme non avenus;

« 2° Que le serment prêté n'est plus obligatoire, qu'ils s'en dégagent;

« 3° que les qualités indues qui peuvent avoir été prises sont déclarées nulles: ils ne prétendent aucunement les soutenir; ils entendent que chaque armée reprendra sa force première, et promettent force et protection contre tout ambitieux qui chercherait à s'élever de sa propre autorité;

« 4° Que l'émission du papier-monnaie, autre que celui généralement admis, sera de suite supprimée;

« 5° Que le présent arrêté sera publié et affiché dans toute l'étendue du pays conquis.

« Fait en conseil des deux armées à Beaurepaire, le 6 décembre 1794, l'an deuxième du règne de Louis XVII.»

Suivent seize signatures dont les premières sont celles de Charette, Sapinaud, Guérin, Conëtus, Fleuriot, etc.

L'abbé Bernier était dans son élément; il pouvait combattre avec la plume. Ces dissensions, qu'il aurait dû étouffer, mais dont au contraire il fécondait le germe, affermissaient sa puissance auprès de Stofflet; il les envenima donc par d'insidieux conseils; puis, après avoir semé une fatale division entre les deux généraux qui, malgré la raideur de leur caractère, auraient été si heureux sans doute de se réunir dans un effort commun, il fit signer à Stofflet la lettre que nous croyons devoir reproduire. Mieux peut-être que des faits elle met en évidence l'esprit de l'époque et les projets du curé de Saint-Laud.

« Messieurs,

« J'ai reçu, sous la date du 6 courant, une lettre de Beaurepaire. Le style de cette pièce, la tournure des phrases, la singularité des expressions, m'ont fait croire un instant que la main d'un fourbe avait imité vos signatures et tenté de nous désunir. J'aurais voulu pouvoir me maintenir dans cette persuasion; mais l'extrait de vos délibérations qu'elle contient, et la voie par laquelle elle m'est parvenue, ne m'annoncent que trop qu'elle vient de vous, et que des ennemis dangereux et puissants ont égaré votre opinion sur moi.

« Vous parlez de griefs contraires au bon ordre, contraires au bien de l'état, qui me sont imputés : je n'en connais aucun. Ma volonté est celle du conseil; ma conduite, le résultat de ses délibérations : il n'en est comptable qu'à Dieu et au roi. Je pourrais donc, comme son chef, garder le silence, et attendre en paix que les événements vous eussent conduits, ainsi que moi, au tribunal

de l'Éternel ou devant le trône de nos rois pour procéder à ma justification.

« Mais il est des juges, censeurs bienveillants de ma conduite, aux yeux desquels je serai toujours jaloux de paraître innocent ; ce sont mes amis. Je vous regarde comme tels, et c'est à ce titre que je vais vous répondre. Je ne me suis dispensé, dites-vous, d'assister au conseil de Beaurepaire que pour ne pas faciliter par un moment d'absence le passage à mon ennemi (qui sans doute est aussi le vôtre), et auquel je m'oppose constamment depuis dix mois. Ce motif ne vous paraît provenir que d'une ingénieuse facilité à trouver des moyens d'absence, et moi je n'aperçois dans cette réponse de votre part que l'ingénieuse facilité qu'ont eue mes ennemis de calomnier près de vous mes intentions et mes démarches.

Quand l'ennemi est aux portes, menace d'une invasion prochaine, et fait tous ses efforts pour tromper la vigilance des gardes, oui, messieurs, vous devez en être convaincus comme moi, un général doit être à son poste ; et si cet ennemi eût pénétré pendant mon absence je me serais éternellement reproché d'être allé me justifier à Beaurepaire de griefs inconnus, en livrant mon pays à la dévastation.

« Quels sont en effet ces griefs ? L'émission d'un papier-monnaie contre la protestation qu'en avaient faite les autres armées ; l'arrêté de Jallais et autres lieux où, dites-vous, l'on était convenu qu'aucune chose concernant le bien de l'état ne serait admise sans le concours des trois armées.

« Je ne connais, messieurs, aucune protestation collec-

tive de votre part contre le papier-monnaie ; il n'en fut question à Jallais que dans la conversation. Aucun arrêté ne fut pris à cet égard : M. de Charette l'a constamment rejeté ; M. de Fleuriot l'a non seulement admis en signant l'arrêté sur le traitement des veuves, orphelins et blessés, mais encore a hâté, sollicité son émission dans les conseils tenus à Maulevrier avant sa réunion à l'armée du centre.

« Messieurs les généraux et officiers de cette armée l'ont également admis dans le conseil du 25 septembre ; ils en ont approuvé l'impression par leur lettre du 29, et accusé la réception par celle du 9 octobre suivant. Que fallait-il de plus ? Ils ont dans la suite changé d'opinion, je le sais, quoique j'en ignore la cause et les motifs ; mais le droit qu'ils ont eu de changer, ne l'avons-nous pas pour persévérer et rester invariables dans notre opinion ?

« Cette opinion est le fruit de nos réflexions, le malheur des temps l'a fait naître ; c'est pour l'adoucir que nous avons eu recours à l'émission d'un nouveau papier ; il n'entre dans nos mains que pour refluer dans celles des pauvres ; il est le gage des créanciers de l'état, le prix du sacrifice des propriétaires et du cultivateur, le salaire des travaux de l'artisan, et la juste récompense du courage de nos braves soldats. Ils n'en combattent pas moins pour Dieu et leur roi, parcequ'ils savent que cette solde qui leur est accordée n'est pas le prix de leur sang, mais le soulagement de leurs besoins, et que, loin de supposer en eux des mercenaires, elle n'y fait entrevoir que des enfants avec lesquels un père, touché de leurs malheurs, partage sa fortune et ses biens.

« Sont-ce donc là des moyens suborneurs inventés par le plus orgueilleux et le plus vain despotisme? J'en appelle à vous-mêmes; les soldats des Turenne, des Condé, des Villars, n'étaient-ils pas soldés? Nos émigrés eux-mêmes ne l'ont-ils pas été pendant longtemps? une partie d'entre eux ne l'est-elle pas encore des richesses de Catherine, de Pitt et de la Hollande? Cette solde a-t-elle avili le courage des uns, la valeur, les sentiments, la noblesse des autres? l'ont-ils jamais envisagée comme un moyen suborneur inventé par le despotisme le plus orgueilleux? Je croirais insulter à la mémoire des uns, et à la délicatesse de sentiment des autres, si cette flétrissante idée pouvait entrer un seul instant dans mon esprit.

« Vous me reprochez encore la profusion du nouveau papier. Eh! plût à Dieu qu'elle fût au pair avec la misère actuelle! je n'aurais pas chaque jour à gémir sur le sort de ceux qu'il m'est impossible de soulager; mais je dois des comptes. La plus sévère économie réglera mes dépenses; et si j'ai quelque chose à craindre, c'est que le cœur généreux d'un Bourbon sur le trône ne me reproche un jour de n'avoir pas sacrifié deux millions de plus pour arracher ses défenseurs à la misère.

« Aurai-je après cela besoin de recourir à la violence pour accréditer un papier dont tous les habitants de notre arrondissement sentiront les bienfaits et la nécessité? Non, messieurs; le conseil avait prononcé contre les refusants l'amende de cent livres pour la première fois, et pas un d'eux ne s'est encore notoirement mis dans le cas de la payer. Je n'ai pas plus besoin des prétendus suffrages des autres armées pour l'accréditer; leur refus est

connu : je n'ai ni dissimulé ni caché les sentiments qui les animent, mais j'ai l'orgueil de croire les opérations du conseil assez étayées de la confiance publique, et j'ai moi-même trop de sentiments pour recourir à ces moyens bas et trompeurs. Je ne sais quelle bouche mensongère a pu vous assurer que je ne faisais la guerre que pour moi. Cet aveu n'est pas sorti de ma bouche; le sentiment qui l'eût fait naître n'exista jamais dans mon cœur; ce cœur n'est point avili par un bas intérêt. Je n'ai de trésor et de propriété que mon sang et ma vie : l'un et l'autre, après Dieu, appartiennent à mon roi.

« Je ne connais aucun chef de division arbitrairement puni : Marigny seul a succombé, mais vous savez d'après quel témoignage et sur quel avis.

« Je passe sous silence les infractions de ma parole d'honneur et le mépris de tout ordre et de tout principe que vous m'imputez; je vous connais trop pour ne pas croire qu'à peine ces expressions auront échappé à la plume de votre rédacteur que la noblesse des sentiments qui vous animent les aura démenties.

« Venons maintenant à vos arrêtés. Si les trois armées ne forment plus un même corps, si chacune reprend sa force et sa forme premières, le conseil de l'armée d'Anjou peut donc exécuter ce qu'il croira juste, utile et convenable pour le bien de son arrondissement; et vous n'avez pu, sans préjudice à ses droits, ordonner l'affiche et la publication de vos arrêtés dans ce même arrondissement.

« Je ne crois pas d'ailleurs qu'il existe aucun Français, ami de son roi, du bien public et du bon ordre, qui veuille

lancer au milieu de nous de nouveaux brandons, si propres à susciter les feux d'une division intestine ; il paierait de sa tête son imprudente et aveugle témérité.

« Craignons, messieurs, que cette discorde ne parvienne à la connaissance de nos ennemis : ils ont dans l'intérieur des émissaires pour la souffler, des agents pour l'entretenir ou la susciter. Quel triomphe pour eux s'ils y réussissent ! Déjouons leurs projets trompeurs et leurs espérances ; éloignons de nous ces esprits turbulents qui ne règnent qu'en divisant, qu'en étayant par de faux rapports leurs vils intérêts ou les ressentiments particuliers qui les animent. Que tout ambitieux qui tentera de s'élever sur la ruine des autres soit puni sur-le-champ ! qu'une explication franche, loyale et réciproque dissipe tous les nuages !

« Nul sacrifice ne me coûtera pour procurer une union d'où dépend le salut public ; j'oublierai les expressions laconiques que contient l'adresse de votre lettre, qui semblent annoncer un projet dont je vous crois incapables. Élevé par la confiance des peuples à la dignité de général, je soutiendrai ce titre par le même moyen ; mon armée ne deviendra l'asile d'aucun soldat mécontent ; je repousserai mes ennemis ; je punirai les traîtres et les artisans de discorde ; j'accablerai du plus puissant mépris les délateurs et les envieux ; je procurerai le bien public par tous les moyens qui seront en mon pouvoir, et volerai à votre secours quand vous l'exigerez.

« *Signé* STOFFLET, général en chef.

« A Jallais, le 7 décembre 1794, l'an II du règne de Louis XVII. »

Adressée le même jour aux généraux du bas Poitou, cette lettre produisit sur leurs esprits une salutaire impression : elle était logique, et Charette était trop franc pour ne pas le reconnaître. Il prit donc le parti d'attendre les événements pour se guider, et surtout pour guider les autres ; mais dans son camp il se rencontrait des hommes qui, par calcul ou par dévouement, cherchaient à pousser les choses à l'extrême. Delaunay, qu'il ne faut pas confondre avec l'intrépide Delaunay (de Maulevrier), demandait à haute voix que Stofflet fût jugé et condamné par un conseil de guerre ; il disait même qu'il se chargeait de l'exécution du général et de Bernier, qui avaient si bien su faire fusiller Marigny. A ces paroles de haine Charette sentit que l'on cherchait à l'entraîner dans un abîme ; aussitôt, dominant ces transports de colère par un sang-froid plein de dignité :

« La mort de Marigny, dit-il, fut un crime que personne n'aurait dû commettre, et que j'ai cherché à éviter : je n'irai pas le renouveler pour donner encore plus d'importance au curé. »

Les choses en restèrent à ce point ; mais les divisions que l'esprit d'intrigue du curé de Saint-Laud semait autour de lui éloignèrent bientôt un grand nombre d'officiers et de soldats du quartier-général de Maulevrier. La sévérité de discipline à laquelle Stofflet essayait d'astreindre son camp en poussa d'autres dans l'armée de Charette. Celui-ci prit ces désertions pour une adhésion ; toutefois, en accueillant avec empressement les Angevins qui lui donnaient ce témoignage de confiance, il se fit un devoir de rendre à Stofflet la justice qui lui

était due : c'était de la probité, et peut-être de l'adresse.

Pendant ces démêlés intérieurs le vieux Joly, sous le poids d'un remords tristement glorieux, mourait d'une tragique manière. Après l'expédition de Challans quelques chefs divisionnaires, craignant sa rigidité devenue encore plus terrible par la mort de deux de ses fils, l'accusèrent de vouloir toujours agir de son chef, et de ne pas même soumettre ses plans à Charette; puis, d'inculpations en inculpations, on arriva bientôt à faire entendre qu'il ne partageait pas avec les autres divisions les prises que la sienne faisait sur l'ennemi. Joly regarda comme au dessous de sa dignité et de son caractère de se disculper : il se retira dans la forêt d'Aizenay avec quelques-uns de ses plus fidèles partisans; mais le besoin l'en chassa bientôt. Alors il essaya de se jeter en Anjou, et il arriva seul à Saint-Laurent-sur-Sèvres : c'était un dimanche, et les paysans sortaient de l'église.

A sa longue barbe, à ses traits qui décèlent des inquiétudes de plus d'un genre, les habitants le prennent pour un espion. Joly s'aperçoit qu'il est surveillé même dans la maison où il a reçu l'hospitalité : il prend la fuite, et se réfugie dans un champ de genets près de La Barbinière. Des paysans l'y suivent : ils sont armés de fourches et de bâtons; l'un d'eux, plus imprudent que les autres, se met en devoir de l'arrêter. Le général Joly, naturellement irascible et dont tant de malheurs et d'injustices ont aigri le caractère, saisit un des pistolets qu'il porte toujours à sa ceinture : il fait un pas, et tue du premier coup celui qui ose provoquer son arrestation. Au même instant il est entouré, assailli par ces hommes que dirige un do-

mestique de M. de Concize, et il tombe sans pouvoir se défendre sous les coups multipliés que lui portent les autres paysans. Il expire dans cette horrible lutte : son cadavre fut immédiatement transporté à Saint-Laurent, où un royaliste qui avait servi sous ses ordres reconnut son ancien général.

Soldat bien longtemps avant la révolution, Joly était d'une rare adresse dans le maniement des armes et d'une bravoure plus grande encore que cette adresse : ses exploits étaient et sont encore en Vendée le sujet de merveilleux récits ; car cette nature si âpre dans ses haines, si dévouée dans ses amitiés, étonnait toujours la placidité vendéenne. Joly n'avait qu'un défaut ; mais ce défaut il le poussait à l'excès, ainsi que toutes ses sauvages vertus : il détestait la noblesse et le clergé, qui, disait-il avec injustice, « par la dépravation de leurs mœurs ou par une coupable incurie avaient pour amener la révolution fait plus à eux deux que tous les révolutionnaires ensemble. »

Ce trépas, que les royalistes de la Vendée regrettèrent tant, priva l'armée de Charette d'un de ses meilleurs généraux. Les soldats qui depuis le commencement de la guerre servaient sous lui ne purent s'habituer à un autre commandement, et ils cessèrent de se signaler dans les combats. C'était beaucoup trop loin porter le deuil. Les adversaires de Charette l'ont accusé de cette mort, accusé surtout de celle qui, quelques jours après, frappa la veuve de son lieutenant. L'histoire ne doit ajouter foi aux crimes que lorsqu'ils sont prouvés; et il ne s'élève contre le général en chef aucun soupçon qui ait une apparence de réalité. Joly périt de mort violente, par hasard, et alors,

pour avoir un nouveau texte d'accusation contre Charette, les révolutionnaires, qui pardonnent si vite à un ennemi trépassé pour acquérir le droit de se rejoter avec plus de fureur sur un ennemi vivant, les révolutionnaires firent publier que le général en chef des brigands ordonnait de tuer tous ceux qui lui faisaient ombrage.

La veuve de Joly mourut, il est vrai, peu de semaines après son mari; mais elle périt dans une embuscade, et, selon tous les témoignages contemporains, ce fut sous les coups de Delaunay qu'elle succomba; elle lui reprochait publiquement la perte de Joly, dont il était jaloux; elle l'accusait surtout de n'être qu'un lâche transfuge. L'avenir sembla donner gain de cause aux prévisions de cette femme, dont le caractère avait plus d'un rapport avec celui de son mari.

La Convention a fait périr Robespierre, et sur tous les points de la France il s'opère une réaction d'humanité contre la guillotine; mais ces heureux changements, dont la Vendée ne peut guère éprouver le contrecoup, la laissent toujours les armes à la main, toujours menaçante et partout victorieuse. On sait bien qu'une bonne intelligence ne règne pas entre Charette et Stofflet; mais les récits des espions et des autorités révolutionnaires sont si inexacts ou si contradictoires que le gouvernement ignore encore à quel parti il faut qu'il s'arrête. Il feint de ne pas connaître la situation du pays, et cependant il était avéré pour tous que dans la Vendée entière et dans l'Anjou les exactions et les assassinats continuaient comme au bon temps des colonnes infernales. Une lettre adressée à Bancelin, président du district de Ségré, en est la preuve la

plus irréfragable. A travers son éloquente trivialité, cette lettre pose et tranche si franchement la question qu'elle appartient de droit à l'histoire de la Vendée comme un souvenir précieux de ces temps de troubles, où l'on cachait son nom et où l'on exposait si bravement sa vie.

« Il est donc décidé, M. Bancelin, que nos parents doivent périr en prison. Eh bien! comme c'est vous, messieurs du district et des municipalités, qui les avez injustement mis en arrestation, c'est à vous aussi que nous nous en prendrons. Nous ne couperons pas la gorge à vos parents, comme nous le pourrions par le droit de représailles; des monstres tels que les républicains français n'ont aucune tendresse pour leurs familles; au contraire, ils ne seraient même pas fâchés de voir morts tous leurs proches, afin d'engloutir leurs héritages. Mais comme l'insatiable avidité est l'idole à laquelle vous sacrifiez tous les jours, c'est justement par cet endroit sensible que nous comptons vous prendre. Nous saurons incendier vos maisons de campagne, vos métairies et piller vos propriétés. Nos parents ne sont point cause que nous sommes armés pour défendre notre honneur et notre liberté contre la tyrannie de vos affreuses persécutions; ce n'est point eux qui nous nourrissent. Vous devez le savoir aujourd'hui par expérience, notre vie est au bout de notre fusil; et je vous assure que les patriotes, vos disciples d'erreur et de mensonge, y contribuent plus que personne, encore n'osent-ils s'en plaindre à vous ni à vos pareils; car nous leur casserions la tête s'ils avaient seulement le malheur de dire qu'ils nous ont vus. Déjà vous ne devez pas ignorer ce qu'il en est; nous

connaissons tout aussi bien que vous, et mieux que vous, le droit des gens et les lois de la guerre. Vous aurez beau nous traiter de *brigands* et *d'assassins*, aucun homme équitable et instruit n'y sera trompé. En fait de guerre tout ce qui est nécessaire est permis; d'ailleurs nous ne faisons que vous rendre une partie des vexations et du mal que vous nous faites souffrir depuis longtemps..... Si dans quinze jours nous n'avons satisfaction à l'égard de nos parents, loin de retenir notre monde, nous serons les premiers à leur donner l'exemple.

« Adieu, profitez de l'avis, vous messieurs Bancelin, Maisonneuve et autres, tous administrateurs de Ségré. Quant au sieur Cholet, on m'a dit qu'il avait je ne sais quel petit bien dans le district de Château-Neuf; j'aurai soin de le recommander à l'ami Coquereau, si vous n'avez soin vous-mêmes de le dénoncer comme fomentateur de troubles publics.

« Votre serviteur,

« Loup-Garoux, chef des tintamares et des fourés.

« Fait en rassemblement partiel, le 20 octobre 1794, l'an V de la tyrannie française. »

L'amortume et les représailles que cette lettre dénonce ont-elles besoin de commentaire? La révolution avait amené les hommes les plus modérés à se faire justice par leurs mains; c'était le désordre dans le désordre, et personne n'osait y apporter un remède efficace.

Canclaux, qui au mois d'octobre est venu remplacer

Alexandre Dumas, presse le comité de salut public de prendre enfin à l'égard de la Vendée des mesures de conciliation. « Tous ceux, lui mande-t-il, qui comme moi connaissent ce pays et le caractère de ses habitants s'accorderont à vous dire que dans l'intérêt de la république il faut que la nation fasse les premières démarches. On a voulu anéantir la Vendée, et c'est elle qui triomphe. Les divisions de ses chefs ne sont pas aussi importantes qu'on cherche à vous les représenter; elles se calmeraient s'ils avaient des ennemis sérieux à combattre, et ils n'en ont plus. Nos troupes sont épuisées : il leur faut du repos. Je crois donc plus nécessaire que jamais d'entrer dans une voie de pacification. »

Tel était le langage de Canclaux. Lofficial, Morisson, Dandenac, Menuau et Girard, les derniers conventionnels envoyés dans le Bocage par le comité de salut public, lui tiennent le même langage. C'était la paix qu'ils demandaient; afin de la rendre plus proposable la Convention décrète Carrier d'accusation : on offre la tête du noyeur et celles de ses complices en holocauste et en garantie d'un retour sincère aux principes de justice et d'humanité. A peine Carrier a-t il été livré par ses collègues au tribunal révolutionnaire que, le 16 décembre 1794, il est condamné à mort avec Grandmaison et Pinard; par le même jugement Goullin, Chaux, Bachelier, Maingnet, etc., sont acquittés, non comme exempts de crimes, mais *pour ne pas les avoir commis dans des intentions contre-révolutionnaires.* C'était déclarer Carrier ennemi de la révolution, royaliste par conséquent. La Vendée savait à quoi s'en tenir sur une pareille calomnie.

Mais, quatorze jours avant cette expiation partielle des noyades, Carnot, au nom du comité de salut public, proposait à l'assemblée conventionnelle d'adopter une proclamation et un décret. Ces actes législatifs furent acceptés à l'unanimité et adressés aux Vendéens insurgés.

« Depuis deux ans, dit cette proclamation, œuvre de Carnot, vos contrées sont en proie aux horreurs de la guerre. Ces climats fertiles, que la nature semblait avoir destinés à être le séjour de la paix, sont devenus des lieux de proscription et de carnage. Le courage des enfants de la patrie s'est tourné contre elle-même; la flamme a dévoré vos habitations, et la terre, couverte de ruines et de cyprès, refuse à ceux qui survivent les subsistances dont elle était prodigue.

« Telles sont les plaies douloureuses qu'ont faites à la patrie l'orgueil et l'imposture. Des fourbes ont abusé de votre inexpérience. C'est au nom du ciel qu'ils armaient vos mains du fer des parricides. Oh! que de sang répandu pour quelques hommes qui voulaient dominer! et vous qu'ils ont entraînés, pourquoi faut-il que vous ayez préféré des maîtres à des frères et les torches du fanatisme au flambeau de la raison?

« Que vos yeux se dessillent enfin! n'est-il pas temps de mettre un terme à toutes ces calamités? Il vous reste un asile dans la générosité nationale. Oui, le peuple français tout entier veut vous croire plus égarés que coupables; ses bras vous sont tendus, et la Convention vous pardonne en son nom. Si vous posez les armes, si le repentir, si l'amitié sincère vous ramènent à lui, sa parole est sacrée;

si d'infidèles délégués ont abusé de sa confiance et de la vôtre, il en sera fait justice. C'est ainsi que la république, terrible envers ceux du dehors, veut rallier ses enfants égarés. Profitez de sa clémence ; hâtez-vous de rentrer au sein de la patrie, et qu'une guerre à mort passe enfin avec tous ses fléaux des rives de la Loire à celles de la Tamise. »

Sous la redondance du style emphatique de l'époque on ne pouvait mendier la paix avec plus d'humilité. Le même jour, 2 décembre, la Convention rendit le décret suivant :

« Toutes les personnes connues dans les arrondissements de l'Ouest, des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg sous le nom de rebelles de la Vendée et de chouans, qui déposeront leurs armes dans le mois qui suivra le jour de la publication du présent décret, ne seront ni inquiétées, ni recherchées dans la suite pour le fait de leur révolte. »

A la lecture de ces pièces, qui décelaient au moins autant de craintes de la Vendée que d'humanité en sa faveur, les royalistes restent inabordables; ils ne répondent point à ces ouvertures de paix, surtout ils ne déposent pas les armes, car que leur importe à eux que Tallien triomphe de Robespierre et Carnot de Saint-Just? Aux yeux des paysans ne sont-ils pas tous confondus dans le même souvenir de sang? Tous n'ont-ils pas partagé l'effroyable délire qui a fait du Bocage un grand cimetière national, selon l'expression d'un des généraux du comité de salut public? La Con-

vention, s'apercevant que ses proclamations et ses décrets ne produisent point l'effet désiré, et que le délai assigné aux royalistes pour déposer leurs armes va expirer sans résultat favorable, prend enfin le parti de faire une tentative plus directe de rapprochement. Onze représentants sont envoyés dans l'Ouest avec ordre d'ouvrir les prisons et de calmer les esprits par tous les moyens conciliateurs. Ces représentants s'acquittent avec zèle de leur mission.

A Nantes, à Rennes, à Saumur, à Niort, à Vannes, à Fontenay et à Laval, ils se présentent eux-mêmes dans toutes les maisons dont la liberté a fait des cachots. Ces maisons étaient encombrées d'une foule d'hommes et de femmes suspects de royalisme, de probité et de vertu : on en délivre un grand nombre sans condition. Les biens de la plupart étaient sous le séquestre national ou vendus par l'abus de la force : on fait entendre à mots couverts que des mesures réparatrices vont être prises pour que justice soit rendue à tous les citoyens. On offre des certificats d'amnistie et de civisme à tous ceux qui déclarent ou font déclarer qu'ils ont participé à l'insurrection. C'était ouvrir les portes de la Vendée à toutes les femmes, à tous les enfants, à tous les blessés qui, après avoir échappés au désastre de Savenay, s'étaient cachés dans la Bretagne, ou qui erraient sans asile au milieu des forêts.

Au nombre des prisonniers que ces mesures remettaient en liberté se trouvait un jeune homme du nom de Beaucorps. Il appartenait à une famille distinguée des provinces de l'Ouest, et sur les champs de bataille il avait su conquérir à son nom une illustration nouvelle. Dans

les derniers combats de la grande armée il avait reçu tant de coups de sabre sur la figure qu'il était devenu méconnaissable; pris dans la déroute, il profita de ses blessures pour feindre d'être tombé en enfance: ne sachant s'il était bleu ou blanc, les républicains se contentèrent de le jeter en prison. Il y passa un an sans trahir par un mot ou par une plainte le secret qui l'avait préservé.

A l'aide de cette réaction les conventionnels, qui n'avaient encore pu se ménager d'utiles intelligences dans le camp ennemi, chargent plusieurs émissaires, connus par la neutralité de leurs opinions politiques, de parcourir les contrées voisines du pays insurgé, et d'y faire partout entendre les vœux de la patrie. Ces émissaires, hommes honorables pour la plupart, et qui avaient tous été persécutés sous la terreur, ne demandaient qu'à vivre heureux et paisibles dans leurs foyers. La forme du gouvernement ne les préoccupait guère; leur seul but était d'arriver à obtenir des garanties de tranquillité; ils annoncèrent, ils écrivirent même que tout tendait au rétablissement de l'ordre, et qu'avant peu l'on serait conduit, par la force des choses, à reconstituer la monarchie sur ses anciennes bases. Afin de donner plus d'autorité à leurs paroles ils montraient les cachots vides; ils parlaient des dispositions favorables des conventionnels, et dans l'intérêt commun ils engageaient les paysans à oublier les crimes commis.

Albert Ruelle, député par le département d'Indre-et-Loire à la Convention, et qui avait voté la mort de Louis XVI, tout en essayant de cacher son timide remords sous une

restriction, se fait remarquer au milieu de ses onze collègues par une bonté facile et une indulgence qui semble vouloir forcer l'innocence au repentir. Ruelle est à Nantes, dans cette ville frémissant encore des horribles spectacles que la révolution lui a donnés. Entouré d'hommes qui ont besoin de repos après tant d'agitations, séduit peut-être par le beau rôle qui lui est destiné, Ruelle accueille tous les proscrits : il les console, il les encourage, il les charge de paroles de paix pour le Bocage; mais toutes ces promesses ne faisaient pas arriver le représentant à la réalisation de ses vœux. Charette et Stofflet étaient en défiance : on avait si souvent trompé la bonne foi des paysans que les deux chefs n'osaient plus se fier à la franchise révolutionnaire.

Ruelle apprend que les deux filles de Couëtus, le lieutenant de Charette, sont depuis longtemps captives. Il les fait amener à son hôtel ; il leur offre de les rendre immédiatement à la liberté si elles promettent d'user de leur influence auprès de leur père pour l'engager à se soumettre à la république.

« Faites-nous reconduire en prison, réplique l'aînée de ces jeunes filles, aujourd'hui madame de Belcastel; nous n'engagerons jamais notre père à faire la paix avec les assassins de notre mère. »

Ruelle se rendit à contre-cœur à un vœu qui dérangeait ses projets ; mais le hasard, cette grande providence de l'histoire, vint au secours du conventionnel. A Nantes vivait alors une femme qui conçut la pensée de réconcilier l'Anjou et le Poitou monarchiques avec la France républicaine. Cette femme, dont l'histoire est un beau ro-

man, se nommait madame Gasnier-Chambon : elle était belle, elle avait été riche. Créole de Saint-Domingue, elle venait de perdre sa fortune dans la révolte des nègres ; retirée à Nantes, elle y consacrait sa vie au plaisir et à la bienfaisance. Femme aimable et spirituelle, on l'avait vue, pendant le règne des noyeurs, se servir de son ascendant sur Prieur (de la Marne) pour lui arracher quelques paroles de grâce. Plus d'une fois même ses touchantes prières avaient surpris une bonne action aux vengeances de Carrier, et ce que les hommes les plus courageux n'osaient entreprendre, elle l'accomplissait avec une intrépidité de dévouement dont les femmes seules ont le secret. C'était par elle que toutes les requêtes arrivaient des prisons aux conventionnels ; c'était elle qui partageait avec les captifs le pain de sa récente misère, elle qui les soutenait dans les fers, elle qui à force de gracieuses violences parvenait souvent à faire éluder les lois atroces de Carrier.

Sa mission d'humanité auprès de Ruelle ne devait pas, on le sent bien, rencontrer tant de difficultés. Conduite chez le représentant par le général Canclaux, qui l'avait souvent vue pendant la terreur, elle eut des paroles de reconnaissance à lui faire entendre et des projets de pacification à lui soumettre. Madame Gasnier-Chambon connaissait la retraite où la sœur du général poitevin se cachait à Nantes. Elle demande à être autorisée à se présenter devant mademoiselle de Charette, si les commissaires de la Convention veulent rapporter le décret qui met à prix la tête des chefs de l'insurrection. Ruelle s'engage au nom du comité de salut public ; puis une entrevue a lieu entre ces deux dames et le représentant. Ruelle atteste

sur son honneur que la bonne foi de la Convention ne peut être soupçonnée dans ses vœux de réconciliation générale. Alors mademoiselle de Charette déclare qu'elle est prête à suivre les envoyés de la république au camp de son frère : « Mais, ajoute-t-elle, je ne promets rien en son nom; car dans toutes ces affaires vous n'ignorez pas qu'il ne prend guère conseil que de lui-même. »

La tâche à laquelle madame Gasnier-Chambon s'était dévouée par humanité fut bientôt partagée par calcul. Bureau de La Batardière, ancien magistrat de la chambre des comptes de Bretagne, s'offrit à madame Gasnier comme intermédiaire; c'était un homme superficiel et insinuant : il n'avait épousé les intérêts d'aucun parti; pourtant la révolution l'avait proscrit et dépouillé de ses biens. Il errait de rocher en rocher sur les rives de l'Erdre lorsque la nouvelle des préliminaires d'une pacification lui parvint. Bureau de La Batardière, qui était condamné à mort par contumace, arrive à Nantes sous des habits de paysan : il voit madame Gasnier, dont il était antérieurement connu; il lui persuade que lui seul peut décider Charette à donner son adhésion à la paix projetée. Madame Gasnier le présente à Ruelle. Bureau gagne sa confiance, et, pour accélérer la pacification, il engage le délégué de la Convention à se rendre à Paris. Ruelle paraît à la Convention :

« Votre décret, dit-il, produit le meilleur effet; il est accueilli avec transport : il n'y a pas encore de traité, et pourtant nos frères égarés nous ont remis tout récemment les prisonniers faits sur nous. Les avant-postes des deux armées fraternisent ensemble. »

Cette harangue était toute d'invention. Bureau, qui désirait rentrer dans ses propriétés et peut-être conquérir un poste important par les services qu'il espérait rendre à la révolution, avait conseillé à Ruelle de tenir ce langage que personne ne pouvait démentir. La Convention se prêta de bonne grâce à une erreur qui, sans l'abuser elle-même, devait cependant sauver son orgueil compromis aux yeux du peuple; elle permit à Ruelle de proposer, sous le coup de ses déclarations, l'annulation de tous les jugements qui entraînaient peine de mort contre les Vendéens prisonniers; puis Bourdon (de l'Oise) prit la parole:

« Ne laissons pas, s'écrie-t-il, croire à nos frères égarés que les représentants du peuple n'ont pas les pouvoirs nécessaires pour assurer leur repos et leur bonheur. Si on n'eût pas poussé les Vendéens au désespoir en leur manquant de foi, nous aurions cinquante mille citoyens de plus; nous aurions encore de bons soldats qui, avec ceux qui nous restent, auraient fait sentir qu'eux aussi étaient français. »

La Convention décrète que les représentants en mission dans l'Ouest ont tous les pouvoirs suffisants pour pacifier ces contrées. Ruelle retourne en toute hâte à Nantes, et madame Gasnier-Chambon, accompagnée de mademoiselle de Charette et de Bureau, se rend à Belleville, au quartier du général. Bertrand-Geslin, neveu de Bureau de La Batardière et aide-de-camp de Canclaux, leur est adjoint comme protecteur officiel. A peine le cortége pacificateur est-il arrivé à l'abbaye de Villeneuve que les difficultés de communication se font sentir. Jusqu'à Bouaye, village situé près du lac de Grandlieu, elles ne vinrent

pourtant que des ravages de la guerre, qui avait coupé les ponts; mais de l'autre côté du lac les postes royalistes, que Ruelle a si bénévolement fait fraterniser avec les républicains, sont dans une attitude hostile. Bureau se jette avec Bertrand-Geslin sur un bateau. Pendant le trajet sa main ne cesse d'agiter le drapeau blanc, qui annonce un parlementaire; mais ces précautions ne satisfont pas le premier poste qu'il doit franchir : on l'arrête; on va même le fusiller comme espion. Reliquet de Lepertière qui commande à Saint-Marc entend Bureau parler de mademoiselle de Charette que ce dernier affirme ramener à son frère. On lui donne un sauf-conduit et une escorte pour retourner auprès de cette dame. A la vue de mademoiselle de Charette les soldats font éclater leur joie. Bureau et son neveu sont accueillis comme des hôtes et des amis; puis les quatre négociateurs, accompagnés par les Vendéens, arrivent au château de La Roche-Boulogne. Là Bureau demande une entrevue au général; elle est accordée pour le 28 décembre 1794. Ce jour-là même madame Gasnier-Chambon rendait à Charette sa sœur et lui faisait les premières ouvertures de paix.

L'esprit, les grâces, le souvenir surtout des soins charitables de madame Gasnier envers les royalistes prisonniers, eurent plus d'influence sur le cœur du chef de l'armée du bas Poitou que toutes les raisons politiques alléguées par Bureau afin d'amener le général à entendre parler d'un traité avec la république.

« Dites aux représentants, madame, répondait toujours Charette aux pressantes sollicitations de madame Gasnier, qu'il faut rétablir le roi sur son trône. »

Ruelle avait bien prévu cette demande; aussi avait-il chargé madame Gasnier-Chambon d'une lettre pour le général. Ce document, si important pour l'histoire de la Vendée, a disparu; mais les survivants de cette époque, les contemporains et les amis de Charette prétendent qu'il était satisfaisant sous tous les rapports, et qu'au nom de la Convention il ne montrait pas comme impossible la restauration de la monarchie. Ébranlé par les prières de madame Gasnier et de sa sœur, à moitié convaincu par les promesses de Bureau, qui pour réussir dans ses plans de pacification s'engageait beaucoup au-delà de ses pouvoirs, le général déclare qu'il est disposé à se rencontrer sur un terrain neutre avec Canclaux et Ruelle. Une suspension d'armes est convenue, et madame Gasnier retourne à Nantes avec cette réponse si impatiemment attendue.

Sans contredit Charette était un grand homme de guerre; mais à ces brillantes qualités il en joignait d'autres: c'était un rare discernement et une prudence difficile à tromper. Il jugea de suite l'immense portée politique que pouvaient avoir les propositions que, par l'entremise de ces négociateurs non avoués encore, la république lui transmettait. Il calcula les raisons qui militaient pour ou contre, et il se décida en faveur de la paix. Elle avait des inconvénients; le général ne se les dissimulait point. Ces inconvénients étaient graves: un traité, quelque avantageux qu'il pût être, ne devait pas rendre sans transition les Bourbons à la France; il y avait trop de haine dans les cœurs, trop de sang encore chaud entre le trône et la révolution. Les paysans s'étaient battus pour consacrer les

principes éternels de la religion et de la monarchie ; mais c'était aussi dans un but de conservation individuelle qu'ils avaient pris les armes ; c'était pour résister à l'oppression qu'on les avait vus faire le sacrifice de leur repos, de leur bien-être et de leur vie. Charette pensait que de glorieux ménagements étaient dus à tant d'héroïsme : fort de ses convictions, il se prêta à un armistice dont il espérait tirer parti en attendant l'arrivée du comte d'Artois et les subsides offerts par l'Angleterre.

Le général pensait que la continuation de la guerre était pour le Bocage et ses habitants une ruine complète ou la mort ; mais il ne voulut cependant pas prendre sur lui une détermination qui froissait son orgueil et que la nécessité imposait. Il convoqua donc à Vieillevigne tous les officiers de son armée et les plus riches propriétaires du pays. Savin, Le Moëlle et Delaunay se prononcèrent dès l'ouverture de la séance contre tout projet de transaction avec la république. Ils furent les seuls ; les autres membres de la réunion opinèrent pour une pacification digne d'eux et de Charette. Le général, qui jusqu'alors était resté impénétrable, adopta cet avis, qui paraissait être le vœu de tous les cœurs. Bureau de La Batardière s'était transporté à Vieillevigne pour suivre ces importantes discussions et savoir les mettre de suite à profit. Aussitôt que la délibération fut prise, il pressa Charette d'envoyer aux représentants deux ou trois commissaires pour poser les bases d'un traité.

« Si je mets mes officiers à la merci des conventionnels, interrompit le général, qui me répondra de leur sûreté?

—Ma tête ! s'écrie Bertrand Geslin. Je vous offre, gé-

néral, de rester ici comme otage jusqu'à leur retour.

—Votre parole me suffit, reprend Charette. »

Sur-le-champ il désigne le comte de Bruc du Cléré et Amédée de Béjarry pour entrer en négociation.

Pour toute instruction il leur dit:

« La république joue peut-être double jeu. Observez tout, demandez beaucoup, promettez peu, et n'arrêtez rien. »

Amédée de Béjarry et de Bruc étaient deux hommes d'intelligence et d'honneur: ils suivirent à la lettre les instructions laconiques de leur général. Devant les conventionnels ils insistèrent sur le rétablissement immédiat et sur le paisible exercice du culte catholique; ils demandèrent le remboursement des frais de guerre et la liberté de rester toujours armés sur le territoire du Bocage. C'était traiter de puissance à puissance et dignement interpréter la pensée de Charette. Les onze membres de la Convention présents à cette conférence acceptèrent toutes ces propositions; Bollet seul secoua tristement la tête, et ne put s'empêcher de dire aux deux royalistes:

« Messieurs, c'est donc vous qui dictez des lois à la république?

—Nous ne dictons pas de lois, répondit Béjarry, nous les proposons; mais nous aimons mieux combattre encore que de les voir repoussées. »

Après ces paroles, qui tranchaient parfaitement les positions, on entra plus avant dans le détail des conditions à discuter. Les représentants exigeaient que Charette et tous ses officiers reconnussent explicitement la république française. Pour obtenir cette sanction, à laquelle ils at-

tachaient le plus haut prix, ils s'engageaient à donner aux paysans toutes les indemnités, toutes les garanties que ces derniers étaient en droit d'exiger. On parle de l'expulsion des émigrés qui sont revenus en France pour prendre du service sous le drapeau vendéen. Cette clause est déclarée inadmissible par de Bruc et par de Béjarry : il n'en fut plus question ; Ruelle avoua même qu'elle était déshonorante pour la république. Les commissaires de Charette veulent que dans l'intérieur du Bocage il n'y ait ni district, ni autorité départementale ; ils exigent l'organisation de l'armée royaliste en garde territoriale, commandée par ses chefs actuels et payée par le trésor de la république.

« Nous demandons enfin, disent-ils, que la Vendée reste armée, et que sous aucun prétexte il ne soit permis de procéder à un désarmement, même individuel. »

Ces propositions étaient exorbitantes ; elles furent pourtant acceptées, car la république, qui dans le même moment négociait avec les puissances du Nord, et qui se préparait à traiter avec l'Espagne, désirait pardessus tout conclure avec la Vendée une trève dont elle saurait bien en temps opportun violer toutes les concessions. Il était évident qu'elle ne supporterait qu'avec regret, qu'avec honte peut-être, une paix accordant aux royalistes le droit de se régir par d'autres lois que celles alors imposées au reste de la France. Charette était bien convaincu de cette vérité ; mais, en dehors de ces craintes qui préoccupaient sa pensée, il avait lui aussi des cicatrices à fermer, des plans à mûrir et de graves intérêts à concilier ; puis, il faut le dire, toute la perspicacité humaine

Digitized by Google

aurait échoué devant les manifestations d'esprit public qui parvenaient à son camp.

Paris, où il avait envoyé quelques officiers intelligents avec mission d'étudier l'opinion des masses, Paris se prononçait sans détour pour le rétablissement de l'ordre : de l'ordre à la monarchie, il n'y avait qu'un pas. La jeunesse dorée de Fréron régnait dans la capitale comme naguère y avaient régné les sans-culottes de Marat et les admirateurs de Robespierre. Cette jeunesse, presque toute monarchique parcequ'alors il était de mode de se poser en martyrs ou de se venger par le ridicule des persécutions endurées, cette jeunesse servait sans le vouloir à tromper Charette sur les intentions de la France. De tous les côtés du reste les mêmes symptômes se manifestaient ; partout, et principalement dans les villes limitrophes de l'insurrection, l'on recueillait les mêmes vœux : la république était jugée impossible, et la révolution condamnée comme ayant accompli son œuvre.

Charette devait croire à ces témoignages ; lui qui depuis vingt-un mois combattait sans relâche, enfermé dans un espace étroit, et ne communiquant avec le monde qu'à coups de fusil, il ne pouvait savoir que les idées révolutionnaires avaient entièrement modifié le caractère national ; il ignorait que ces idées descendues jusqu'au fond des entrailles de la nation ne devaient plus en sortir que par une lassitude dont le temps seul était à même de réaliser le bienfait. De pareilles révélations ne lui étaient jamais parvenues, et, fort des indices de restauration qu'on se plaisait à lui signaler, il ne voulut pas contribuer à une nouvelle et bien inutile effusion de sang. Ses commissaires

partageaient la même opinion : ils ne cherchèrent donc qu'à conclure la paix la plus honorable.

Les motifs qui viennent d'être déduits expliquent en partie le silence gardé dans ces conférences préliminaires sur le rétablissement de la maison de Bourbon. La république était impossible; tout le monde en convenait : il n'y avait qu'une autre forme de gouvernement réalisable, la forme monarchique. De Bruc et Béjarry ne crurent pas devoir insister pour en faire la condition immédiate et expresse du traité avec la république. D'ailleurs Ruelle et ses collègues ne restaient jamais en arrière dans l'intimité de leur conversation sur ce qu'il y avait à faire, et plus d'une fois on les entendit répéter aux Vendéens :

« Nous voulons tout ce que vous voulez; mais il faut choisir son heure, et pour tromper les entêtés nous devons même nous cacher de quelques-uns de nos amis. »

Les deux commissaires revinrent au quartier-général de Belleville, portant les conditions qu'ils avaient dictées, et auxquelles la république souscrivait. Quelques explications furent nécessaires à Charette; il envoya immédiatement Dupérat à Nantes pour les demander. Dupérat se présente devant les conventionnels, qui lui fournissent toutes les notes que le général désire, puis on parle du traité qui va être signé et de sa formule préalable :

« La première de toutes, dit Bollet, est la reconnaissance par la Vendée de la république une et indivisible; c'est même à peu près la seule. »

A ces mots Dupérat sourit dédaigneusement; Ruelle a l'intelligence de ce sourire, et pour qu'il ne se traduise pas en paroles amères :

« Mais, monsieur, s'empresse-t-il de dire avec une affectation de bienveillance, tous les rois de l'Europe ont bien reconnu la république. »

— C'est possible, reprend Dupérat, mais ces gens-là ne sont pas des Vendéens. »

Les conventionnels se turent, et lorsqu'à son retour Dupérat raconta cet entretien à son général, Charette le loua de sa fermeté, puis il lui dit :

« Il faudra pourtant bien en venir là : nous verrons après. »

Charette se prononçait pour la paix : l'abbé Bernier devait être contre. Le curé de Saint-Laud, qui par ces négociations voyait Stofflet réduit à l'isolement et mis dans l'impossilité d'agir avec quelque espérance de succès, persuade à ce dernier que le chef du bas Poitou, traitant sans son concours et dédaignant de le comprendre dans ses pourparlers, fait acte de suzeraineté. Les récentes divisions entre ces deux chefs avaient aigri le caractère du général angevin et donné à celui de la Vendée un de ces sentiments que les hommes supérieurs ne s'avouent guère, mais qui se rapprochent beaucoup de l'envie. Stofflet entre sans le vouloir dans les intentions peu conciliantes de Bernier; il se déclare pour la continuation des hostilités. Il n'ignorait cependant pas que la Vendée n'avait plus de bestiaux, plus de blé, plus de fourrages et qu'elle succombait d'inanition après avoir été si glorieusement et si cruellement mutilée. A la nouvelle que Stofflet rejette toute pensée de pacification, les conventionnels lui envoient trois parlementaires. Ces parlementaires se présentent au pont de Vihiers, où le général les at-

tend. Au nom de la nation ils s'engagent à faire rétablir le culte catholique et à donner à son armée toutes les garanties dont celle de Charette se contente.

Stofflet, à toutes ces promesses, ne réplique que par un refus : « Le roi ou la mort, » telle est sa réponse. On le presse ; on le prie ; on cherche à le convaincre de l'inutilité d'une guerre si prolongée : « Êtes-vous autorisés, dit-il enfin, à déclarer le rétablissement de la monarchie ? avez-vous les pouvoirs nécessaires pour traiter sur cette base ? » Les parlementaires sont embarrassés ; ils n'osent s'expliquer : « Eh bien ! messieurs, à revoir, » s'écrie le général. Le lendemain il signait une proclamation que Bernier avait rédigée. Cette proclamation se terminait ainsi :

« Français, si vos vœux étaient sincères, si vos cœurs, par un retour inespéré, s'élevaient vers le ciel pour une paix durable, nous vous dirions : Rendez à l'héritier du dernier de nos rois son sceptre et sa couronne, à la religion son culte et ses ministres ; à la noblesse son bien et son éclat ; au royaume son ancienne constitution. Sans ces conditions indispensables nous méprisons une amnistie que le crime ne doit jamais offrir à la vertu ; nous braverons vos efforts et vos menaces. Aidés de nos fidèles et généreux soldats, nous combattrons jusqu'à la mort, et vous ne régnerez que sur la tombe du dernier d'entre nous. »

Un pareil langage, quoique peu politique, avait pourtant son côté chevaleresque ; mais il fallait l'appuyer sur des

victoires. C'était l'avis de Stofflet : il rassemble ses divisions, et se met en marche pour attaquer le camp de Chiché. Les injustices systématiques de l'abbé Bernier avaient mécontenté les paysans ; la mort de Marigny était toujours présente à leur souvenir, et ils savaient que la république s'humiliait devant eux dans tout l'éclat de sa gloire militaire. C'était un triomphe obtenu par leurs armes : ils ne marchaient donc qu'à contre-cœur. Trois cents républicains du camp de Vrines surprennent leur arrière-garde, et la mettent en déroute. Cet échec fait rétrograder les divisions incomplètes de l'Anjou ; il démontre à Stofflet l'urgence d'une décision prompte et favorable surtout.

Les conférences, dont le jour avait été fixé par les commissaires de Charette et les représentants, s'ouvrirent sur ces entrefaites : ce fut au château de La Jaunais, situé sur la route de Clisson, à une lieue de Nantes, qu'elles eurent lieu. Afin de donner plus d'éclat à ces négociations la république mit à la disposition de ses onze représentants une somme de quatre millions en assignats, et le comité de salut public, qui par expérience savait combien il y a de vénalité dans le cœur de l'homme, s'exprimait ainsi :

« Cette somme est destinée à couvrir vos frais de représentation. Il ne faut pas que la république paraisse pauvre ou avare devant ces terribles paysans ou ces ci-devant qui ont connu le luxe des despotes. Donnez des repas ; que les brigands fraternisent avec nos officiers. Employez toutes les armes de la séduction : argent, promesses, places, grades, etc. ; prodiguez tout. L'avenir se chargera du reste. »

Au jour fixé pour l'ouverture des conférences Charette est à La Jaunais avec son état-major, ses guides et sa cavalerie; mais il ne rencontre au rendez-vous que le conventionnel Menuau, arrivant de Saumur. Ses dix collègues ont eu peur de se trouver à force égale en présence des royalistes; ils n'ont pas osé quitter Nantes. Le général s'approche de Menuau, dont la confiance le touche; puis, après deux heures d'entretien: « Maintenant, lui dit-il en souriant, partez pour Nantes, et prouvez à vos collègues que je ne vous ai pas mangé. »

Menuau leur fit des reproches, et le 15 février 1795 ils se décidèrent à se rendre à La Jaunais avec une formidable escorte. Charette se mit à la tête de ses soldats, et laissa défiler devant lui tout ce cortége. C'était un singulier spectacle que celui offert alors par l'élite des deux armées. Le luxe des habits, des chevaux et des équipages se trouvait sans contredit du côté de la révolution; mais la Vendée, avec sa chétive cavalerie, ses hommes pauvrement vêtus et leurs cocardes de papier blanc, en affichait un autre; c'était celui de la victoire. Charette entre sous la tente où déjà ont pris place les représentants et les généraux républicains; il portait son écharpe blanche; un panache de même couleur flottait au dessus de sa tête.

« Messieurs, dit-il, m'appelez-vous ici pour la paix ou pour une amnistie? Je désire l'une dans l'intérêt commun, je ne conseillerai jamais à la Vendée d'accepter l'autre. »

—Nous venons, dirent à la fois le général Canclaux et le conventionnel Delaunay, réunir des Français qui n'auraient jamais dû être divisés. »

La conférence commença. Les principaux articles, bases du traité à intervenir, avaient été discutés et convenus d'avance par de Bruc et de Béjarry. Cependant le mode d'exécution souleva plus d'une difficulté. Les républicains insistèrent pour que Charette promît de remettre ses armes de guerre. Le général ne s'engagea que pour l'artillerie; c'était un soin bien inutile; il n'en avait pas; mais il ne voulut souscrire ni à l'établissement des autorités républicaines, ni au prélèvement d'un impôt quelconque, ni au retour des réfugiés patriotes sur le territoire dont il restait le maître. Vaincus par ses raisons, les conventionnels se rendirent à ses désirs, et le 18 février 1795 ils prirent les arrêtés suivantes:

« Les représentants du peuple, considérant que les départements de l'Ouest sont dévastés depuis deux ans par une guerre désastreuse, que les troubles qui les agitent prennent leur source dans la clôture des temples et l'interruption du paisible exercice de tout culte quelconque;

« Que les hommes auteurs de ces maux et de ces désordres sont ceux qui ont voulu plonger la France dans l'anarchie, et qui, en persécutant, ont cherché à établir un culte particulier dont ils voulaient être les pontifes; que ces hommes ont été atteints par le glaive de la loi, après avoir violé audacieusement la table des droits de l'homme;

« Considérant que la Convention nationale n'a jamais entendu interdire aucun culte, qu'elle en a au contraire autorisé le paisible exercice par l'article VII de la déclara-

tion des droits de l'homme et par l'acte constitutionnel, arrêtent :

« Art. 1er. Tout individu et toutes sections de citoyens quelconques peuvent exercer librement et paisiblement leur culte.

« Art. 2. Les individus et ministres de tout culte quelconque ne pourront être troublés, inquiétés ni recherchés pour l'exercice libre, paisible et intérieur de leur culte.

« Art. 3. Les autorités civiles et les commandants de la force armée sont chargés de tenir la main à l'exécution du présent; à cet effet il sera imprimé et envoyé aux autorités des départements et dans les arrondissements des armées de l'Ouest, des côtes de Brest de Cherbourg.

« Ont signé : P. M. Delannay, Lofficial, Bollet, Brue, Jarry, Ruelle, Chaillon, Pomme, Morisson, Menuan, Dornier. »

Le général royaliste avait désiré que pour chaque point essentiel du traité il y eût un arrêté spécial. Les conventionnels consentirent à cette demande. Le premier arrêté, qui, en termes bien embarrassés, concerne le rétablissement de la religion catholique, fut donc pris séparément; le second est ainsi conçu :

« Les représentants du peuple, considérant que la rentrée des habitants de la Vendée dans le sein de la république, en rendant à l'agriculture, au commerce, des bras qui lui sont précieux, laisse sans moyens d'existence des hommes qui n'ont aucun état ni profession pour subsister;

qu'il est de leur devoir d'assurer à tous les Français l'existence et de la rendre utile à leurs concitoyens, arrêtent :

« Art. 1er. Les Vendéens qui n'ont aucune profession ni état sont libres d'entrer dans les troupes de la république.

« Art. 2. Ceux d'entre eux qui étaient naturels et habitants de la Vendée avant le mois de mars 1793 (vieux style) seront organisés en gardes territoriaux et soldés par le trésor public.

« Art. 3. Ces gardes territoriaux n'excéderont pas le nombre de deux mille; ils seront soumis aux autorités constituées, civiles et militaires.

« Art. 4. Leur organisation sera faite par les représentants du peuple; ils seront divisés en compagnies et distribués sur tous les points du territoire français (ci-devant district de la Vendée), sans pouvoir en sortir. »

Le troisième arrêté est relatif au remboursement des frais de guerre; il ne contient que deux articles :

« Art. 1er. Tous les bons signés par les chefs, dans les deux armées du centre et du bas de la Vendée, le commissaire aux vivres et les délégués par eux, seront remboursés jusqu'à concurrence de deux millions.

« Art. 2. Toutes les mesures d'exécution seront prises pour s'assurer de la sincérité des bons qui seront présentés à l'effet du remboursement. »

Le quatrième arrêté fut signé quelques jours plus tard ;

il est daté de Nantes le 8 ventôse an III de la république (26 février 1795), le jour même de l'entrée triomphale de Charette dans la capitale de l'Ouest.

« Art. 1er. Les personnes des chefs et des habitants de la Vendée insurgée qui se soumettent aux lois de la république une et indivisible sont à l'abri de toutes recherches pour le passé.

« Art. 2. Il sera accordé des secours et indemnités aux habitants de la Vendée pour leur aider à relever leurs chaumières et maisons, pour y rétablir l'agriculture et faire revivre le commerce. »

Suivent trois articles aujourd'hui sans intérêt concernant la répartition de ces indemnités et les dispositions qui doivent régler les biens des réfugiés patriotes.

Le sixième et dernier article est aussi laconique qu'important ; il dit :

« Art. 6. Les jeunes gens de la réquisition restent dans la Vendée pour y rétablir l'agriculture et faire fleurir le commerce. »

C'était consacrer la légitimité de la guerre qui finissait, et reconnaître l'indépendance de la Vendée ; ses immenses sacrifices n'étaient donc pas entièrement perdus. Ne prouvait-elle pas à tous les peuples à quel degré de puissance peuvent dans une révolution s'élever de courageux et honnêtes paysans qu'au nom d'une égalité dérisoire on veut rendre oppresseurs ou opprimés.

Mais en dehors de ces stipulations, revêtues de la sanction légale, quoique non encore rendues publiques, il se

trouvait, comme à tous les traités de paix, des clauses secrètes. La plus importante, celle surtout à laquelle la politique et les affections de Charette tenait le plus, c'était la liberté du jeune Louis XVII et la restauration de la monarchie française. Pour ne pas effaroucher les susceptibilités patriotiques de la Convention et des révolutionnaires le général consentit à ne faire figurer ces conditions que dans un traité secret annexé aux arrêtés précédents, et il fut de part et d'autre convenu que le 25 prairial an III (14 juin 1795) Louis XVII et sa sœur, toujours captifs à la tour du Temple, seraient remis à Charette: une escorte Vendéenne devait ce jour-là les prendre à Saint-Cloud, où les conduiraient trois commissaires de la Convention.

Comme toutes les clauses secrètes celles-ci sont encore dans le domaine de la controverse : les républicains les ont toujours niées ; les royalistes n'ont pas cessé d'affirmer leur existence. Les preuves matérielles ont disparu ; il faut donc abandonner ce point historique au jugement des hommes. Ces articles secrets dont Charette a dû faire une des premières conditions de la paix, car ils étaient le prix du sang versé, l'amenèrent à signer, de concert avec Sapinaud, Couëtus, Cormatin, les deux frères Guérin, Solilhac, de Brec, Sauvaget, d'Épinay, Gogué et plusieurs autres chefs, une déclaration ainsi conçue :

« Le régime de sang a disparu, et les coryphées de la secte impie qui a couvert la France de deuil ont payé de leur tête tant de crimes. Le représentant Ruelle, ami de l'humanité et des lois, est venu parmi nous apporter des

paroles de paix. D'autres représentants lui ont été adjoints; nous leur avons fait connaître à tous nos intentions et le désir d'une pacification sincère, garantie par l'honneur. Une fois réunis nous avons encore mieux senti que nous étions Français; que le bien général de notre patrie devait seul nous animer. D'après ces sentiments nous déclarons solennellement à la Convention nationale et à la France que nous nous soumettons à la république française une et indivisible, que nous reconnaissons ses lois, et que nous prenons l'engagement solennel de n'y porter aucune atteinte. »

Cette reconnaissance du gouvernement républicain est positive; mais, comme il paraît que dans ces négociations les deux parties contractantes faisaient leurs réserves et ne prenaient cet acte que pour un pis-aller qui leur permettait de gagner du temps, Charette, invité par les délégués de la Convention à se rendre à Nantes, saisit cette occasion de protester contre la déclaration qu'il a signée tout à l'heure. Il reconnaissait la république pour la forme; mais dans le fond il ne voulait pas même faire l'abandon des couleurs royalistes.

« A Nantes soit, messieurs, leur dit-il; pourtant je vous préviens que mon état-major et moi ne laisserons jamais la cocarde blanche. »

C'était détruire ce qui venait d'être fait. Les conventionnels acceptèrent cependant; il leur fallait la paix à tout prix.

Au nom des chouans, Cormatin, de Solilhac et Richard avaient remis aux représentants à Nantes, le 12 février

1795, des *paroles de paix*. Ce projet de pacification, dont les principaux articles furent tous adoptés et qui était calqué sur celui de Charette, contient un préambule plus explicite que le sien, et prouve que les royalistes de Bretagne ne renonçaient pas plus à leurs principes que les royalistes de Vendée. Dans ce manifeste il est dit :

« Les royalistes de la Bretagne, ceux de la Normandie, du Maine et des autres provinces de France, persuadés qu'un gouvernement entièrement populaire est sujet à de fréquentes et grandes commotions, et qu'elles se font toujours aux dépens de la tranquillité d'un état et du bonheur de tous, sont convaincus que les Français, d'après leur caractère physique et moral, ne pourront jamais être heureux que sous le gouvernement d'une monarchie. Ils demandent qu'entre Français il s'établisse un oubli *particulier, général, entier et réciproque du passé.* »

Puis avec leur prévision bretonne les chouans, après avoir déduit toutes leurs propositions, ajoutaient :

« Les royalistes de la Bretagne, de la Normandie, du Maine, de l'Anjou et des autres provinces de la France, ne peuvent témoigner d'une manière mieux prononcée leur attachement inviolable aux royalistes de la Vendée qu'en souscrivant à tout ce que fera le général Charette pour rétablir la paix, l'union et la concorde entre les Français.

« Il suffira seulement que l'on promette avec garantie de remplir par la suite ceux des articles dont on ne pour-

rait pas pour le moment obtenir l'exécution ; ce n'est que par des nuances douces et insensibles que les Français doivent se flatter de ramener le bonheur parmi eux. »

Dans l'esprit des négociateurs bretons et vendéens, ces derniers mots ne sont-ils pas l'indice, la preuve peut-être des clauses secrètes dont nous avons parlé?

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Sédition dans le camp de Charette. — Stofflet s'oppose à la paix. — Entrée triomphale des Vendéens à Nantes. — Proclamations de Charette et de Stofflet.— Séance du 13 mars à la Convention. — Reprise des hostilités contre Stofflet. — Le siége du clocher de Chanzeaux. — Stofflet signe la paix. — L'agence royaliste à Paris. —Lettre du régent de France à Charette. —Déclaration de guerre des chefs royalistes après la mort de Louis XVII. — Leur manifeste contre la Convention.

Une transaction pareille, faite sur les ruines de la Vendée, devait, comme tous les traités où chacun apporte son contingent de sacrifices, mécontenter les deux partis extrêmes. Les ardents révolutionnaires proclamèrent avec des cris de rage que cette négociation était le premier pas fait vers la royauté. Les royalistes purs annoncèrent que c'était ajourner indéfiniment le retour de la monarchie, et que reconnaître la république n'était qu'une lâcheté. Au château de La Jaunais il ne se rencontrait que des républicains convaincus du besoin de la paix: la Convention

les avait tous choisis dans ce sens; mais on y voyait de fougueux royalistes, Delaunay, Le Moëlle et Savin, qui déjà à la réunion de Vieillevigne s'étaient opposés à tout projet de transaction. Ces trois chefs rêvaient la Vendée aussi forte, aussi compacte que sous Cathelineau; puis, fermant les yeux à l'évidence, ils ne voulaient considérer la révolution que dans l'état de faiblesse momentanée où ses excès l'avaient plongée, et jamais sous l'aspect d'incompréhensible énergie dont elle avait donné tant de preuves.

Au moment de signer les conventions acceptées, Delaunay, Savin et Le Moëlle refusèrent avec violence d'intervenir, et ils abandonnèrent brusquement le lieu des conférences. Tous trois parcoururent les campagnes, rassemblèrent des paysans, et arrivèrent avec eux au quartier-général de Belleville. Delaunay, ambitieux ou traître à son chef, dévoile ce qu'il appelle la trahison de Charette. Les paysans, égarés par ses discours, s'écrient :

«Nous avons d'abord combattu sans général; nous saurons bien encore marcher seuls contre les bleus.»

A la nouvelle de cette irritation, qui peut si facilement se changer en complot, car Charette connaît les intrigues de Delaunay, ce général part en toute hâte pour Belleville. Il se présente aux troupes : sa fermeté calme les esprits; les explications qu'il donne portent la conviction dans les cœurs.

Devant son état-major et ses soldats : « Ce que j'ai fait, dit-il, était nécessaire, et je l'ai fait dans l'intérêt de tous, sans m'arrêter aux murmures ou aux menaces; mais pour cela me croyez-vous donc devenu républicain de-

puis hier? Ce n'est pas une paix que nous venons de conclure; c'est une trève que les besoins de l'armée rendent indispensable. Avec cette trève, que nous ne serons pas les premiers à rompre, car elle nous est trop avantageuse pour que la république ne cherche pas bientôt à l'enfreindre, avec cette trève je peux attendre les secours qui nous sont promis, non pas par l'Angleterre, je compte peu sur elle, mais par l'Europe monarchique et par nos princes, qui ne voudront peut-être pas toujours laisser la Vendée mourir inutilement pour leur cause. Et puis qu'avez-vous à craindre? ne gardons-nous pas nos armes? ne conservons-nous pas notre drapeau? Si l'on a tendu un piége à notre bonne-foi, ne pouvons-nous pas y échapper, puisque nous le prévoyons et que je reste au milieu de vous? »

Les paysans avaient une confiance illimitée en leur général; ses paroles les rallient tous autour de lui. Alors Delaunay, abandonné même par sa division, se retire au quartier-général de Stofflet, dont peu de jours auparavant il demandait la mise en jugement et la mort. Savin et Le Moëlle, qui s'étaient laissés entraîner par un excès de zèle royaliste, trouvent Charette aussi bienveillant pour eux que par le passé; il leur rend leur commandement, puis tous, confondus dans une commune pensée, attendent les armes à la main la réalisation des promesses révolutionnaires.

Mais l'abbé Bernier n'est pas resté inactif dans le camp de Stofflet; il a pris le général par son enthousiasme chevaleresque; ses paroles ont remué dans cette âme généreuse toutes les nobles passions, et il l'a tellement enivré

d'un chimérique espoir que Stofflet déclare traître à la religion et au roi tout Vendéen qui osera l'entretenir de cet important objet. Cependant l'exemple de Charette faisait naître, même auprès de Stofflet, de loyales approbations. Rostaing, commandant de la cavalerie angevine, disait tout haut :

« Sans doute il est beau de mourir pour son prince ; mais il ne faut pas que ce soit un sacrifice inutile. »

Ces paroles, commentées par le bon sens des Angevins, amenaient des défections morales dans le camp de Maulevrier. Les paysans ne refusaient pas de servir la cause de Dieu et du roi ; mais ils sentaient qu'il n'était plus possible de guerroyer avec fruit. La république venait au devant d'eux, offrant d'honorables conditions : ils restaient armés ; ils pouvaient donc attendre et voir si ces conditions étaient aussi franches qu'honorables. Sur ces entrefaites Stofflet reçut l'invitation de se rendre aux conférences de La Jaunais : il s'était fait précéder à Nantes par Trottouin, son chef d'état-major, et les deux frères Martin de La Pommeraie.

Trottouin était un de ces caractères qui ne doivent qu'au hasard une apparence de force. Avocat, puis procureur-syndic de Thouars, il était devenu royaliste par circonstance ; son intarissable faconde et la souplesse de son esprit l'avaient placé très avant dans les bonnes grâces de Bernier. Sans talents militaires, sans même avoir combattu, il fut imposé à Stofflet en qualité de major-général : c'était à ce titre qu'on l'envoyait près des conventionnels pacificateurs. Il vit Ruelle ; celui-ci, qui avait eu la pudeur de ne pas faire jouer auprès des Vendéens les ressorts de cor-

ruption tant recommandés par le comité de salut public, devina promptement dans le chef d'état-major de l'Anjou plus de complaisance et d'abandon. Trottouin se chargea d'amener son général à des idées pacifiques ; il fit plus, sans y être autorisé il signa furtivement un traité de paix. De retour à Maulevrier, il engage Stofflet à convoquer un conseil de guerre ; il veut tenir l'engagement qu'il a pris, et donner des gages aux représentants. Un cri général de : Le roi ou la mort ! interrompt sa harangue. L'assemblée composée de laboureurs, braves soldats sans contredit, royalistes dévoués, mais politiques peu expérimentés, refuse de suivre Trottouin dans ses développements. Le chevalier de Rostaing inclinait pour la paix; il était aimé et respecté : il donne son avis avec bonne foi et fermeté. Les paysans, qui de leur propre autorité coupaient la parole à Trottouin, saisissent admirablement les motifs de Rostaing ; ils les approuvent avec sincérité ; puis du consentement de Stofflet il est décidé que trois négociateurs, Laville-Baugé, Renou et Gilbert, seront députés vers les conventionnels ; autorisation leur est donnée d'acquiescer aux clauses et conditions acceptés par les généraux du bas Poitou et du centre.

Charette, qui ne comprenait la Vendée qu'avec une dictature militaire, n'avait jamais obéi; mais, appuyé sur son génie et sur son énergique volonté, il voulait, dans une pensée de bien général, réunir sous son commandement toutes les troupes qui agissaient isolées : tel avait été son but depuis le jour où la violence des paysans l'avait placé à leur tête. L'expérience lui démontrait qu'il était dans le vrai ; il n'en départait pas. Il fut accusé d'ambi-

tion et d'intrigue : il laissa passer ces accusations sur sa tête ; mais elles se renouvelèrent avec plus de vivacité aux conférences de La Jaunais. Par son influence il avait entraîné dans des idées de conciliation Flenriot et quelques chefs de l'Anjou. Prudhomme, divisionnaire du Loroux, réunit sa troupe à l'armée de la basse Vendée. Les frères Gogué qui avaient sous leurs ordres les rassemblements de La Loué et de Saint-Julien, Oger, qui commandait les paroisses du district de Saint-Florent, Richard et Monnier, deux autres chefs divisionnaires, se rallièrent à Charette ; ils firent cause commune avec lui. Ce fut à La Jaunais qu'au milieu des préoccupations d'une négociation épineuse le général augmenta ainsi ses forces ; mais il se rencontra là un homme que toute sa gloire, que toute son habileté ne purent attirer à lui.

Cet homme était Cheton, le terrible paysan angevin dont les bleus avaient si souvent maudit l'adresse dans le maniement des armes. Cheton avait une réputation de sang-froid et de bravoure si universellement reconnue, on le savait d'un royalisme si pur que Charette mit en jeu tous les moyens de séduction pour le gagner ; mais Cheton était dévoué à Stofflet. Il ne voyait pas son général appelé aux conférences ; il crut qu'on voulait négocier à son insu, et, témoin de toutes les conquêtes déjà faites sur l'armée d'Anjou, il refusa d'en augmenter le nombre. Il alla plus loin ; il partit en toute hâte pour Maulevrier. A peine arrivé, il raconte au conseil les événements qui se passent ; il dit que si Stofflet ne se transporte pas sur-le-champ à La Jaunais Charette signera sans lui, et entraînera une grande partie de l'armée angevine. Stofflet, accompagné

de l'abbé Bernier, de son état-major et de ses chasseurs, se rend à La Jaunais Le traité était conclu, et Charette venait de partir pour apaiser la sédition de Belleville.

Stofflet était d'un caractère emporté; il ne savait concentrer ni ses affections ni ses haines. En ce moment il avait près de lui le curé de Saint-Laud, devenu son mauvais ange. Bernier lui dit que Charette s'est joué de lui, qu'il l'a trahi comme il vient de trahir la cause de Dieu et du roi. Stofflet s'indigne. Ruelle et Bureau de La Batardière s'approchent d'un ton caressant; ils proposent au général d'adhérer à la pacification telle qu'elle vient d'être signée :

« Au diable la république ! au diable Charette ! » s'écrie Stofflet en poussant son cheval au galop.

Puis il disparut avec son escorte. Il passait non loin de Beaurepaire, quartier-général de Sapinaud : Bernier lui conseille de prendre pour otages le général de l'armée du centre et Fleuriot de La Fleuriaye qui se trouve avec lui. Les chasseurs détachés pour cette double arrestation investissent la demeure de Sapinaud : il était nuit. Ce dernier et La Fleuriaye ont le bonheur d'échapper à une colère que le curé de Saint-Laud aurait peut-être rendue aussi sanglante pour eux que pour Marigny.

A peine de retour à son quartier-général Stofflet, toujours sous l'influence d'une irritation qui peut-être n'était pas sans motif, et Bernier, qui calculait tout, donnent ordre à un détachement de chasseurs de s'emparer de Prudhomme et de Martin de La Pommeraie : celui-ci prend la fuite. Rostaing et Bérard sont gardés à vue comme soupçonnés de partager les idées de Charette.

Tandis que Stofflet et Bernier se livraient à de pareils

actes de rigueur pour empêcher les chefs divisionnaires et l'armée d'Anjou de traiter avec la révolution Charette s'était rendu au château de La Jaunais le 25 février 1795. Les représentants, inquiets de l'attitude hostile prise par Stofflet, pensèrent que le meilleur moyen de l'amener à suivre l'exemple de son compagnon d'armes était d'obtenir la sanction définitive du général poitevin et son entrée à Nantes. Cette condescendance à un vœu depuis longtemps exprimé le liait autant qu'un traité; par là on réduisait Stofflet à l'isolement. Le jour même où le général, cédant aux instances et aux prières des conventionnels, arrivait à La Jaunais, il rencontra pour l'y recevoir un ecclésiastique dont le nom, cher à la Vendée, ne se trouve impliqué dans aucune intrigue; c'était le bénédictin Pierre Jagault. Échappé aux désastres de la grande armée, il avait longtemps partagé avec mesdames de Donnissan et de Lescure l'hospitalité que les Bretons accordaient aux Vendéens. Il mit à profit ses premiers moments de liberté pour aller au devant de Charette, et se porter médiateur entre lui et Stofflet.

Dans les manuscrits de l'abbé Jagault, qui sont entre nos mains, nous lisons les détails de cette entrevue.

« M. de Charette, dit l'ancien secrétaire général du conseil supérieur, était à la fois triste et joyeux; il me reçut avec une grande bonté, et me dit : « Me blâmez-vous, comme M. Bernier, pour avoir signé une paix nécessaire? » Je lui répondis : « Non, général; et, dans la situation où se trouve le pays, je vous approuve de tout mon cœur de ce que vous avez fait. Mais était-il utile à

la Vendée de vous séparer de M. Stofflet et de conclure sans lui ? » M. de Charette me dit : « J'aime et j'estime Stofflet : c'est un bon soldat et un général intelligent ; mais il est mal entouré : on lui a conseillé de résister à toutes les invitations. »

« Je ne voulais pas entrer dans des démêlés dont j'ignorais la cause, car alors je ne connaissais que fort inexactement les événements. Je répondis donc : « J'ignore si M. Stofflet a des plaintes fondées à faire valoir ; mais, général, il est à la tête d'une armée royale ; il dispose d'une partie du pays, et vous ne voulez certainement pas, en traitant seul, abandonner ses divisions et l'Anjou à la fureur des révolutionnaires. » M. de Charette se leva ; puis après s'être approché de moi : « Nous ne nous connaissons à peu près que de réputation, me dit-il ; mais vous en savez assez sur mon compte pour être bien persuadé que je ne laisserai jamais souffrir un Vendéen tant que j'aurai une épée, et nous n'abandonnons pas nos armes. Mais avez-vous un moyen sûr pour faire qu'enfin tout le monde s'entende ?—Je le crois, répondis-je. Il faut traiter M. Stofflet avec égards et loyauté. »

« Le général me dit qu'il était tout disposé à un rapprochement que l'abbé Bernier cherchait à rendre impossible, mais qu'il était tellement pressé par les représentants de paraître à Nantes qu'il ne croyait plus pouvoir différer.

« Ils me croiraient, ajouta-t-il, de mauvaise foi. Je sais que ce traité n'est pas possible longtemps, l'orgueil de la république en souffre trop ; mais, tout en me prépa-

rant à une guerre que j'attends, je ne veux pas qu'on dise que j'ai manqué à ma parole. »

« J'offris à M. de Charette de courir à Maulevrier; il me donna quatre cavaliers pour escorte, et me dit au moment où je montais à cheval : Répétez bien à Stofflet que je n'ai pour lui que de l'estime et que je suis prêt à tout faire pour le contenter personnellement. Je partis; arrivé à Maulevrier, je vis le général avec lequel j'étais très bien, surtout à dater de la campagne d'au-delà la Loire, où il avait été si dévoué; je lui fis part des sentiments de M. de Charette. L'abbé Bernier était chez madame de la Pomelière, au château du Lavoir. M. Stofflet me promet de se réconcilier avec M. de Charette.

« Il a bien sa tête, me dit-il, mais j'ai la mienne aussi. Je sens qu'il faut traiter, sauf à reprendre les armes plus tard. Je traiterai donc en commun avec Charette. »

« Après cet entretien je repartis aussitôt, continue le bénédictin; mais ce que le général m'avait fait pressentir arriva; les représentants ne lui laissèrent ni trève ni patience. Lorsque j'arrivai à La Jaunais il était parti pour Nantes. J'écrivis de suite à M. Stofflet, le prévenant de ce qui se passait, et surtout lui disant que M. de Charette était innocent d'une démarche que la seule force des choses le contraignait à faire. »

Tel est le récit de l'abbé Jagault, qui explique bien clairement la position des deux généraux.

Le 26 février 1795 une salve d'artillerie annonce aux Nantais que Charette et son état-major touchent au pont de Pirmil. La foule est immense, car dans la pensée de la ville de Nantes ce n'est pas une banale cérémonie qui

commence ; il s'agit pour ses habitants de leur commerce si longtemps compromis par la guerre, de leur repos et peut-être aussi de l'oubli des calamités dont ils ont été les témoins, les victimes ou les auteurs pendant les noyades. Le général Canclaux est à côté du général Charette: l'un a son costume, son écharpe, sa cocarde de républicain ; l'autre, monté sur son cheval de bataille, déploie ce luxe de bon goût qu'il aimait tant. Vêtu de bleu, ceint d'une écharpe blanche aux franges et aux fleurs de lis d'or, la tête ornée de son panache, auquel comme à celui d'Henri IV les royalistes se sont si souvent ralliés dans le combat, il s'avance au milieu de cette population ivre de joie; quatre de ses officiers sont derrière lui avec quatre officiers de Canclaux, puis les états-majors des deux armées du bas Poitou et du centre, avec leur cocarde blanche, viennent ensuite confondus avec l'état-major de la république. La garde nationale forme la haie ; la cavalerie et les guides de Charette s'avancent en ordre de bataille, drapeau déployé ; à leur suite apparaissent deux voitures surmontées d'un bonnet de la liberté. Les représentants, signataires du traité de La Jaunais, les occupent ; elles sont précédées de la musique militaire. Ce cortége si nouveau et si extraordinaire est fermé par la cavalerie républicaine.

A la vue de Charette, auquel Canclaux, avec une courtoisie de vieux gentilhomme, fait les honneurs de cette journée, la foule qui encombre le quartier des ponts s'étonne d'abord ; elle applaudit ensuite. Un cri de vive le roi ! sort de quelques bouches. Ce cri va peut-être trancher la question que, dans les conférences de La Jaunais, per-

sonne n'a osé franchement aborder. Bureau de La Batardière, l'ordonnateur de la fête, se jette au milieu des groupes : « Vive la paix ! s'écrie-t-il. Vive la paix ! répètent les conventionnels, agitant par les portières de leurs voitures le drapeau tricolore. Vive la paix ! proclament les officiers et les soldats des deux armées. Le peuple émerveillé couvre Charette de ses acclamations ; on eût dit un prince bien aimé rentrant dans sa capitale après une guerre glorieuse. A ces démonstrations le visage habituellement froid et sévère du général s'attendrit ; il remercie du geste et de la voix ; il salue ce peuple qui honore son courage, qui rend justice à son dévouement ; puis, avec tout son cortége de royalistes et de républicains, il parcourt les places et les principales rues de Nantes. Ce fut partout le même accueil, partout la même joie, partout le même cri de vive Charette ! En passant devant la place du Bouffai, dont le sang des Vendéens avait si souvent inondé les pavés pendant le règne de la terreur, le front de Charette s'assombrit ; il soulève son chapeau en témoignage de respect. Le général Canclaux saisit cette pensée de deuil ; il s'y associe ; les états-majors des deux armées suivent l'exemple de leurs chefs.

La demeure des représentants pacificateurs reçut après cette promenade triomphale le général royaliste, devenu l'hôte des délégués de la Convention. Les brigands de la Vendée, qu'un ordre des autorités désignait sous le nom de frères égarés, furent accueillis dans toutes les maisons avec une joie qui tenait du délire. Les souvenirs cruels semblaient avoir été mis en oubli. La Loire n'était pour tous qu'un fleuve ordinaire, et, dans les premiers épan-

chements de leur bonheur, tous jurraient de ne jamais renouveler une aussi triste guerre. Tous ce jour-là étaient sans doute de bonne foi : on ne peut commander un enthousiasme aussi universel.

Charette s'était prêté à cette fête avec résignation ; elle pouvait flatter son orgueil de chef royaliste ; mais elle froissait ses sentiments intimes, et elle ne le laissait pas sans inquiétude sur l'avenir. Ruelle et Bureau s'aperçoivent de ses préoccupations ; le représentant l'entraîne presque malgré lui à la société populaire. Là Charette, vaincu par les instances des conventionnels, fait à la paix le sacrifice de ses insignes. Le soir on le conduit au théâtre ; des acclamations sans fin accueillent son entrée, mais le général était sombre et inquiet : il avait presque des remords de ces expansions d'une félicité dont il prévoyait le terme. Au milieu du spectacle un hymne, dont Bouchard, aide-de-camp de Canclaux, avait composé les paroles, fut chanté par le poète lui-même, et répété en chœur par la foule. Ruelle, Canclaux et les administrateurs nantais essayèrent de retenir plus longtemps dans la ville le général du bas Poitou, mais leurs efforts furent infructueux. Charette était mécontent de lui et des autres ; le lendemain il retourna à son camp.

Alors les portes de Nantes s'ouvrirent devant tous les Vendéens que le plaisir ou leurs affaires pouvaient y attirer. Les jeunes gens des armées de Charette et de Sapinaud y accoururent en foule ; les représentants les traitaient avec distinction, les invitaient à leur table, et leur faisaient tous les honneurs. Ces jeunes gens, avec leurs cocardes et leurs écharpes blanches, se livrèrent bientôt

à des excès condamnables ; ils insultèrent publiquement les couleurs adoptées par la nation ; ils firent du sentimentalisme royaliste lorsque leurs chefs, plus prudents qu'eux, ne faisaient que de la politique. Ils eurent des sarcasmes et des moqueries pour tout ce qu'à tort ou à raison la république vénérait. Les conventionnels tolérèrent avec une perfide adresse ces déportements, dont ils se promettaient bien en temps donné de tirer avantage ; mais la commune de Nantes, dont ces plaisirs de royalistes blessaient les susceptibilités révolutionnaires, invita les représentants à défendre aux volontaires de Charette de porter dans la ville de Nantes les insignes de leur parti ; les conventionnels se rendirent à cette invitation. La jeunesse vendéenne ne voulut plus reparaître à Nantes, et le calme se rétablit dans les esprits.

De tous les points de la Bretagne on voyait chaque jour se présenter à l'hôtel des délégués pacificateurs les proscrits que la guerre ou les persécutions avaient forcés à abandonner le Poitou et l'Anjou. C'était une réaction qui s'opérait dans les idées, mais une réaction pour l'ordre et la véritable liberté. Ruelle, afin de donner un gage authentique de son désir du bien, avait choisi pour secrétaire Maccurtin, royaliste dévoué, et qui à ce titre avait été longtemps renfermé dans les prisons de la Convention. Ruelle, encouragé dans ses projets de réconciliation générale par madame Gasnier Chambon, accueillait avec bonheur tous ceux qui arrivaient demandant leur radiation des listes de proscription. Mesdames de Donnissan et de Lescure, la mère du général d'Antichamp, qui pour cacher son nom et sauver sa vie s'était vue réduite

pendant plus d'un an à garder par charité les vaches d'un administrateur de district, madame de Bonchamp, qui avec ses deux enfants en bas-âge avait long-temps vécu dans le tronc d'un arbre, et qui en en sortant pour chercher des secours tomba entre les mains des bleus qui la condamnèrent à mort, et un grand nombre de Vendéennes se présentèrent à Nantes pour profiter de la pacification. Les conventionnels se montraient pleins d'égards et d'affabilité envers toutes ces victimes, qui trouvaient dans le républicain Haudaudine, l'un des cinq mille prisonniers sauvés par Bonchamp au passage de la Loire, tous les secours dont elles avaient besoin. Plusieurs autres négociants de cette ville mirent comme Haudaudine leur crédit à la disposition des proscrits.

Mais ces avances faites au parti royaliste ne satisfaisaient guère les exaltations de quelques-uns. Le traité signé par Charette n'avait pas été rendu public. La Convention craignait d'avouer les humiliantes conditions que la Vendée lui avait imposées ; elle traînait en longueur, espérant toujours rencontrer dans ses ajournements indéfinis un moyen de pallier cette honte devant les exaltations républicaines.

Ce mystère inquiétait les esprits, et faisait supposer aux deux partis qu'ils pouvaient bien être sacrifiés à l'ambition de leurs chefs. On disait aux royalistes que Charette avait abandonné la cause du roi ; on répétait aux révolutionnaires que le traité de La Jaunais contenait des clauses favorables au rétablissement du vieux trône. L'abbé Bernier surtout n'épargnait pas les insinuations contre Charette. Afin de calmer ces inquiétudes le général adresse à la Vendée cette proclamation :

« Votre malheureux pays a été dévasté. Une soldatesque effrénée a exercé sur vos personnes et sur vos propriétés les plus horribles brigandages. La Convention nationale contracte aujourd'hui l'engagement de vous indemniser de vos pertes et de réparer, s'il se peut, tous les maux causés par un régime de proscription et d'injustice. Des secours vous sont accordés pour rebâtir vos chaumières; des bestiaux vous seront rendus pour faire revivre l'agriculture. Vous ne paierez d'impôts qu'au moment où une position plus heureuse vous donnera les moyens de subvenir aux besoins de l'état. Vous avez fourni pour la subsistance des armées le fruit de vos sueurs et de vos économies; nous vous en avons donné des reconnaissances; la Convention nationale en acquittera le montant. Notre religion, nos droits, tout nous est garanti par ce traité. Nous rentrons dans le plein exercice de notre liberté religieuse et civile; nous restons armés et chez nous. Quelles inquiétudes peuvent donc agiter vos cœurs! »

Un langage aussi franc apaisa les craintes et dissipa les soupçons; mais il n'empêcha pas l'abbé Bernier d'exciter par des discours artificieux Stofflet et ses officiers contre les chefs qui avaient pris part à la pacification. Bernier espérait, en mettant Charette au ban de la Vendée, régner seul dans les pays insurgés sous la sauvegarde de l'épée de Stofflet. Après avoir, dans un conseil de guerre tenu à Jallais, fomenté les haines et allumé les discordes, il fit signer le 2 mars à Stofflet et à cinquante-trois officiers de l'armée d'Anjou un arrêté où il était dit:

« Nous, général en chef et officiers-généraux de l'armée catholique et royale d'Anjou et du haut Poitou, instruits et vivement affectés du lâche abandon qu'ont fait de leurs postes MM. de Charette, de Couëtus, Sapinaud, Fleuriot, de Bruc, Béjarry et Prudhomme et de leur réunion aux ennemis de l'état;

« Considérant que cette réunion n'a pu s'effectuer qu'à des conditions également contraires au bien général, aux intérêts du peuple et aux droits imprescriptibles et sacrés de l'autel et du trône;

« Voulant, par des mesures promptes et vigoureuses, arrêter les progrès de la séduction, et offrir aux populations restées fidèles à Dieu et au roi un centre d'union et un point de ralliement, avons à l'unanimité déclaré et arrêté de nous opposer par tous moyens à ce qui vient d'être fait à La Jaunais. »

Le 4 mars Stofflet, qui, comme Charette, sent toutes les nécessités de la paix, Stofflet qui, tour à tour guidé par le curé de Saint-Laud, a refusé d'entrer en négociation, et qui, livré à sa propre impulsion, a voulu traiter, fait afficher une proclamation en réponse à celle que Charette venait de publier.

« Le voile est déchiré, dit l'abbé Bernier dans cette proclamation; les traîtres sont connus; leur main criminelle a signé sans frémir l'arrêt déshonorant qui détruit la religion, le trône et la noblesse. Sachez que pour tromper et séduire vos chefs on fit briller à leurs yeux les trésors de la république. Diront-ils que l'exercice paisible

de votre religion vous est accordé et que la Convention vous indemnisera de vos pertes? Quelle imposture! La république vous rendra-t elle vos enfants, vos épouses, vos pères, vos amis, barbarement égorgés? Diront-ils qu'elle acquittera le montant des objets que vous avez fournis pour la guerre? Mais ce qu'on ne vous dit pas, c'est qu'il faut abandonner la monarchie, reconnaître avec la république sept cents tyrans au lieu d'un roi, livrer votre artillerie, vos grains, vos subsistances, et alimenter au prix de votre sang la république et ses soldats..... »

Ce document, que le dépit de ne pas avoir été appelé aux négociations arrachait au curé de Saint-Laud, n'émut pas l'impassible Charette. Après l'avoir lu il se contenta de dire :

« Je plains Stofflet ; c'est un insensé! Bernier le perdra. »

Le chef angevin était, en effet, plus à plaindre qu'à blâmer. Il croyait que dans cette Vendée, ravagée par tous les fléaux à la fois, l'enthousiasme du 12 mars 1793 n'était pas éteint sous les ruines ou dans le sang de tant de villages et de tant de familles. Il y avait sans doute quelque chose de vrai dans cette pensée ; il était noble à ce pauvre garde chasse d'espérer encore contre toute espérance ; mais ce qui était coupable, et ce dont il faut bien plus accuser Bernier que Stofflet, c'était d'essayer de flétrir par la calomnie des hommes qui ne partageaient pas la même opinion, mais qui, comme Charette, Sapinaud, Coëtus, Fleuriot et le reste des officiers du bas

Poitou et du centre, avaient cru accomplir un rigoureux devoir.

Sans doute aux yeux de la révolution la paix proposée pouvait porter un coup funeste à la Vendée militante, et anéantir les progrès des partis naissants sur la rive droite de la Loire, ainsi que dans la Bretagne et la Normandie. Les douceurs du repos, les intérêts de famille ou de fortune devaient détremper les âmes et détendre tous les ressorts moraux qui soutenaient le dévouement. Mais toutes ces craintes, fondées ou non, ne fallait-il pas les faire tomber en présence des douleurs de la Vendée et surtout en face de cet avenir affreux qui se préparait pour elle? Valait-il mieux mourir, sans une chance probable de succès, qu'accepter de la Convention le traité dont Charette avait été l'arbitre? Un parti, quel qu'il soit, doit-il, arrivé au dernier degré de la souffrance, se raidir dans une obstination seulement glorieuse pour quelques individus, et précipiter dans la mort tous ceux qui l'ont suivi?

Charette et ses officiers, bons juges en matière d'honneur, inclinèrent pour. Stofflet et son état-major se prononcèrent contre; mais l'abbé Bernier qui, plus tard ouvrira des négociations avec le Directoire et le Consulat, ne devait pas, dans ces graves circonstances, violenter la conscience du général qui se confiait à lui. Il ne devait pas surtout exciter, par d'odieuses accusations, les rivalités militaires des deux chefs. C'est un crime que tous les services antérieurs ne pourront jamais excuser.

Les Angevins n'ont donc point accepté les conditions offertes par les représentants. Canclaux se dispose à

reprendre contre eux les hostilités. Le 4 mars, Bernier publiait un manifeste dans lequel Charette était dénoncé. Celui-ci ne s'en effraya pas, parcequ'il savait bien que jamais les royalistes n'en viendraient aux mains entre eux; mais le 12, Julien Prudhomme, qui avait été arrêté au milieu de sa division, près du Fief-Sauvin, était traduit devant une commission militaire; Stofflet la présidait. Prudhomme fut condamné à mort, pour, dit la sentence, avoir cherché à débaucher ses officiers et ses soldats, avoir passé au service de la république, enfin pour avoir abandonné le parti royaliste. Les chasseurs de Stofflet, chargés de l'exécution de ce chef divisionnaire, le massacrèrent à coups de sabre.

On vient de voir Charette et ses officiers mis en état de suspicion, et déclarés traîtres à la Vendée. Dans le même moment la Convention était accusée, par la mauvaise queue des révolutionnaires, de tendre, par ses actes pacificateurs, au rétablissement de la royauté. C'est ainsi que toujours, dans les extrêmes, il se rencontre d'inconciliables exagérations, enfantées par un sentiment louable, quoique peu réfléchi, mais le plus souvent produites par des ambitions dédaignées ou par une obstination cachant sa nullité sous les apparences d'une consciencieuse obstination.

Les conditions du traité de La Jaunais n'avaient pas encore été rendues publiques. La Convention redoutait pour sa sûreté les conséquences qu'elles devaient entraîner. En annonçant que Charette avait traité de puissance à puissance, et dicté presque tous les articles, on craignait un de ces soulèvements populaires dont les

Jacobins, persécutés à leur tour, pouvaient tenter les chances. La Convention avait eu bien des motifs pour implorer la paix; elle avait surtout ses raisons pour ne point donner d'inquiétudes à l'armée de Charette, et pour museler l'effervescence des hommes d'insurrection dont elle cherchait à comprimer peu à peu les instincts. Les représentants Ruello et Delannay (d'Angers) furent appelés dans le sein de l'assemblée, et, le 13 mars, Delaunay terminait son discours sur les explications relatives au traité par cette phrase :

« Nous avons examiné ce qu'il était de la sagesse et de la prudence d'accorder pour la conciliation des esprits et le maintien de la paix ; nous l'avons accordé. » Et il s'arrêta là.

Ruelle fut plus explicite.

« Ce que vous venez d'entendre, dit-il, prouve que vos délégués n'ont point trahi la républiqne, et qu'ils sont dignes de toute la confiance de la nation. Cependant la malveillance s'agite contre eux ; elle répand qu'ils ont favorisé les royalistes par des articles secrets. Tout à l'heure même, dans cette enceinte, nous avons eu la douleur d'entendre dire que nous venions tromper la Convention sur le véritable état de la Vendée, qu'il n'y avait qu'une trève de conclue, et que la guerre allait renaître. Cela n'est pas possible. Nous avons vu de près les chefs vendéens. Ils nous ont inspiré une entière confiance par leur loyauté. »

Dans ce moment, Bureau de la Batardière, qui avait obtenu les honneurs de la séance, s'approche de la barre de la Convention, et lui fait hommage des drapeaux de

Charette au nom même de ce général. Il les dépose au pied de la tribune. A la vue de l'étendard royaliste un cri unanime de Vive la nation! part des tribunes publiques et de tous les bancs législatifs. Le délire s'empare de toutes ces imaginations républicaines, dont on flatte l'orgueil. Sous le coup de cet enthousiasme préparé à l'avance et amené pour faire passer sans discussion et inaperçus les arrêtés relatifs à la Vendée, arrêtés qui pouvaient froisser l'orgueil républicain, l'assemblée vote à l'unanimité tous les articles signés à La Jaunais.

Le peuple avait eu un spectacle inattendu; on lui avait fait hommage du drapeau blanc. Il se crut vainqueur, et se retira satisfait des explications qu'on s'était bien gardé de lui donner. C'était une surprise de tribune ainsi qu'on en rencontre tant dans les fastes parlementaires.

Le jour même où les représentants de la nation escamotaient avec tant de patriotique adresse la discussion et le vote sur le traité de La Jaunais, le général Canclaux, qui se portait contre les Angevins avec l'armée républicaine, reçut une lettre ainsi conçue, et signée par le général Stofflet et ses officiers :

« Monsieur,

« A l'instant où nous marchions à votre rencontre nous avons reçu une invitation de nous rendre à Rennes pour l'entrevue qui doit y avoir lieu. L'amour de la paix et du bonheur général étant notre seul mobile, nous avons nommé des députés qui sont en marche; vous pouvez être assuré qu'ils partagent nos sentiments. Si vous êtes porté pour la paix et pour la justice, vous voudrez bien éva-

cuer jusqu'à la fin de l'entrevue un pays où votre présence annonce des intentions hostiles. »

Canclaux en effet venait d'entrer en campagne; Chalonne et Saint-Florent étaient tombés en son pouvoir. D'un côté le général Legros, à la tête des troupes cantonnées dans le camp de Chiché, s'avançait pour faire sa jonction avec le corps d'armée qui avait déjà envahi les paroisses de Maulevrier, de Cérisay, de Chollet et de Châtillon; d'un autre côté le général Caffin se disposait à traverser la rivière du Layon : les frères Cadi, auxquels la garde en était confiée, disputent courageusement cet important passage. Le général Bardou et le chef d'escadron Rateau tombent morts sous des balles royalistes; le combat dura longtemps; mais enfin, secondé par son artillerie et par de nouvelles forces qui lui arrivaient à chaque instant, Caffin franchit le Layon et va prendre poste à Chemillé.

Les prédications de Bernier, son influence toujours croissante, avaient réuni autour du général Stofflet près de six mille volontaires; il les dirige sur Saint-Florent; mais, enveloppé bientôt par des forces supérieures, il sent toute l'imprudence d'un engagement qui peut lui être fatal, surtout dans la situation où il s'est placé; il ordonne la retraite; elle s'opéra sans perte, car les bleus, agglomérés sur quelques points, ne pouvaient suivre les blancs se répandant volontairement dans toutes les directions. Quant à Stofflet, il faut pour rentrer dans son camp qu'il perce une division ennemie; il est cerné sur tous les points. Une ruse de guerre est

sa dernière, sa seule ressource : il la tente. Avec cent cinquante cavaliers qu'il a choisis pour son coup de main il se présente au château de La Tremblaye, près de Mortagne, où Lescure fut blessé à mort. C'est là que le général Legros a établi ses quartiers. Au qui vive! des sentinelles avancées le chef vendéen répond avec assurance : Royalistes! Les républicains courent aux armes. « Je vais, reprend Stofflet sans se déconcerter, conférer de la paix avec les représentants de la nation. Soldats, laissez passer le général des brigands. »

Les bleus ouvrent leurs rangs; ils portent les armes à Stofflet, qui traverse au pas toute cette division, et qui par ce stratagème déjoue les plans formés par Canclaux pour s'emparer de sa personne. Ce fut alors, 13 mars 1795, qu'il lui adressa la lettre citée plus haut. Canclaux venait d'être victime d'une ruse de guerre; il ne voulut pas une seconde fois tomber dans le piége, et il répondit le 14 :

« La conférence qui doit avoir lieu à Rennes n'a pour objet que d'ajouter des signatures à celles qui ont déjà été données. Vous pouvez vous adresser aux représentants qui sont en Vendée. »

Une entrevue a lieu à Mortagne entre le général angevin, neuf conventionnels et Canclaux. On propose à Stofflet de signer la paix; on lui offre pour prix de sa signature tout ce qui peut flatter son amour-propre ou son ambition. Une seule condition est mise à ces offres. Le général s'engagera « pour la forme, comme Charette l'a fait, lui dit-on, à reconnaître la république française. »

Stofflet répond : « Je ne trahirai jamais la cause pour laquelle j'ai pris les armes. » A ces paroles Canclaux s'écrie : « Général, ce que vous faites là est digne d'un brave. » Cette entrevue n'amène donc aucun résultat. Alors le général républicain presse la marche de toutes ses colonnes; on fouille la forêt de Vezins dans tous les sens; Stofflet venait d'en sortir. Avec quelques centaines d'hommes il se glissait chaque jour au milieu des divisions ennemies, il menaçait l'avant-garde d'une colonne, surprenait l'arrière-garde d'une autre, inquiétait et tenait en échec tous les corps d'armée, puis, à l'aide de sa parfaite connaissance des localités, il échappait à toutes les poursuites.

Ce système de guerre déconcertait Canclaux; il ordonne aux généraux sous ses ordres de battre tout le pays, d'occuper les habitants, et de les empêcher par ces mesures de précaution de se réunir à Stofflet.

Les généraux Caffin et Friederichs prennent le commandement de deux de ces colonnes, puis le 9 avril 1795, au point du jour, ils se trouvent devant le village de Chanzeaux. Comme les paroisses des Échaubroignes, d'Yzernai, des Aubiers et de toutes les campagnes renfermées dans le pays des Mauges, Chanzeaux a produit presque autant de héros que de soldats. C'est à Chanzeaux que sont nés Forêt et Legeay, deux de ces Vendéens taillés sur les guerriers créés par Homère. Le bruit se répand dans le village que les colonnes ennemies ont l'intention de détruire le peu de maisons qu'a laissées debout l'incendie dont ce village a été plus d'une fois la proie quand la révolution avait donné pour ordre du jour à ses soldats le feu et la mort. A cette nouvelle on s'armo à la hâte.

Le petit nombre des habitants rend toute résistance inutile; mais il faut sauver les femmes et les enfants, et par une sublime résignation se sacrifier pour leur laisser le temps de se réfugier dans les bois.

L'ancien sacristain de Chanzeaux, Maurice Ragueneau, dont le nom a acquis quelque célébrité parmi les plus intrépides, se met à la tête des dix-sept hommes allant faire de leur village de nouvelles Thermopyles; ils sont suivis par dix femmes qui préfèrent la mort avec leurs maris ou leurs frères à la vie sans eux, à la vie qu'elles devraient à un trépas dont elles se sentent dignes de partager la gloire. L'abbé Blanvillain imite cet exemple; c'est le curé de Chanzeaux. Il a prêté le serment à la constitution civile du clergé; mais, revenu de son erreur, il reste parmi ces pieux chrétiens pour les encourager à bien mourir. Ragueneau fait porter dans le clocher des cartouches et des vivres; car c'est dans le clocher qu'il veut se retirer, dans le clocher qu'il veut combattre.

Maître du bourg, où il n'a rencontré personne, Caffin entoure l'église; il somme les habitants qui s'y sont réfugiés de se rendre : il leur promet la vie sauve. De telles promesses avaient été si souvent faites aux paysans et si vite après noyées dans leur sang qu'à ces propositions ils répondent par un cri unanime de *Vive la religion! vive le roi!* Alors le combat commence. Ragueneau a tiré un admirable parti de la disposition des lieux; il place à chaque ouverture les hommes les plus adroits à manier le fusil : les femmes sont occupées à charger les armes, puis avec une merveilleuse promptitude elles les passent à leurs maris. Au milieu de ces quelques hommes qui se sont pré-

parés à un trépas volontaire on entend Ragueneau défiant les républicains, excitant ses compagnons, et faisant feu presqu'au même instant. Les républicains pénètrent dans l'église. Ragueneau profite des entre-deux de poutres de la sonnerie pour continuer ses décharges.

Cet étrange combat, où les bleus sont décimés sans pouvoir se venger, dure depuis cinq heures, et ils n'ont fait aucun progrès; ils ne connaissent même pas le nombre de leurs adversaires. Quelques soldats conçoivent l'idée de mettre le feu à ces ruines, où déjà l'incendie a deux fois passé. La paille et le bois nécessaires sont apportés. Ragueneau a prévu cette tentative. Tout à coup il commande une décharge générale. Les bleus, mutilés, reculent. Cependant, à l'aide des cadavres, ils élèvent un immense bûcher. Le clocher est la proie des flammes; elles tourbillonnent et montent jusqu'à sa voûte. Ceux qui y sont renfermés attendent la mort en silence. L'abbé Blanvillain est blessé; il parle de demander merci.

« Ah! monsieur le curé, s'écrie Ragueneau, est-ce bien à vous de mendier votre vie? Vous trouvez une occasion de racheter par le martyre le serment sacrilége que vous avez fait, et vous ne la saisissez pas! »

Ces paroles devaient convaincre l'abbé Blanvillain. Il se dévoue à la mort. Des tourbillons de feu s'élancent autour des planches sur lesquelles les assiégés se sont réfugiés. L'abbé Blanvillain, dont la cuisse est percée d'une balle, voit un de ses paroissiens qui va mourir. Il veut lui porter les secours de la religion. Il étend la main, confie à une femme le saint-ciboire où sont renfermées les hosties; il va franchir la planche qui le sépare du blessé.

Il chancelle et tombe sur la voûte embrasée. Seul au milieu des balles sifflant autour de lui, Ragueneau combat encore. Enfin il est frappé d'un coup mortel. Sa sœur, belle jeune fille de vingt ans, se jette sur son corps : on cherche à la retirer des flammes. «Laissez-moi mourir, s'écrie-t-elle; non, ce n'est pas offenser Dieu qu'échapper par la mort à ces monstres ! Mon Dieu ! ayez pitié de moi. » En achevant ces mots elle se précipite de nouveau dans les flammes.

Cinq femmes et treize hommes vivaient encore, mais le combat avait cessé faute de munitions. Tous attendaient le trépas, priant et cachant leurs têtes entre leurs mains. Ce n'est qu'avec une sorte de silencieux effroi que les républicains contemplent cette affreuse scène; enfin un cri de pitié sort de leurs bouches : « Rendez-vous! disaient-ils; on ne vous fera pas de mal. » Les assiégés sont encore indécis. Un chasseur de Stofflet ne veut pas capituler ; une balle le frappe à la tête ; «Je meurs, dit-il en expirant, pour le Dieu mort pour moi. » Les républicains cependant appliquent des échelles, afin de sauver ceux qui consentent à la capitulation. Deux des assiégés, qui ont eu confiance en la parole des bleus, Hayault et Mathurin Guais, sont entraînés dans un jardin ; on les fusille. Mais bientôt, à l'aspect de ces visages souillés de sang, de ces hommes qui viennent de braver tant de dangers, et de ces jeunes femmes échappées comme par miracle à un horrible trépas, la pitié fait place à tout sentiment de vengeance. Les républicains sont attendris ; ils admirent ce courage qui fait braver à tant de femmes un péril aussi imminent. Caffin accorde grâce; et, conduits à Chemillé, les prisonniers y restèrent jusqu'au 2 mai, époque à la-

quelle la pacification fut signée entre Stofflet et les représentants du peuple.

Quelques jours après cet événement, dont les bleus se gardèrent bien de raconter les détails, les frères Cadi, qui n'avaient sous leurs ordres que deux ou trois cents hommes, s'emparèrent de Chalonnes, et passèrent la Loire au port des Lambardières. Au milieu d'une nuit obscure, le 21 avril, ils surprirent un bataillon de volontaires parisiens bivouaquant dans une île du fleuve. Ce bataillon résista, il ne voulut pas se rendre, et la fuite était impossible. Des deux côtés on se battit avec un si courageux acharnement qu'au jour naissant il ne se trouvait plus un bleu en état de se défendre; ils étaient tous morts ou mourants.

En apprenant ces faits isolés, mais qui peuvent se renouveler partout, Canclaux et les délégués de la Convention convoquent à Thouars un conseil de guerre. Là il fut décidé en principe que si la guerre devait continuer elle serait humaine avant tout, et que par cette mesure on tâcherait de disposer les esprits à une pacification. Canclaux, campé entre Châtillon et Bressuire, dans ce pays témoin de tant de hauts faits et de tant de crimes, faisait chaque jour partir de son quartier-général des troupes qui ne portaient plus la mort aux Vendéens; elles étaient chargées de répandre des secours et des indemnités dans les campagnes dévastées. Ce nouveau système ne fut pourtant pas toujours suivi.

Un jour l'abbé Bernier presse Stofflet de se rendre au château du Lavoir, où le général Humbert est chargé, de la part des représentants, de lui faire de nouvelles propositions de paix plus admissibles que les précédentes. Le

général royaliste sort avec le curé de Saint-Laud de la forêt de Maulevrier. Pendant cette absence les républicains cernent la forêt; tout ce qui se rencontra au bâtiment et à l'hospice construits par les soins de Stofflet, bestiaux, chevaux, blé, vin, munitions, tout fut pillé; des femmes, des enfants, les malades, les blessés, furent massacrés sans pitié.

Stofflet, privé de toutes ses ressources, abandonne cette forêt, qui n'est plus qu'un vaste tombeau; il s'enfonce dans celle de Vezins. Les conventionnels voulaient à toute force en finir avec lui; ils s'adressent au curé de Saint-Laud. Celui-ci, tout puissant sur l'esprit du général, triomphe façilement des résistances que lui-même a fait naître. Bernier se rend auprès des représentants du peuple; puis, le 1er mai 1795, il conduit Stofflet, qui erre près de Saint-Florent, dans la prairie où l'entrevue était fixée. Le 2 mai un traité de paix est signé à Varades entre le général et les conventionnels, sur les mêmes bases et avec les mêmes conditions que celui de La Jaunais; mais, dans ce moment solennel, Stofflet n'oublie pas ce qu'il doit à la reconnaissance. Le comte de Colbert est émigré; ses propriétés sont confisquées. Le général en chef de l'armée d'Anjou se rappelle qu'il a été son serviteur; puis cet homme, que l'on a peint si dur, si emporté, si ennemi de la noblesse, demande que son ancien maître soit libre de rentrer en France; il exige que ses biens lui soient restitués. Ces conditions furent acceptées. Alors Stofflet et ses officiers, qui sentaient le besoin de revenir sur les accusations dont ils avaient chargé les généraux et les états-majors du bas Poitou et du centre, publièrent une proclamation dans laquelle on lisait ce passage :

« Animés du désir de la paix, nous n'en avons retardé la conclusion jusqu'à ce jour que pour consulter le vœu du peuple, dont les intérêts nous étaient confiés, et celui des chefs de l'armée catholique de Bretagne. Aujourd'hui que ce vœu est prononcé nous adhérons aux mesures prises par les représentants pour la pacification ; et, nous soumettant aux lois de la république, nous promettons de ne jamais prendre les armes contre elle. Puisse cette démarche de notre part éteindre le flambeau des discordes civiles, et montrer aux nations étrangères que la France n'offre plus qu'un peuple de frères et d'amis ! »

Le 1er floréal (19 avril) de la même année Stofflet avait été devancé dans son traité de paix par les chefs de l'armée de Bretagne, réunis aux conférences de La Mabilais, dont nous nous occuperons plus spécialement lorsque nous raconterons les événements de la chouannerie.

La révolution n'a plus d'ennemis à combattre dans la Vendée, plus d'adversaires à craindre dans ce Bocage qui depuis deux ans retentit des cris de guerre ou de mort. Voyons comment les deux partis vont se poser et par quels moyens on parviendra à rendre inefficaces des conventions qui devaient être sacrées pour tous.

En signant la paix de La Jaunais Charette avait sagement fait remarquer aux délégués de la Convention que les généraux républicains, maîtres de leurs troupes régulières, pouvaient à heure dite exécuter les clauses non secrètes du traité, et faire cesser tous les désordres, mais que pour Sapinaud et pour lui il n'en était pas ainsi. On ne pouvait s'attendre à voir immédiatement rentrer sous

les lois de la nation tous les Vendéens répandus en armes dans le pays. Charette avoua même que, dans la situation des choses, il n'était possible d'attendre la pacification générale que du temps et des mesures de conciliation. Canclaux s'empressa d'appuyer la proposition du chef royaliste. Les conventionnels se rangèrent à l'avis du général républicain, et tous, bien persuadés que l'on ne parviendrait à consolider la paix que graduellement et par des voies de douceur, laissèrent Charette libre d'agir dans l'intérêt alors commun des deux partis; on s'engagea même à fermer les yeux sur tout ce qui semblerait par ses tendances se rapprocher des formes et des principes monarchiques. Tant de concessions, faites au besoin d'une trève, dont la révolution comptait bien tirer plus tard avantage, donnèrent aux paysans la liberté de rester en armes sur leur territoire, et à Charette le droit de faire administrer le pays par ses propres délégués. C'était établir un perpétuel conflit entre les idées monarchiques et les idées révolutionnaires; mais Charette n'avait pas foi en la paix conclue; les républicains ne se montraient pas plus confiants que lui.

Cependant, sous l'inspiration de l'abbé Bernier, quelques chefs secondaires crurent devoir, pour rassurer les inquiètudes des volontaires du Bocage et de la Bretagne, publier une espèce de réglement de police qui, commun à toutes les divisions insurgées, indique assez bien dans quel esprit toutes les armées royales avaient accepté la paix. Ce réglement fut signé le 7 mai 1795 (18 floréal an III) par Dupérat, Cormatin, Cœur-de-Lion, Picot, Renou et plusieurs autres officiers. Il est ainsi conçu :

« Les royalistes ont été et sont convaincus de la bonne foi que la Convention et les représentants ont mise dans les traités de La Jaunais et de La Mabilais, et de la franchise qu'ils mettront à l'exécution des articles qui les composent.

« D'après le résultat des différentes entrevues qui ont précédé le moment heureux où on a signé et ratifié cette pacification, les chefs des royalistes ont prouvé d'une manière assez claire qu'ils ne pouvaient abandonner et qu'ils n'abandonneraient jamais ceux des officiers ou soldats qui, en partageant leur opinion, avaient aussi partagé leurs périls et leurs dangers; un tel abandon ne pouvait être soupçonné que par des êtres que l'honneur n'enflamma jamais, ou par des esprits malveillants qui cherchaient à mettre la discorde entre des chefs et des soldats dont l'étroite union désespérait les anarchistes. Il a donc été convenu que chacun en particulier retrouverait, autant que possible, sa famille, son existence et le bien-être dont il jouissait avant ces années de malheurs et de proscription: ce sont ces articles du traité dont les chefs solliciteront avec chaleur l'entière exécution. Or jusqu'à cette époque les bandes royalistes ne doivent pas se dissoudre, et doivent encore moins troubler l'ordre public, garant de notre traité; elles vivront sous les ordres de leurs chefs et de leurs capitaines, dans le calme, l'ordre et la paix qui doivent désormais succéder à l'anarchie.

« Il faut pour maintenir ce calme et cet ordre entre des hommes rassemblés, dont les têtes quelquefois exaltées pourraient involontairement se porter à des excès, établir des lois de police pour rappeler chacun à ses de-

voirs et à la subordination qu'ils ont juré de maintenir en combattant pour leur opinion.

« J'ai donc cru sage de proposer les articles ci-dessous, de les envoyer dans tous les départements, et d'inviter tous les chefs et tous les commandants de donner la main à leur exécution.

« Art. 1er. Pour prouver notre attachement et notre reconnaissance aux habitants et soldats qui, sous nos ordres, ont combattu pour notre opinion, nous pensons qu'aucun des commandants ou officiers qui, par le traité, ont droit de rentrer dans leurs propriétés, n'y rentreront qu'au préalable les soldats de leurs compagnies n'aient joui de ce privilége, qui leur est commun comme aux officiers.

« Art. 2. Les compagnies et soldats réunis, et rassemblés sous les ordres de leurs capitaines, ne pourront dans aucun cas sortir armés que par la permission expresse de leurs chefs.

« Art. 3. Les soldats qui voudront changer et aller d'une compagnie dans une autre ne pourront le faire sans avoir la permission des capitaines des compagnies respectives.

« Art. 4. Tous habitants et soldats, de quelque condition qu'ils puissent être, qui se porteront aux vols, pillages ou contributions forcées, seront déclarés infâmes, et, suivant l'urgence des cas, punis selon les lois de la guerre.

« Art. 5. Les habitants ou soldats qui, à plusieurs reprises auront manifesté dans les compagnies une insubordination répréhensible feront supposer à leurs camarades *qu'ils sont terroristes, ou jacobins, ou espions.*

« Art. 6. Ceux des habitants du pays enrôlés dans nos compagnies sont invités à rentrer au sein de leurs familles pour les aider dans leurs travaux champêtres, et faire refleurir l'agriculture.

« Art. 7. Un des motifs qui nous ont engagés de souscrire à la paix c'est que nous ne serons jamais forcés de porter la cocarde tricolore hors les grandes villes; nous avons, par la même raison, promis de cesser de porter les rubans blancs qui avant la pacification décoraient nos chapeaux.

« Art. 8. Les chefs des compagnies rassemblées donneront avis aux autorités constituées de leur nombre et du lieu où elles sont réunies. Ces officiers sont responsables des désordres que leurs hommes pourraient commettre.

« Art. 9. S'il se trouvait des déserteurs parmi nos soldats, on obtiendra pour eux des permissions pour aller aux frontières; ils désigneront les bataillons où ils voudront être attachés; ceux dont les familles sont dans le pays insurgé obtiendront leurs congés absolus. »

Ces précautions prises pour assurer la tranquillité des paysans et garantir les droits acquis devaient rester insuffisantes. La révolution ne voulait pas maintenir la paix jurée, et, dans le parti monarchique, il se rencontrait de vulgaires ambitions qui avaient intérêt à pousser à la guerre.

Lorsque les royalistes, cette puissante unité qui malheureusement se subdivise en tant d'imperceptibles fractions, ne marchent pas courageusement, comme dans l'Ouest,

à l'assaut de la révolution ou ne meurent pas en glorieux martyrs sur un échafaud, ils se laissent effacer par les intrigants ou dominer par les meneurs en sous-ordre. Toute la tactique de ces grands politiques s'imposant à la direction des affaires consiste à égarer l'opinion des riches propriétaires, et à bercer les espérances peut-être trop crédules de la masse par de providentiels retours. On a de chimériques espérances à faire concevoir; on séduit l'honnêteté et la confiance en parlant à mots couverts de mystérieuses ramifications; on flatte les penchants qui portent plus ou moins tout homme de foi vers le merveilleux ou le possible aux yeux de la religion; puis à l'aide de ce levier on se crée un pouvoir factice, qui n'est maintenu que par la duplicité. Cette position de prophètes en expectative et de conspirateurs anonymes a plus d'une fois dans le cours de la révolution française, dont le dernier période n'est pas encore arrivé, compromis les hommes d'action, fait tuer les braves et déjoué l'habileté des sages; elle n'a laissé de vivace que la crédulité, qui, pour s'entretenir dans ses songes, court au devant de toutes les menteuses promesses et se fait prendre à toutes les amorces.

Il est si facile de tromper les hommes en entrant dans leurs idées, en caressant leurs vœux les plus ardents, qu'il ne faut pas trop s'étonner de la facilité avec laquelle les cœurs monarchiques se prêtent aux fautes qu'on leur inspire et aux rêves dont on les berce. Le parti royaliste n'est pas une aggrégation d'égoïsmes politiques et d'ambitions compactes, ainsi que tous les autres partis nés à la faveur de nos troubles civils. Il s'appuie sur deux bases indestruc-

tibles, la religion et la propriété ; mais précisément parce qu'il est établi sur les fondements même de la société, il se croit nécessaire. Cette confiance en sa force paralyse ses ressources, et le met souvent à la merci de ceux qui veulent l'exploiter tantôt à l'aide d'un zèle qui n'est pas selon la science, tantôt par de petits complots souterrains qui n'ont pas même l'excuse du zèle.

Il y a partout des dévouements qui n'accourent sur le champ de bataille des révolutions que lorsque les derniers coups de fusil sont tirés. Ces dévouements alors ont tout fait ; ils ont empêché le mal, inspiré le bien ; puis, pour récompense de leurs services ignorés, ils écartent les talents ou les probités, et conduisent le parti auquel ils s'attachent dans les voies de leur tortueuse politique. Les Vendéens, qui n'avaient encore eu le temps que de vaincre ou de mourir, ne pouvaient, au début de la révolution, prendre en méfiance ces comités monarchiques dont la terreur avait si complétement fait taire l'enthousiasme, et qui se réveillaient sur les débris de la guillotine avec leurs idées de 1791. Leur sommeil avait été long ; les victoires et les rêves ne l'avaient pas interrompu ; mais lorsqu'il fut permis de conspirer dans l'ombre, sans avoir à redouter de ces conspirations un contre-coup trop fatal, rien ne put enchaîner une activité si longtemps comprimée. Il se forma à Paris des agences royalistes, des clubs monarchiques ; ces agences et ces clubs établirent promptement des correspondances secrètes avec les provinces de l'Ouest ; ils s'improvisèrent pour le pays les médiateurs officiels des volontés providentielles ; ils firent à son usage un coupable abus de prophéties menteuses. On chercha à

tromper sa confiance religieuse; on abusa de sa foi politique, et, par des prédictions de toutes les heures, on l'amena à servir de piédestal à des intrigues sans consistance. Les Bourbons, qui n'avaient pas encore trouvé dans leur vie d'exil un moment à consacrer aux Vendéens, s'empressèrent de féliciter ces différents comités, qui, à l'aide de renseignements imposteurs, savaient capter la confiance souvent aveugle des princes.

Parmi tant d'agences secrètes, qui toutes eurent une funeste influence sur les événements de cette époque, il en est une qui agit plus spécialement, et qui par conséquent fit plus de mal : c'est celle à la tête de laquelle s'était placé l'abbé Brottier, celui dont le cardinal Maury disait alors : « S'il ne faut que tout brouiller, on ne peut mieux faire que d'employer l'abbé Brottier. Il désunirait les légions célestes. »

L'abbé Brottier avait paru sur la brèche des intrigues monarchiques quelques semaines après la mort de Robespierre. Il était le premier en date; il fut ainsi le leplus en faveur. Secondé par Despomelles et Lemaître, il inonda la ville de Vérone, où le régent, depuis Louis XVIII, tenait sa petite cour, des bruits, vrais ou faux, que l'intérêt croisé des partis faisait circuler. Il vit les événements et les esprits sous l'aspect qui lui parut le plus favorable à ses rêves. Tous ces rêves, honorés du titre pompeux de notes confidentielles, étaient accueillis à Londres et à Vérone. L'abbé Brottier ne mettait rien en doute à Paris. Etait-il possible à l'émigration de ne pas croire à des récits faits avec une candeur si cruelle ou avec une ambition plus coupable que cette crédulité?

Cachés dans d'impénétrables retraites, sans cesse occupés du soin de leur sûreté personnelle, ces trois agents recevaient directement les témoignages les plus flatteurs de l'approbation des princes. Avec une modestie de conspirateurs sans courage, ils se proclamaient dans leurs correspondances « l'œil et la sentinelle de la contre-révolution. » On se laissa séduire à Vérone et à Londres par ce dévouement misérable qui entretient les erreurs en flattant les désirs. Le premier usage que l'agence de Brottier fit du pouvoir remis entre ses mains fut de calomnier Charette.

Le général, dans les premiers jours de février 1795, avait repoussé les conseils de l'abbé Brottier, qui au nom du régent exigeait la continuation des hostilités. Il avait fait plus, il n'avait pas voulu reconnaître cette autorité parasite qui naissait à la puissance lorsque le danger était passé. Brottier lui rendait en dénonciations ce que le général lui refusait en pouvoir.

« Charette, écrit-il aux princes, est un constitutionnel un royaliste équivoque, reculant dans la lutte et cherchant à transiger avec la Convention qu'il faut toujours combattre. Il est mal vu des officiers et des paysans de la Vendée : on lui reproche de ne pas tenir au feu. »

C'était une calomnie que les révolutionnaires n'avaient pas osé se permettre ; elle ne pouvait se trouver que sous la plume d'un ami politique ; mais l'agence royaliste, qui jugeait avec autant d'incapacité les hommes que les événements, dut bientôt changer d'opinion sur le compte du

général. Neuf jours après avoir rédigé une semblable dénonciation elle se voyait forcée de transmettre à Charette la lettre suivante, écrite en entier de la main du régent :

« Enfin, monsieur, j'ai trouvé le moyen que je désirais tant : je puis communiquer directement avec vous ; je puis vous parler de mon admiration, de ma reconnaissance, du désir ardent que j'ai de vous joindre, de partager vos périls et votre gloire ; je le remplirai, dût-il m'en coûter tout mon sang. Mais, en attendant ce moment heureux, le concert avec celui que ses exploits rendent le second fondateur de la monarchie et celui que sa naissance appelle à la gouverner sera de la plus grande importance. Personne mieux que vous ne connaît l'utilité des démarches que je puis faire relativement à l'intérieur. Vous penserez, sans doute, qu'il est bon que ma voix se fasse entendre partout où l'on est armé pour Dieu et le roi. C'est à vous à m'éclairer sur les moyens d'y parvenir. Je confie cependant à votre prudence l'expression d'un sentiment que je ne puis plus retenir, à présent que je puis parler moi-même à vos braves compagnons d'armes. Si cette lettre est assez heureuse pour vous parvenir à la veille d'une affaire, donnez pour mot d'ordre Saint-Louis ; pour ralliement, le roi et la régence. Je commencerai à être parmi vous le jour où mon nom sera associé à un de vos triomphes.

« *Signé* Louis-Stanislas Xavier.

« Vérone, 1er février 1795. »

Dans l'esprit de l'abbé Brottier il n'y avait pas haine de parti pris contre Charette. Ainsi que tous ceux qui, au milieu des guerres civiles, se livrent à l'exploitation d'un principe, et font de la politique avec des commérages qu'ils essaient d'élever à la dignité de faits, l'abbé Brottier intrignait et dénonçait pour le plaisir d'intriguer et de dénoncer. Du reste il s'inquiétait fort peu de savoir si de pareilles manœuvres ne compromettaient point l'opinion à la tête de laquelle il se plaçait; il s'était fait épurateur. Du fond de sa retraite, d'où il ne s'échappait furtivement que pour se réfugier dans l'incognito d'une autre encore plus obscure, il avait prononcé sur le courage, les talents militaires et le dévouement à plein soleil de Charette. En prononçant il avait trahi la vérité et ses devoirs; mais, après avoir lu la lettre du régent qui lui était parvenue sous cachet volant, il s'aperçut qu'il faisait fausse route. Soudain il changea de plan, et passa sans transition de la censure la plus injuste à l'exagération la plus immodérée des louanges. Le général fut pour lui un homme supérieur. Le 27 février, le lendemain même de la pacification et de l'entrée des Vendéens à Nantes, l'abbé Brottier écrivait au régent :

« Le général Charette, sur le compte duquel on nous avait abusés, a maintenant sous ses ordres trois corps d'armée de plus de vingt mille hommes chacun. A ces trois corps il faut joindre la cavalerie la plus belle du monde et un enthousiasme chevaleresque. En voilà plus qu'il n'en faut pour seconder nos projets monarchiques. Tout va pour le mieux; la révolution a fait son temps. On

commence aussi à parler d'un certain M. de Stofflet. »

Le comte de Provence, régent du royaume, était un prince qui avait l'esprit plus haut placé que le cœur, et qui aimait à se servir des hommes tout en mettant en relief le mauvais côté de leurs passions; Charette alors lui était indispensable; l'abbé Brottier n'était qu'utile. Charette triompha donc sans combat d'une calomnie dont il ne connut jamais les machinations; mais lorsque la lettre du régent lui parvint la paix était conclue. Retiré dans ses quartiers de Belleville, le général ne cherchait qu'à utiliser cette paix en se préparant à la guerre; il répondit au régent, et, pour justifier la pacification, il lui disait :

« Peut-être, monseigneur, a-t-on essayé de dénaturer à vos yeux quelques-unes de mes démarches; peut-être ont-elles reçu une interprétation étrangère à leur vrai motif; mais si je rentre en moi-même, je retrouve au fond de mon cœur cet honneur ineffaçable des vrais chevaliers français; j'y retrouve ce caractère de feu, cet attachement inaltérable que j'ai voué à l'illustre sang des Bourbons. Fort de ma conscience, je dirai à mes censeurs : Politiques profonds, vous qui n'avez jamais connu les lois de la nécessité, et qui jugez sur les apparences, venez apprendre les circonstances impérieuses qui m'ont déterminé, ainsi que mes braves compagnons d'armes; venez peser l'avantage qui en peut résulter pour nos succès ultérieurs.

« Si, au lieu d'entreprises décousues, les parties sont mieux liées, s'il y a plus d'ensemble dans les opérations,

ne doit-on pas espérer que celles-ci en seront plus efficaces? Puisse cet espoir se réaliser! »

Cette lettre fut pour l'agence un trait de lumière. L'agence s'était portée intermédiaire entre les royalistes de l'intérieur et les princes émigrés; tout passait par son canal : elle contrôlait, dirigeait, censurait ou approuvait, selon les caprices, les espérances ou les craintes de ses membres. L'abbé Brottier vit que Charette ne comptait pas sur une paix durable. Les hostilités furent donc aussitôt reprises dans son imagination. Afin d'amener à la réalisation de ce vœu la Vendée, qui commençait à jouir des bienfaits du traité de La Jaunais, il mit en jeu tous les ressorts secrets qu'il était parvenu à concentrer dans ses mains; il combla Charette d'éloges; il attira sur lui toute l'attention publique par des pamphlets anonymes, dans lesquels les succès et les forces des paysans étaient grossis avec une apparence de bonne foi qui tenait de la perfidie; il montra la révolution vaincue, se débattant dans son impuissance; il établit des correspondances avec tous les anciens foyers d'insurrection. Au nom du régent il prêcha la guerre, dont il ne songeait pas à partager les périls, mais dont par avance il escomptait les victoires.

Au milieu de ce réseau d'intrigues, qui enveloppe les soldats du Bocage, Charette voit chaque jour arriver à son camp des gentilshommes émigrés que l'agence de Paris y envoie. Son nom se trouve mêlé à tous les plans que de longues nuits enfantent, et qu'une réflexion fait avorter; mais mal à l'aise dans cette foule de courtisans dont les manières élégantes, les discours frivoles et le langage

présomptueux font souffrir ses vieux compagnons d'armes, le général n'ose prendre un parti. Mieux que tout autre il est en état d'apprécier l'opportunité d'une rupture avec la république, rupture que toutes les exagérations de Paris, de Londres et de Vérone présentent comme un coup de parti; il connaît le côté faible des royalistes et la force de ses ennemis; il sait que la guerre recommencée sans motifs plausibles ne sera qu'une longue série de désastres. Cependant il ne résiste que timidement aux vœux manifestés par l'agence et par les émissaires qu'elle répand sur les provinces insurgées. Ces émissaires ont ordre de pousser la Vendée à reprendre les armes et de la compromettre par des excès, car l'agence croit pouvoir facilement triompher de la révolution qui a perdu son prestige de terreur.

Mais la Vendée ne se montrait pas trop docile à de pareilles suggestions; quelques semaines lui avaient permis de sonder les plaies que la guerre civile avait si tristement ouvertes; ces plaies étaient affreuses; elle désirait les cicatriser et jouir d'un repos laborieusement conquis. Fidèle à la parole donnée en son nom, elle ne voulait pas être la première à rompre la paix. Sa bonne foi souffrait des duplicités qu'on croyait utile de lui faire afficher, et, quoique toujours armée, elle abandonnait au temps le soin de décider si ce serait par la guerre ou par les négociations que l'on assurerait le bonheur de la France. En attendant, les royalistes de l'Anjou et du Poitou relevaient leurs chaumières, reconstituaient la famille ou rentraient dans les cités, aussi solitaires que les campagnes. La dévastation s'était partout répandue; le fer et le feu avaient

tout ravagé, tout consumé, et, pour no citor qu'un exemple de cette désolation générale, racontons ce qui so passa sur les ruines de Chollet lorsquo ses habitants y revinrent.

A la snite des derniors combats qni s'étaient livrés dans ses murs, cette ville, entièrement dépeuplée, resta déserte pendant de longs mois; elle n'eut pour hôtes quo les loups des forêts voisines, attirés par l'odeur des cadavres. Les chiens des métairies et des nombreuses blanchisseries qui environnent Chollet accournrent bientôt pour disputer aux lonps leur épouvantable curée. Lorsque le traité de La Jaunais permit à chacun de rentrer dans ses foyers, les premiers habitants qui se présentèrent sur les ruines de leur cité furent obligés de défendre leur vie contre ces animaux si longtemps repus de chair humaine; il fallut deux jours d'une chasso prudente pour leur faire abandonner la place; encore ne fut-ce qn'en menaçant qu'ils se retirèrent dans les bois de Vezins et de Mortagne.

Alors maîtres des rues solitaires et des décombres sans refuge, on vit ces malheureux de tous les partis errer au milieu des rnines; ils ne rencontrèrent un abri qu'au fond d'uno do ces vastes caves de tisserands que des maisons ébranlées sous le feu avaient protégée. Quelle ne fut pas leur surprise en trouvant là un hôte, connu de tous, qui pleurait de joie et serrait dans ses bras chacun de ses compatriotes échappé à tant de désastres! Cet hôte so nommait Adrien Garnier : c'était le sacristain de la paroisse. Jamais il n'avait pu se décider à quitter le sol natal et à suivre les colonnes. Caché à tous les yeux dans

ces catacombes recouvertes de cadavres, il avait attendu en silence la mort ou la liberté.

Lorsqu'aux hurlements des bêtes fauves qui, après le départ des armées et des habitants, prenaient possession de Chollet, il vit qu'il n'avait plus affaire qu'aux loups et aux chiens affamés, il sortit de sa retraite pour leur disputer quelques provisions. Sa première tentative fut heureuse; elle l'enhardit. Il parcourut toutes les maisons incendiées, y recueillit des vivres, des meubles, du linge, de l'argenterie et les effets précieux qu'il put arracher de dessous les débris; puis avec un ordre admirable il classa, il numérota tous ces fruits d'une conquête inspirée par la charité la plus désintéressée. Il rendit à ses compatriotes, sans distinction de parti, toutes les richesses qu'il avait accumulées, afin de les préserver peut-être d'un dernier pillage. Pour lui il ne conserva que le souvenir du bien qu'il avait fait.

Adrien Garnier était Vendéen et royaliste; il avait combattu avec courage pendant toutes les guerres; mais en présence de tant de calamités il se plaça, comme la plupart de ses compagnons d'armes, au dessus même de cette justice qui tient encore par quelque point aux affections humaines. Plusieurs soldats républicains, blessés et abandonnés sur le champ de bataille, furent recueillis par lui; il les soigna comme des frères, et eut le bonheur d'en voir deux échapper à la mort.

Le spectacle qui frappait les yeux des Cholletais s'était partout renouvelé. Partout la misère s'était offerte dans toute sa nudité; à Chollet seulement, dans la prévoyante charité d'un homme, elle avait rencontré un contrepoids.

Les excitations à la guerre ne pouvaient donc pas, on le voit, enfanter beaucoup de prosélytes. Il ne restait de vivant sur tant de débris amoncelés que des femmes, que des soldats blessés, que des hommes exténués par les fatigues ou par les privations.

De toutes les fautes commises par les comités royalistes la plus grande fut sans contredit celle de vouloir user la Vendée au profit d'une espérance impossible. L'abbé Brottier et ses agents de l'intérieur ou à l'étranger ne pressentirent pas le tort qu'ils allaient faire à la monarchie. Il fallait laisser les paysans se reposer dans leur gloire, et contenir la révolution par le souvenir seul de ce qu'ils avaient entrepris. La révolution ignorait leur faiblesse réelle : on devait la lui cacher toujours, demander sans cesse l'accomplissement des articles signés à La Jaunais, et attendre dans une paix armée l'effet de ces promesses. Au lieu de suivre ce plan, qui était si naturel, et dont les Vendéens ne voulaient pas s'écarter, l'agence de Paris mit en jeu tant d'ambitions, inquiéta tant d'esprits, elle répandit tant de fausses rumeurs que l'émigration vit dans un nouveau soulèvement général une cause immédiate de restauration : on autorisa les comités royalistes à tenter des prises d'armes partielles. Ce fut ainsi que peu à peu, et même en dehors de Charette, on fit agir contre les bleus quelques bandes isolées. Le général Canclaux, que Charette avait prévenu, ne s'étonna pas de ces mouvements sans conséquence. Trop sage pour ne pas fermer les yeux sur des infractions au traité que les chefs du Bocage lui avaient annoncées comme possibles, il refusa d'en tenir compte. On arrêta des détachements républi-

cains ; on se porta même contre d'autres à des violences plus condamnables. Ces violences, que la Vendée en masse et que Charette avec elle désavouaient publiquement, amenèrent de fâcheuses collisions.

Sur ces entrefaites le marquis de Rivière, aide-de-camp du comte d'Artois, arrivait au quartier-général de Belleville, le 14 mai 1795. Le traité de La Jaunais dérangeait les combinaisons de l'Angleterre : que lui importaient à elle les douleurs et les sacrifices sans compensation de la Vendée ? Il fallait la guerre au cabinet britannique : le cabinet britannique s'était mis à l'œuvre. Dans la proclamation rédigée par Carnot, et adressée aux frères égarés des provinces de l'Ouest, l'Angleterre avait lu des menaces dont ses premières perfidies envers les royalistes devaient lui faire craindre la réalisation.

« Qu'une guerre à mort, disait la Convention, passe enfin avec tous ses fléaux des bords de la Loire aux rives de la Tamise. »

Ces menaces, dont une intelligente union pouvait rendre l'effet si terrible, effrayèrent Pitt. Ce ministre sentit qu'un gouvernement français, auquel se rallieraient les blancs et les bleus, était le plus dangereux des ennemis, et qu'il ne restait plus à la Grande-Bretagne qu'à rompre une paix, qui pour elle était un signal de guerre. Alors cette puissance se décida à promettre tout ce que les princes émigrés pouvaient exiger au nom de leurs fidèles de l'Ouest.

L'agence de Paris était contraire cependant aux vœux et aux intérêts de l'Angleterre, et cet instinct tout national sera peut-être sa seule excuse devant l'histoire.

L'agence de Paris adressait aux princes des dépêches où les ruses de cette puissance étaient percées à jour :

« Pitt, disait-elle dans la première, veut bien consommer la ruine de la France, mais il ne songe pas au rétablissement des Bourbons. Il joue les princes comme il a joué la Vendée au siége de Granville. Ne vous confiez à lui qu'avec réserve. Charette nous écrit qu'il ne veut pas entendre parler de l'Angleterre, et qu'il aime mieux plutôt que d'être sa dupe rester dans une éternelle inaction. Il faut donc l'engager de telle sorte qu'elle ne puisse reculer au moment décisif. Il faut la forcer à nous servir ou à se prononcer contre nous. »

Lorsque le cabinet de Saint-James eut dissipé les soupçons que tant de conseils venus de tous les côtés faisaient naître dans l'esprit des émigrés à Londres, il proposa de tenter sur les côtes du Poitou une descente qui devait raviver la guerre, et donner aux royalistes assez de ressources pour la continuer avec succès. Ces offres furent agréées par les princes, qui chargèrent le marquis de Rivière de venir en apporter la nouvelle à Charette et à Stofflet. Cette grande expédition, d'abord préparée pour agir de concert avec Charette, fut bientôt après décidée sur un autre point du littoral insurgé : on voulut la diriger sur Quiberon. C'est dans le troisième volume de cette histoire, spécialement consacré à la chouannerie, qu'elle trouvera sa place naturelle.

La mission de Rivière n'avait plus pour but que d'engager Charette à tenter une heureuse diversion ; il devait

aussi tâcher de réconcilier ce dernier avec Stofflet. Le général se montra froissé de la préférence accordée à Puisaye; mais, faisant taire ses susceptibilités devant les motifs de tout genre que Rivière lui donnait pour soutenir le plan adopté, il promit son actif concours « dans le cas probable où, écrivait-il au comte d'Artois, la république violerait les conditions de paix qu'elle lui avait offertes, et qu'il avait acceptées. »

Lorsque le marquis de Rivière parla d'un rapprochement devenu nécessaire entre les deux chefs de la Vendée, Charette, qui en sentait l'importance, se rendit au vœu exprimé par le comte d'Artois. Une entrevue fut indiquée au quartier-général de Sapinaud. Après des explications données et reçues avec franchise, Charette tendit la main à Stofflet :

« On a essayé, dit-il, de nous séparer dans des intentions que je n'approfondis point. De notre union dépend l'avenir de la monarchie; que cette union soit sincère, et, s'il faut encore combattre, ne combattons que la république. »

Stofflet se montra heureux de cet accord, et pour le cimenter il livra à son émule le divisionnaire Delaunay, qui au moment de la pacification avait cherché à soulever l'armée du bas Poitou et à l'entraîner dans une inutile résistance.

Delaunay était bien coupable aux yeux de Charette, car ce que le général pardonnait le moins c'était l'insubordination. A peine Delaunay est-il rendu à Belleville qu'une commission militaire est nommée pour le juger comme traître; il fut condamné à mort et exécuté : c'était un homme de faible complexion, mais aussi audacieux qu'in-

trigant. Fait prisonnier à la bataille de Laval, où il servait parmi les républicains, il s'était attaché à la grande armée; puis, après sa dispersion, il avait rejoint les divisions de Charette. Delaunay était brave, mais de cette bravoure vantarde qui ne convient pas à la Vendée et qui a ses jours d'inégalité. Il n'appartenait ni au Poitou ni à l'Anjou par sa naissance; il se disait gentilhomme normand, et, au scandale de tous les paysans, il affichait un luxe d'athéisme qui fit regarder sa mort comme une justice du ciel et une satisfaction accordée à la mémoire de Joly qu'il avait accusé et dépouillé.

Stofflet ne réclama pas contre une exécution dont lui-même avait pris l'initiative sur Prudhomme. Occupé à tirer le parti le plus avantageux de la pacification, il rétablissait le bon ordre dans son armée; il organisait, il disciplinait ses divisions. Ainsi que Charette, il s'efforçait par tous les moyens licites d'empêcher les denrées du Bocage d'aller servir à l'approvisionnement des villes. Quelques convois furent même interceptés par de Bruc du Cléré, qui avait sous ses ordres le cantonnement royaliste le plus rapproché de Nantes. Ces rencontres partielles révélaient un état permanent d'hostilités. La mission de Rivière, les menées des agences royalistes, les courses à travers la Bretagne et la Vendée des émissaires de Puisaye se préparant ostensiblement à l'expédition de Quiberon, ne pouvaient guère laisser de doute dans les esprits. Cependant Charette et Stofflet niaient toute participation à ces mouvements. Tranquilles à leurs quartiers-généraux respectifs, ils se faisaient une loi de suivre de point en point chaque article du traité. Canclaux lui-même, dans un rapport sur

l'état du pays adressé à la Convention, rend ainsi compte de la sagesse de leurs mesures :

« La Vendée, mande-t-il le 28 mai, est aussi calme que possible après l'affreuse épreuve à laquelle on l'a soumise. Les chefs et les paysans n'aiment pas plus la république qu'avant la paix; mais le plus grand nombre, qui est toujours armé, même en travaillant à la terre, ne pense pas à reprendre les hostilités. Tous redemandent leurs prêtres et leurs églises; quelques-uns parlent des indemnités qu'on doit leur accorder; je crois qu'il serait urgent d'en payer une partie. »

La Convention n'en jugea pas ainsi. Malgré les répugnances de Canclaux, elle ordonna d'établir un poste à Lamotte-Achard : c'était une infraction au traité; Charette réclama vivement. Un prêtre apostat, nommé Gaudin, qui représentait la Vendée à la Convention nationale, était alors aux Sables-d'Olonne. Excité par ses haines individuelles et par celles des réfugiés patriotes, ce prêtre s'était toujours opposé à toute idée de pacification. Le comité de salut public l'avait pourtant envoyé dans l'Ouest pour veiller à l'exécution du traité; c'était presque une déclaration de guerre. Aux justes plaintes de Charette il n'eut à opposer que des menaces; il donna même l'ordre écrit au général Canclaux d'enlever le chef royaliste dans ses cantonnements. Canclaux répondit au conventionnel : « Je respecte beaucoup vos ordres, mais je respecte encore plus les traités. » Cette loyale parole d'un soldat sauva Charette, mais elle n'arrêta pas Gaudin dans ses hostilités;

à peine eut-il fait établir un poste républicain à Lamotte-Achard que les bleus, encouragés par ses discours, ne se firent pas scrupule de parcourir les campagnes et de renouveler sur leur passage les exactions dont ils n'avaient pas encore perdu l'habitude. Les Vendéens n'y opposèrent d'abord que la patience; mais ne voulant pas toujours être victimes sans représailles, ils se placèrent bientôt en embuscade et tuèrent tous les soldats isolés qui s'éloignaient de Lamotte-Achard. Un capitaine de paroisse, nommé Goulepeau, avait réuni quelques-uns de ses paysans dans les environs de La Garnache; ils furent tous enlevés, conduits à Nantes, et accusés de rassemblement illégal.

C'était par de semblables actes que la révolution cherchait à se faire aimer. De La Bouère fut à la même époque arrêté dans son château par dix gendarmes; il devait être très compromis, car il était brave et chéri des paysans. René Véron, laboureur, de la paroisse de Névy, avait fait la grande guerre en qualité de lieutenant de cavalerie, et, retiré chez lui, il attendait les événements. A la nouvelle de l'arrestation de La Bouère, Véron part accompagné d'un seul Vendéen. Le soir il arrive auprès du château, puis comme s'il avait à sa suite une troupe nombreuse, il fait à haute voix divers commandements suivis de plusieurs coups de feu tirés par les deux paysans. A ces décharges multipliées les dix gendarmes se croient surpris, et, craignant d'être attaqués, ils prennent la fuite en toute hâte.

Allard, l'aide-de-camp de La Rochejaquelein, était venu après la mort de son général prendre du service dans l'armée de Charette. Celui-ci, qui connaissait la bravoure

et les talents de ce jeune homme, l'avait investi du commandement de l'ancienne division de Joly; il campait alors près de Lamotte-Achard, et n'avait jamais refusé depuis la paix de fraterniser avec les bleus, c'est à dire de les visiter et de recevoir leur visite.

Le 18 juin 1795 quelques officiers républicains, guidés par l'adjudant-général Cortez, se présentent à son camp et lui demandent à dîner. Le repas fut gai. Quand l'heure de se retirer arriva, ces officiers proposent à Allard de monter à cheval et de venir les reconduire jusqu'à une certaine distance. Le Vendéen se rend à cette invitation, et part avec eux; tout d'un coup ils se jettent sur lui, le désarment, lui annoncent qu'il est prisonnier de guerre, et que sans autre formalité il va être conduit au château de Saumur. Ce qu'ils disaient s'exécute sur-le-champ. Charette expédie aussitôt une ordonnance au général Canclaux qui, ayant les mains liées par le conventionnel Gaudin, ne put donner une réponse favorable. Cet enlèvement était le plus plausible de tous les motifs pour courir aux armes. Charette le saisit.

A part ce motif il en existait un autre bien plus grave et qui, si les clauses secrètes du traité de La Jaunais sont authentiques, devait inévitablement soulever le Bocage. On sait que le gouvernement républicain s'était engagé à remettre à Charette le 25 prairial (14 juin) le jeune roi, confié par la Convention à la brutalité du cordonnier Simon. Ce malheureux enfant, dont la destinée fut si affreuse, et que la révolution sacra roi par toutes les douleurs du martyre, était, avec sa sœur, impatiemment attendu en Vendée. Les traditions populaires constatent

encore cette impatience. Mais le 22 juin de la même année Charette publiait et tous les autres généraux et officiers des armées d'Anjou et de Bretagne signaient une adresse aux provinces insurgées. Dans cette adresse, qu'aucun historien n'a encore citée, se trouvent de graves imputations, des détails officiels, car ils sont garantis par la parole d'honneur de tous les Vendéens. Ce document, aussi important pour l'histoire de la Vendée que pour les annales de la France, renferme un exposé si clair, si vrai de cette question principale et une si magnifique profession de foi royaliste, que nous le regardons comme indispensable pour expliqner ce que la révolution a toujours cherché à obscurcir ou à nier.

Le voici dans toute son étendue :

« Nous devons à notre Dieu, à notre roi, à nos braves camarades, à nos amis, à nos frères, à tous les Français ; nous devons à l'Europe entière, qui a les yeux fixés sur nous, la justification ou, pour mieux dire, l'exposé de notre conduite. Nous allons le tracer avec cette loyauté, avec cet honneur, avec cet amour de la patrie qui ont constamment dirigé nos actions et animé nos efforts. Dieu nous est témoin que la vérité respire dans toutes nos paroles.

« Dieu très haut, très puissant, très miséricordieux, les fidèles et religieux habitants de la Vendée te rendent de très profondes actions de grâces pour les succès dont tu as couronné leurs efforts ; ils remercient ta bonté ineffable de les avoir soustraits à la férocité des députés de la Convention soi-disant nationale, ces hommes sacriléges et pervers qui ont établi leur domination sur le sang de tous

les Français et la dévastation de toutes les propriétés. Les fidèles et religieux habitants de la Vendée bénissent ta Providence infinie de leur avoir donné assez de prudence pour éviter les piéges des assassins, assez de force pour repousser leurs soldats. Dieu éternel, protecteur des empires, soutien de la justice et de la vertu, les habitants de la Vendée placent en toi toutes leurs espérances; ils se prosternent au pied de ton trône, et, pour prix de leurs souffrances, ils te supplient d'accorder la paix et le bonheur aux Français, d'accorder le pardon et les remords à leurs assassins.

« Frères et camarades, la politique exige souvent un secret, elle prescrit souvent des démarches que le cœur de l'homme honnête réprouverait avec indignation si le bonheur de ses semblables ne devait pas en être le prix, s'il y avait un autre moyen de l'obtenir, et s'il ne fallait pas quelquefois employer le crime lui-même à réparer les maux qu'ils a faits.

« Telle est, frères et camarades, la condition malheureuse de l'homme, qu'il est souvent obligé de parler à un scélérat le langage de l'honneur pour empêcher ce scélérat de plonger ses mains dans le cœur de ses frères.

« Nous allons donc vous dévoiler ce qu'il est important que vous sachiez aujourd'hui, ce qu'il eût été dangereux de vous découvrir plus tôt. Nous allons vous faire connaître les motifs qui nous avaient engagés à conclure un traité où nous avons mis de notre côté la religion, l'honneur et l'amour de la patrie; où les députés de la soi-disant Convention nationale n'ont apporté de leur côté qu'impiété, fourberie, parjure et projets d'assassinats.

« Le sang français coulait depuis longtemps; chacune de nos victoires était pour nous un jour de deuil, chaque triomphe faisait couler nos larmes; mais, forcés de défendre nos droits les plus sacrés contre des brigands altérés de notre sang, nous nous trouvions dans l'affreuse nécessité de combattre contre nos frères que des tyrans impitoyables forçaient à inonder nos provinces. Vous l'avez vu vous-mêmes, et depuis deux années on voulait nous défendre d'adorer le Dieu de nos pères; on avait assassiné notre roi, on avait massacré nos femmes, égorgé nos enfants, incendié nos propriétés; et notre patrie ne devait plus être que notre tombeau. Des scélérats, semblables en tout à ces esprits infernaux qui se soulevèrent contre l'Être suprême, des scélérats souillés de tous les crimes et jaloux d'en commettre encore davantage, pour étouffer s'il était possible jusqu'à leurs remords; des scélérats qui avaient usurpé le trône de nos rois, avaient ordonné dans leur barbare délire que la flamme et le fer seraient portés dans nos paisibles demeures. Nous adorions tous le Dieu qui créa le ciel et la terre, et la soi-disant Convention ne reconnaissait un Dieu que pour l'outrager; nous aimions le monarque qui nous appelait ses enfants, et qui jamais ne détournait ses regards bienfaisants de dessus nos chaumières; et la soi-disant Convention l'avait assassiné avec une barbarie, avec une lâcheté dont aucun peuple du monde n'avait encore souillé ses annales.

« Vous avez vu avec quelle infatigable barbarie la soi-disant Convention a porté la désolation dans nos campagnes! Elle a ordonné que vos chaumières seraient incendiées, que vos enfants seraient massacrés sur le sein de

vos femmes expirantes; elle a arraché vos forêts, tari vos fontaines; elle eût creusé le sol sur lequel vous avez pris naissance, elle eût plongé dans les abîmes de la mer la terre qui vous a vu naître, si Dieu lui-même n'avait pas permis que les plus infâmes, les plus hardis des scélérats, trouvassent dans notre courage des bornes placées devant leurs crimes.

« Les scélérats, le croirez-vous, les députés de la soi-disant Convention avaient envoyé du poison pour être jeté dans vos fontaines : c'est quinze jours avant la signature du traité de paix que le soi-disant comité de salut public n'a pas craint de commettre cette dernière horreur. Le poison est là; c'est un de vos braves chefs, M. le vicomte de Scepeaux, qui en a intercepté l'envoi près la ferme de Volfrèse, aux environs d'Ancenis. Les députés de la soi-disant Convention vous proposaient la paix, et ils prenaient toutes leurs mesures pour empoisonner vos familles, pour vous désarmer et vous faire assassiner ensuite le même jour, dans toute l'étendue du pays occupé par vos armes victorieuses.

« Malgré d'aussi horribles trames le désir d'épargner le sang français, l'espérance que la soi-disant Convention, en voyant l'inutilité de ses efforts et même de ses crimes, consentirait enfin à nous rendre de bonne foi notre Dieu et notre roi, ces motifs si puissants nous déterminèrent à écouter des propositions de paix. En alliant la prudence et la force avec la clémence et la justice nous nous flattâmes que nous parviendrions à ramener la paix dans ces provinces, à ouvrir les yeux du peuple français, et à rétablir sans effusion de

sang les autels de notre Dieu et le trône de notre roi.

« A ces considérations vos chefs, investis de toute votre confiance, et sûrs de ne point être désapprouvés par M. le régent et M. le lieutenant-général du royaume, ouvrirent des négociations.

« Le plus pénible de tous les efforts que nous avons faits depuis deux années pour vous venger, pour vous défendre, a été de recevoir au milieu de nous ces assassins sacriléges dont les mains dégouttaient encore du sang de vos femmes et de vos enfants. Mais le bien de la patrie l'ordonnait; nous avons consenti à entendre vos bourreaux.

« Nous vous avons fait connaître dans le temps les conditions que nous imposâmes à cette époque à la soi-disant Convention; mais nous ne pûmes vous dire alors les conditions secrètes auxquelles elle s'obligea, conditions sans lesquelles les soi-disant représentants du peuple n'eussent jamais approché de vos drapeaux. Nous vous avons même laissé supposer que ces conditions seraient beaucoup plus avantageuses et d'une plus prompte exécution que vous ne l'imaginiez. Nous étions forcés d'avoir recours à cette espèce de dissimulation pour assurer le succès de nos démarches. Il dépendait surtout du secret. Aujourd'hui ce succès, notre gloire, notre existence, le salut de la France entière, dépendent de la publication des vérités que vous allez entendre.

« Le soi-disant comité de salut public nous fit promettre solennellement, par l'organe de ses envoyés, que la religion catholique et la monarchie seraient rétablies en France avant le 1er juillet. Sur la défiance que nous inspi-

rait une époque aussi éloignée, nous ne voulions ni suspendre les hostilités, ni entrer en accommodement; mais les soi-disant représentants du peuple nous représentèrent et ils nous persuadèrent que « pour amener l'opinion publique au retour des choses que nous désirions, pour ne laisser aucune ressource et même aucun espoir aux jacobins, il fallait préparer la nation à demander elle-même la royauté; que des invitations secrètes seraient faites à cet effet dans tous les départements; qu'on était sûr qu'elles seraient favorablement accueillies, et même avec enthousiasme; que dans le cas contraire, ce qu'on supposait à peine possible, le comité de salut public s'engagerait à faire remettre entre les mains des chefs vendéens Louis XVII et sa sœur, le 14 juin (25 prairial), pour tout délai; que le comité de salut public s'engagerait également à déclarer la religion catholique la religion dominante de l'état; qu'il rappellerait tous les Français émigrés depuis le 14 juillet 1789, et qu'il donnerait des ordres secrets aux administrateurs des départements frontières, afin de faciliter aux princes français les moyens de se rendre dans le Poitou, l'Anjou et le Maine, sous la condition expresse que les Vendéens n'inquiéteraient en aucune manière, dans cette partie, non plus que les chouans dans la Bretagne et la Normandie, les individus qui traverseraient le pays, munis de passeports du comité de salut public; et que ces individus pourraient arriver sans obstacle soit à La Rochelle, soit à Brest, soit à Nantes, soit à Cherbourg.

« Telles furent les promesses faites solennellement, au nom du soi-disant comité de salut public, par les six représentants du peuple. Ce sont là les conditions que vous

êtes venus nous offrir dans nos foyers, représentants du peuple fourbes et trompeurs ; ce sont là les propres paroles que trois d'entre vous avez prononcées à demi-lieue de Nantes, dans notre avant-dernière entrevue. Nous le jurons à la face du Dieu de vérité, et nous le prenons à témoin de la vérité de ce que nous avançons aujourd'hui.

« Une heure seulement avant la signature du traité de paix, il fut convenu que les conditions ci-dessus rapportées demeureraient comme clauses et articles secrets afin de préparer les esprits, et qu'on parvînt à amener l'armée républicaine à désirer l'exécution de ces clauses, pour ainsi dire, sans se douter qu'elles eussent lieu.

« Mais Dieu, qui dirige toutes nos démarches, Dieu, qui lit dans l'âme des méchants les plus cachés, ne permit pas que nous ajoutassions une foi aveugle à leurs promesses. Il répandit dans notre conseil le courage de la prudence, après nous avoir si souvent accordé celui de la force. Nous stipulâmes que nous resterions armés sur notre territoire, et que nous conserverions tous les signes de ralliement sous lesquels nous avions combattu jusqu'à ce jour. Les soi-disant représentants du peuple nous laissèrent les maîtres d'agir avec les Vendéens et les chouans de la manière que nous croirions la plus convenable à l'intérêt général.

« Quelle était notre joie à cette époque de penser que le repos allait enfin être rendu à notre patrie, que nos victoires devaient opérer sa délivrance, et que le sang répandu par nos mains était consacré à rétablir le culte de notre Dieu et le trône de notre roi !

« Nous nous confirmâmes encore davantage dans cette

espérance si douce par l'assurance formelle qui fut donnée le 28 avril par les soi-disant représentants du peuple. Ils observèrent à M. de Guerville, que nous envoyâmes auprès d'eux à l'effet de leur représenter combien il était nécessaire pour l'observation du traité que l'armée catholique et royale de Bretagne fit exécuter les jugements du conseil militaire ; ils lui observèrent que les démarches publiques auxquelles ils se détermineraient ne devaient nous inspirer aucune crainte, puisqu'elles n'auraient pour objet que de préparer plus sûrement l'exécution des quatre articles secrets. M. de Guerville nous rapporta cet écrit, qui semblait exiger une confiance entière de notre part.

« Les articles dont l'exécution définitive est fixée au « 25 prairial prochain auront leur plein et entier effet. Le « comité de salut public prend les mesures nécessaires à cet « égard. Les sacrifices qu'il est forcé de faire aux appa- « rences ne le rendent que plus scrupuleux à tenir les pa- « roles données : elles seront religieusement gardées. »

« *Signé* GRENOT, GUERMEUR, GUEZNO.

» Rennes, 9 floréal an III. »

« Le 27 mai, sur quelques indices qui nous firent craindre que le soi-disant comité de salut public ne cherchât à éloigner l'observation du traité conclu, nous envoyâmes M. Chastellier à Paris, après en avoir communiqué le 24 au soi-disant représentant du peuple Grenot. Nous chargeâmes M. Chastellier de demander l'élargissement provisoire du roi, tant pour nous convaincre de la

sincérité des promesses faites par le soi-disant comité que pour faciliter le moyen de faire sortir de la capitale cet auguste enfant et sa sœur, qu'une garde nombreuse entourait au Temple.

« Le 4 juin de la même année il fut convenu que Louis XVII et sa sœur seraient conduits le lendemain à Saint-Cloud. Doulcet, Tallien, Cambacérès, Treilhard, Rabaut, Sieyes, Rewbell, Gillet et Roux en signèrent la promesse. M. Chastellier, que les membres du soi-disant comité de salut public cherchèrent à retenir quelques jours à Paris, afin qu'il jugeât par lui-même de la loyauté avec laquelle ils procéderaient, quitta Paris le soir même, d'après les ordres qui lui avaient été donnés d'être de retour le 7 au plus tard. Il arriva ici le 8 au matin. Nous nous disposâmes aussitôt à concerter avec les représentants du peuple les moyens d'envoyer des personnes d'une fidélité et d'une bravoure éprouvées dans les environs de Saint-Cloud.

« Dans ce moment même Louis XVII expirait dans la prison du Temple ; dans ce moment même des ordres secrets étaient donnés pour faire avancer des troupes dans nos provinces; dans ce même moment on méditait l'arrestation de vos chefs, le massacre de vos femmes et de vos enfants. La lettre suivante, que nous avons interceptée le 10, auprès de Château-Giron, met à découvert la profonde scélératesse du soi-disant comité de salut public. Cette lettre sera un monument durable de la plus atroce perversité. Vous allez connaître, braves Vendéens et chouans, les hommes qui nous offraient la paix, les hommes qui règnent aujourd'hui sur notre malheu-

reuse patrie et qui la tiennent enchaînée, les hommes qui ont assassiné deux rois de France en moins de trois années.

Lettre écrite par sept membres du comité de salut public au représentant du peuple Guezno.

« Il est impossible, cher collègue, que la république puisse se maintenir si la Vendée n'est pas entièrement réduite sous le joug. Nous ne pouvons nous-mêmes croire à notre sûreté que lorsque les brigands qui infestent l'Ouest depuis deux années auront été mis dans l'impuissance de nous nuire et de contrarier nos projets, c'est à dire lorsqu'ils auront été exterminés. C'est déjà un sacrifice trop honteux d'avoir été réduits à traiter de la paix avec des rebelles, ou plutôt avec des scélérats dont la très grande majorité a mérité l'échafaud. Sois convaincu qu'ils nous détruiraient si nous ne les détruisions pas; ils n'ont pas mis plus de bonne foi que nous dans le traité signé, et il ne doit leur inspirer aucune confiance dans les promesses du gouvernement. Les deux partis ont transigé, sachant bien qu'ils se trompaient. C'est d'après l'impossibilité où nous sommes d'espérer que nous pourrons abuser plus longtemps les Vendéens, impossibilité également démontrée à tous les membres des trois comités qu'il faut chercher les moyens de prévenir des hommes qui ont autant d'audace et d'activité que nous. Il ne faut pas s'endormir parceque le vent n'agite pas encore les grosses branches, car il est bien près de souffler avec violence. Le moment approche où, d'après l'art. 2 du traité secret, il faut leur présenter une espèce de monarchie, et leur montrer ce

bambin pour lequel ils se battent. Il serait trop dangereux de faire un tel pas; il nous perdrait sans retour. Les comités n'ont trouvé qu'un moyen d'éviter cette difficulté vraiment extrême; le voici : La principale force des brigands est dans le fanatisme que leurs chefs leur inspirent; il faut les arrêter, et dissoudre ainsi d'un seul coup cette association monarchique qui nous perdra si nous ne nous hâtons pas de la prévenir. Mais il ne faut pas perdre de vue, cher collègue, que l'opinion nous devient chaque jour encore plus nécessaire que la force; il faut tout sacrifier pour mettre l'opinion de notre côté. Il faut supposer que les chefs insurgés ont voulu rompre le traité, se créer princes des départements qu'ils occupent, que ces chefs ont des intelligences avec les Anglais, qu'ils veulent leur ouvrir la côte, piller la ville de Nantes, et s'embarquer avec le fruit de leurs rapines. Fais intercepter des courriers porteurs de semblables lettres, crie à la perfidie, et mets surtout dans ce premier moment une grande apparence de modération, afin que le peuple voie clairement que la bonne foi et la justice sont de notre côté. Nous te le répétons, cher collègue, la Vendée détruira la Convention si la Convention ne détruit pas la Vendée. Si tu peux avoir les onze chefs, le troupeau se dispersera. Concerte-toi sur-le-champ avec les administrateurs d'Ille-et-Vilaine. Communique la présente, dès sa réception, aux quatre représentants de l'arrondissement. Il faudra profiter de l'étonnement et du découragement que doit produire l'absence des chefs, pour opérer le désarmement des Vendéens et des chouans; il faut qu'ils se soumettent au régime général de la république ou qu'ils périssent : point

de milieu ; point de demi-mesures, elles gâtent tout en révolution. Il faut, s'il est nécessaire, employer le fer et le feu, mais en rendant les Vendéens coupables aux yeux de la nation du mal que nous leur ferons. Saisis, nous te le répétons, cher collègue, les premières apparences qui se présenteront pour frapper le grand coup, car les événements pressent de toutes parts. Tu peux avoir pleine confiance dans Guilbert ; il est jeune, mais sensé : il nous est d'ailleurs entièrement dévoué.

« Nous avions pensé te mander à Paris ; mais nous avons ensuite jugé qu'il valait mieux, pour ménager les apparences, que tu ne te déplaçasses pas. Accuse sur-le-champ l'arrivée de Guilbert, quoique nous ne présumions pas possible qu'il soit intercepté. Nous le faisons passer par Alençon ; il y verra Arthaud. Il te suffira de nous dire : *J'ai reçu la proclamation relative aux subsistances.* L'hypocondre voulait demander ton rappel ; il craignait que tu n'eusses pas assez d'activité et de prudence, je l'ai rassuré. Prends garde aux menées de Louvet ; il est vendu aux restes orléaniques, et la guenon d'ambassadrice en dispose en plein : nous le surveillons ; mais il intrigue activement dans la Mayenne et dans la Loire-Inférieure. Boissy adopte toutes ces mesures ; il sent l'urgence. Fais-nous part de ce que tu peux faire sur-le-champ, afin que cela concorde avec les mesures que nous allons prendre ici.

« Le mot *subsistances* sera pour les chefs ; celui de *troupeau* pour les armées. Emploie le mot *tranquillité* pour celui *arrestation*. Lazare se tiendra dans une position respectable ; il aura tous les moyens nécessaires ; il a

des ordres pour recevoir les tiens. Adieu, cher collègue, salut, fraternité.

« *Signé* TALLIEN, TREILHARD, SIEYES, DOULCET, RABAUT, MAREC, CAMBACÉRÈS.

« Paris, 18 prairial an III. »

« Vous le voyez, braves camarades, le crime se dévoile aujourd'hui dans toute son horreur. La soi-disant Convention, n'ayant pu nous vaincre, a cherché à tromper notre bonne foi, a abuser de notre loyauté. Elle nous portait des paroles de paix, et elle ordonnait des assassinats; elle parlait de justice, et méditait le crime; elle s'était engagée à remettre entre nos mains notre roi et son auguste sœur, et notre roi expire dans sa prison. Nous ne vous dirons pas que les hommes qui ont assassiné Louis XVI aient attenté aux jours de Louis XVII; nous n'avons aucunes preuves certaines pour l'avancer; mais il est bien difficile de ne pas le croire lorsqu'on voit cet enfant périr le 8 de ce mois, tandis que le 4 on avait promis à M. de Chastellier qu'on allait le transférer à Saint-Cloud, et qu'on ne lui avait pas même laissé soupçonner que le roi fût attaqué de cette maladie qu'on dit avoir terminé ses jours.

« En attendant que la vengeance divine punisse le auteurs de tant de forfaits, et qu'elle fasse une justice éclatante des scélérats qui ont plongé la France dans cet abîme de malheurs près à l'engloutir, il est de notre intérêt le plus pressant, comme de notre devoir, de pourvoir à notre défense et d'employer tous les moyens dont nous pouvons

disposer pour nous préserver de la rage de ces hommes pervers qui sacrifient tout à leur ambition et à leur cupidité.

« Braves camarades, nous n'avons plus ni paix ni trève à attendre de la soi-disant Convention, il ne nous reste que la victoire ou la mort. Si nous sommes destinés à succomber, que notre dernier soupir soit du moins utile à notre patrie ; et si nous ne pouvons la délivrer, que notre exemple lui apprenne qu'elle ne peut goûter quelque repos, qu'elle ne peut jouir de l'abondance et de la paix que lorsque les députés de la soi-disant Convention seront expulsés de son sein.

« Braves camarades, épargnons le sang français; c'est le vœu le plus ardent de notre roi. Implorons le Dieu de bonté, afin qu'il verse sa lumière dans le cœur de tous les Français, qu'il les ramène sous l'empire de la raison et de la justice, et que réunissant ainsi tous les enfants de sa famille immense il les fasse jouir de l'abondance et de la paix.

« A ces causes et considérations, nous déclarons à la face du ciel que nous ne considérons comme tyrans et ennemis de notre patrie que les députés de la soi-disant Convention ; que si nous sommes dans l'affreuse nécessité de repousser les attaques des soldats que cette assemblée sacrilége et usurpatrice forcera à s'avancer dans nos contrées, nous ne cesserons jamais de les considérer, de les aimer comme nos compatriotes et nos frères, en opposant une légitime, mais douloureuse défense à leurs efforts; que nous préviendrons constamment, et par tous les moyens qui pourront dépendre de nous, l'effusion du sang

et le pillage des propriétés; que nous recevrons avec transport tous les officiers, tous les soldats qui voudront concourir avec nous au rétablissement de la religion, de la royauté, de l'ordre, des propriétés; que tous Vendéens ou chouans qui se permettront d'attaquer ou d'insulter le citoyen paisible, fut-il d'un autre parti ou d'une autre opinion que nous, seront punis suivant toute la rigueur des ordonnances militaires, et que nous ne poserons les armes, que les intérêts les plus précieux et les motifs les plus sacrés ont mises dans nos mains, que lorsque la paix sera rendue à notre patrie, ou lorsque le dernier de nous aura péri en défendant sa religion et son roi.

« Comme la soi-disant Convention s'empressera de dénaturer nos intentions, de calomnier nos sentiments et de nous prêter des vues qui ne furent et qui ne seront jamais les nôtres nous devons, braves camarades, faire connaître solennellement à la nation française quels sont nos principes et les motifs pressants qui nous inspirent.

LES ARMÉES CATHOLIQUES ET ROYALES DE LA VENDÉE ET DES CHOUANS A LA NATION FRANÇAISE.

« Nous reconnaissons un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre; nous voulons vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine que nos pères ont professée.

« Nous reconnaissons Louis-Stanislas Xavier roi de France et de Navarre, et nous lui jurons foi, obéissance et fidélité pour nous et nos enfants.

« Nous avons pris les armes pour défendre nos droits, nos

propriétés, nos femmes, nos enfants. Nous ne poserons les armes que lorsque le gouvernement monarchique, qui a fait si longtemps la prospérité de la nation française et le bonheur de nos familles nous aura été rendu.

« Nous pardonnerons, comme nous pardonnons déjà, à tous les Français que la séduction, l'ignorance ou la tyrannie ont contraints de se ranger sous les drapeaux sanglants de la Convention. Quoiqu'ils obéissent en esclaves aux plus atroces de tous les tyrans, et qu'ils viennent porter la désolation dans nos contrées, nous ne regarderons jamais ces soldats comme des ennemis, mais comme des frères malheureux et égarés. Notre joie sera véritablement à son comble lorsque nous pourrons les appeler du doux nom d'amis, et les recevoir en cette qualité dans notre sein.

« Nous ferons observer avec la plus rigoureuse vigilance une discipline exacte et sévère dans tous les lieux de notre arrondissement. Quelles que soient les cruautés qu'exercent les satellites de la soi-disant Convention, notre soin le plus constant et le plus empressé sera d'en effacer la trace et jusqu'au souvenir, s'il était possible, dans tous les lieux où nous pénétrerons.

« Nous n'avons point contracté et nous ne contracterons point d'alliance avec la nation anglaise, ni avec aucune des puissances coalisées, à moins que notre roi Louis XVIII ne conclue un traité avec elles. Alors ces puissances seraient nos alliées, parcequ'elles seraient les alliées de notre souverain.

« Nous ne laisserons pénétrer dans le pays occupé par nos armées aucunes troupes quelconques des puissances coa-

lisées ; nous combattrions leurs soldats avec le même courage que nous avons combattu les soldats de Tallien, de Sieyes et de Fréron si les puissances coalisées voulaient débarquer sur nos côtes à l'effet de démembrer le royaume de France, ou d'exciter du trouble dans ses provinces.

« Nous ne reconnaissons point et nous ne reconnaîtrons jamais de Convention ni d'Assemblée nationale en France, parceque nous ne voulons point nous rendre complices de tout le sang innocent répandu par les soi-disant députés du peuple français et des brigandages innombrables exercés par eux jusqu'à ce jour.

« Nous protestons d'avance contre la constitution ou le gouvernement que les soi-disant députés du peuple français vont donner à la France.

« Nous sommes trop profondément pénétrés de l'esprit qui inspire notre roi Louis XVIII pour ne pas assurer au peuple français que les abus qui s'étaient attachés à la monarchie française seront réformés avec soin ; ces abus étaient une suite inévitable de la fragilité des institutions humaines, et par conséquent des vices des hommes.

« C'est à la sagesse et à l'amour de Louis XVIII pour son peuple qu'il appartient de corriger les abus, de les empêcher de renaître et d'accorder à ses sujets toute la liberté que la constitution de la monarchie leur assure, en les faisant tous participer à ses bienfaits et en les admettant tous aux emplois ecclésiastiques, civils et militaires.

« Nous ne permettrons point la circulation des assignats dans les contrées occupées par nos armées ; nous ne reconnaîtrons jamais cette monnaie que pour une monnaie

fausse, dont le gage prétendu a été établi sur le brigandage, l'assassinat et la proscription.

« Nous ne permettrons jamais dans les contrées occupées par nos armées, qu'il soit porté la moindre atteinte aux propriétés de la maison et couronne de France, propriétés inaliénables, et dont le titre et le droit sont imprescriptibles.

« Nous ne permettrons jamais, dans les contrées occupées par nos armées qu'il soit porté la moindre atteinte aux propriétés de l'Église et du clergé de France, qui sont le domaine du pauvre, et dont le produit est nécessaire à l'entretien du culte et à celui de ses ministres. Nous ne permettrons point qu'il soit porté atteinte aux propriétés des Français fidèles et amis de la patrie, qui n'ont quitté leur patrie que pour combattre la tyrannie des jacobins et la soi-disant Convention.

« Nous nous engageons solennellement à faire tous les sacrifices qui pourront dépendre de nous pour consolider la dette de l'état.

« Nous hypothéquons nos propriétés et celles de nos enfants, à l'effet de faire tenir envers tous les créanciers de l'état les engagements contractés envers eux par les rois de France ou en vertu de leurs édits, octrois ou arrêts de leurs conseils, et à l'effet de reconnaître et rendre à chacun ce qui lui est légitimement dû.

« Nous renonçons solennellement et à perpétuité, pour nous et nos enfants, à toutes exemptions pécuniaires, à tous priviléges ou décharges quelconques qui pourraient nous être dues, et nous contribuerons dans l'exacte proportion de nos biens et facultés aux besoins et aux charges

de l'état, ne voulant nous réserver que le droit de soulager la partie pauvre du peuple des impositions qu'il était dans l'obligation d'acquitter. Nous combattons pour rétablir le culte de la religion catholique, pour rétablir la royauté, pour rendre les ministres de Dieu à leurs autels, pour remettre tous les Français en possession de l'héritage de leurs pères, pour faire jouir tous les Français de la véritable liberté et du bonheur que donne un gouvernement stable et ennemi de la tyrannie.

« Nous combattons pour soustraire tous les Français à la tyrannie et au despotisme; nous ne souffrirons jamais que les abus de l'ancien régime renaissent. Les intentions de notre roi Louis XVIII nous sont pleinement connues; il veut réformer tous les abus, et, en consultant les vœux que la nation française exprima dans les mandats et les cahiers qui furent donnés par toutes les provinces aux députés aux états-généraux, notre roi Louis XVIII veut faire jouir la nation française de tout le bonheur qu'elle-même désira au moment de sa convocation.

« A cet effet nous invitons les braves soldats français, nos camarades et nos frères qui ont si courageusement repoussé les armées ennemies, à venir se rallier à nous. Nous invitons les villes, bourgs et villages à ouvrir leurs portes et à reconnaître leur souverain légitime. Nous invitons les magistrats, les administrateurs et toutes personnes entre les mains desquelles réside une portion de force et d'autorité, à les employer au rétablissement de la religion et de l'ordre, et nous leur accorderons aide, assistance et protection pour garantir leurs personnes et leurs propriétés contre tous perturbateurs de l'ordre pu-

blic. Nous invitons tous les laboureurs, tous les cultivateurs et tous les artisans à continuer leurs travaux précieux, et nous nous engageons à faire respecter leurs moissons, leurs héritages, leurs ateliers.

« Nous déclarons ennemis et tyrans de la patrie les députés de la soi-disant Convention, qui ont voté pour l'assassinat du roi Louis XVI, de glorieuse et sainte mémoire. Nous jurons de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang, ou de ne poser les armes que lorsque les députés de la soi-disant Convention auront remis les rênes du gouvernement au souverain légitime que Dieu a donné à la France. »

« Tels sont les motifs qui ont dirigé les Vendéens et les chouans jusqu'à ce jour; tels sont les principes que les Vendéens et les chouans ne cesseront jamais de professer.

« Braves camarades, il ne nous reste plus qu'à invoquer le Dieu des combats, à lui demander qu'il nous donne la force de venger ceux de nos frères qui ont été si traîtreusement outragés et arrêtés; à lui demander qu'il répande sa sainte bénédiction sur nos drapeaux, et qu'il conserve les jours de notre roi et ceux de la famille royale.

« Jurons tous de répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang, ou de rétablir en France la religion, la royauté et l'ordre.

« Fait au quartier-général de l'armée de Charette, et publié au quartier-général des armées de Stofflet, Sapinaud et Scepeaux, le 22 juin 1795, l'an premier du règne de Louis XVIII.

« *Signé* CHARETTE, STOFFLET, SCEPEAUX, SAPINAUD,

FORESTIER, DUPÉRAT, NICOLAS, LA ROBRIE, MONNIER, GUICHARD, CHALON, CADY, etc., etc.

« Suivent plusieurs pages de signatures des principaux officiers des armées catholiques et royales des Vendéens et des chouans. »

Ce document est contresigné par l'abbé Bernier, commissaire-général civil.

Jusqu'à présent la lettre des représentants Tallien, Treilhard, Sieyes, Doulcet, Cambacérès et autres était seule connue, et sur la foi du conventionnel Guezno, auquel elle était adressée, tous les historiens révolutionnaires en avaient nié l'authenticité sous prétexte qu'elle n'avait paru d'abord que dans les mémoires de Cormatin. Or, disaient ces historiens, Désoteux, baron de Cormatin, est un faussaire. Ce raisonnement n'avait rien de très concluant; mais ce n'est plus Cormatin qui le premier a publié cette lettre, c'est Charette, et il l'a publiée dans le document qui vient d'être reproduit. Ce document, dont nous avons l'original, est daté du 22 juin 1795. Ce n'est donc pas Cormatin qui a inventé cette lettre. Est-ce Charette? Mais alors pourquoi sous le coup d'une si poignante accusation les représentants signataires du traité de La Jaunais ou de la lettre à Guezno n'ont-ils pas immédiatement nié et les clauses secrètes dont arguent les chefs vendéens et les conséquences qui en découlaient? Pourquoi avec tous les moyens de publicité à leur service, n'ont-ils pas cherché à démontrer la fausseté de cette lettre et l'absurdité des imputations qu'elle pouvait renfermer?

Afin de repousser d'une manière absolue les charges

que cette adresse aux royalistes faisait peser sur la Convention, ses historiens n'ont pas trouvé de meilleure raison que celle-ci : Tous les conventionnels avaient participé à la chute du trône et à la mort de Louis XVI. Est-il probable qu'ils eussent consenti, deux ans après, à couronner son fils ? Républicains, ils n'aspiraient qu'à conserver la république dans toute son intégrité.

Si nous n'avions pas tant d'exemples de la mobilité des opinions, si tant de conversions subites ne venaient pas chaque jour effrayer la morale et consterner les esprits politiques, nous pourrions, comme les écrivains défenseurs de l'assemblée conventionnelle, nous étonner d'un pareil changement dans les idées ; mais, il faut l'avouer, la révolution nous a habitués à de si nombreux sacrifices volontairement faits à ses principes, elle a si souvent modifié ses exaltations, elle a adoré tant de dieux, vu passer sur sa république tant de têtes couronnées qu'elle a flattées et servies depuis l'empereur Napoléon jusqu'au roi des Français Louis-Philippe d'Orléans, qu'il est bien difficile de prendre au sérieux un semblable argument.

Nous croyons au républicanisme des citoyens Sieyes, Cambacérès, Treilhard, Doulcet et Tallien ; mais s'ils ont pu l'abaisser sous le sceptre d'un despote ; si même ils se sont dévoués aux honneurs dont ce despote les chargeait, s'ils en ont encore mendié d'autres, ne sera-t-il pas permis à l'histoire de conclure que ce qu'ils faisaient par ambition de 1800 à 1814, ils ont bien pu être gens à l'essayer en 1795.

Bonaparte, répondent leurs écrivains, était un enfant de la révolution, et Louis XVII un roi légitime. Cela peut

être ; mais Louis XVIII et Charles X furent aussi des rois légitimes, et n'a-t-on pas vu quelques-uns même des signataires de la lettre à Guezno offrir leurs services à ces deux princes ou se faire nommer pairs de France? Fouché n'a-t-il pas été ministre de l'un? et serait-il donc impossible de rencontrer des conventionnels courtisans de l'autre?

Les motifs allégués jusqu'à présent par les historiens révolutionnaires ne peuvent donc pas supporter la discussion sur laquelle le document de Charette, de Stofflet et des autres chefs des deux rives de la Loire, document qui met hors de cause le baron de Cormatin, jette une si vive et si nouvelle lumière! C'est un fait désormais acquis à l'histoire, et quand les avocats de la Convention nieraient encore la lettre des sept représentants et les clauses secrètes du traité de La Jaunais, il n'en serait pas moins établi que Charette, que Stofflet et leurs officiers ont engagé leur honneur pour soutenir que tout cela était vrai.

Reste à savoir maintenant à la probité de quel parti il faut ajouter foi. Est-ce aux Vendéens qui sont morts enveloppés dans leur inaltérable fidélité, aux Vendéens qui vécurent pauvres en repoussant toutes les séductions impériales, ou aux révolutionnaires, qui mirent leur républicanisme aux gages de tous les pouvoirs, et qui se firent un jeu de tous les serments?

Déjà à deux reprises différentes il a été question dans cette histoire d'un empoisonnement général : le représentant du peuple Carrier le conseille après la bataille de Laval ; le Vendéen de Scepeaux constate un commencement d'exécution, et cette grave accusation contre les révolutionnaires est placée dans le manifeste qui vient d'être

reproduit. Afin de nous entourer de toutes les pièces à l'appui d'une pareille imputation, nous croyons devoir publier un extrait d'un rapport adressé à Charette par Savin, l'un de ses lieutenants. Ce rapport, antérieur à la proposition de Carrier et à l'accusation de de Scepeaux, puisqu'il est daté de Palluau le 25 mai 1793, est déposé aux archives du ministère de la guerre.

Après avoir longuement énuméré les moyens d'action mis en jeu par la république, Savin s'exprime ainsi :

« Je dis que quel que soit le nombre de nos ennemis, nous devons peu nous en inquiéter; tout ce dont nous sommes certains c'est qu'ils sont implacables; ils tuent tous les prisonniers; ils emploient contre nous tous les genres de destruction possibles : le fer, le feu et le pillage leur sont familiers. Ils séduisent et emmènent avec eux nos gens des paroisses qu'ils soumettent. Nous devons aussi par représailles n'avoir aucune indulgence, et employer tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour les détruire. La ruse est souvent plus utile que la force. On nous fait une guerre atroce; le poison est le seul moyen que nos ennemis n'aient pas encore employé contre nous; mais il est à craindre que leur scélératesse n'en vienne jusque-là. Trop de gens nous ont avertis à cet égard pour que nous puissions douter qu'ils n'aient pas eu cette idée. Nous fûmes vraiment étonnés de la quantité prodigieuse d'arsenic que nous trouvâmes à Palluau, au commencement de la guerre, lorsque je les ai chassés de Palluau jusqu'au-delà d'Aizenai. On nous a même constamment assuré qu'un étranger qu'ils avaient avec eux et qui fut

tué à cette affaire, était chargé d'exécuter le projet d'empoisonnement contre nous. »

Ainsi d'après ce rapport, destiné à rester toujours secret entre Charette et Savin, et qui se trouve maintenant dans les archives du ministère comme un supplément d'accusation contre les révolutionnaires, Carrier lui-même est devancé dans ses projets; la révolution a voulu empoisonner avant lui et sans lui. Avec de telles preuves sous les yeux, avec toutes celles qu'il serait si facile d'apporter, comment croire à l'honneur et à la probité de ses agents, qui plus tard affirmeront que Louis XVII n'a pas péri par leurs ordres, et que les Vendéens ont été les premiers à violer la paix signée?

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Louis XVIII roi. — Reprise des hostilités. — Succès de Charette. — Lettre du roi. — Préparatifs d'une descente sur les côtes de Poitou. — Dispositions de l'Angleterre. — Le comte d'Artois à l'Ile-Dieu. — Situation des esprits en France. — Fin de la Convention. — Le comte d'Artois et Charette. — L'expédition de l'Ile-Dieu échoue.

Louis XVIII fut proclamé roi de France le 26 juin 1795 au quartier-général de Belleville. C'est ce jour-là même que la Vendée relevait son drapeau. L'avant-veille, Charette, qui avait envoyé des officiers dans toutes les directions pour porter l'ordre à ses chefs divisionnaires de former leurs rassemblements et de venir le rejoindre dans son camp, était resté seul à Belleville avec ses guides. Un escadron de cavalerie républicaine parti du cantonnement des Essarts se dirige sur ce bourg; il va exécuter un ordre secret, émané du comité de salut public et sollicité par le conventionnel Gaudin; c'est l'enlèvement de Charette au milieu de son quartier-général, enlèvement auquel la

probité militaire de Canclaux a répugné. Charette est instruit par ses espions de l'approche des bleus ; il connaît le but de leur expédition, il fait prendre les armes à ses guides. L'escadron pénètre dans Belleville ; il se range en bataille devant les halles ; soudain le général paraît à la tête des royalistes. « Au premier signe, leur dit-il à haute voix, vous ferez feu. » L'officier qui commande les républicains met pied à terre ; il présente à Charette l'ordre du comité de salut public, qui lui enjoint de remettre ses armes, ses munitions aux délégués de la Convention et d'abandonner à l'instant même la cocarde blanche. Charette est pâle de colère ; il s'approche du chef d'escadron : « C'est vous, s'écrie-t-il, qui mettrez bas votre cocarde et rendrez vos armes ; je le veux ! »

A peine ces mots sont-ils prononcés que le détachement est cerné et désarmé. « Vous êtes mes prisonniers, reprend le général. Vous vouliez ma mort, c'est votre condamnation. » Quinze cavaliers républicains se détachent alors de l'escadron, et, croyant par là conjurer le courroux du chef vendéen, ils révèlent le complot dans lequel ils protestent n'avoir pas trempé, puis ils déclarent que le reste de la troupe n'est composé que d'officiers de tout grade, qui se sont déguisés afin d'opérer eux-mêmes une arrestation aussi importante. Charette jette un regard de pitié à ces hommes qui déshonoraient leurs épaulettes dans un guet-apens, et il dit au chef d'escadron :

« Vous êtes libre, monsieur ; retournez vers ceux qui savent si mal employer des soldats français. Je retiens votre détachement en otage, et ne fais fusiller que le paysan qui vous a servi de conducteur. »

Deux minutes après le guide des bleus tombait sous les balles des chasseurs royalistes, et les républicains prenaient tous du service dans l'armée de Charette.

Quand ses divisions furent rassemblées il leur annonça la mort imprévue de Louis XVII, qui dispensait si fatalement la république de remplir le vœu le plus cher des Vendéens; il leur exposa toutes les infractions faites par les révolutionnaires au traité de La Jaunais, la violation du territoire royaliste, l'enlèvement d'Allard et le piége que Gaudin venait de lui tendre. Après leur avoir appris que la Bretagne avait déjà levé l'étendard, et que les émigrés, d'accord enfin avec l'Angleterre, allaient débarquer sur la côte, il termina ainsi sa harangue :

« C'est avec douleur que je reprends les armes; mais les républicains ont juré notre perte; nous ne pouvons l'éviter qu'en combattant. Les dépêches des princes m'annonçent que l'un d'eux doit se mettre à la tête de cette grande expédition qui va donner tant de forces à nos armées. Ce n'est pas sur notre territoire que ces faits s'accompliront; mais il faut les seconder. Une diversion est nécessaire: j'ai compté sur votre zèle; il ne me manquera pas. »

Charette exerçait une telle influence sur les chefs et sur les soldats de son armée que, malgré tous les sacrifices antérieurement faits à la cause royale, il ne se rencontra pas un homme pour dire que la guerre n'offrait plus à leur courage que la chance d'une mort inévitable. Tous, emportés par le souvenir de leurs premières campagnes, jurent fidélité au nouveau roi et attendent les ordres de leur général. Il se mot en route avec dix-huit cents hom-

mes, et se prépare à enlever le camp des Essarts, qui gêne ses communications avec l'armée de Sapinaud. Le 28 juin il est en face des bleus; il les somme d'évacuer ce camp : les républicains refusent; alors le général, qui sent qu'il faut payer d'audace pour animer les paysans, se précipite l'épée haute à la main sur les retranchements. Ses soldats le suivent; ils essuient sans y répondre le premier feu des assiégés; puis quand ils sont presque à bout portant une décharge meurtrière disperse les bleus; ceux-ci reviennent à la charge : Pajot est grièvement blessé; le jeune Dumoustiers a la tête fracassée; mais Charette enveloppe les républicains, et leur ordonne de cesser le feu et de déposer les armes : il est obéi. Les bleus vaincus abandonnent leur camp aux Vendéens, qui s'emparèrent de toutes les munitions qu'il contenait. L'armée célébrait encore sa première victoire, elle rentrait à Belleville, traînant à sa suite plus de trois cents prisonniers, lorsque Guérin aîné et le frère de Charette, récemment arrivés d'émigration, s'y présentent eux aussi à la tête d'une colonne qui vient de battre un autre cantonnement.

Cette colonne s'était dirigée vers Palluau pour occuper les républicains et les empêcher de porter secours au camp des Essarts. Près de Beaulieu elle surprend un convoi escorté par trois ou quatre cents hommes. Guérin fond sur eux à la tête de ses volontaires du pays de Retz; Collin, avec sa cavalerie, les attaque de son côté. Ces deux charges simultanées sont si impétueuses que l'escorte prend la fuite. Les blancs la poursuivent : elle se rallie sous les ordres du conventionnel Gaudin; c'est pour être massacrée presque jusqu'à son dernier homme. Le

représentant avec douze cavaliers se dérobe à la justice des paysans; il fut le seul avec ses cavaliers qui échappa à la mort. Le lendemain Gogué, Guérin jeune et Fayette attaquaient vers Aigrefeuille un autre convoi parti de Nantes, et ils s'en rendaient maîtres après un combat où l'avantage était resté aux royalistes.

Ces trois échecs, essuyés coup sur coup par les bleus, rendirent aux blancs toute leur ardeur première; mais les généraux républicains avaient porté la plus grande partie de leurs forces sur la Bretagne, où l'expédition des émigrés devait effectuer son débarquement. La Vendée était pour le moment débarrassée de ses ennemis; elle s'occupa donc, sans pouvoir être inquiétée, du soin de ses récoltes, et Charette profita de ce temps pour négocier avec Stofflet une reprise d'armes, que ce dernier général ne regardait pas alors comme opportune. L'esprit dégagé des préoccupations de la guerre, Stofflet voyait l'état du pays; il en comptait les cicatrices encore saignantes, il en énumérait les ressources, et il sentait l'impossibilité de recommencer la lutte avec quelque espérance de succès. L'abbé Bernier, qui s'était rapproché des généraux républicains, lui faisait comprendre que rien n'était possible tant que les événements qui se préparaient en Bretagne n'auraient pas tranché la question. Stofflet attendit le dénouement, et donna cette excuse à Charette.

Les motifs allégués pour pallier son refus de concours aux hostilités étaient plausibles; Charette ne s'en contenta pas. Il venait de recevoir une lettre du nouveau roi Louis XVIII. Cette lettre lui conférait le titre de lieutenant-général; elle avait été mise à l'ordre du jour de

l'armée, et Charette pensa avec raison que Stofflet, moins ambitieux pour lui-même que le curé de Saint-Laud, cédait à une jalousie étrangère à ses habitudes de soldat. L'abbé Bernier n'avait pas vu en effet sans un amer dépit la lettre suivante du roi, adressée au général du bas Poitou.

« A Vérone, le 8 juillet 1795.

« J'ai reçu, monsieur, avec un plaisir que vous pouvez aisément vous figurer, le témoignage de votre attachement; celui de votre fidélité m'était inutile, et je ne mériterais pas d'être servi par vous et vos braves compagnons d'armes si j'avais eu le moindre doute à cet égard.

La Providence m'a placé sur le trône : le premier et le plus digne usage que je puisse faire de mon autorité est de conférer un titre légal au commandement que vous ne devez jusqu'à présent qu'à votre courage et à la confiance de mes braves et fidèles sujets. Je vous nomme donc général de mon armée catholique et royale; en vous obéissant c'est à moi-même qu'elle obéira. Je n'ai pas encore pu vous apprendre que je vous avais nommé lieutenant-général au mois de juillet 1794.

« Mais ce n'est pas seulement les armes à la main que vous pouvez me servir. Un de mes premiers devoirs est de parler à mes sujets, d'encourager les bons, de rassurer les timides; tel est l'objet de la déclaration que je vous envoie, et que je vous charge de publier.

« Je travaille de tout mon pouvoir à hâter le moment où, réuni avec vous, je pourrai vous montrer en moi un

souverain qui fait sa gloire de sa reconnaissance envers vous, et à mes sujets bien moins un roi qu'un père. Je me flattais que l'Angleterre allait enfin vous amener mon frère; mais ce moment me paraît plus incertain que jamais. N'importe; plus les obstacles sont grands, plus je mettrai d'activité à les vaincre, et je les vaincrai.

« Continuez, monsieur, à me servir comme vous avez servi mon prédécesseur, et croyez que si quelque chose peut m'alléger le fardeau que la Providence m'ordonne de porter, c'est d'être destiné par cette même Providence à récompenser les plus grands services qu'un roi ait jamais reçus.

« *Signé* Louis. »

Le titre conféré à Charette, la confiance que le roi lui témoignait étaient pour l'abbé Bernier un grave sujet d'inquiétudes. Dans cette prodigalité de faveurs méritées il ne vit pas la justice du souverain récompensant de glorieux services; il ne voulut découvrir qu'une ingratitude envers Stofflet, c'est à dire envers lui-même qui dirigeait le général angevin. Son parti fut bientôt pris. En parlant à Stofflet d'honneur et de loyauté il était sûr d'avance que sa voix serait entendue; il lui dit donc que si les bleus avaient rompu la paix avec Charette en enfreignant le traité, ce n'était pas pour lui un motif de courir aux armes, puisqu'il n'avait à se plaindre que d'empiétements de peu d'importance, désavoués aussitôt par les chefs républicains. « Restez donc, ajouta-t-il, dans la position neutre que vous vous êtes faite, et ne vous pressez pas de proclamer le roi. »

Ces derniers mots cachaient un plan secret, qui à plusieurs reprises, assure-t-on, fut le mobile de la conduite de Bernier et de quelques émigrés. Louis XVIII, par ses tendances constitutionnelles, et surtout par une habitude de méfiance qu'il ne savait pas assez cacher, s'était, même en exil, aliéné l'amour d'un certain nombre de royalistes; sa bouche était toujours armée de sarcasmes aiguisés en spirituelles saillies. Ces sarcasmes tombaient sur des fidélités qui avaient plus de dévouement dans le cœur que de portée politique dans l'esprit. On accusait le roi de n'avoir pas vu sans un bonheur plein de discrétion l'aurore des premières journées révolutionnaires; c'était un philosophe de l'école de Jean-Jacques Rousseau et de Montesquieu qu'une erreur de la nature avait fait naître sur les marches du trône, et l'on ne pouvait se faire à l'idée de le voir un jour ceindre la couronne. Cette scission dans le camp de l'émigration n'était encore qu'en germe; mais à Paris, où tout marche avec tant de rapidité, à Paris, où la police entrait au moins pour moitié dans toutes les intrigues qui devaient propager la désunion dans le camp royaliste, désunion souvent due à son influence occulte ou à son or, les espérances de quelques émigrés étaient déjà transformées en réalité. Aux yeux des agents politiques qui croyaient renverser par l'intrigue et gouverner plus tard par le même moyen ce ne fut pas Louis XVIII qui fut roi, mais Charles X: la légitimité et les droits du premier s'abaissèrent devant la chevaleresque loyauté et les tendances complétement monarchiques du second. Une agence secrète, en dehors de celle que présidait l'abbé Brottier, s'était mise en com-

munication directe avec le curé de Saint-Laud; ce dernier promettait le concours de Stofflet et de son armée, dont il s'était bien gardé de consulter les volontés.

Cependant l'abbé Bernier avait trop de sagacité pour entrer à pleines voiles dans un complot qui pour le moment ne donnait à l'un des deux frères de Louis XVI qu'une couronne sans royaume. Il conspirait en faveur de l'un, parceque l'autre n'avait pas encore songé à reconnaître ses avances; mais ces sourdes menées aboutissant aux conciliabules de Paris et aux quelques mécontents de Londres ne provoquaient qu'un faible retentissement à l'état-major de Stofflet. Les cas d'éventualité étaient pour l'esprit positif du général comme non avenus; il marchait aux événements ainsi qu'à l'ennemi, et ne voulait ni engager sa foi ni mettre son épée au service de ce que, dans sa militaire énergie, il appelait une usurpation.

La catastrophe de Quiberon vint paralyser ces manœuvres secrètes; elle ajourna les espérances que cette expédition avait fait concevoir à ceux qui, sans consulter le comte d'Artois et Stofflet, disposaient avec tant de grave frivolité du trône de France et de l'épée du général royaliste. Celui-ci, qui n'avait pas rompu la trève, resta dans ses cantonnements; mais à la nouvelle du massacre des émigrés et de la capitulation violée, dont Sombreuil et ses compagnons d'armes étaient tombés victimes, Charette ne crut pas devoir laisser passer de pareils attentats sans une protestation sanglante. Son camp renfermait plus de quatre cents prisonniers, faits le 28 juin : il donne ordre de les fusiller tous sur-le-champ; cet ordre est exécuté. Immédiatement après il écrit aux généraux républi-

cains pour leur annoncer ces représailles, et leur témoigner la douleur qu'il en ressent.

« Les barbaries exercées à Vannes et à Auray, ajoute-t-il, m'ont forcé d'en user ainsi pour en prévenir le retour, s'il est possible. Je déclare qu'à l'avenir je sacrifierai homme pour homme toutes les fois qu'on égorgera un émigré devenu prisonnier. »

Les républicains savaient que Charette tiendrait parole. A dater de ce jour la guerre ne fut plus des deux côtés qu'une boucherie.

L'agence de Paris et l'émigration sentaient que le désastre de Quiberon devait porter un coup fatal à leurs espérances. Les sourdes intrigues qui divisaient les royalistes furent donc ajournées à des temps meilleurs, et chacun se mit à l'œuvre afin de raviver l'esprit guerrier des Poitevins, qui dans ce moment formaient la seule force active contre la révolution. Le marquis de Rivière, que la Vendée avait déjà vu venir au nom du comte d'Artois pour exciter les paysans à reprendre les armes, fut de nouveau envoyé vers eux. Il leur annonçait de prompts secours d'Angleterre; il leur disait que le revers de Quiberon ne devait pas les décourager, car des armements considérables allaient être dirigés sur la côte du Poitou, et le frère du roi lui-même, dont le débarquement sur le rivage poitevin était résolu, devait enfin prendre le commandement de l'armée. Rivière était en même temps chargé de remettre à Charette le brevet de lieutenant-général et le cordon rouge que les princes lui adressaient comme une récompense de ses exploits. « Je ne porterai cette décoration, dit Charette, qu'après que justice aura

été rendue à tous mes braves paysans. » Ainsi qu'il l'avait annoncé, il ne couvrit jamais sa poitrine d'un cordon si chèrement et si noblement conquis.

Mais ses paroles inspirèrent à Rivière quelques soupçons. Il crut que le général partageait l'opinion insensée de quelques royalistes qui s'occupaient de rompre la ligne de succession au trône, quand ils n'avaient pas de trône à offrir à un prince. Repoussant un tel hommage au nom du comte d'Artois dont il était l'ami, Rivière fait part à Charette des inquiétudes qu'éprouve le frère du roi, et il sollicite vivement une explication sans ambiguité sur des projets dont l'exaltation de quelques émigrés peut seule excuser la folie. « Mon armée, réplique le Vendéen, a prêté serment de fidélité au souverain légitime; je vais la réunir dans une heure. Elle vous répondra mieux que moi. »

En effet une heure après les soldats du bas Poitou sont rangés en bataille dans la plaine de Belleville. Charette leur annonce que le comte d'Artois va bientôt se mettre à leur tête, et il leur demande ce que M. de Rivière doit rapporter au roi de leur part. A ces paroles les paysans agitent leurs drapeaux; des cris d'allégresse éclatent dans tous les rangs. Ces cris se confondent dans une seule acclamation. Vive le roi! vive Louis XVIII! répètent les volontaires. Le général s'approche alors de Rivière qui pleurait d'attendrissement. « D'un seul mot, lui dit-il, mes soldats vous ont donné leur réponse et la mienne. » Mais ces soupçons, sans fondement à l'égard des armées du bas Poitou et du centre, étaient presque une réalité pour celle de l'Anjou. Malgré Stofflet l'abbé Bernier était

parvenu à ranger à son opinion quelques chefs secondaires dont il trompait la bonne foi pleine de simplicité. Le roi accordait une confiance illimitée à Charette, le nom même du curé de Saint-Laud n'était pas prononcé. Bernier pensa qu'en créant un prétendant il doublait son importance et se rendait nécessaire au monarque légitime ou à celui sur la tête duquel il espérait placer la couronne de France.

Rivière connut par Charette ces détails ; il apprit même de sa bouche toutes les calomnies qui se répandaient à l'étranger contre le général vendéen : ces calomnies étaient absurdes ; elles devaient donc inspirer confiance à quelques hommes. Charette en parla à Rivière avec une dédaigneuse susceptibilité ; il s'exprima en toute franchise sur ses ennemis du dehors, sur ceux qui à la cour d'Autriche principalement cherchaient à tuer l'effet moral de la Vendée aux yeux de l'Europe, et sur les courtisans qui sollicitaient son amitié pour en abuser peut-être. Rivière lui promit de demander et d'obtenir des explications satisfaisantes. Quelques semaines après le général recevait du duc de Polignac, ambassadeur de Louis XVIII à Vienne, une lettre ainsi conçue :

« Vienne, le 18 août 1795.

« J'ai appris, monsieur, que M. de Rivière, qui a été assez heureux pour être chargé par Monsieur de commissions secrètes auprès de vous, que vous me saviez gré de vous avoir défendu à Vienne, et d'avoir eu de vous, monsieur, une opinion que j'ai cherché à communiquer. Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous dire première-

ment que vous n'aviez pas besoin d'être défendu à Vienne; l'on n'y parle de vous qu'avec la vénération et les éloges qni vous sont dus; et secondement que mon opinion sur vous ne peut varier, il est vrai; mais que les personnes auxquelles j'aurais pu désirer de la communiquer pensaient comme moi, et l'arrivée imprévue de M. de Rivière dans votre camp de Belleville doit vous en être un sûr garant. Ce ne peut être que des esprits brouillons, dignes d'augmenter le nombre des révoltés, qui aient voulu essayer de faire croire que nos princes n'avaient pas de vous l'opinion qui vous est due: depuis le premier jusqu'au dernier, il ne peut exister un être fidèle à son roi, à sa religion, à son pays, en un mot un bon Français, qui ne soit pénétré de l'estime et de la vénération la plus profonde pour celui qui a su comme vous, monsieur, donner des preuves si multipliées du zèle réuni au talent; et à ces sentiments, que vous faites éprouver à tous les honnêtes gens, je joins encore le respect qu'inspirent les grandes et belles choses que vous avez déjà faites, et celles qui vous restent à faire; car votre ouvrage et celui de vos dignes compagnons d'armes ne peut être que couronné par les plus grands succès.

« Monsieur votre cousin, qui veut bien se charger de ma lettre, a reçu beaucoup de marques de bontés de M. le maréchal de Lascy, dont la plus grande sans doute est d'avoir levé tous les obstacles qui pouvaient s'opposer à son départ; mais M. le maréchal de Lascy a trouvé si juste et si noble le désir que manifestait monsieur votre cousin d'aller vous rejoindre, qu'il n'a rien oublié pour le mettre à portée de partir le plus tôt possible.

« Il n'est pas bien étonnant que l'on ait le désir de connaître et de suivre vos opérations : cependant je vous prie d'être persuadé que la curiosité n'est pas le seul motif de la demande que je vais avoir l'honneur de vous faire ; mais étant honoré ici de la confiance de notre roi, pour y suivre ses intérêts et ses affaires auprès de S. M. l'empereur, il serait, je crois, avantageux que vous eussiez la complaisance de faire faire dans vos bureaux un bulletin des opérations qui auront eu lieu, que vous me feriez adresser à Vienne par la voie de l'Angleterre : ce que vous feriez à ce sujet serait extrêmement agréable au gouvernement auprès duquel je suis. Il fait des vœux sincères pour vos succès, et veut même tâcher de les seconder autant qu'il le pourra. Je vous prierai seulement de vouloir bien signer ces bulletins ou me donner une marque à laquelle je puisse reconnaître que ceux que je recevrai viennent réellement de vous, car vos moments étant si précieux et toujours employés pour le bonheur des honnêtes gens, ce serait une indiscrétion impardonnable que de vous dérober à quelques-uns. »

Cependant Rivière n'avait encore accompli que la moitié sa tâche. Il avait consolé et encouragé Charette : il savait que celui-ci était dévoué au principe de la légitimité, et que ses troupes et lui ne chercheraient jamais à faire une guerre sourde à Louis XVIII. Il ne lui restait plus qu'à se rendre au camp de Stofflet, que le roi avait nommé maréchal-de-camp et chevalier de Saint-Louis.

Le général était triste ; il souffrait de ne pouvoir combattre lorsque la Vendée et la Bretagne étaient en feu ;

mais, enlacé dans un réseau d'intrigues dont à son insu il était l'âme, il ne put que promettre à l'envoyé royaliste une coopération enfin active. L'abbé Bernier, comme d'habitude, paralysa cette bonne volonté : la continuation de la paix était utile à ses desseins. Charette allait se lancer dans de vastes expéditions appuyées par l'Angleterre; il pouvait succomber, car Bernier connaissait à fond la duplicité diplomatique de cette puissance alliée, et alors, arbitre de la Vendée par Stofflet, le curé de Saint-Laud se voyait chef absolu du parti. Le second voyage de Rivière n'eut donc pas de résultats plus heureux que le premier pour amener une réconciliation si désirable et si politique. Stofflet resta dans son camp paisible spectateur d'une guerre qu'il lui coûtait de ne pas entreprendre, et Charette disposa tout pour recevoir dignement le prince qui se rendait aux vœux de la Vendée.

Mais afin de forcer le général à se confier entièrement à la loyauté britannique, le cabinet de Saint-James donne ordre au commodore Warren d'opérer un débarquement et de jeter à la côte du Poitou tous les secours dont l'armée vendéenne doit avoir besoin. Le commodore est toujours en vue de la Bretagne et, par les émissaires dont Puisaye a couvert le pays, les Anglais font prévenir Charette qu'ils tiennent à sa disposition des armes, de la poudre, des effets d'équipement et cinquante mille livres en or. Sir John Warren témoignait le désir que le général désignât lui-même le point et le jour du débarquement. On choisit comme plus sûre la partie de la côte située entre Saint-Gilles et Saint-Jean de Mont; puis, pour ne pas retarder l'effet de ces promesses, on fixa au 10 août le

jour de l'expédition. Pendant ce temps Charette et Sapinaud rassemblent leurs troupes dans la plaine de Soulans. Savin doit se porter le premier sur la côte; trois mille hommes d'élite appuieront sa marche, et le gros de l'armée, partagé en deux divisions, se place en observation à quelque distance de Challans, où une forte colonne républicaine tenait garnison.

Au jour dit les Anglais se montrent pour la première fois fidèles à la parole donnée; les voiles de leurs vaisseaux sont signalées; une frégate tire les trois coups de canon convenus, puis Savin descend sur le rivage. A peine ces démonstrations militaires sont-elles achevées que trente-cinq chaloupes se détachent à force de rames de l'escadre anglaise, et abordent sans aucun danger à la plage du Bec, non loin de l'ancienne abbaye du Rouet. Au moment où ces chaloupes touchaient la terre de France sept émigrés s'élançaient de la première, et, comme pour se naturaliser Vendéens, ils se placaient dans les rangs royalistes. Au nombre de ces nouveaux soldats, qui pouvaient enfin combattre dans leur pays et sous leur vieux drapeau, on remarquait le comte Constant de Suzannet, qui avait déjà fait avec gloire la campagne de 1792, de La Voute, Lefebvre et de Jallais, gentilhomme poitevin, qui venait de perdre cinq de ses frères dans les égorgements de Quiberon auxquels Suzannet n'avait échappé que par miracle.

Les trois coups de canon de la frégate anglaise ont porté aux bleus la nouvelle d'un débarquement. Huit cents hommes campés entre Croix-de-Vie et Saint-Gilles s'avancent soutenus par deux cents cavaliers. Savin marche à

leur rencontre. Les deux partis en viennent aux mains : Suzannet, Jallais, La Voute et Lefebvre sont à l'avant-garde; Lefebvre tombe mort à la première décharge; mais bientôt les républicains, poussés avec ardeur par les royalistes et pris en flanc par la cavalerie, se débandent et prennent la fuite. Alors le débarquement que cette attaque avait fait suspendre recommence pendant la nuit; il s'opère avec régularité; mais à la pointe du jour les forces républicaines échelonnées sur toutes ces côtes s'étaient réunies en masse; elles menaçaient d'assaillir les convois. Charette ne veut pas leur laisser le temps de grossir davantage leur nombre; il marche au troisième bataillon de Paris que flanquent les chasseurs de Cassel et les soldats que la veille Savin a mis en déroute. Ces troupes reculent sans vouloir accepter le combat. Alors maître du terrain, le général en chef, après avoir fait placer les soixante-quinze voitures du convoi au milieu de son armée, traverse le Marais, et arrive à ses quartiers de Belleville sans rencontrer un ennemi.

Ce fut un beau jour pour les Vendéens; ils saluèrent de leurs acclamations ce premier envoi de l'Angleterre; mais les plus prudents, et c'était le grand nombre, se demandaient avec anxiété pourquoi l'escadre britannique avait trouvé si facile ce débarquement, elle qui jusqu'à ce jour n'avait cessé de protester contre les difficultés de toute espèce que présentait une pareille opération. « Si, disaient-ils dans la naïveté de leur esprit, l'Angleterre n'a jamais pu tenir les promesses faites à nos anciens généraux, comment se peut-il qu'aujourd'hui tous les obstacles soient levés d'une façon miraculeuse? La côte n'a

pas changé d'aspect; elle est toujours la même : il faut donc que ces alliés, dont la sincérité est de si fraîche date, aient intérêt à se donner si promptement un démenti. » Charette recueillait ces réflexions avec douleur, car elles étaient aussi l'expression intime de sa pensée; il craignait d'être conduit à sa perte par une de ces trahisons qu'au jour donné l'Angleterre évoque sous la forme d'impossibilités matérielles; mais il s'était trop avancé pour reculer, et il espérait que la présence du comte d'Artois sur la flotte conjurerait les mauvais vouloirs du cabinet de Saint-James. C'était dans cette intention que le général avait dépêché vers Monsieur son aide-de-camp Duchesnier, porteur d'une lettre adressée par lui au prince et d'une dépêche de la plupart des chefs vendéens au roi d'Angleterre.

Quelques événements récents rendaient plus importante que jamais l'expédition qui allait être tentée sur les rives du bas Poitou; les monarchies n'avaient plus d'espoir que dans ce coin de la France. Le 30 avril 1795, les puissances coalisées du Nord, la Prusse à leur tête, avaient signé la paix avec la république. Le 18 juillet l'Espagne des Bourbons, qui avait un double intérêt de dynastie et de royauté à combattre la révolution, abandonnait la cause des rois; puis, toujours vaincue par la valeur républicaine des Français, elle se soumettait aux conditions qu'ils lui imposaient. Toutes les espérances royalistes s'évanouissaient l'une après l'autre; il n'y avait plus que la Vendée pour opérer un prodige et contrebalancer l'influence guerrière de la révolution. Le roi, les princes, l'émigration entière jetèrent sur ces paysans devenus sol-

dans un regard d'encouragement. Les paysans ne reculèrent pas devant la suprême démonstration que l'on attendait de leur bravoure; ils s'apprêtèrent encore à tenir tête aux armées qui venaient de porter l'effroi dans le Nord et dans le Midi. C'était une sublime résolution; Louis XVIII l'admira, et ce cœur habituellement si froid calculateur sentit que pour être le roi de pareils sujets il fallait partager leur mort ou leur triomphe.

Le comte d'Avaray écrivait de Vérone, le 23 août 1795, au général Charette :

« Pour remplir les intentions du roi je dois vous dire de sa part que sa situation est plus critique que jamais. Depuis longtemps enflammé d'une ambition de gloire dont il ne peut pardonner qu'à vous de lui avoir donné l'exemple, il se voit privé du moyen le plus noble, le plus sûr et le plus favorable à ses intérêts, d'aller vous rejoindre. L'Espagne, le descendant de Louis XIV et de Philippe V, a fait sa paix; et désormais les sollicitations pour transporter le roi à la Vendée par la Méditerranée sont vaines; il ne nous reste donc que les Anglais; c'est eux qui nous porteront en France, si, comme il y a tout à parier, nous ne pouvons obtenir des vaisseaux russes de se charger de cette noble entreprise. Le roi va donc incessamment quitter Vérone pour s'arrêter dans quelque ville de Souabe, où il attendra le retour d'un courrier anglais que milord Macartney, envoyé auprès du roi, va expédier à Londres. Tout semble se réunir pour conduire S. M. à l'armée de Condé; mais, outre que l'empereur ne paraît pas disposé à reconnaître encore l'autorité légitime,

le roi n'a d'autre but que sa brave armée catholique et royale : travaillez donc sans relâche de votre côté à lui en applanir le chemin. Atténuez le mauvais effet que peut produire en France la confiance apparente accordée aux Anglais. »

Louis XVIII souhaitait de se placer à la tête des Vendéens. De secrètes ouvertures furent faites dans ce sens au cabinet anglais, car lui seul était en position de favoriser cette grande pensée qui devait être si féconde. Le ministère y opposa des obstacles; il se rejeta sur les dangers de l'expédition, sur ses chances incertaines; enfin il refusa. Ce fut alors que le roi adressa de Vérone au duc d'Harcourt, son ambassadeur à Londres, une dépêche confidentielle qui est un titre de gloire pour les royautés et pour la Vendée.

« Je ne peux qu'être très reconnaissant, écrit le roi, de l'intérêt que prend le gouvernement anglais à ma conservation; mais je crois qu'en même temps il est dans l'erreur sur l'importance qu'il y met.

« On vous dira que si les projets de Monsieur me permettent une entière sécurité on me conduira dans mes états; mais cela signifie uniquement que l'on me fera venir lorsque les grands dangers seront passés; et, je le répète, si je n'acquiers pas une gloire personnelle, si mon trône n'est point entouré de considération, mon règne sera peut-être tranquille par l'effet de la lassitude générale, mais je n'aurai pas construit un édifice solide. On craint pour ma vie; mais de quel poids peut-elle être cette

crainte à côté de mon honneur et de ma gloire? Quelle différence de responsabilité pour le ministère britannique entre la vie d'un homme et la destinée d'un royaume!

« Si je reste en arrière, si je n'emploie pas non seulement ma tête, mais mon bras pour remonter sur le trône, je perds toute considération personnelle; si l'on pouvait croire que c'est de mon plein gré que je n'ai pas joint mes fidèles sujets, mon règne serait plus malheureux que celui d'Henri III.

« Que me reste-t il donc? La Vendée! Qui peut m'y conduire? Le roi d'Angleterre! Insistez de nouveau sur cet article. Dites aux ministres en mon nom que je leur demande mon trône ou un tombeau. La Providence en décidera. »

Les instances du roi, dont cette dépêche était le dernier écho, ne servirent qu'à faire activer l'expédition qui devait transporter le comte d'Artois sur les côtes du bas Poitou. L'Angleterre espérait-elle avoir meilleur marché de la courtoise loyauté du comte d'Artois que de la spirituelle tenacité de Louis XVIII? c'est un mystère qui ne peut être approfondi: toujours est-il que cette puissance n'écouta pas la demande du monarque exilé; elle ne consentit à tenter le débarquement qu'avec son frère, Monsieur; elle avait déjà sur les rives de l'Ouest une escadre commandée par l'amiral Bridport et lord Cornwallis. Cette escadre, qui de temps à autre ravitaillait les insurgés du Morbihan et des Côtes-du-Nord, épiait un moment favorable afin de s'emparer de Belle-Ile ou de Lorient; ce moment n'arriva jamais. Les vaisseaux de la Grande-

Bretagne inquiétaient en même temps Saint-Malo, Granville, Cherbourg et le Havre; soixante bâtiments de transport mouillaient à Southempton : ils étaient destinés à prendre à bord l'armée expéditionnaire. D'immenses préparatifs furent faits dans les cités maritimes et dans les garnisons de la Grande-Bretagne. On semblait, par la publicité qui leur était donnée, vouloir réveiller les premiers élans des Vendéens; on leur faisait chaque jour passer les feuilles publiques constatant les progrès de l'expédition; on désignait les généraux et les régiments qui devaient y prendre part. C'était lord Moira qui la commandait en chef : le nom de ce militaire était une garantie d'honneur, de courage et de loyauté. La duplicité britannique s'était déjà abritée sous cette réputation sans tache, et elle cherchait encore à tromper la Vendée en la faisant intervenir de nouveau. Le major-général Doyle se plaçait à la tête de la première division de débarquement; la seconde, entièrement formée d'émigrés, se composait des régiments de Mortemart, de Castres, d'Allonville, de Rohan et de Choiseul. On annonçait que le prince avait abandonné Holyrood pour se rendre en Angleterre, et que le duc de Bourbon laissait Bremen afin de partager les périls de l'entreprise. On lit même dans les journaux anglais du temps que le jeune duc d'Enghien devait accompagner son père dans cette campagne.

Divulgué avec tant d'indiscrétion, ce mystère, que la Vendée n'avait pas besoin de connaître pour provoquer son enthousiasme, redoublait les fureurs nationales et servait d'aliment aux haines révolutionnaires. Il initiait la Convention aux dangers qui menaçaient son gouverne-

ment, et la Convention, qui venait d'en finir honorablement pour elle avec l'Espagne ainsi que naguère elle en avait fini avec la Prusse, rappelait en toute hâte ses troupes dans l'intérieur. Si ces armées, encore radieuses de leurs derniers succès et de la paix qui les avait suivis, ne trouvaient pas d'Anglais à combattre, le cabinet de Saint-James pouvait en échange leur livrer les derniers soldats du Bocage que Charette réunissait sous son drapeau. Cet effroyable calcul fut-il fait, ou les événements se présentent-ils ainsi tout naturellement enchaînés par la force même des choses? nous le laissons à décider; mais après le siége de Granville et les calamités de Quiberon il faut bien voir dans tous ces hasards si cruellement amenés à propos ou une odieuse trahison préparée de longue main ou une insigne lâcheté. Ces accusations de l'histoire sont graves sans doute; nous les établissons sur des faits avérés, sur des documents irréfragables: que l'Angleterre se justifie si cela est possible.

Le comte d'Artois annonça lui-même à Charette qu'il partait de Portsmouth le 25 août, anniversaire de la Saint-Louis, et que son arrivée en Poitou était fixée aux premiers jours de septembre. L'Ile-Dieu fut indiquée comme point de débarquement si les tentatives que l'on devait faire sur d'autres points ne réussissaient pas. C'était déjà une faute, et les Anglais, qui mieux que le prince connaissaient la côte, le savaient parfaitement. En effet, peu de jours auparavant on les a vus presque sans coup férir mettre à terre un convoi de munitions entre Saint-Gilles et Saint-Jean de-Mont. Protégé par le mystère dont il a été entouré, ce débarquement, qui dans l'esprit du

gouvernement britannique était peut être la plus fatale des déceptions pour la Vendée, n'a rencontré aucune difficulté sérieuse, et quand il est question de jeter un prince sur la terre royaliste, un prince qui, par le fait seul de sa présence, peut rendre aux paysans l'énergie de la grande guerre, le gouvernement anglais tergiverse; il ne se décide que lorsque la mer est couverte de vaisseaux républicains, que lorsque toutes les côtes sont hérissées de soldats.

Charette, dans le secret de sa pensée, faisait sans doute toutes ces réflexions; elles devaient lui être bien pénibles. Le 25 août pourtant toutes ses divisions prennent les armes; c'était la fête du roi et le moment choisi par le prince pour mettre à la voile à bord de la frégate *le Jason*. Il y eut ce jour-là bien des joies dans le camp vendéen, car au fond de toutes les âmes il y avait une espérance.

Ainsi que l'avait promis le comte d'Artois, la flotte de débarquement mit à la voile pour la baie de Quiberon, où depuis plus d'un mois mouillaient vingt-six vaisseaux de guerre anglais. Monsieur se fit descendre dans l'île d'Houat; là l'évêque de Nantes, de La Laurencie, qui avait témoigné le désir d'accompagner l'escadre en qualité d'aumônier, célébra dans cette île, en présence de tous ses habitants, un service funèbre pour le repos de l'âme des malheureux Français morts, comme Sombreuil, victimes de la capitulation de Quiberon. C'était commencer la campagne sous de lugubres auspices.

Cette flotte, qui devait opérer sur une si grande échelle, ne se composait en réalité que de quarante bâtiments de transport : on n'y comptait en soldats que deux mille fan-

tassins, cinq cents hullans et un cadre d'officiers français émigrés, ne s'élevant pas à plus de quatre ou cinq cents hommes.

Parmi ces officiers on remarquait un grand nombre de gentilshommes angevins, poitevins et bretons qui avaient saisi cette occasion de rentrer enfin dans leur pays, et qui brûlaient de combattre sous les yeux du prince avec Étienne de Durfort, François d'Escars, Charles de Damas, de Sérent, de Grignon et Saint-Blanquart, tous plus spécialement attachés à l'état-major et à la personne du comte d'Artois: de Vaugiraud, de La Chapelle, de Roll et de La Rozière composaient son conseil.

Après avoir perdu douze jours dans une inexplicable inertie devant cette fatale baie de Quiberon, le signal du départ fut donné. On laissa les vingt-six vaisseaux mouillés près de l'île d'Houat: aucun d'eux n'avait reçu d'ordres pour suivre l'expédition qui se dirigea vers Noirmoutiers.

Pendant ces douze jours, qui furent des siècles d'angoisses pour le prince et les émigrés à bord, un conseil de guerre avait été tenu dans la baie. Le commodore sir John Warren demanda s'il était possible d'attaquer ou de surprendre l'île de Noirmoutiers; quelques gentilshommes du Poitou qui en connaissaient la position déclarèrent que la prise de cette île ne devait pas offrir plus de difficultés aux Anglais et aux émigrés qu'elle n'en avait offert à Charette d'abord et aux républicains ensuite, qui tour à tour s'en étaient emparés. Ces raisons ne parurent pas concluantes au commodore; il objecta que ce siége était impossible. Le motif de cette impossibilité était que Noirmoutiers contenait une garnison de dix-huit cents soldats

et que ses petites redoutes étaient défendues par une formidable artillerie. Dans ce même conseil on déclara qu'il serait téméraire d'entreprendre le débarquement promis à Charette; puis, vu l'exiguité des forces anglaises, il fut décidé qu'on attendrait de nouveaux moyens d'action. C'était en mer, à la vue de la Vendée que cette idée de funeste précaution surgissait!

Il fut alors résolu que l'on se rendrait à l'Ile-Dieu. Cependant en face de Noirmoutiers le commodore Warren adresse au général Cambrai, qui commande les républicains en cette île, une sommation pour que dans les vingt-quatre heures il ait à se rendre lui et sa garnison à la discrétion des Anglais. Les républicains font répondre qu'ils se défendront jusqu'à la dernière extrémité; Warren n'en demande pas davantage; il se tourne vers quelques émigrés; puis, avec un ton de peureuse franchise qui dut bien coûter à sa vieille expérience de soldat: «Que voulez-vous faire, dit-il, devant de pareils enragés?» Les officiers français étaient pré-que sous ses ordres; de lui dépendait le salut ou la perte de la Vendée. Ils baissèrent la tête. Cette sommation fut la seule tentative faite contre Noirmoutiers; mais quand il fut arrêté que MONSIEUR irait mouiller à l'Ile-Dieu le marquis de Rivière, qui l'avait rejoint, désira être remis à terre pour aller prévenir les Vendéens des délibérations adoptées et du retard qu'éprouvait le débarquement.

La côte était garnie de soldats; les communications devenaient d'instant en instant plus difficiles. Cependant avec une audace de bonheur, qui prenait sa source dans un courageux dévouement, Rivière surmonte tous les

obstacles; il arrive auprès de Charette, qui déjà, à deux reprises différentes, s'est inutilement mis en marche pour protéger cette descente et pour recevoir le frère du roi. Lorsqu'on apprit sur la flotte que Rivière avait pu parvenir au camp vendéen quelques gentilshommes du Poitou demandèrent l'autorisation de tenter le même trajet; cette autorisation leur fut accordée, mais, par un respect que, dans de semblables circonstances, il fallait faire taire devant l'imminence de la situation, aucun d'eux n'osa appeler le comte d'Artois au partage des périls qu'ils couraient affronter. Il ne s'éleva pas une voix pour faire entendre à Monsieur que sa place n'était plus sur les vaisseaux anglais, mais en Vendée; car il y a des heures où les princes doivent jouer leur vie avec plus de témérité que le reste des hommes. Personne ne lui donna cet énergique conseil, qui, par un coup de tête audacieux, électrisait les paysans de l'Ouest et paralysait les déloyales intentions de l'Angleterre. Le prince se crut peut être trop enchaîné par sa dignité, qui ne devait plus comme Louis XIV l'attacher au rivage. Il ne sentit pas de quelle joie il comblait les paysans en se présentant seul, avec son épée pour toute garde, au milieu de ce camp que son arrivée rendait inexpugnable. Il laissa le commodore Warren diriger à son gré toute l'expédition; le commodore, qui selon toutes les probabilités n'était que l'exécuteur involontaire des ordres de l'amirauté, se servit de la bonne foi d'un Bourbon pour perdre la Vendée.

Le 29 septembre l'expédition mouillait en rade de l'Ile-Dieu. Le prince débarqua le 2 octobre; il fut bientôt rejoint par le duc de Bourbon, par le duc de Lorges avec

ses deux fils, par le marquis de La Châtre et plusieurs gentilshommes émigrés. En apprenant que le comte d'Artois a mis le pied sur le territoire français, Stofflet sort enfin de son inaction ; il sent que le jour est venu de briser les chaînes qui pèsent sur sa volonté. Il charge d'Autichamp et de La Béraudière d'aller trouver MONSIEUR, et de mettre l'armée angevine aux ordres du prince. Ces deux officiers, déguisés en matelots, traversent la Loire, pénètrent jusqu'au quartier de Georges Cadoudal, puis, accompagnés de Lemorcier, compagnon d'armes de Georges, ils arrivent à l'Ile-Dieu. Tous trois annonçaient un soulèvement général si le comte d'Artois pouvait prendre terre.

L'enthousiasme en effet était universel dans les provinces de l'Ouest; on y connaissait par les agences royalistes la position du gouvernement conventionnel : cette position n'était plus tenable. L'un des caractères les plus saillants du peuple français c'est la jalousie de l'autorité. Par sa durée seule, sans tenir compte de ses excès en tout genre, la Convention avait peu à peu perdu son prestige de popularité ; elle était au déclin de sa dictature, et on l'accusait de chercher à l'éterniser. La réaction des thermidoriens qui renversa Robespierre portait ses fruits : cette réaction se prononçait contre les thermidoriens eux-mêmes. Par d'insensibles pentes on rendait au parti monarchique une force que d'un côté il puisait dans la constance des Vendéens, que de l'autre il tirait du talent de quelques courageux écrivains. La Harpe, Sérizy, Suard, Pouzade-La-Devèze, Charles Lacretelle, Gallais, Michaud et les anciens membres de l'assemblée législative, Pasto-

ret, Vaublanc et Quatremère s'étaient emparés de la direction de l'esprit public. Les royalistes disposaient de la majorité des assemblées primaires, qui devaient prononcer l'acceptation ou le rejet de la nouvelle constitution et des décrets du 5 et du 13 fructidor.

A force de manœuvres, habiles pour la première fois, les hommes monarchiques avaient triomphé de l'assemblée conventionnelle; elle était reconnue usurpatrice et illégale. L'armée du Rhin, commandée par Pichegru, ne voyait pas sans un plaisir secret l'imminence de cette révolution. Pichegru, vainqueur de la Hollande, était alors l'homme de guerre le plus national. Pichegru, dévoué par principe à la royauté, était impatient de jouer sur les frontières le rôle de Monck. Il était entré en pourparlers avec le prince de Condé; il avait vu le duc d'Enghien, et ce jeune homme avait inspiré au général un sentiment d'admiration dont Pichegru ne faisait point mystère à ses amis. Les sections de Paris, ayant à leur tête des émigrés travestis, marchèrent à l'assaut de la Convention, qui, pour échapper au péril de la situation, fit un appel aux jacobins qu'elle avait enfantés, puis proscrits. Les jacobins, se rangeant sous les ordres de Barras et du jeune Bonaparte, mitraillèrent le peuple dans la rue Saint-Honoré. C'était le 13 vendémiaire an IV (4 octobre 1795) que cette insurrection de l'assemblée conventionnelle contre la souveraineté populaire se développait. Pour tenter un grand mouvement dans la Vendée l'instant ne pouvait être mieux choisi.

Il fallait audacieusement profiter de cette agonie de la Convention; il fallait par un coup d'éclat entraîner les es-

prits dans la voie que traçaient avec tant d'éloquence les puissants journalistes qui avec leurs plumes venaient de jeter à terre le colosse révolutionnaire. Il n'y avait plus unité dans les volontés ; les hommes d'action vacillaient ; le peuple était honteux des crimes dont on l'avait rendu solidaire. Une grande, une courageuse démonstration suffisait pour lui faire tourner ses regards vers la monarchie. Cette grande, cette courageuse démonstration ne vint pas ; on laissa les conventionnels abdiquer le pouvoir dont ils avaient si énergiquement, si sanguinairement abusé, puis le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) un gouvernement fut constitué sous le nom de Directoire. Cinq membres de la Convention, tous régicides, furent choisis pour présider aux destinées de la France. C'était un défi porté aux royalistes, dont la journée du 13 vendémiaire avait révélé les projets. Ces cinq directeurs furent Laréveillère Lepeaux, Barras, Rewbell, Letourneur et Sieyes, qui n'accepta pas, et fut immédiatement remplacé par Carnot.

Tandis que les hommes monarchiques perdaient dans la capitale leur première partie tenue contre la révolution, que faisait le comte d'Artois protégé dans une île de France par le canon anglais ? Le comte d'Artois, prince aimable, brave de sa personne, plein de bienveillance pour tous, et qui plus tard, sous le nom de Charles X, roi de France, n'aura pas la force de comprimer une insurrection qui le renversera du trône, le comte d'Artois écrivait à Charette, dont deux fois déjà les retards calculés de l'expédition avaient fait échouer les combinaisons.

« De l'Ile-Dieu, 5 octobre 1795.

« Nous sommes ici depuis trois jours, monsieur, disait le prince, et nous n'avons encore aucune nouvelle de vous. M. de Rivière a été mis à terre le 30 : il avait donné rendez-vous au bâtiment qui l'avait débarqué; mais depuis ce temps il n'a plus été possible d'avoir aucune communication avec le continent dans cette partie, et l'officier anglais qui en était chargé n'a vu que des troupes ennemies répandues sur la côte.

« Dans cette pénible circonstance j'ai accepté le dévouement de plusieurs gentilshommes poitevins, qui m'ont offert de se jeter sur la côte, et de tout risquer pour pénétrer jusqu'à vous. La saison avance; la mer peut et doit devenir impraticable d'ici à peu de jours; les bâtiments de transport et les vaisseaux de guerre ne peuvent pas prolonger leur séjour dans la rade de l'Ile-Dieu : il est donc de toute importance de profiter du temps qui nous reste. Les généraux ont bien voulu à ma demande faire placer sur des bâtiments légers et sûrs les objets qui vous sont les plus utiles dans le premier moment, tels que les armes, les munitions, les habillements et l'artillerie; indiquez-nous maintenant un lieu sur la côte où nous puissions opérer le débarquement de tous ces objets. Le général Doyle fera soutenir et protéger cette opération par un corps de six cents Anglais avec deux cents Français, et nous nous porterons sur-le-champ à l'endroit que vous aurez indiqué d'une manière positive, d'après les moyens que le général Doyle peut employer à cette opération.

« Si vous trouvez trop de difficultés à la prompte exécution de ce projet, ou si les circonstances ne vous permettaient pas de la seconder avec une partie suffisante de votre armée, je vous demande, je vous ordonne même de me marquer un point quelconque sur la côte, depuis Bourgneuf jusqu'à la pointe de L'Aiguillon, où vous puissiez porter à jour nommé un corps de quelques centaines de chevaux. Je m'y trouverai sans faute avec un petit nombre de personnes; je m'y réunirai à votre intrépide armée, et nous conviendrons ensuite du lieu où nous pourrons donner la main aux Anglais, et établir une communication solide et constante avec eux.

« Tous les retards que j'éprouve m'affectent sensiblement; mais ils n'affaibliront pas ma constance ni la fermeté de ma résolution.

« Vous connaissez, monsieur, tous les sentiments que je vous ai voués pour la vie.

« *Signé* CHARLES-PHILIPPE.

« M. Bodard, qui vous remettra cette lettre, est chargé de vous communiquer verbalement des détails qu'il me serait impossible de placer ici.

« C. P. »

Cependant Rivière, à travers d'insurmontables obstacles, était parvenu au camp de Charette : il avait appris au général l'arrivée de MONSIEUR, et son désir de rejoindre les Vendéens. Pour favoriser la descente et recevoir dignement le fils de France sur le territoire poitevin, Charette

convoque toutes ses divisions, et marche vers la mer, plein de joie et d'espoir; l'armée partage ses transports. Le lieu de débarquement lui est indiqué, et forte d'au moins quinze mille hommes, dont plus de dix-huit cents de cavalerie, elle s'avance en bon ordre. Le 10 octobre Charette remporte à Nesmy un léger succès, et il approche enfin du village de La Tranche, non loin du Pertuis-Breton, lorsque le comte de Grignon, aide-de-camp du prince, accourt à sa rencontre. Il lui annonce de la part de Monsieur que le débarquement est ajourné, et que les Anglais attendent une occasion plus opportune; en même temps il remet au général un magnifique sabre sur la lame duquel était gravée cette devise : « Je ne cède jamais. » C'était un présent du comte d'Artois : en le recevant avec la nouvelle dont il était destiné à amortir le coup Charette pâlit de colère, ses traits se contractent; puis, après un moment de silencieuse anxiété :

« Dites au prince, s'écrie-t-il, qu'il m'envoie l'arrêt de ma mort. Aujourd'hui j'ai quinze mille hommes autour de moi; demain il ne m'en restera pas trois cents. Je n'ai plus qu'à me cacher ou à périr les armes à la main; je périrai. »

Il tint parole. Le général, ancien officier de marine, n'avait jamais aimé les Anglais; leur déloyauté dans cette circonstance ne fit qu'accroître la haine qu'ils lui inspiraient : cette haine s'exhala en reproches fondés; puis, le désespoir dans l'âme, il abandonna un rivage où pendant quelques heures lui et son armée avaient si fermement cru qu'allaient se décider les destinées de la patrie.

Ajourner le débarquement c'était le manquer, c'était

même refuser de le tenter; car l'Ile-Dieu, qui n'est qu'un rocher d'à peu près une lieue d'étendue, n'a qu'un port d'un abri douteux. Les vaisseaux devaient s'y trouver peu en sûreté, mouillés qu'ils étaient sur un fond de roc qui à chaque instant coupait les cables. La mer dans ces parages de l'Océan est pleine de bas-fonds, et à chaque heure la flottille était exposée à des vents violents qui ne permettaient pas de faire un long séjour dans cette rade. Charette en connaissait tous les inconvénients, et il n'avait jamais eu besoin de se demander pourquoi les Anglais l'avaient choisie de préférence à toute autre : leur fatale prédilection lui aurait été expliquée par la désertion même de ses troupes.

Le comte d'Artois, instruit du désespoir des paysans, conçut la généreuse idée de tout risquer pour les rejoindre; il n'était séparé du territoire vendéen que par un bras de mer; et, chef de parti, il voulut voir si les flots porteraient aussi heureusement la fortune d'un Bourbon que celle de César.

Plus tard, sous l'empire, on racontait à Napoléon cette entreprise qui vint échouer au port; on lui indiquait la position du comte d'Artois et celle de Charette. « Si j'avais été à la place du prince, dit l'empereur, j'aurais traversé la mer sur une coquille de noix. » Beaucoup de calomnies ont essayé de rendre honteuse cette page de l'histoire du prince; il chercha et fit chercher le plus faible moyen de transport, une de ces barques que, dans son style plein d'images, l'empereur appelait une coquille de noix; il ne put la trouver. L'Ile-Dieu était sous la haute surveillance de l'Angleterre. Alors le comte

d'Artois s'aperçut que les ministres de la Grande-Bretagne s'étaient servis de son nom pour porter le dernier coup à la Vendée. Impuissant désormais à l'empêcher, il tâcha d'en adoucir la violence : c'était à cette triste alternative qu'était réduit un petit-fils d'Henri IV et de Louis XIV.

La Convention, avant de résilier le pouvoir, avait appelé le général Hoche au commandement de l'armée de l'Ouest. Hoche venait d'abandonner les troupes qu'il commandait en Bretagne et de pénétrer dans le bas Poitou ; en attendant des renforts, il s'était dans les premiers jours borné à placer ses lignes d'opération sur les meilleures positions. La division du général Canuel couvrait la rade de Bourgneuf jusqu'au-delà de Saint-Gilles ; le centre du Bocage, qui s'étend d'un côté entre Légé, Palluau, Montaigu et Tiffauges, de l'autre, vers Saint-Fulgent et le Pont-Charron, était occupé par le général Bonneau, que renforçait la division du général Delaage, campée sur les rives du Lay.

A peine arrivé, le général Hoche, parfaitement servi par ses espions, veut joindre à la tactique du chef d'une grande armée l'adresse d'un ministre de la police, et dans une dépêche confidentielle, adressée au Directoire, il propose « de faire enlever de l'Ile-Dieu le comte d'Artois et sa séquelle. » Ce sont les paroles textuelles du général républicain ; il connaissait les hommes du nouveau gouvernement ; ils étaient tous régicides. Hoche était donc assuré d'avance de leur assentiment et de leur concours. En attendant leur réponse, il fait en secret disposer en face de l'Ile-Dieu quelques troupes de débarquement, et il demande à l'amiral Villaret-Joyeuse, commandant l'es-

cadre française sur ces côtes, des péniches et d'autres embarcations légères pour cette expédition nocturne, qui aurait eu pour infaillible dénouement le meurtre juridique du comte d'Artois. Mais Villaret-Joyeuse était incapable de se prêter à un semblable enlèvement; il refusa de condescendre au désir du général Hoche, puis, dans la crainte que des ordres impératifs du gouvernement ne compromissent sa responsabilité ou n'entachassent son honneur, il crut devoir faire donner avis au prince du danger qui menaçait sa personne. L'officier chargé par Villaret-Joyeuse de transmettre cet avis au comte d'Artois était, assure-t-on, le capitaine Jacob, depuis vice-amiral et ministre de la marine. Jacob s'acquitta de sa mission, et Villaret et lui prouvèrent que, même en ce temps-là, il restait à la république des officiers qui, en versant leur sang pour elle, n'entendaient pas se dépouiller du vieil honneur français.

La nouvelle de ce péril et le déploiement de troupes, provoqué par les lenteurs de l'expédition, ne firent point perdre au comte d'Artois l'espérance de se réunir à Charette ou de se jeter dans la Bretagne; les Anglais même l'entretinrent dans cette idée, qui pouvait raviver l'enthousiasme des paysans. Le comte de Vauban vint, au nom de Puisaye, continuer à l'Ile-Dieu des intrigues désapprouvées par tous les royalistes bretons. D'accord avec le cabinet de Saint-James, il persuada au prince que rien n'était plus facile qu'un débarquement sur les rives de Bretagne.

C'était entrer dans la pensée de Monsieur. Monsieur saisit avec avidité cette ouverture. Pour faire réussir ce

dernier projet, conçu le 4 novembre, il fallait brusquer les événements; on traîna tout en longueur; la mauvaise saison approchait; la rade de l'Ile-Dieu n'était plus tenable. Le commodore Warren, qui craignait chaque nuit de voir Hoche tenter la descente que Villaret-Joyeuse avait fait manquer, ne voulait plus avec des forces insuffisantes accepter la responsabilité des événements qui pouvaient surgir : il demanda et reçut ordre de l'amirauté de partir sans délai, seulement il était autorisé à déposer le comte d'Artois dans l'île de Jersey, si cet arrangement pouvait convenir au prince. En apprenant une offre devenue dérisoire Monsieur s'écrie: « Ils m'ont fait compromettre la Vendée, et maintenant ils veulent me forcer à partir. Je dois rester. » Et il versait des larmes, et il demandait aux gentilshommes qui l'entouraient de se jeter avec lui dans le Poitou. Ce désespoir, dont les conséquences pouvaient tourner à la gloire et au bonheur de la France, le fait mettre en surveillance par le commodore Warren, qui craint de voir le comte d'Artois lui échapper. On le garde à vue. Alors il appelle auprès de lui d'Autichamp, La Béraudière et Vauban; il leur fait part de sa douleur et des ordres de l'Angleterre « contre la détermination impérieuse de laquelle, dit-il, il ne peut à présent lutter »; puis il confie à d'Autichamp et à La Béraudière les instructions suivantes :

« 1° Ces messieurs remettront mes lettres aux généraux et à leur conseil.

« 2° Ils leur expliqueront les motifs qui décident les généraux anglais à évacuer l'Ile-Dieu.

« 3° Ces messieurs instrniront les généraux de l'intention où est le cabinet de Saint-James de soutenir les royalistes par tous les moyens possibles; de l'offre que l'on m'a faite de me porter à Jersey pour être dans la position la plus commode et la plus avantageuso, afin d'entretenir des correspondances suivies avec les royalistes et do me porter promptement au point où je pourrai les joindre; enfin de la somme d'argent, des armes et de la poudre que j'ai obtenu de leur faire passer, afin de les mettre à portée de remplir mes intentions.

« *N. B.* 5,000 livres sterling à M. Stofflet, 5,000 livres sterling à M. de Scepeaux. Quant aux armes et à la poudre, je ne puis en fixer la somme positive; mais j'espère qu'elle sera convenable à la circonstance.

« 4° Ces messieurs feront part aux généraux et au conseil de mes plans et de mes ordres : ils sont bien simples.

« Mes vœux, mes désirs et mes intentions bien positives sont de me réunir le plus promptement possible aux royalistes français, et de combattre à leur tête avec la certitude ou au moins avec l'espérance fondée que ma présence, sans aucun secours de troupes étrangères, pourra être décisive ponr le sniccès de la cause de Dieu et du roi.

« Pour cet effet, je demande que le général Stofflet puisse faire passer la Loire à un corps d'élite de six mille hommes au moins; ce corps, qui devra être augmenté par une force à peu près semblable que je demande au général Charette, se réunira à Candé à l'armée du général Scepeaux.

« Le général Scepeaux choisira également un corps

d'élite de six mille hommes au moins ; cette force se combinera avec l'armée que j'ai prescrit au général Puisaye de réunir dans la partie de la Bretagne qui s'étend vers le nord-est de Rennes, ou dans tel autre point des environs de Rennes qui pourra être convenu entre les généraux ; et cette force, suffisante pour l'emploi que je lui destine, se tiendra prête à se porter en masse réunie soit sur Guérande et Le Croisic, entre la Vilaine et la Loire, soit sur un autre point dénommé de la côte septentrionale de la Bretagne, dans les environs de la baie de Cancale, suivant les ordres que j'enverrai au généraux, d'après ce dont je serai convenu avec le gouvernement britannique.

« 5° Ces messieurs annonceront aux généraux et au conseil, non seulement que le résultat de cette opération sera de me voir à leur tête, mais que je suis chargé de leur annoncer la présence prochaine de leur souverain, et que je n'aurai que l'honneur d'être son précurseur.

« 6° Ces messieurs diront de ma part au général Stofflet que, pour assurer le succès de mes vues, il est indispensable qu'il s'accorde avec le général Charette pour opérer une diversion puissante dans leur pays, tandis que je me porterai au point indiqué et tandis que les royalistes de la Normandie occuperont une partie des forces des ennemis.

« 7° Ces messieurs annonceront aux généraux que, d'après les ordres du roi, je les autorise à attirer auprès d'eux les soldats et les officiers qui composent l'armée ennemie, en leur promettant les mêmes avantages qui leur sont assurés par la proclamation de M. le prince de Condé.

« 8° Ces messieurs annonceront aux généraux qu'ils

sont également autorisés à promettre les plus grandes récompenses aux officiers ennemis qui rendraient des services marquants, comme de livrer une place très importante, ou de contribuer à amener au devoir un corps d'armée.

« 9° Ces messieurs annonceront aux généraux que, d'après les intentions du roi, je suis autorisé à recevoir toutes les demandes qu'ils croiront devoir me faire pour les officiers qui servent sous leurs ordres, et que j'y ferai droit autant que les circonstances pourront me le permettre.

« A l'Ile-Dieu, ce 17 novembre 1795.

« *Signé* CHARLES-PHILIPPE. »

Par ce document on voit que le comte d'Artois n'avait pas renoncé au projet de pénétrer dans les provinces de l'Ouest. Il mit à la voile le lendemain 18 novembre, et le 19 le commodore Warren, sans doute pour récompenser la funeste docilité de MONSIEUR, écrivait à Charette :

« Je laisse à la disposition de votre armée une somme de 22,222 liv. en dollars, et je vous souhaite tous les succès possibles. »

L'Angleterre avait compromis les provinces de l'Ouest par un Bourbon; elle cherchait à atténuer l'effet d'une semblable politique. Alors des débarquements partiels de munitions et d'armes eurent lieu sur quelques points de la côte; puis, après avoir attiré sur les bras des royalistes

une immense quantités de troupes républicaines, on abandonna la Vendée affaiblie et déconragée aux prises avec l'ennemi.

Ainsi échoua la stérile expédition de l'Ile-Dieu, triste complément de l'œuvre ébauchée à Granville et continuée à Quiberon. En apprenant le départ du comte d'Artois, l'armée royale, qui ne comptait plus dans ses rangs que quelques fidèles, fut consternée. Charette lui-même partagea sa douleur; mais, sentant qu'il fallait s'arracher à de tristes préoccupations, il ne chercha plus qu'à faire payer le plus cher possible aux bleus la trahison des Anglais. Il se remit donc en campagne.

De graves accusations et des panégyriques menteurs ont tour à tour présenté sous un faux jour la conduite du comte d'Artois dans ces déplorables circonstances : on l'a calomnié, on l'a loué outre mesure, car les passions politiques, toujours mauvais juges, se sont fait une arme de cette expédition abandonnée aux exigences des partis.

Dans des mémoires que la police impériale commandait ou arrachait à la captivité du comte de Vauban, prisonnier au Temple, Monsieur est accusé de lâcheté, et c'est sous la responsabilité de Charette que Vauban essaie de faire passer un mot qui ne devrait pas être français, même contre nos ennemis. Selon ce chroniqueur, qui n'avait que la liberté de calomnier les princes exilés, le général vendéen aurait, après le départ du comte d'Artois de l'Ile-Dieu, écrit à Louis XVIII :

« Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu. »

Au dire des maladroits courtisans du prince, qui le calomniaient en voulant le défendre, Monsieur aurait dé-

claré «q ue son rang ne lui permettait pas de chonanner. »

Ami de la vérité, mais de cette vérité qui exige et qui apporte ses preuves, nous croyons devoir mettre en doute ces deux versions, toutes deux étant en complet désaccord avec les qualités ou les défauts du comte d'Artois.

La lettre attribuée par Vauban au général Charette n'a aucun caractère d'authenticité. Vauban lui-même se contente d'affirmer qu'il l'a eue un moment sous les yeux. En aussi grave matière ce n'est pas assez; puis nous avons une raison plus concluante, c'est une lettre même de Charette au marquis de Rivière, et qui, écrite à la même époque que la prétendue dépêche dont parle Vauban, laisserait à coup sûr percer le même sentiment d'irritation ou de mépris. Ce sentiment devrait même y être poussé plus loin, car Charette avait moins de ménagements à garder en écrivant à un particulier qu'en parlant à un frère et à un roi. Voici le paragraphe concernant le comte d'Artois.

« Je vous écris, mon cher Rivière, le cœur navré de douleur de l'éloignement d'un prince dont l'espoir de sa possession faisait toute notre félicité : il est des privations qu'on supporte avec courage et fermeté, mais celle-là est si grande qu'elle ébranlerait un rocher. Gardez-vous bien de croire que cet événement malheureux refroidisse notre courage; bien loin de là! toujours animé du désir de mériter votre estime, nous travaillerons jusqu'au dernier soupir à nous en rendre digne. »

Mais en accusant Vauban de haineuse inexactitude quel reproche ne doit-on pas adresser aux flatteurs qui, sous un futile prétexte de dignité, faisaient plus de mal au prince et blessaient plus cruellement ses véritables amis que toutes les polices de Fouché? MONSIEUR ne voulut pas chouanner! mais que faisait donc Henri IV lorsque, avec son pourpoint troué et ses quelques royalistes aussi pauvres que lui, il guerroyait contre la ligue, souveraine à Paris, souveraine dans la plupart des provinces? Qu'ont donc fait tous les monarques qui, précipités du trône par une révolution, eurent le courage d'en appeler à leur épée et à l'amour de leurs sujets? ils ont combattu à la tête des fidèles qui suivaient leur bannière proscrite; ils ont *chouanné*, et ils n'ont pas toujours été assez heureux pour rencontrer des Vendéens.

Charette n'a pas dû écrire la lettre que Vauban lui prête; le comte d'Artois n'a pas pu chercher une excuse dans une absurdité.

Qu'y a-t-il donc de coupable dans la conduite de MONSIEUR à l'Ile-Dieu? Il a été faible et indécis, mal conseillé, et encore plus mal dirigé; en face de la guerre civile il est resté prince quand il ne devait être qu'un Vendéen de plus. Voilà les torts du comte d'Artois. Ils sont graves, sans doute; mais ils tiennent plus à l'irrésolution de son caractère toujours bienveillant et inoffensif qu'à un sentiment de peur ou à une misérable question d'amour-propre princier.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Proposition de Dumouriez à Charette. — Réponse de ce dernier. — Défaite des Vendéens à Saint-Cyr. — Mort de Guérin. — Plan du général Hoche. — Lettre de Sowarow à Charette. — Les officiers vendéens veulent faire la paix. — Charette s'y oppose. — La police du Directoire. — Mort de Prudent de La Robrie. — Bataille des Quatre-Chemins. — Charette poursuivi. — Guet-apens tendu à Couëtus. — Sa mort. — Stofflet reprend les armes. — Sa mort.

A la suite de cette expédition, conseillée, condnite et abandonnée au moment du succès par le cabinet anglais, nn événement qui doit tenir sa place dans l'histoire se passait sous la tente du général vendéen. Il avait de graves inculpations à faire peser sur qnelques têtes; c'était l'heure de la tentation. La tentation ne lui fit pas défaut.

Pendant nn séjour de quelqnes mois que Dumonriez fit en Vendée, au commencement de la révolution, il s'était par hasard rencontré avec le chevalier Charette, dont rien ne présageait la fnture grandeur. Ce n'était alors qu'un jeune homme aimant le plaisir et le cherchant par-

tout. Le caractère de Dumouriez avait quelques points de ressemblance avec celui de Charette; il ne faut donc pas s'étonner de les voir tous deux se lier d'une de ces amitiés passagères que la première séparation fait oublier. Dumouriez devint général en chef des armées républicaines; puis, proscrit et menacé dans son propre camp, il crut devoir mettre sa vie en sûreté en désertant son drapeau et en se réfugiant à l'étranger. Mais à cette âme active et si dévouée au pouvoir il fallait des intrigues.

En 1795, quand les tristes désastres de Quiberon lui furent connus, quand il sut qu'une nouvelle expédition était tentée vers les côtes du Poitou, sous les auspices des Anglais, dont mieux que personne il était à même de connaître les intentions, Dumouriez reprit courage. Il se rappela les quelques heures passées à Fontenay et à Nantes avec Charette, puis il lui envoya un adroit émissaire, chargé d'une mission secrète et de quelques papiers d'une haute importance. L'émissaire, comme cela avait peut-être été convenu d'avance, s'arrangea pour arriver auprès du Vendéen juste au moment où le comte d'Artois, cédant aux exigences anglaises, le laissait à la merci de ses ennemis; il lui remit une lettre entièrement écrite de la main du général. Cette lettre, la voici :

« Mon cher Charette,

« Que d'événements se sont passés depuis que, heureux et paisibles, nous jouissions tous deux de la vie et de ses plaisirs dans cette Vendée dont ni vous ni moi ne soupçonnions alors les grandeurs. J'ai eu de beaux jours ; j'a

été puissant; j'ai pu faire beaucoup de choses, et je me suis arrêté avant l'heure. Il fallait laisser à la révolution le temps de jeter sa bave. Vous vous êtes, vous et les vôtres, élancés à la traverse, et ce que j'avais prévu en parcourant votre pays s'est réalisé. La guerre civile telle qu'elle y a été organisée est une force que la république française, qui tend à se dissoudre, ne vaincra pas; mais après vos triomphes il faut la paix, et cette paix, mon cher chevalier, vous ne pourrez la faire qu'en établissant un trône.

« Vous connaissez la sincérité de mes sentiments pour vous : soldat, j'admire votre courage; général, j'admire encore d'avantage les talents que vous déployez. Mais je me demande ce que vous ferez, comment, en cas de succès, vous parviendrez à reconstituer la monarchie, et en présence des obstacles de toute nature qui m'apparaissent dans ma retraite, souvent troublée par les événements (car ma vie est presque aussi errante que la vôtre, seulement j'ai plus d'espace et moins de gloire), je ne vois pour vous qu'un moyen grand et légitime de sortir d'embarras. J'ai beaucoup réfléchi sur les causes qui ont amené, qui ont développé, mûri et tué le mouvement révolutionnaire; je dis tué, car la révolution est morte du jour où elle n'a plus osé faire peur. Eh bien! savez-vous à quoi m'ont conduit mes réflexions? au point d'où nous sommes partis en 1789. Il faut un roi à la France; elle n'a rien de républicain dans le caractère, rien de républicain dans les mœurs; mais elle est révolutionnaire par essence, parceque les derniers monarques n'ont pas compris où elle voulait aller.

« La monarchie qu'il lui faut, ce n'est plus celle de Louis XIV; des intérêts nouveaux ont surgi ; le tiers-état si longtemps opprimé a senti sa force, il en a fait abus; mais il l'a doublée par les confiscations des biens du clergé et de la noblesse ; il faut donc un roi, mais un roi qui donne au tiers-état les garanties que les Bourbons offriraient au clergé et à la noblesse. C'est la sanction de tout ce qui a été fait bien ou mal qu'il faut accorder. Pensez-vous que les Bourbons pour lesquels vous combattez soient gens à accepter de pareilles conditions? Vous avez dans tout ceci montré une trop grande portée d'esprit pour ne pas être persuadé qu'entre les Bourbons et la France il y a maintenant un mur de séparation. A l'étranger, dans les cours, chez les émigrés même cette opinion domine; car on voit les princes sans énergie et sans volonté livrés comme à Versailles à des flatteurs qui les adorent, et qui n'ont qu'un dévouement d'antichambre. Les princes sont impossibles; mais dans cette famille dont, vous le savez, il n'a pas tenu à moi d'arracher à l'échafaud la tête de son chef, il se trouve d'autres branches qui ne sont pas aussi endurcies dans leurs idées absolues que la première. Sans parler de celle de Condé, dont le duc d'Enghien est le héros, il y a la famille d'Orléans, et souffrez ici, mon cher Charette, que je vous parle à cœur ouvert, car ce que je vous écris peut facilement se réaliser, et, proscrits tous deux aujourd'hui par la révolution, nous pouvons demain être acceptés par elle comme ses régulateurs et ses libérateurs.

« Le nouveau duc d'Orléans, qui est errant et fugitif, n'a rien à se reprocher de tous les événements auxquels,

malgré nous tous, son infortuné père a pris une large part. Je sais que ce dernier est en exécration auprès des exaltés de votre parti, et que même sa mort n'a pas éteint les haines. Que faut-il conclure de là ? c'est que le jeune d'Orléans est le seul moyen de transaction possible entre la république et la monarchie. Il a des idées arrêtées sur bien des points, et malgré sa jeunesse il est doué d'un grand sens. Sous le nom de son père, qui était un drapeau contre la cour, c'était pour lui que travaillaient les Girondins. Nous voulions sans secousse, et surtout sans massacres, arriver à notre but. Les jacobins nous en ont empêché; mais les jacobins sont anéantis, et, fort de tout ce que je sais, je m'adresse à vous pour rendre paix et bonheur à la France. Mgr. d'Orléans que j'ai eu sous mes ordres, et qui, je n'en fais aucun doute, est le premier à honorer votre dévouement à des principes qui ont toujours été les siens, malgré quelques faiblesses, concessions faites aux exigences de l'époque, Mgr d'Orléans, dis-je, n'a pas été consulté par moi en tout ceci; mais je crois pouvoir me porter sa caution. et le jour venu il ne me démentira pas, j'espère. Or donc voilà ce que j'ai à vous proposer.

« La Convention va bientôt clore sa carrière; la plupart de ses membres vont rentrer dans l'obscurité. Plusieurs avec lesquels je suis toujours resté en correspondance ne demandent pas mieux que de terminer la révolution qu'ils ont faite : tout est nivelé; ils sentent qu'il faut relever quelque chose. Ils sont donc à nous; leur influence sur les sections de Paris est immense. Le peuple est las, et se remettrait facilement sous un roi qui flatterait son orgueil,

qui aurait pris part à sa révolution et qui pour lui ne serait pas toujours un reproche vivant. Mais toutes ces bonnes dispositions que je vous signale, celles de l'armée qui ne sont pas plus hostiles, tout cela tendant au même but par des moyens adroitement combinés ne peut y arriver qu'avec votre concours. Les deux partis, les deux armées se réunissant, vous sentez ce qu'il y a de prospère dans cet événement. Je connais d'avance toutes les objections que vous pouvez me faire. Le prince consent-il ? j'en réponds corps par corps. Avez-vous la majorité dans la Convention ? oui ; et s'il manquait quelques voix on pourrait les acheter : il s'en trouve à vendre même au prétendant. Etes-vous sûr de l'armée ? l'armée ne demande pas mieux que d'entendre la voix de son vieux général ; d'ailleurs nous avons pratiqué des reconnaissances. Que ferez-vous des Bourbons ? ce qu'ils voudront ou ce que vous voudrez. On les laissera en exil, où, après quelques années du nouveau règne, ils pourront rentrer en France : ils n'y sont pas à craindre. Quelles bases de gouvernement pensez-vous établir ? le système constitutionnel de l'assemblée nationale avec les modifications que le temps y a apportées.

« Je ne vous dirai pas maintenant ce que, dans cet état de choses, la reconnaissance du prince et de la nation ferait pour vous. Vous sentez que tout ce qui peut flatter l'ambition d'un homme vous serait accordé. Ils vous ont fait lieutenant-général : le duc d'Orléans roi peut mieux, et saurait reconnaître avec plus de générosité le service que vous rendriez à la patrie. Quant à la Vendée et à ses troupes, vous n'auriez qu'à parler : vos demandes seraient des ordres. Ce n'est point une cons-

piration que je vous propose, encore moins une honteuse trahison. Je vois la chose de plus haut, comme vous la verrez vous-même : c'est le triomphe de nos idées constitutionnelles cimenté par le triomphe même de vos principes monarchiques; c'est la Vendée donnant un roi à la révolution. Comprenez-vous ce rôle, mon cher Charette ? il est plus beau que celui que Monck s'était réservé en Angleterre, et vous êtes plus digne de le jouer..

« Je vous écris au moment où le cabinet britannique vient de compromettre à Quiberon tous ces malheureux émigrés qui ont plus de courage que de tactique. Il faut empêcher que de telles calamités se renouvellent. Le comte d'Artois va, m'assure-t-on, tenter une descente sur vos côtes. Si ma lettre vous parvient avant son expédition annoncée, croyez-en les paroles d'un ami : ne vous fiez pas aux Anglais; ils vous perdront par lui. Réfléchissez à tout ce que je vous propose. Il n'y a plus qu'un ordre de choses possible; c'est la monarchie constitutionnelle. Les Bourbons ne la comprennent pas ; il faut donc nous adresser à un prince qui n'épouvante aucun parti, et qui puisse tous nous confondre dans un même amour. Vous sentez que c'est vous qui aurez toujours la meilleure place dans ses affections et dans sa reconnaissance.

« Adieu, mon ami; saisissez bien toutes les raisons qui me portent à vous choisir comme l'Atlas du nouveau règne, et croyez-moi avec tous mes sentiments d'admiration et d'espérance votre très humble serviteur.

« *Signé* DUMOURIEZ.

« 18 octobre 1795.

« On m'assure que par vous ou vos lieutenants vous disposez de plus de quarante mille hommes : c'est plus qu'il n'en faut pour agir. Si, comme je n'en puis douter, vous acceptez les propositions que je suis chargé de vous faire, propositions qui vous mettent le second de la France, n'ayez avec les troupes que le moins d'engagements possibles ; amenez vos soldats à des idées raisonnables. Ecrivez-moi, et, comme il n'y a pas de temps à perdre, aussitôt que j'aurai votre dernier mot j'abandonnerai l'hospitalité précaire que l'étranger me dispute souvent ; j'arriverai à Paris, et la révolution sera finie. »

Charette lut à deux reprises et bien lentement la lettre de Dumouriez ; puis, après quatre ou cinq minutes de réflexion, il adressa au vainqueur de Jemmapes ce peu de mots d'une éloquence plus militaire que diplomatique :

« A Sainte-Flaive-des-Loups, le 21 novembre 1795.

« Mon cher Dumouriez,

« Dites au fils du citoyen Égalité d'aller se faire f.....

« *Signé* le chevalier CHARETTE. »

Le général constitutionnel se le tint pour dit, et le complot, dont les Vendéens devaient être l'âme, n'eut pas de suite ; mais on en rencontre partout des traces. Ainsi dans un mémoire adressé au comte d'Artois, le 25 novembre 1795, par de Geslin, gentilhomme breton activement mêlé à tous les événements de cette époque, mémoire qui, le 2 nivôse

an IV (19 décembre 1795), fut saisi sur lui à Tillières, département l'Eure, on lit un passage qui corrobore singulièrement les plans de l'aventureux Dumouriez. « Nous ne pouvons encore dissimuler à son Altesse royale, écrit le comte de Geslin, que le parti d'Orléans s'agite plus que jamais, et s'applique à gagner dans l'intérieur des prosélytes et des agents. »

Ce document est déposé dans les archives du ministère de la justice, et porte pour copie conforme la signature de Merlin (de Douai), alors ministre chargé de ce département. Il existe encore beaucoup d'autres preuves du complot que la persévérance si dévouée du général vendéen fit ajourner; une des plus irréfragables est la dépêche de l'abbé Bernier, adressée par duplicata à Louis XVIII et au comte d'Artois. Elle est datée du 2 décembre 1795.

« J'apprends par des voies dont je suis sûr, mande le commissaire général des armées royales, qu'un parti déjà ancien dans nos troubles civils se remue et intrigue même parmi nous, afin de placer sur le trône le fils du duc d'Orléans-Egalité. Ce jeune prince, qui est dans le Nouveau-Monde, et qui doit avoir toujours sous les yeux le terrible exemple que l'usurpation projetée de son père lui a légué, est sans doute étranger à toutes ces manœuvres; mais on se sert de son nom, qui tient à la révolution par tant de liens, et on cherche ainsi à allécher quelques-uns des nôtres. Les derniers malheurs survenus dans les expéditions anglaises sont un excitant. Dans l'intimité des chefs on accuse ici M. de Puisaye de n'être pas resté sourd aux propositions que d'autres ont repoussées avec

énergie ; on dit même que le cabinet anglais ne serait pas éloigné de terminer par une révolution de 1688 toutes ces commotions de France qui ébranleut les trônes. Ceux qui se prétendent bien informés vont jusqu'à dire que les wighs prennent fait et cause pour un système de royauté qui serait la consécration du leur.

« Je ne sais ce qu'il y a de vrai et de fondé dans toutes ces assertions ; mais ici je puis me rendre compte du plus ou du moins d'activité des agents de cette conspiration, et je ne vous tairai pas qu'elle a quelque chose de réel; les lettres que je reçois de Paris en font foi. La conduite odieuse de Puisaye, si inexplicable souvent, donne beaucoup à penser, et j'estime que pour garantir la famille royale d'une division fatale il serait à propos de tenir M. d'Orléans sous la dépendance du roi. Nous ne connaissons ce prince que par les rapports qui nous parviennent; la famille royale doit avoir sur lui des renseignements plus positifs; il serait bien de le forcer à revenir, afin qu'on sût par lui-même si en réalité ces intrigues sont excitées par lui, ou si seulement il est l'involontaire drapeau qu'on lève entre vous et la révolution. Pour lui cette position a bien des avantages que plus tard il serait facile d'exploiter à votre détriment; mais en lui faisant prendre une position quelconque on connaîtrait au moins à qui l'on a affaire, et, dans la situation actuelle, ce serait un bonheur.

« Il faut que les rois oublient bien des erreurs, je ne l'ignore pas; ils sont condamnés à pardonner beaucoup de crimes; c'est une des conditions de leur retour et de la stabilité du trône; mais cette clémence ne doit pas être

aveugle, et M. d'Orléans doit le sentir. Je crois bien que la révolution qui s'en va cherche partout un chef pour déposer sur sa tête une couronne inutile, que cette même révolution ne garantirait qu'autant que de fortes, que d'inexpugnables garanties lui seraient offertes; mais les événements ne sont pas encore mûrs pour ces transactions auxquelles monsieur le régent du royaume a travaillé avec tant d'efficacité, et pendant ce temps la faction dite d'Orléans, qui a Barrère et quelques anciens conventionnels ou membres de l'assemblée nationale pour chefs, et qui dans l'armée n'est pas sans influence, car Turreau lui-même l'a longtemps servie et s'en est souvent expliqué en Vendée, cette faction fait de rapides progrès : elle avance sourdement comme par la mine, mais elle avance, et au milieu du complet désarroi des esprits elle pourrait bien éclater; elle a des agents qui la prêchent à Paris; d'autres la fomentent dans les camps de la Vendée. Je crois donc qu'il serait urgent de prendre un parti.

« Le général Charette s'en est expliqué avec le général Stofflet. Malgré quelques dissentiments ultérieurs, ces deux chefs sont tombés d'accord sur l'opportunité d'une mesure vigoureuse et d'un appel à l'honneur de M. d'Orléans; il serait à désirer que les princes provoquassent cet appel, qui ferait tomber bien des divisions et bien des intrigues dont le contre-coup se fait sentir parmi nous. »

Comme si Charette n'eût pas même songé à tenir compte de la communication officieuse de Dumouriez, il poursuivit ses opérations militaires; mais avec les faibles ressources qui lui restaient il ne voulut pas se laisser

vaincre sans combat par les forces immenses que le Directoire déployait contre lui. Un conseil de guerre fut tenu à Nesmy, et, pour favoriser les débarquements d'armes et de munitions que les Anglais pouvaient encore tenter sur la côte, Guérin fit décider que l'armée se porterait à l'attaque du bourg de Saint-Cyr. Cette place, située entre les Sables-d'Olonne et Luçon, dans une campagne féconde et sur laquelle les ravages de la guerre n'ont jamais passé, offrait aux Vendéens un lieu de repos et un grenier d'abondance. Une garnison de quatre cents hommes au plus défendait Saint-Cyr. Charette, Guérin surtout, espéraient qu'elle ne résisterait point à un premier assaut, et que ce succès releverait le courage des soldats royalistes. Leur marche ne fut pas inquiétée; ils arrivèrent ainsi dans les landes du champ Saint-Père. La nuit et le froid étant venus, Charette ordonne d'allumer des feux de bivouac; quelques étincelles portent l'incendie dans un bois voisin; les flammes se communiquent aux landes, elles les embrasent, et, propagé par le vent, l'incendie étend partout ses ravages.

Le secret de la marche des Vendéens était divulgué par le feu. Charette propose de se retirer; mais Guérin et Le Moëlle lui représentent qu'ils sont peut-être déjà cernés par les bleus, et que pour l'armée il n'y a plus de salut que dans une victoire. Le général se laisse convaincre: Guérin et Le Moëlle prennent le commandement de l'avant-garde d'attaque; La Robrie, Pajot et Lecouvreur, avec les cadres de leurs divisions, courent au pont La Claie, afin d'intercepter les secours que la garnison de Luçon pourrait envoyer aux quatre cents bleus renfermés

dans Saint-Cyr; puis Charette prend la même position d'observation sur la route des Sables. La plupart des habitants de ce bourg avaient pris la fuite; mais les républicains, inspirés par leur courage, avaient voulu attendre de pied ferme les blancs. L'église et le clocher étaient en peu d'heures devenus une citadelle hérissée de petits retranchements et de meurtrières. Guérin somme la garnison de se rendre; la garnison répond à cette proposition par une décharge. C'est le signal de l'engagement: les chasseurs royalistes de Bodereau s'élancent l'arme au bras vers l'église; Le Moëlle, qui l'a tournée, dirige lui-même sa division, et jette dans les maisons ses soldats exposés au feu toujours plus soutenu des républicains. Les décharges de mousqueterie ne cessaient de se faire entendre; mais entre les bleus à l'abri derrière des murailles crénelées et un ennemi exposé sans défense à leurs coups la partie n'était pas égale.

Les blancs tombaient sans reculer d'un pas; ils tombaient sans pouvoir se venger. Guérin a déjà eu deux chevaux tués sous lui; il veut faire suspendre cette fusillade à bout portant qui décime son avant-garde. Il met pied à terre; puis, à la tête de ses officiers, il court à l'escalade. L'escalade n'était pas possible, car c'est à peine si l'on peut se procurer quelques échelles: les bleus et les habitants avaient pris la précaution de brûler d'avance tout ce qui était susceptible de devenir pour les Vendéens un moyen d'action ou une ressource. Cependant Guérin ne renonce pas à son projet: tout à coup de nouvelles décharges partent du clocher dans toutes les directions; La Grossetière et La Voûte tombent frappés à mort

à côté de Guérin, qui fait mettre le feu aux maisons voisines dans l'espérance qu'à l'aide de la fumée les blancs pourront forcer les portes de l'église et faire prisonniers les bleus entourés par les flammes. Mais les paysans intimidés commençent à battre en retraite; ils sont incertains et irrésolus. Charette paraît : ses soldats, envoloppés par la fumée, prennent la division de Guérin pour les troupes républicaines; ils font feu sur leurs amis. Afin de faire cesser cette fatale erreur, Guérin se jette au milieu des rangs; sa voix domine les bruits de la mousqueterie, et avec Charette il rallie les deux divisions au milieu même de Saint-Cyr. L'assaut recommence : Le Moëlle a le corps traversé par une balle; un déserteur républicain, nommé Charpentier, prend la place du chef divisionnaire qui vient d'être blessé. Douze autres déserteurs se placent au premier rang avec Charpentier : ils vont s'élancer sur une échelle; au même moment Charpentier tombe atteint d'un coup de feu dans la poitrine. Quelques paysans l'enlèvent de ce champ de mort; il passe devant Charette, et le saluant d'un dernier geste :

« Mon général, s'écrie-t-il, je meurs pour mon roi, et je meurs content. »

Tant de glorieux trépas ont rendu le courage aux Vendéens : ils se pressent autour de leur chef; ils demandent l'ordre de cerner l'église, d'enfoncer les portes et de se précipiter en masse sur les bleus. Guérin réclame l'honneur de marcher le premier; il s'avance : deux balles le frappent au cœur. Il gisait encore étendu sur le terrain lorsque Charette est averti que Pajot, Lecouvreur et La Robrie sont attaqués au pont La Claie par la division du

général Delaage, sortie de Luçon. Charette accourt à l'aide des Vendéens; mais l'artillerie volante des bleus avait déjà dispersé la troupe de Pajot et de Lecouvreur. Le général retourna en toute hâte sur Saint-Cyr, puis il ordonna la retraite vers La Roche-sur-Yon.

Le lendemain on rendit aux restes mortels de Guérin tous les honneurs militaires. Charette suivit le corps jusqu'à sa dernière demeure, et il pleura. Depuis qu'il avait levé l'étendard contre la révolution c'étaient les premières larmes qui tombaient de ses yeux; Guérin était digne de les provoquer. Fils de paysan, paysan lui-même, et devenu par la seule énergie de ses convictions un officier distingué, Guérin était chéri et estimé; sa bravoure égalait son intelligence : toujours à l'avant-garde de Charette, il avait rendu à l'armée d'importants services, et pour son général il était plutôt un conseil et un ami qu'un subordonné. Dans les circonstances où l'armée se trouvait placée la mort de ce chef était une perte irréparable; Charette le comprit bien ainsi; son deuil public attesta et sa douleur d'homme et ses regrets de général; il ne lui restait plus de salut qu'en son courage; son courage ne devait jamais lui faillir; mais la Vendée d'alors avait fait son temps. Le général Hoche était venu pour constater cette triste vérité par la force et par la ruse.

Lazare Hoche, né en 1768 à Montreuil, un des faubourgs de Versailles, était fils d'un palfrenier des écuries royales; la révolution trouva le jeune Lazare sergent aux gardes-françaises, et à peine âgé de vingt-cinq ans elle en fit un général en chef de ses armées. C'était un de ces soldats qui, comme la plupart des chefs vendéens, devait

toute la gloire de son nom roturier à des exploits qu'inspirait l'amour du pays, interprété de deux manières différentes. Sa réputation de bravoure et d'intégrité, sa martiale figure, ses élans de justice l'avaient rendu populaire parmi les bleus et même parmi les blancs. Commandant en chef de l'armée républicaine à Quiberon, il avait eu, nous le prouverons plus tard, l'habileté de laisser à d'autres l'initiative des massacres; puis, se posant dans les deux camps en pacificateur armé, il avait su se concilier l'amour de ses soldats et l'estime de ses ennemis. Lorsqu'il était venu prendre le commandement des armées des côtes de Brest et de Cherbourg il avait adressé aux généraux sous ses ordres une circulaire dans laquelle se lisait le passage qui suit :

« Une armée indisciplinée est le plus grand des fléaux du pays qu'elle occupe et doit défendre. En conséquence je rends les chefs responsables des fautes de leurs subordonnés : c'est à eux à les prévenir par une bonne police ; je leur recommande de voir un Français, un frère dans l'homme égaré, séduit ou entraîné par l'erreur ou la crainte des châtiments s'il est repentant, si ses intentions sont de vivre en bon et paisible citoyen. La justice le prescrit et la Convention nationale l'ordonne. »

Une pareille circulaire, adressée à des généraux qui naguère dirigeaient les colonnes infernales, dut soulever bien des colères contre celui qui l'avait dictée. Le général Avril, l'un des officiers révolutionnaires adoptés par le représentant Carrier, blâma cette sévérité qui flétrissait

leurs premières campagnes ; il la blâma sans doute en termes inconvenants, car peu de jours après Hoche lui écrivait :

« On m'a assuré que vous aviez dit, après avoir lu ma circulaire aux habitants des campagnes, qu'elle n'était pas de moi, que je ne savais ni lire ni écrire. Je le sais, citoyen, et de plus, je sais couper les oreilles aux imposteurs et aux dénonciateurs. »

A peine arrivé dans le bas Poitou à la tête de plus de dix-huit mille hommes venant renforcer toutes les troupes qui déjà y sont cantonnées, il se fait partout précéder d'une proclamation qui doit servir de point de départ à sa politique.

« Après avoir juré, disait-il à la Vendée, qu'ils ne porteraient plus les armes contre la république, vos chefs, par la plus noire trahison, oubliant ce qu'ils devaient à la patrie, ont fait égorger nos prisonniers. Pensez-vous qu'avides de sang nous allions venger des assassinats par des assassinats ? Non ! les vrais républicains ne sont pas cruels ; ils viennent vous arracher à la tyrannie et non vous égorger. Ne nous fuyez plus ; nous saurons respecter votre faiblesse. Rétablissez vos chaumières, priez Dieu et labourez vos champs. C'est contre Charette, cet éternel ennemi de votre repos et de votre bonheur, que je dirige les forces qui me sont confiées par la république. »

Il était facile à Hoche de prêcher la conciliation sur

des ruines, de parler de paix à des hommes qui portaient encore le deuil de leurs familles, et qui dans chaque soldat républicain devaient voir le meurtrier de leurs pères ou de leurs enfants, et le meurtrier sans combat. Mais le général Hoche ne rencontra pas de contradicteurs. Les Vendéens alors ne demandaient à peu près que ce qu'il promettait; ils prirent confiance dans la parole du jeune républicain se présentant à eux avec des sentiments de paix. Ces sentiments firent plus de mal à l'armée que vingt défaites.

Un plan d'attaque si nouveau dans les provinces insurgées ne déconcerta pourtant point Charette. Il avait fait la guerre à la cruauté révolutionnaire; il allait la continuer contre l'adroite justice républicaine, mais la continuer sans massacres inutiles, sans représailles, comme il l'avait entreprise. Les bleus s'avançaient pour cerner le général Charette dans son camp de Belleville. Celui-ci trace à ses divisionnaires la marche qu'il faut suivre; il veut renouveler sa grande campagne d'hiver et par des harcèlements de tous les jours couper à propos les colonnes ennemies. Pajot et Fougaret, qui vient de succéder à Guérin dans le commandement du pays de Retz, tentent une diversion que Charette espère voir enfin soutenir par les Bretons et surtout par Stofflet. Le divisionnaire Cailleau surprend la colonne du général Bonneau, qui, obéissant à l'ordre du général en chef républicain, s'avançait de Montaigu sur Belleville. Cailloau, quoique inférieur en nombre, engage l'action près des landes de Saint-Sulpice. Elle fut sanglante, mais elle n'arrêta pas la marche de Bonneau. Canuel tenait en échec Fongaret

et les royalistes du Marais ; Gratien, à la tête d'une troisième colonne, dominait déjà Belleville, et Hoche arrivait conduisant le centre de son armée.

Charette allait être assiégé dans son camp ; mais, calculant les désavantages de sa position, il fit aussitôt enlever de Belleville toutes les munitions qu'il y avait entassées ; il escorta lui-même le convoi et abandonna son quartier-général aux républicains. Il était bien difficile de sortir de la position dans laquelle on le plaçait. Charette pourtant ne se regarde pas comme abattu ; il tombe à l'improviste sur un corps d'armée dont il ne peut apprécier la force ; il s'ouvre un chemin vers Saint-Denis et de là pénètre dans le bois des Gats. Maître de Belleville, dont les Vendéens ont fait si longtemps le centre de leurs opérations, Hoche couvre les campagnes de colonnes mobiles qui ont ordre d'enlever les femmes, les enfants, les bestiaux et les grains. Ces otages étaient immédiatement rendus aux paysans qui livraient leurs fusils on se faisaient les délateurs de leurs compagnons d'armes.

Ce dernier moyen, toujours infâme, car il avilit, ne réussit pas à Hoche ; sa stratégie militaire eut plus de succès. Ses colonnes bien dirigées resserraient chaque jour les royalistes dans un cercle plus étroit ; elles isolaient Charette, elles dispersaient ou empêchaient les rassemblements ; puis, malgré une guerre aussi active, les bleus ne massacraient plus ; le pillage était interdit, l'on respectait le culte, l'on ménageait les prêtres, et l'argent circulait dans le Bocage. Sous prétexte de donner aux paysans les moyens de rebâtir leurs chaumières, les généraux distribuaient partout de fortes sommes en or. Le règne du

Directoire était commencé : la corruption remplaçait les échafauds. Plusieurs paroisses, séduites ou intimidées, se séparèrent de Charette; mais les masses, toujours hostiles à la révolution, ne voyaient qu'avec effroi son triomphe; elles cherchaient encore à s'y opposer.

Alors Sapinaud, qui, avec son armée du centre, est longtemps resté dans l'inaction, se décide à venir au secours de Charette. C'était, dans les prévisions de celui-ci, le seul moyen d'entraîner Stofflet. Sapinaud apprend que le général Boussard vient d'abandonner la ville de Mortagne où il cantonne, pour tenter une reconnaissance sur Les Herbiers. Ce dernier, en sortant de Mortagne, ne voit dans les champs que des laboureurs occupés aux travaux de l'agriculture; mais pendant cette incursion des républicains les frères Gogué, à la tête d'une division de l'armée du centre, fondent sur la ville, s'en rendent maîtres et tuent tous les soldats qui veulent opposer quelque résistance. Boussard n'était encore qu'à une faible distance; il apprend ces détails et retourne en toute hâte sur ses pas. Il arrivait lorsqu'il est mortellement atteint de deux coups de feu partis d'un fossé. Aussitôt les paysans répandus dans les campagnes s'élancent sur cette troupe privée de son chef. La colonne des frères Gogué accourt pour les soutenir, et après une lutte inégale les bleus lâchent pied. Hoche donne ordre au général Willot d'entrer sur le territoire de l'armée du centre, et lui-même poursuit avec plus de rapidité son plan contre Charette, que le général Gratien venait d'attaquer sur la lisière de la forêt de Grala. Les Vendéens n'avaient plus que des forces pour ainsi dire nomades; ils erraient, acculés

entre La Roche-sur-Yon, Bournezeau et Saint-Hilaire-le-Vouhis.

C'est un pays couvert de bruyères et de broussailles, coupé en landes incultes, et dont chaque champ forme pour les royalistes une espèce de forteresse. De là Charette lance ses soldats sur les convois qu'il veut intercepter; à force de courses il fatigue, il harasse les généraux et les troupes de la république; puis, lorsque le jour et la nuit il a harcelé les colonnes, il se rejette dans ses landes, et échappe ainsi à toute la stratégie du général Hoche. L'armée de ce dernier ne tarde pas à éprouver le contre-coup d'une guerre aussi pénible; il n'y avait qu'un mois qu'elle se livrait à ces marches dont les Vendéens depuis près de trois ans avaient fait leur vie, et déjà plus de quatre mille de ses soldats étaient blessés ou malades dans les hôpitaux; les cantonnements républicains se remplissaient chaque jour de moribonds. Hoche lui-même épuisé commençait à désespérer. Ce fut dans une de ces heures de découragement qu'il conçut la mauvaise pensée de mettre à prix la tête du redoutable chef royaliste, et de faire servir le mensonge à la réussite de ses projets; il écrivait au général Delaage : « Charette a six mille louis en or, promettez-les à quiconque l'amenera mort ou vif; ne l'abandonnez qu'au tombeau. Cette action est digne de vous et de votre camarade Travot. »

Dans les camps vendéens il se rencontrait bien des officiers et des soldats qui ne voulaient plus se dévouer aux misères d'une pareille guerre; mais on ne put y évoquer un traître. Hoche en fut quitte pour des tentatives d'embauchage indigne du caractère qu'il affichait. Mais Cha-

rette, voyant que c'était à lui seul que la république semblait adresser ses coups, réunit auprès de lui tous ceux qui jusqu'à présent étaient restés fidèles à sa fortune :

« Messieurs, leur dit-il, je vous rends vos serments, cherchez à vous sauver; je l'approuve. Moi en reprenant les armes j'ai juré de ne plus les quitter. Je saurai mourir en soldat. »

Cette détermination ne trouva qu'un écho dans cette assemblée, qui se tenait au milieu de la forêt de Grala. Tous jurèrent de suivre leur général, qui, comme compensation à tant de douleurs, recevait presque à la même heure une lettre que le marquis du Boscage lui faisait parvenir de la part de Sowarow.

Le général Sowarow à M. de Charette, généralissime des troupes du roi de France, à son quartier-général.

« Héros de la Vendée, illustre défenseur de la foi de tes pères et du trône de tes rois, salut.

« Que le Dieu des armées veille à jamais sur toi; qu'il guide ton bras à travers les bataillons de tes nombreux ennemis, qui, marqués du doigt de ce Dieu vengeur, tomberont dispersés comme la feuille qu'un vent du nord a frappée!

« Et vous, immortels Vendéens, fidèles conservateurs de l'honneur des Français, dignes compagnons d'armes d'un héros, guidés par lui, relevez le temple du Seigneur et le trône de vos rois. Que le méchant périsse; que sa trace s'efface! Alors que la paix bienfaisante renaisse, et que la tige antique des lis que la tempête avait cour-

béo se relève du milieu de vous plus brillante et plus majestueuse.

« Brave Charette, honneur des chevaliers français, l'univers est plein de ton nom. L'Europe étonnée te contemple, et moi je t'admire et te félicite. Dieu te choisit, comme autrefois David, pour punir le Philistin. Adore ses décrets. Vole, attaque, frappe, et la victoire suivra tes pas.

« Tels sont les vœux d'un soldat qui, blanchi au champ d'honneur, vit constamment la victoire couronner la confiance qu'il avait placée dans le Dieu des combats. Gloire à lui, car il est la source de toute gloire ! Gloire à toi, car il te chérit ! »

« Ce 1er octobre 1975, à Varsovie.

« *Signé* SOWAROW. »

Cette lettre, écrite par l'un des plus grands hommes de guerre de son siècle, et reçue à la triste époque dans laquelle la Vendée va entrer, fut pour Charette une leçon donnée par la Providence. On touchait aux derniers jours de décembre 1795 ; la Bretagne était dans toute l'effervescence de sa chouannerie si bien organisée et si mal connue. La Normandie elle aussi commençait un sérieux mouvement, et Puisaye toujours actif, toujours remuant, mais aussi toujours plein d'une ambition aux couleurs de l'Angleterre, cherchait à force d'intrigues à se rendre l'homme indispensable. Il voulait diriger toutes les opérations des provinces de l'Ouest, et réunir sous son com-

mandement Stofflet et Charetto, Cadoudal et Frotté. Dans la situation où tous ces généraux étaient placés ce plan était impraticable ; il eut cependant un résultat : il amena Stofflet à reprendre les armes. Le roi et MONSIEUR s'étaient directement entremis dans cette négociation ; le marquis de La Féronnière, gentilhomme poitevin et colonel de la légion de Mirabeau à l'armée des princes, avait entrepris un voyage en Vendée vers la fin de septembre 1795 pour préparer cette prise d'armes. Rivière l'avait tentée deux fois, et les négociations avaient échoué. Le chevalier de Colbert, et le comte de Bourmont, qui quoique bien jeune avait déjà donné des preuves d'une haute capacité militaire et diplomatique, parvinrent cependant à ébranler la tenacité de Stofflet; mais le général de l'armée d'Anjou ne croyait pas le moment venu de courir aux armes, et même alors il servait de médiateur entre Sapinaud et Willot, qui commandait les bleus pendant l'absence de Hoche.

Sur ces entrefaites Hoche arrive de Paris, où il s'était rendu pour solliciter des pouvoirs plus étendus : le Directoire les lui avait conférés. A son retour il apprend que Stofflet et l'abbé Bernier ont eu des entrevues avec des émigrés, et surtout avec de Bourmont et d'Andigné, connu en Anjou sous le nom de chevalier de Sainte-Gemme : Hoche menace Stofflet de le faire enlever, et de procéder immédiatement au désarmement de son territoire. Martin (de la Pommeraie), officier de l'armée angevine, est envoyé vers Hoche ; il porte au général républicain la lettre qui suit, et qui est écrite de la main de Bernier.

« Movenzière, 5 frimaire an IV de la république (25 novembre 1795).

« Général,

« Conformément à ma dernière lettre, je prie le citoyen Martin, qui veut bien se rendre à Nantes, de vous demander le jour, le lieu et l'heure à laquelle aura lieu la conférence. Utile au bien général sous tous les rapports, elle sera précieuse à mon cœur par la connaissance que je ferai de vous. J'y conduirai quelques amis qui m'entourent, et qui partagent avec moi les sentiments que vous me connaissez. Accélérons, s'il est possible, ce moment, il vous offrira des hommes aussi longtemps calomniés que peu dignes de l'être.

« Salut, paix et amitié.

« *Signé* STOFFLET. »

La conférence est acceptée : elle eut lieu dans la paroisse du May, près de Chollet, le 12 décembre. Les deux généraux sont en présence ; mais, le curé de Saint-Laud a seul la parole. Il est dans son élément ; il a reconquis sa puissance première et son talent oratoire. Stofflet, assure-t-il, est comme lui prêt à se soumettre aux lois de la république. Plus que jamais ils sentent le besoin de se réunir d'esprit et de cœur au reste de la nation. Il s'offre lui-même pour veiller en qualité de commissaire à l'organisation du pays, sous la forme révolutionnaire. Le général Hoche, subjugué par ce génie insinuant, donne son approbation à tous les plans développés par Bernier. Il

va plus loin ; il a saisi toutes les vues ambitieuses du curé de Saint-Laud, et il propose secrètement au Directoire de l'employer à la pacification de la Vendée.

« Je connais l'abbé Bernier, écrit-il ; ses dispositions sont parfaites : c'est un prêtre comme il nous en faudrait vingt ici. L'abbé Bernier juge les choses de haut, et n'a pas l'air de beaucoup tenir au parti royaliste qui s'en va. Je crois donc utile de l'employer ; il connaît le fort et le faible de chacun. Je lui accorde toutes ses demandes : il n'en fait que de raisonnables ; mais, dans une circonstance difficile, je pense que le gouvernement pourrait compter encore plus sur son ambition que sur son zèle. »

Le curé de Saint-Laud, jugé ainsi par Hoche dans l'intimité de ses rapports avec le Directoire, apprit quelques jours plus tard que le général exploitait sous main son nom et ses avances ; il sut que Hoche mettait en jeu son entrevue avec lui, qu'il en faisait part aux officiers et aux capitaines de paroisse. L'abbé Bernier s'imagina, et peut-être n'avait-il pas tort, qu'il était joué par le jeune républicain ; sa vanité si irritable devait en souffrir : il se décida, afin de satisfaire ses exigences d'amour-propre, à profiter du premier moment favorable pour engager Stofflet à courir aux armes. Ce moment ne tarda pas à se présenter.

Mais usant de l'influence que lui donnent ses forces militaires, son apparente justice et l'or dont il dispose, Hoche, par un mélange d'humanité et de ruses, avait pris sur l'Anjou un ascendant qui devait rendre bien difficile l'action de Bernier ; celle même de Stofflet diminuait par la lenteur calculée qu'il mettait au soulèvement et surtout par ces fréquentes entrevues que le curé de Saint-

Land lui ménageait avec les chefs républicains. Bernier avait un pied dans les deux camps; ce n'était pas le moyen de faire insurger les royalistes, toujours méfiants. Stofflet était donc encore dans l'incertitude; mais avec Charette et la basse Vendée il n'était pas aussi facile de s'arranger. Charette n'avait plus d'armée, et pourtant à force de génie et de persévérance ce grand capitaine tenait en échec plus de vingt-huit mille hommes de troupes parfaitement disciplinées. Leur nombre, quand bien même il eut été augmenté du double, ne pouvait changer la face des choses, car le général ne se hasardait plus à livrer de combats en règle. En réfléchissant à cette situation, qui alimentait la guerre et pouvait plus tard la rendre universelle, Hoche et Chérin, son chef d'état-major, tracèrent un plan qui sagement combiné, qui appliqué à propos devait enfin amener la pacification; ce plan consistait à recueillir sous le commandement d'un seul les trois armées qui agissaient isolément dans les provinces de l'Ouest, à déclarer en état de siége les principales villes, à créer des commissions militaires pour juger les royalistes pris les armes à la main, et à donner au général Hoche pouvoir suffisant pour traiter avec les généraux vendéens qui se décideraient à abandonner leur drapeau.

C'était une dictature temporaire que Hoche demandait; Robespierre avait toujours refusé de partager celle que pour lui il avait abritée derrière l'échafaud. Le Directoire ne fut pas aussi soupçonneux. Nouveau-né à la puissance, il sentait que pour se faire supporter il fallait éblouir par le prestige de ses victoires ou par les réalités d'une paix depuis si long-temps desirée. Dans la pénurie

où se trouvaient les arsenaux et les magasins, dans le dénuement des troupes, la victoire n'était guère possible. Les cinq directeurs voulurent signaler par la paix leur intronisation. Hoche paraissait dévoré de la seule ambition d'attacher son nom à pacifier la Vendée. Malgré les craintes réelles ou affectées des ardents républicains, on lui accorda des pouvoirs illimités; par décret du 28 décembre on soumit à son épée ou à sa politique tous les départements de l'Ouest, qu'au même instant il plaça sous le régime de l'état de siége et de la police militaire; puis le général Hédouville, homme de mœurs douces et d'esprit conciliant, lui fut donné comme major-général des trois armées, qui alors prirent le nom d'armée active de l'Ouest.

Le général en chef, avec toutes les troupes mises à sa discrétion, ne se croyait pas encore assez fort pour vaincre Charette, qui souvent n'avait pas trois cents hommes sous ses ordres. Hoche s'adjoignit quelques prêtres qui, revenus d'émigration ou fatigués des incertitudes de la guerre, ne demandaient pas mieux que de voir rentrer leurs brebis sous la houlette du pasteur. La politique des prêtres n'est pas celle du reste des hommes; les prêtres ont de grands devoirs à remplir, et leur mission principale est de veiller à l'intégrité de la foi dont le dépôt leur a été confié; ils ont sans doute le droit de s'attacher à tel ou tel parti, de le servir selon leurs facultés; mais il faut qu'ils sacrifient même leurs affections politiques à un devoir plus grand que les intérêts humains. Hoche avait saisi avec adresse cette distinction; aussi toutes ses instructions aux généraux sous ses ordres se terminent-elles par

ces mots : « Faites respecter le culte et les prêtres. » C'était une tactique tout opposée à celle de la Convention ; elle devait donc porter d'autres fruits. Une grande partie du clergé se montra favorable aux vues pleines de sagesse du général; mais celui-ci ne se contente pas d'une influence aussi déterminante sur l'esprit des paysans; afin d'en finir plus vite il appelle à son aide des légions soldées d'espions qu'il fait recruter parmi les anciens guides des colonnes infernales, et qui tout haut prêchaient la paix, tout en dénonçant à voix basse ceux dont ils n'avaient pas de suite conquis les convictions. Ces hommes, qui, par l'odieux attaché à leur métier, n'auraient jamais dû se trouver en contact avec le général Hoche, furent ses émissaires les plus actifs ; il leur confiait le soin de gagner les paysans, d'intimider les volontaires et de séduire les femmes. Mise sur la piste des chefs vendéens, cette police occulte devait lui rendre compte de leurs démarches, de leurs projets, de leurs vœux et même de leurs pensées les plus secrètes ; elle avait mission de tenter par l'or ou par les promesses les fidélités dont ils étaient entourés. Avec de pareils auxiliaires Hoche ne pouvait manquer de faire quelques prosélytes à la république. Ce plan, que l'honneur n'approuvera jamais, mais que la politique peut quelquefois conseiller, réussit au-delà même des espérances du général.

Traqués de tous les côtés, les chefs divisionnaires de Charette, auxquels naguère il avait voulu rendre leurs serments et qui avaient juré de mourir avec lui sous le drapeau, forment le projet de se rassembler au château de La Grange, près de Roche-Servière. C'est Bousseau,

l'intendant de l'armée, et Dugas de Montbert, qui se font les instigateurs de cette réunion. Après une entrevue avec le général Gratien, qui loua beaucoup leur désir de conclure la paix, il fut décidé qu'avant de tenter des démarches ostensibles pour le désarmement des campagnes on ferait des ouvertures directes à Charette, et qu'on lui représenterait la nécessité de mettre un terme aux calamités de la guerre. Le deux La Robrie, Conëtus, Guérin jeune, Lemounier, Auvinet, Savin, Rezeau, d'Argens et Cailleau rédigèrent ou approuvèrent un mémoire qui, à l'instigation de Hoche et de Gratien, fut colporté dans la Vendée; bientôt il se couvrit des signatures d'un grand nombre de propriétaires et d'officiers royalistes. Ce mémoire devait être présenté à Charette. Prudent de La Robrie, un des officiers vendéens que le général honorait de son amitié, est chargé de le remettre et de l'appuyer. Prudent était, comme son frère Hyacinthe, un noble et vaillant soldat.

Charette écouta d'un air froid et distrait la lecture de ce mémoire, qu'il avait chargé son commissaire général Remeau de faire à haute voix; puis la lecture achevée : « Est-ce tout ? demande-t-il en se levant. — Oui, général, répond Remeau. — Eh bien ! jetez ces paperasses au feu. » Alors Charette se tourne avec dignité vers ses lieutenants :

« Quoi ! messieurs, s'écrie-t-il, après trois ans de combats, est-ce donc là que nous devions en arriver ? Vous ! me faire une proposition déshonorante, vous qui avez juré de vous ensevelir avec moi sous les débris de la Vendée ! Et vous, Prudent, que j'aimais comme un fils, avez-vous bien pu consentir à livrer ma tête à nos plus cruels en-

nemis! Savez-vous bien que dans une seule heure vous perdez toute la gloire que vous aviez si péniblement acquise ! »

Prudent de La Robrie était d'un caractère tour à tour indolent et fougueux, un de ces soldats qui dans les conseils disent aux sages: « Décidez et j'exécuterai », et qui tiennent toujours leur parole. Les reproches que Charette lui adressait d'un ton où le courroux n'étouffait pas encore l'amitié font tressaillir ce jeune homme.

« Général, reprend-il en balbutiant, j'ai cru qu'il n'y avait pas déshonneur à appuyer une proposition de paix. A la première occasion vous verrez si je ne suis pas encore digne de vous. — A demain donc, messieurs, réplique Charette; demain nous attaquerons les bleus. »

Le général exerçait un empire si absolu sur les volontés de ses officiers que personne n'osa reprendre la discussion entamée. Ils sortirent humiliés et repentants; mais quelques-uns ne renoncèrent pas à leur idée favorite.

Afin d'arrêter à sa source cette sédition de paix qui se manifestait dans sa petite armée, Charette la divise en deux colonnes; il prend sous ses ordres la première, qu'il dirige vers le château de La Bouchère, où devait camper un corps ennemi arrivant de La Roche-sur-Yon; la seconde est confiée à Couëtus; elle doit débusquer du village de La Thébaudière les républicains qui y sont cantonnés. Couëtus allait les atteindre lorsque Prudent de La Robrie accourt avec cinquante cavaliers. Il y avait sur son front et dans ses yeux quelque chose de fatalement heureux; il agitait son sabre au dessus de sa tête, et répétait avec une sorte d'égarement chevaleresque : « Voici mon dernier

jour. » Les bleus voient au commencement même de l'action qu'ils ne peuvent tenir devant les blancs; ils abandonnent La Thébaudière, et cherchent à gagner le coteau qui dans cet endroit domine la rivière de la Boulogne. Couëtus a suivi ce mouvement; il en profite, et jette sa colonne à la poursuite des républicains, forcés de franchir un de ces mille chemins creux, si souvent le théâtre des combats. La Robrie est en avant de la colonne; il monte le cheval de bataille qui emportait Haxo dans les combats. Ce cheval, le plus beau et le meilleur coureur de l'armée, avait été dressé par le général républicain à toujours s'avancer sur le feu et à ne jamais rétrograder. A la vue de La Robrie qui, à peine suivi de deux ou trois cavaliers, se précipite tête baissée sur leurs bataillons, les républicains font feu : un des cavaliers est tué; La Robrie lui-même, frappé au bas-ventre, s'écrie : « Je suis blessé à mort. » Couëtus cependant fait diriger le feu de sa colonne sur les républicains, et il avance au pas de charge. Le vicomte et le chevalier de Pioger, émigrés bretons venus de Londres pour combattre sous Charette, sont au premier rang. Une balle traverse le bras à l'aîné des deux frères; mais la victoire était décidée. Couëtus avait rompu la ligne des bleus, et ils fuyaient en désordre.

Prudent de La Robrie était mort comme il l'avait annoncé. Chéri de ses camarades et de ses soldats, ayant plutôt la témérité d'un volontaire que le sang-froid d'un chef, La Robrie était un véritable chevalier des temps antiques, ne possédant jamais rien en propre que ses armes et ses chevaux, et partageant tout avec ses soldats comme avec des frères. Le cadavre, enseveli dans son manteau de

guerre, fut transporté à Saligné; à sa vue Charette dit avec douleur :

«Pauvre et noble Prudent, mort aujourd'hui comme nous mourrons peut-être demain !»

L'armée assista à ses obsèques; puis le jour même Charette marcha encore sur La Thébaudière où les bleus étaient revenus après leur défaite. Ils furent de nouveau complétement battus; mais que pouvaient ces succès partiels, derniers éclairs d'une glorieuse tempête? Chaque jour voyait fondre sur la Vendée de nouvelles troupes; chaque jour amenait une affreuse disette et des transactions secrètes. Charette ne pouvait plus faire la guerre aux bleus; il ne lui restait qu'à attaquer leurs convois. On lui apprend, le 24 décembre 1795, que les républicains sont en marche pour en escorter un au château de Chatenay : le général fait partir Lucas-Championnière avec trois cents hommes; le convoi était passé. Lucas s'élance sur l'arrière-garde; elle oppose une trop longue résistance. Soudain Pajot, qui a suivi les trois cents hommes pour les surveiller en cas de besoin, se précipite sur les républicains; il tombe frappé au cœur et à la tête. C'était l'un des plus terribles paysans de la Vendée et le chef le plus aveuglément dévoué à Charette.

La mort moissonnait tous ses officiers. Au milieu de tant de deuil le général reste impassible; il sait que la division de Cailleau, affaiblie par les désertions que les prêtres ont ménagées, a essuyé divers échecs dans le canton de Cérisay; il veut la renforcer, et, après avoir fait sa jonction avec elle, il se porte aux deux camps retranchés établis par les bleus au château de l'Oie et aux

Quatre-Chemins, lieu célèbre par les victoires que les Vendéens y ont remportées. Il confie le commandement de ses divisions d'attaque à Conëtus, à Championnière, à Collin et à Beaumelle, cet officier républicain auquel il a sauvé la vie après la bataille de Légé. L'action s'engage en plein jour; Collin et Beaumelle font une si vigoureuse charge de cavalerie qu'ils enlèvent les premiers postes, et jettent le désordre dans tous les rangs. Les paysans suivent l'impulsion que leur donne Charette; ils détruisent les retranchements, et pénètrent jusqu'aux républicains, contre lesquels ils luttent presque corps à corps. Beaumelle est blessé; mais Collin avec sa cavalerie isole trois cents fantassins qui cherchaient à se rallier aux fuyards: ils sont tous massacrés en se défendant.

Ce fut la dernière victoire de Charette; il avait plus de trente mille hommes sur les bras, et pour leur tenir tête il ne lui restait plus que des blessés ou des malades. Sa constance n'en est point ébranlée: le lendemain même de la bataille des Quatre-Chemins il court sur le bois du Détroit, vers lequel allait se retrancher une colonne républicaine; il est repoussé avec perte.

Le 28 décembre il fait célébrer une messe solennelle sur le plateau de La Roullière; l'abbé Rameau bénit et absout les soldats, puis Championnière, qui commande l'avant-garde, vient demander au général quelle route il faut prendre.

«Droit aux bleus!» s'écrie Charette.

On y marche; c'est la colonne du général Travot que les Vendéens rencontrent la première; elle est en bataille au poste des Trois Moulins. Travot a pris de bonnes po-

sitions; il laisse l'avant-garde royaliste traverser la rivière de Vic, puis tombant sur cette avant-garde il l'écrase lorsque le corps d'armée n'a pu encore la rejoindre. Travot s'élance sur la division du centre; les paysans reculent; Charette ne peut les rallier: le désordre est dans tous les rangs. Poussés avec vigueur par les républicains, les royalistes se dispersent, et abandonnent sur le champ de bataille leurs munitions et le drapeau de Charette; acculé dans toutes les directions, n'ayant pas un abri, même dans les forêts, le général, dont la déroute des Trois-Moulins a complétement découragé les troupes, essaie de se rapprocher de la Sèvre, afin de décider Stofflet à rompre une neutralité qui les perd tous deux. Dans la nuit du 1er au 2 janvier 1796 il attaque une colonne républicaine sur la route de Montaigu à Aigrefeuille: cette colonne est refoulée vers La Preuille; mais là de nouveaux renforts lui arrivent. Elle retourne à la charge; les royalistes sont repoussés, et Charette va camper à La Bruffière.

Ici pour la première fois dans l'histoire de la Vendée nous trouvons des traîtres; l'or répandu par Hoche avait tenté quelques misérables; ils instruisent Travot de la marche de Charette, et lui annoncent que, certains de n'être pas surpris à La Bruffière, les royalistes se livrent à un repos devenu indispensable. Travot accourt du Poiré à marches forcées; il a sous ses ordres une nombreuse colonne et une brigade d'infanterie arrivée de Légé pour seconder son mouvement. La brigade de Légé, qui se croit soutenue par les troupes nouvelles, commence l'action. Cet engagement partiel est un trait de lumière pour Cha-

rette ; il se voit trahi, il comprend que si de nouveaux renforts viennent le cerner il est perdu. Il s'ouvre un passage à travers la colonne qui fait feu avant l'arrivée de Travot, et il se retire dans les landes de Genusson. Quatre bataillons républicains y campaient. Charette brise cet obstacle ; sa cavalerie franchit les fossés, ses fantassins se font jour à la baïonnette, et les débris de l'armée se rallient enfin près du village de Chavagne.

Là, sans vivres, sans munitions, il ne pense pas encore à capituler. Le comte de Suzannet et d'Argens sont chargés par lui de se rendre en Angleterre afin d'exposer aux princes l'affreuse position de son armée. Il espérait que le cabinet de Saint-James ne pousserait pas jusqu'au bout une politique qui avait fait tant de mal à la Vendée ; mais pendant le voyage de ces ambassadeurs d'honorable détresse la pensée d'une paix nécessaire se présenta à tous les esprits ; Couëtus lui-même, toujours si dévoué au principe monarchique et à Charette, opinait pour ce parti ; le général, ne voulant plus compromettre inutilement tant de braves soldats, donne à son ami et à Fougaret carte blanche pour traiter. Couëtus, escorté par quelques cavaliers, se présente sur la lande de Jouinos, où bivouaquait le général Gratien. Les conditions de la paix sont débattues et acceptées par les deux chefs. Le général Gratien veut en référer à Hoche ; Couëtus se fait fort de décider Charette. Une suspension d'hostilités est convenue des deux côtés. Couëtus consulte le général ; celui-ci, toujours méfiant, engage son compagnon d'armes à avoir moins de confiance dans les bleus ; mais il donne son entier assentiment aux bases de la paix proposée. Couëtus alors

se rend au château de L'Épinay avec Dubois, Lapierre et Thouzeau, officiers de l'armée vendéenne; une lettre est adressée par les plénipotentiaires au général qui commande à Challans : elle le prévient que quatre royalistes se trouvent au château de L'Épinay sur la parole de Gratien, et qu'ils sont prêts à signer la paix. On s'efforce de leur faire comprendre qu'ils ne sont pas en sûreté dans ce château ; des avis secrets leur arrivent même de Challans, annonçant une visite domiciliaire. « Ce n'est pas possible, s'écrie Couëtus, Hoche et Gratien sont gens d'honneur. » Au milieu de la nuit un détachement parti de Challans investit ce lieu d'asile et déclare prisonniers de guerre Couëtus, Thouzeau, Dubois et Lapierre. On les traduit immédiatement devant une commission militaire.

Couëtus pouvait se sauver ; le tribunal ne lui demandait qu'un mensonge. Il fallait déclarer sur l'honneur qu'il n'avait pas commandé l'avant-garde des royalistes dans la brillante et dernière affaire des Quatre-Chemins, et que surtout il n'avait pas signé l'ordre de la bataille. « Le fait est vrai, messieurs, dit-il, je ne chercherai pas à racheter ma vie par un mensonge. » Cet aveu fut un arrêt de mort pour ce loyal soldat, qui par sa bravoure et son humanité avait conquis l'estime des deux partis. C'était un homme dont Charette honorait la droiture de caractère et les talents. Lapierre et Thouzeau partagèrent son sort ; Dubois seul fut condamné à la réclusion jusqu'à la paix. Cette sentence inique, dont Hoche et Gratien acceptèrent l'odieux, produisit un effet tout contraire à celui qu'ils en attendaient ; Charette en tira parti pour démontrer aux siens qu'il n'y avait ni trève ni merci à espérer des bleus

et que Hoche était aussi cruel que ses devanciers. L'exemple était sous les yeux de tous; tous sentirent que le général avait raison; tous jurèrent de mourir avec lui; ceux même qui avaient déposé les armes les reprirent aussitôt. Chacun n'était-il pas en droit de redouter un semblable sort?

L'exécution de Couëtus et de ses deux compagnons jeta une horrible lumière sur la situation des Vendéens. Stofflet s'en émut; il voyait chaque jour les troupes de Hoche le resserrer dans ses cantonnements; il ne croyait plus à la parole donnée, puisque cette parole venait d'être violée. Il s'apprêtait donc à tenter les hasards d'une nouvelle guerre lorsque l'arrivée à son camp du chevalier de Sainte-Gemme décida son mouvement. D'Andigné, au nom de Chatillon et de Scepeaux, qui commandait sur la rive droite de la Loire, renouvelait les instances si souvent adressées au général angevin. Stofflet ne voulut plus différer une prise d'armes devenue pour lui une nécessité; il chargea le chevalier de Colbert d'aller en Écosse annoncer au comte d'Artois sa détermination; puis, par un excès de loyauté dans lequel Bernier aurait dû l'empêcher de tomber, car c'était donner l'éveil aux bleus, il annonça sa résolution par une proclamation.

« Braves amis, disait-il à ses compagnons d'armes, le moment est venu de vous montrer. Dieu, le roi, le cri de la conscience, celui de l'honneur et la voix de vos chefs vous appellent au combat.

« Plus de paix ni de trève avec la république; elle a conspiré la ruine du pays que vous habitez. Vous enchai-

ner sous ses lois barbares, vous associer à ses crimes, arracher de vos mains le fruit de vos travaux, vos grains, vos subsistances, vos dernières ressources, tels sont ses projets. Vous abandonner pour quelques jours pour écraser par la masse entière de ses forces vos compagnons d'armes, et revenir ensuite subjuguer, vexer, affamer, désarmer vos contrées, tel est son but.

« Mais le souffrirez-vous? Non. Les braves soldats que pendant deux années j'ai conduits au combat ne deviendront jamais républicains; jamais le déshonneur ne flétrira les lauriers qu'ils ont moissonnés.

« Ressaisissez donc avec l'énergie dont vous êtes capables ces armes terribles que vous ne déposâtes qu'en frémissant; volez au combat, je vous y précéderai; vous m'y distinguerez aux couleurs qui décoraient Henri IV à Yvri. Puissent-elles être pour nous comme pour lui le signal de la victoire! *Vive le roi Louis XVIII!*

« *Signé* STOFFLET. »

En signant cette proclamation le général, qui était bien éloigné de partager les espérances du curé de Saint-Laud, dit à ses officiers: « Nous marchons à l'échafaud; mais tout le monde pousse à la guerre: faisons-la jusqu'à la fin. » Et avec son intelligente activité il cherche à recomposer une espèce d'armée. Son début fut heureux: à la tête de trois cents hommes, il se jette sur Argenton-le-Château, en chasse la garnison, et s'emparc de tous les fusils qui se trouvent dans cette ville. C'était sa dernière victoire. Il n'en était pas à s'avouer qu'un an de paix avait

passé sur l'Anjou et avait dû beaucoup refroidir le zèle des paysans ; il savait qu'ils ne retourneraient plus facilement aux combats si, par de nouvelles persécutions, on ne les forçait point de nouveau à fuir les chaumières à peine sorties de leurs ruines ; et Hoche, qui faisait décimer les chefs avec tant d'injustice, continuait son système d'humanité envers les soldats.

Amédée de Béjarry, Ussault et Pranger, officiers de l'armée du centre, sont arrêtés contre le droit des gens. Sapinaud est placé en surveillance, et le général républicain a pris toutes ses mesures pour s'emparer de Stofflet au moment même où le Vendéen leverait l'étendard. Stofflet était épié, presque entouré par lui ou par ses agents, et les bruits populaires vont jusqu'à accuser Bernier de s'être constitué le provocateur et le dénonciateur du général angevin dont il avait si souvent compromis la cause et la gloire.

Pour prix de la grande position ambitionnée par l'ancien curé de Saint-Laud, Bernier se laissa-t-il tenter ou de sa part n'y eut-il qu'une déplorable erreur ? c'est ce qu'il est impossible d'approfondir ; mais en apprenant que les Angevins en appelaient encore aux armes, Hoche, qui s'était pendant quelques jours éloigné du centre de la Vendée afin de tracer à ses généraux un nouveau plan d'opération contre les chouans, revint en toute hâte, et dans toutes les paroisses où l'insurrection s'était propagée il fit afficher ces paroles menaçantes : « J'avance à la tête de trente mille hommes pour occuper le pays d'Anjou et du haut Poitou jusqu'à ce qu'il soit entièrement désarmé et soumis aux lois. » Avec trois régiments,

il se présente à Chemillé le 28 janvier 1796. Pour accélérer ce trajet les républicains ont passé à la nage plus d'une rivière grossie par les pluies; mais Hoche veut partout imprimer la terreur, et il faut faire sortir ses troupes de l'anéantissement dans lequel les a plongées la résistance inattendue de Charette. A Chemillé Hoche donne ordre au général Crublier d'enlever les femmes et les bestiaux de tous les paysans soupçonnés d'avoir gardé leurs fusils.

Crublier se met en marche; il découvre la retraite où se cachait Guichard, un des divisionnaires de l'armée d'Anjou. Guichard est fusillé à Somloire; à ses derniers moments il fut frappé d'un tel vertige d'effroi que le lâche promettait aux bleus de leur livrer son général en échange de la vie. Un autre divisionnaire de Stofflet, Nicolas, l'un des plus braves paysans de l'Anjou, a répondu à l'appel de son chef; il a pris les armes, et, accompagné de cinquante volontaires, il se jette sur un convoi, l'enlève après avoir tué ou mis en déroute les bleus qui l'escortaient, puis il se réfugie dans une ferme pour y passer la nuit. Les républicains cernent cette habitation. Nicolas s'élance par la fenêtre, et tombe à quelques pas de là au milieu des soldats; il est massacré. Mais cette justice militaire ne faisait qu'effrayer les populations sans offrir aux bleus les moyens de s'emparer de Stofflet. Le général Spithal le poursuivait toujours en droite ligne; d'autres colonnes ne laissaient pas un moment de repos à ses fatigues et à celles des soldats qui l'accompagnaient.

L'abbé Bernier, le 14 février, lui assigne un rendez-vous pour se concerter avec différents officiers. Le 15 le

général, accompagné de quelques amis, arrive à la métairie de La Saugrenière, que son éloignement de toute habitation et de tout chemin a fait choisir comme le lieu le plus favorable pour tenir conseil. Là il fut décidé « qu'un agent général de toutes les armées royalistes de l'intérieur serait nommé, et recevrait des instructions pour représenter l'armée auprès de S. M. Louis XVIII. » Le comte Colbert de Maulevrier fut choisi pour remplir ces fonctions : c'était un dernier souvenir que Stofflet accordait à son ancien maître.

A deux heures du matin le conseil se sépare, ajournant sa réunion à la nuit suivante. Alors l'abbé Bernier disparut. Où se rendit-il ? que fit-il dans cette déplorable nuit ? C'est le secret de Dieu. Mais à quatre heures du matin un détachement républicain, commandé par un chef de bataillon nommé Loutil, entoure la métairie où se trouvent désarmés, sans défense, Stofflet, le baron de Lichteningen, son aide-de-camp ; Eroudelle, envoyé de Bretagne ; Coulon, son secrétaire, et trois domestiques. Le chef de bataillon Loutil, escorté de ses soldats, enfonce la porte ; il s'avance vers le général, qui saute à bas de son lit, et qui avec le courage du désespoir lutte sans armes contre les bleus. Déjà il s'est débarrassé de trois de ses ennemis. Sa force prodigieuse va peut-être l'arracher à une mort certaine lorsque, atteint de plusieurs coups de baïonnette dans le corps et sur les bras, il est frappé à la tête d'un coup de sabre qui lui abat la peau du front sur les yeux. Il tombe. Ses ennemis le saisissent, et un cri de Vive la république! prononcé par Loutil et par ses soldats, qui le serraient à la gorge, annonce à ses com-

pagnons d'infortune que Stofflet est au pouvoir des bleus.

Dépouillés de ses vêtements, qu'une semblable lutte avait ensanglantés, il est couvert d'une mauvaise blouse; on le traîne pieds nus jusqu'à Chemillé; puis de là à Angers, où il comparaît devant la commission militaire. A côté de lui sont assis, comme accusés, le baron de Lichteningen, Desvarennes, deux de ses aides-de-camp, et Moreau, son fidèle domestique, qui à la liberté qu'on lui offre préfère la mort partagée avec le général. Coulon et Eroudelle avaient eu la présence d'esprit de se cacher : ils évitèrent ainsi le sort réservé au chef angevin.

Stofflet devant ses juges ne dément point sa fermeté. Ce caractère, si vigoureusement trempé, ne se laisse abattre ni par les souffrances que ses blessures lui font endurer, ni par l'aspect de l'inévitable sort qui l'attend. Il refuse de répondre aux questions que le tribunal lui adresse; il ne décline même pas son nom. Pourtant la république lui a prêté un interrogatoire, et cet interrogatoire, où la signature du général a été apposée comme une preuve palpable de faux, cet interrogatoire est paraphé : Crolbo, secrétaire. Condamné à mort, ainsi que le jeune Lichteningen, et Moreau, à peine âgé de vingt ans, il marche au supplice avec cette impassibilité qu'il montrait dans les combats. Avant de le fusiller le général Flavigny, qui dans la geôle l'a fouillé de ses propres mains, ordonne de lui placer sur les yeux le fatal bandeau.

« Un général vendéen, s'écrie Stofflet, repoussant le bandeau de sa main mutilée, n'a pas peur des balles. »

Le peloton charge ses fusils. Stofflet, debout, calme comme dans un jour de victoire, contemple ces funestes

apprêts. Lorsque le suprême instant est arrivé il joint les mains, lève les yeux au ciel, et un cri de Vive la religion! vive le roi! atteste encore pour quelle cause le garde-chasse combattit si vaillamment sur la terre.

C'est le 23 février 1796 que Stofflet fut exécuté à Angers. Il périt à l'âge de quarante-trois ans pardonnant à ceux qui l'avaient trahi et à ceux qui le fusillaient. De graves reproches ont été accumulés sur la mémoire de Stofflet; tous ces reproches se résument dans un seul : il fut coupable d'avoir mis sa confiance dans l'abbé Bernier. A part cette erreur, que d'immenses services, qu'un magnifique courage, que de hauts talents militaires et que la plus belle des morts ont si grandement expiée, le garde-chasse Stofflet, devenu général d'armée, a droit au respect de la Vendée, à l'estime de ses ennemis et à l'admiration de la postérité.

CHAPITRE IX.

Derniers combats de Charette. — Il est fait prisonnier. — Sa mort. — D'Autichamp succède à Stofflet. — Vasselot remplace Sapinaud. — Exploits du nouveau général. — Sa mort. — Pacification du général Hoche. — Reprise des hostilités en 1799. — Plan d'insurrection. — Siége du château de Saint-Mesmin. — Forestier et d'Autichamp. — Suzannet et Grignon. — La vicomtesse de Turpin-Crissé et le général Hédouville.

Les agences royalistes de Paris avaient fait bien du mal à la Vendée. Selon les besoins de leur politique, elles avaient tour à tour exalté ou abaissé outre mesure les seuls défenseurs avoués de la monarchie. Des intrigues à l'intérieur conduites par l'abbé Brottier, Lemaître et La Villeheurnois, des intrigues à l'extérieur dirigées par le comte d'Entraigues, et qui toutes aboutissaient à l'abbé Bernier, des négociations faites sans accord, des promesses que personne ne songeait à tenir, de ridicules menaces ou de lâches transactions, avaient compromis l'avenir de cette guerre, dont le principe était si national. Les coteries de

parti l'avaient fait descendre à la portée de leur ambition individuelle. C'étaient des pygmées qui voulaient mesurer les géants. Les agences, qui ne se trouvaient jamais face à face avec le danger, et qui conspiraient dans l'ombre lorsqu'il eût fallu, comme en Vendée, marcher droit à l'ennemi, n'appréciaient tous ces grands mouvements militaires qu'au point de vue d'une favorable diversion à leurs menées souterraines. La police du Directoire, qui entrait au moins pour moitié dans tant de combinaisons dont le succès dépendait de ses bons vouloirs, entretenait par des espérances qui ne se réalisaient jamais cette passion de complots. Par Brottier et ses aides elle se flattait de connaître le dernier mot de la Vendée, et, longtemps aveuglé, Brottier ne s'avoua dupe que lorsque avec Lemaître il comparut devant une commission militaire. Lemaître fut condamné à mort, et exécuté le 8 novembre 1795. On jugea plus utile aux intérêts de la république de laisser l'abbé Brottier renouer les fils de ses conspirations ; on l'acquitta faute de preuves suffisantes. Aux yeux des royalistes cet acte d'inconcevable clémence devait paraître une condamnation de toutes les menées de Brottier, car l'homme politique que ses ennemis ne frappent pas, lorsque révolutionnairement ils ont en main le pouvoir et une apparence de justice, cet homme est coupable ou incapable ; il doit plus nuire à son parti qu'à celui dont il s'est déclaré l'ennemi. On ne laisse vivre de tels adversaires que dans l'espérance qu'ils serviront mieux la cause contre laquelle ils conspirent que celle dont ils se croient les plus fermes soutiens.

Mais alors Brottier, mettant à profit la terrible épreuve

qu'il vient de subir, ne cherche plus qu'à semer la division parmi les républicains. Dans cette nouvelle tâche il se montre beaucoup plus adroit que dans la première.

« On vous a jeté sur les bras, écrivait-il à Charette le 2 janvier 1796, un ennemi qui a juré d'anéantir la Vendée. Vous n'avez pas assez de troupes pour l'arrêter : il faut qu'à Paris je lui barre la route. J'ai d'actives relations auprès des puissants, et surtout des puissantes du jour qui circonviennent les cinq rois du Directoire. Je vais remuer contre Hoche le ciel, la terre et les enfers ; il faut qu'il tombe ; mais aussi il faut que cette chute soit l'ouvrage du parti jacobin. Je m'y emploie avec zèle ; faites traîner la guerre en longueur, et soyez certain que bientôt la bombe éclatera à Paris contre le général. J'ai de jolies femmes dans mes intérêts. Avec cela on est sûr de nos directeurs. »

La promesse si formelle de Brottier s'accomplissait au grand étonnement de Charette ; Hoche était mis en suspicion par le parti démagogique que l'affaire du 13 vendémiaire avait tiré de sa torpeur. Hoche était publiquement accusé d'aspirer à la dictature. Du corps législatif ainsi que des hautes administrations il ne s'éleva bientôt qu'une voix pour déplorer les abus de la force commis en Vendée par le général. Les jacobins de Robespierre étaient revenus à des idées d'ordre : on ne massacrait plus pour leur compte ; ils s'opposaient aux massacres ; ils déploraient avec une amertume pleine d'humanité l'enlèvement des femmes, des grains et des bestiaux que Hoche gardait en qualité d'otages jusqu'au moment où les maris, ou les propriétaires seraient désarmés. Hoche, disaient-ils,

reprend en sous-ordre notre système des colonnes infernales; il fait de la terreur, et ce n'est pas le moyen de pacifier. Ces accusations, portées par les anciens terroristes, devaient induire en erreur un grand nombre de patriotes, qui, fidèles à la politique du comité de salut public, redoutaient pour la république l'ambitieuse protection d'un soldat heureux. Le joug militaire pesait à ces natures façonnées aux émeutes, et qui, à l'aide d'une insurrection, renversaient le pouvoir ou lui dictaient leurs volontés.

Les deux Goupilleau, anciens députés de la Vendée à la Convention, et qui conservaient une grande influence sur l'esprit des populations révolutionnaires du bas Poitou, prirent eux-mêmes fait et cause dans cette guerre contre Hoche, guerre que Brottier, à l'aide d'astucieuses manœuvres, de promesses royales et de séductions par les femmes, était parvenu à soulever. Par ces deux conventionnels régicides on rangea dans le parti opposé au général Hoche tous les réfugiés qui, du sein des villes où ils s'étaient cachés, refusaient de rentrer dans leurs demeures tant que l'autorité militaire exercerait sur le pays un pouvoir aussi absolu. Les rôles étaient intervertis; les bourreaux prenaient la défense des victimes. L'abbé Brottier triomphait; il avait joué et presque gagné une partie difficile; il venait de mettre en émoi toutes les passions révolutionnaires s'acharnant, se coalisant pour exiger la destitution de Hoche : cette destitution pouvait sauver la Vendée et Charette. Le Directoire voulut connaître la réponse de son général aux inculpations dont il était l'objet. Hoche se défendit; il prouva que son plan de pacification était le seul praticable, que toutes ces criailleries

naissaient de quelque jalouse inimitié ou, ainsi qu'il l'écrivait, « d'un de ces ateliers de mensonge où d'obscurs royalistes vendaient et distribuaient la calomnie contre les républicains les plus purs; » et le Directoire, bien inspiré par son intérêt, le laissa à la tête de son armée. Afin de réduire ses ennemis au silence il fallait que Hoche pût dans un bref délai obtenir quelque résultat favorable. Charette avec quelques centaines d'hommes tenait seul contre les armées dont la république disposait dans le Bocage; ce fut donc sur Charette qu'il dirigea tous ses coups.

Mais, avant de le poursuivre à outrance, Hoche désire faire un dernier appel aux moyens de conciliation, car tôt ou tard il craint de succomber à Paris sous les efforts combinés de ses adversaires. Il s'empresse d'annoncer à ses généraux divisionnaires « que Charette et tous les émigrés sont libres de sortir de France; que s'ils veulent passer en Angleterre il les fera transporter à Jersey; que s'ils désirent aller en Suisse il donnera des instructions pour qu'on les accompagne jusqu'à la frontière. » Comme si de telles promesses ne devaient pas atteindre assez promptement le but qu'il se proposait, le républicain fait proclamer dans tous les cantons insurgés que les jeunes gens soumis à la réquisition peuvent déposer les armes et rentrer dans leurs foyers, où ils resteront sans avoir à redouter de se voir plus tard obligés de servir la république. Le général et les officiers sous ses ordres n'avaient pas toujours tenu la parole donnée aux chefs de la Vendée; mais pour les paysans ils s'étaient montrés rigoureux observateurs de leurs promesses. Avec ce système de du-

plicité, couvert des apparences de la bonne foi, Hoche espérait isoler les officiers, et amener les volontaires à faire eux-mêmes leurs conditions de paix. Pendant ce temps il entourait de toute sa protection les églises et les prêtres; il séparait leur cause de la cause des rois. Les prêtres, sans doute convaincus de l'inutilité de ces sanglantes collisions, se firent un devoir de prêcher à leurs paroissiens la soumission aux lois de la république. Quelques-uns même ne s'en tinrent pas là; on en vit mettre les bleus sur la trace des munitions et des armes que les paysans avaient confiées à la terre. Ce fut même par les indications d'un curé que la république s'empara des deux dernières pièces d'artillerie de Charette.

La révolution était venue à bout de disperser l'armée vendéenne. Des sauf-conduits avaient été donnés à quelques émigrés ou à des chefs secondaires; mais toutes ces tentatives de pacification n'avaient pas modifié les inébranlables résolutions de son plus redoutable adversaire. Charette refusait de traiter; il ne voulait même pas entrer en pourparlers avec les généraux attachés à sa poursuite. L'exemple de Couëtus était toujours présent à sa mémoire, et il n'avait pas oublié la conduite peu loyale de Hoche dans la capitulation de Quiberon, si promptement suivie des assassinats juridiques ordonnés par les conventionnels. Sans tenir compte des répugnances fondées du général royaliste Hoche écrit au général Gratien de tout entreprendre pour amener Charette à une transaction. Gratien s'adresse à l'abbé Guesdon, curé de La Rabatelière. Ce prêtre, qui avait jadis pris une part active aux insurrections, était rentré dans sa paroisse sous la

sauvegarde des républicains, et, paisible au milieu de son troupeau, il ne voulait plus le voir exposé aux chances de cette guerre d'extermination. Le curé de La Rabatelière parvint jusqu'à Charette; il lui fit part des propositions dont il s'était chargé. Ces propositions se résumaient ainsi : un libre passage était ouvert au général et à toutes les personnes de sa famille ou de sa suite qui voudraient l'accompagner. Tous les trois mois on lui ferait régulièrement passer les revenus de ses propriétés, et un million de francs devait lui être compté à son arrivée sur la rade de Douvres.

Charette répond qu'avant de s'expliquer sur de pareilles conditions il lui faut une garantie formelle de la main de Gratien. Gratien la donne en sommant le général d'adhérer ou de refuser : quarante-huit heures lui sont accordées pour prendre un parti. Le Vendéen n'hésite pas; il rejette toutes ces propositions avec une dédaigneuse fierté, et c'est dans sa correspondance que Hoche lui-même a consigné ce noble refus.

« Je saurai périr les armes à la main, répondit le chef royaliste au général Gratien; mais fuir, mais abandonner les braves que je commande; non, jamais ! Tous les vaisseaux de votre république ne suffiraient pas pour les transporter en Angleterre ni ses armées pour les escorter. Loin de craindre vos menaces, j'irai vous attaquer dans votre camp. »

Cependant ses divisionnaires, déjà gagnés par les séductions des républicains ou entraînés par quelques prêtres dans des voies de conciliation, ne répondaient pas à son appel: les uns traitaient; les autres plus difficiles à

gagner tombaient sous le fer des bleus. Rezeau, commandant de Vieillevigne, a fait sa paix; Le Moëlle, qui, quoique blessé, accourt rejoindre son chef, est surpris, attaqué et massacré par le général Lefranc. Tant de calamités ne découragent point Charette. Il apprend, le 20 février, que le général Travot rôde dans les environs de La Begaudière : il ordonne à Hyacinthe de La Robrie de prendre le commandement de l'avant-garde, et lui-même avec deux cents cavaliers escortés de quatre-vingts fantassins, seule force dont il puisse disposer, il avance pour soutenir le choc. La Robrie est assailli par Travot. Les bleus sont vigoureusement repoussés; mais quatre cents grenadiers sortent à l'improviste d'une embuscade; ils se précipitent sur cette faible troupe. Beaumelle s'élance à la tête de sa cavalerie; son cheval s'abat : les bleus fondent sur lui, et percé de coups cet officier expire en se défendant. Le général prend sa place. Il est entouré de son frère, de son cousin, Charette-la-Colinière, et de l'élite de ses amis : il rallie la cavalerie que le trépas de Beaumelle a dispersée; il la pousse sur les bleus. Dans cette mêlée Charette voit tomber morts à ses côtés son frère, son cousin et la plupart de ses officiers. Il continue pourtant à se battre; mais, apercevant de nouveaux renforts qui accourent au secours de Travot, il donne le signal de la retraite, et se remet en bataille devant le bourg de L'Herbergement. L'ennemi n'osa pas l'y poursuivre; mais pendant la nuit qu'il passa dans les bois de Grammont que de lugubres images vinrent briser son ame ! Il avait à pleurer bien des pertes cruelles faites dans cette journée, son frère, ses meilleurs amis; et c'est pendant cette même nuit qu'une

femme lui révèle les horribles trames qui l'enveloppent.

Les séductions de Hoche n'avaient pas partout rencontré des cœurs insensibles. Cette femme, qui se nommait Madelaine Tournant, lui apprend que Rézeau, divisionnaire de Vieillevigne, et Guérin jeune se sont engagés à le livrer aux bleus. Quelques moments après Guérin se présente devant lui; puis, sous prétexte que les républicains doivent fouiller le bois, il presse Charette d'en sortir. Le général jette sur Guérin un regard méprisant et détourne la tête. Le coup était manqué.

Le lendemain Leconvreur fait sa soumission. Le même jour Guérin et Hyacinthe de La Robrie, le seul survivant des trois frères, se présentent à Vieillevigne; on les déclare prisonniers de guerre; on les conduit à Montaigu devant le général Hoche, qui les renvoie, toujours prisonniers à Vieillevigne. Hyacinthe de La Robrie avait pris part à quatre-vingt-trois combats sur cent six que l'armée de Charette livra aux bleus dans l'espace de trois ans. C'était un homme sobre, de mœurs antiques, dur à lui-même encore plus qu'aux autres, peu communicatif, mais doué de grandes qualités militaires. Sa soumission était faite en temps voulu; les républicains ne s'en contentèrent pas. Le nom de La Robrie était devenu populaire en Vendée : on l'afficha comme un vivant témoignage contre l'obstination de Charette. La Robrie fut forcé de paraître sur un cheval qui pour tout harnais n'avait qu'un licou de corde; les bleus le promenèrent ainsi dans plusieurs cantons afin de bien faire constater aux paysans qu'il avait déposé les armes. Cette étrange promenade eut pour La Robrie les plus funestes résultats; elle devint la

source d'une affreuse calomnie ; on l'accusa d'avoir vendu Charette aux républicains, et Hoche lui-même, en écrivant le 27 février au Directoire, ne s'en cache pas. « Le 21 février, dit-il en parlant de Guérin et de La Robrie, ils étaient armés contre la répnblique, et le 24 ils sont venus implorer la clémence nationale. Ils sont accueillis par le commandant de Vieillevigne, qui me les amène. Je leur donne la permission de rester sous la surveillance du commandant, auquel ils avaient promis de faire prendre Charette. »

Sans doute il y avait alors quelques traîtres auprès du général royaliste ; sa contenance effrayait des courages moins inébranlables que lo sien ; mais, malgré l'assertion de Hoche, que dans sa correspondance nous trouvons souvent en défaut, ce n'est pas La Robrie qui trahissait Charette. Toutes ses marches étaient pourtant révélées aux généraux répnblicains ; ils le suivaient à la piste, le combattant, le poursnivant et ne pouvant jamais l'atteindre.

Ce fut à la fin d'un de ces combats qui se renouvelaient à chaque heure que des dragons républicains atteignirent les demoiselles de Couëtus et mademoiselle de La Rochette, aujourd'hui madame de Chantreau. Les dragons somment ces trois jeunes filles de se rendre ; elles refusent. Mademoiselle de Conëtus reçoit un coup do sabre qui lui fait une large blessure à la tête ; sa sœur cadette glisse de son cheval et se cache dans un bois ; mademoiselle de La Rochette est frappée au visage d'un autre coup de sabre. Prisonnières, elles sont jetées sur une ambulance et de là dirigées vers les Sables-d'Olonne. Au moment où le convoi partait un officier de cavalerie répu-

blicain s'approche au galop des deux prisonnières, dont la figure est couverte de sang. Il leur jette un mouchoir blanc; mais quelle n'est pas la surprise de ces jeunes filles lorsque dans un coin du mouchoir elles découvrent plusieurs pièces d'or que la pitié du républicain leur faisait passer avec tant de mystérieuse délicatesse. Jamais, malgré toutes les recherches, il n'a été possible de découvrir le nom de cet officier.

Charette cependant avait encore près de lui de ces hommes qui ne désespèrent jamais de la fortune et qui se font un titre de noblesse de ne pas abandonner leur chef dans les dernières crises. Ces hommes, entourés d'espions et de délateurs, étaient devenus ombrageux et défiants. On les mettait hors de l'humanité; ils prononcèrent la même sentence contre ceux qu'ils jugeaient les seuls coupables. Le curé de La Rabatelière, ce prêtre que Gratien a pris comme intermédiaire entre Charette et lui, est accusé de jouer le rôle de dénonciateur. Cinq Vendéens pénètrent chez lui au milieu de la nuit, ils le saisissent, l'entraînent sur une lande voisine avec ses deux domestiques, accusés du même crime que le curé; puis là, usant du droit de la guerre qui autorise à fusiller les espions, ils tuent le prêtre et ses deux domestiques.

Cette exécution, qui était un crime ou l'accomplissement d'un devoir, fut par Travot lui-même, presque témoin du fait, attribuée à Charette. Travot accusa son illustre adversaire d'avoir massacré de ses propres mains le curé de La Rabatelière. A cette accusation tous les égorgeurs de prêtres, tous les septembriseurs ou les noyeurs en retraite n'eurent que des cris d'indignation pour flétrir

la barbarie du général vendéen, que Travot savait éloigné de plus de deux lieues du théâtre où ce triple meurtre avait été commis.

Environné de troupes, cerné de tous côtés, poursuivi jour et nuit de buisson en buisson, de fossé en fossé, dénoncé de toutes parts, ici par de faux amis, là par ses ennemis, il ne lui reste plus que son inconcevable activité; elle ne lui fait pas défaut. Il sait qu'un peu plus tôt ou qu'un peu plus tard il doit périr dans une de ces rencontres de tirailleurs qui le harcèlent sans cesse; rien ne l'arrête cependant; il combat à chaque heure, toujours sur pied, toujours inébranlable; il ne se laisse abattre ni par la douleur ni par le désespoir. Travot l'atteint au village de La Chauvière; il résiste encore aux républicains. Dans ce combat, il voit tomber morts près de lui le chevalier de La Jaille et le brave Cailleau. Il échappe pourtant; mais il n'a plus d'asile; une fièvre ardente le dévore; il erre pressé par le besoin et n'osant réclamer aux fermes sur sa route ni un peu de pain ni un peu de repos, car toutes les fermes sont occupées par des soldats acharnés à sa poursuite. Il ne lui reste plus que trente-deux hommes lorsque le 25 mars on lui annonce à La Prélinière, dans la paroisse de Saint-Sulpice, que quatre colonnes ennemies marchent sur lui : « C'est ici, s'écrie-t-il, qu'il faut se battre jusqu'à la mort et vendre chèrement sa vie! »

C'était la première fois que dans son esprit l'idée de combat ne s'associait pas à une espérance de victoire. Le général Valentin, à la tête de deux cents grenadiers et chasseurs, charge pendant trois heures à La Guyonnière ces trente-deux hommes que Charette commande; douze

sont tombés sous le feu des républicains, qui, fatigués d'une lutte acharnée, s'élancent enfin pour la terminer à la baïonnette. Charette est blessé d'un coup de feu à la tête, blessé à la main gauche d'un coup de sabre qui lui enlève trois doigts; il va être pris. Un déserteur alsacien, nommé Peffer, qui lui a voué une espèce de culte, lui donne son chapeau et prend le sien où flotte toujours le panache blanc, puis avec une expression sublime: « Mon général, s'écrie le brave Peffer, sauvez-vous! avec votre panache je les attirerai tous sur moi, et ils me tueront. » Peffer avait dit vrai. Les bleus le massacrèrent tandis que Charette s'élançait d'un autre côté avec ses derniers soldats; il touchait au bois de La Chabotrie, lorsque la colonne de Travot parut. Un nouveau, un suprême combat s'engagea; haletant, épuisé, perdant son sang par trois blessures, le général tombe; le Vendéen Bossard le charge sur ses épaules; Bossard est frappé à mort; le jeune Laroche-Davo s'approche pour saisir ce glorieux fardeau; comme Bossard il expire sous les balles républicaines; un troisième, dont le nom est malheureusement ignoré, se dévoue encore. Charette, presque sans connaissance, est déposé dans un taillis près de La Chabotrie; Travot quelques minutes après y pénètre avec ses voltigeurs. Le chef royaliste est fait prisonnier; mais dans ce moment fatal il recouvre toute son énergie.

Travot et son état-major traitèrent le général avec tous les égards dus à un si grand courage; on le fit transporter au château de Pont-de-Vie, delà à Angers, où quelques semaines auparavant Stofflet était mort en héros, puis à Nantes où il devait être jugé. En passant sous le guichet

de la prison d'Angers le général royaliste s'écria : « Voilà donc où ces scélérats d'Anglais m'ont conduit ! » Cette importante capture fut célébrée dans l'armée républicaine avec une ivresse qui pour Charette est un beau titre de gloire. Le général Grigny écrivait à Hoche : « Charette est entre nos mains. Je te félicite, mon cher général ; en vérité nous sommes comme des fous depuis cette bonne nouvelle. » A Paris les cinq directeurs la reçurent à huit heures du soir; ils la firent annoncer sur tous les théâtres comme une de ces victoires qui sauvent les nations. Pendant le trajet d'Angers à Nantes les chaloupes canonnières qui bordaient les deux rives de la Loire tiraient d'heure en heure comme pour appeler les patriotes à se féliciter de la prise d'un homme. Vers minuit le Vendéen entra malade, blessé et prisonnier dans la ville qui l'avait salué naguère de son enthousiasme.

Le général Duthil n'avait jamais eu l'honneur de vaincre Charette ou d'être vaincu par lui. Cet homme commandait à Nantes ; il se présente dans la prison, et, moins juste que Travot, il accable d'injures le général royaliste. Pour toute réponse, celui-ci se contente de hausser les épaules.

Après qu'on eut pansé ses blessures, les bleus essayèrent de donner en spectacle aux Nantais ce soldat dont le nom était un drapeau. La garnison et la garde nationale avaient été mises sous les armes. On le plaça au milieu d'un immense appareil militaire ; puis, précédé d'une demi-douzaine de généraux à cheval et entouré de gendarmes, on le traîna lentement dans tous les quartiers de la ville. Sa blessure à la tête était si grave, ses maux si aigus, qu'en passant sur La Fosse il tomba épuisé, et ne put que dire

aux officiers qui l'escortaient : « Messieurs, si je vous avais pris je vous aurais fait fusiller sur-le-champ. »

Les bleus ne voulurent pas comprendre cette leçon. L'affreuse promenade continua.

Rentré dans son cachot du Bouffay, calme et impassible, il eut une entrevue avec sa famille. « Retenez vos larmes, lui dit-il, et n'affaiblissez point un courage qui m'est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. » Il conversa avec ses parents, joua avec la jeune fille du geôlier, enfant de onze ans, puis, le 29 au matin, il fut appelé devant le conseil de guerre. « Pourquoi avez-vous repris les armes? lui demande-t-on. — Pour ma religion, ma patrie et mon roi. » répond-il. Villenave, son avocat, fait inutilement valoir qu'au moment où il a été arrêté il se reposait avec confiance sur des propositions d'arrangement dont la preuve était déposée entre les mains du curé de Mortnaison. Tout fut inutile, ainsi que l'avait prévu Charette.

Il entendit sans trouble et même sans émotion sa sentence de mort. Il avait demandé un prêtre pour l'assister à ses derniers moments : il se confessa avec piété; puis, quand il sut que sa dernière heure approchait, il désira encore une fois presser la main d'un royaliste et d'un ami. M. Boëts, tailleur de l'armée vendéenne, fut conduit auprès de lui. Charette était son débiteur en sa qualité de général en chef. Du même ton qu'à son état-major de Belleville, le lendemain d'une victoire, il aurait réglé ses comptes avec lui, il l'entretient de ses affaires, de son exécution et des conséquences qu'elle devait avoir.

L'heure avait sonné. D'un pas assuré, Charette descend l'escalier du Bouffay, où l'attendent un peuple im-

mense et toute une armée. Sa bouche et son cœur prient, puis de temps à autre il converse familièrement avec les officiers de son escorte, surpris d'une pareille sérénité. Le funèbre cortége arrive enfin à la place Viarmes, lieu désigné pour l'exécution. Dans le trajet Charette a su que le général Jacob est incarcéré, sous prétexte d'avoir trahi la république en fuyant dans une rencontre avec son armée. Il s'approche de celui qui commande les troupes.

« J'apprends, lui dit-il, que le général Jacob est accusé d'avoir fui devant moi; je dois à la vérité et à l'honneur de ce brave soldat de déclarer publiquement que c'est une calomnie : il n'a pas fui; je l'ai vaincu parceque j'avais des soldat aguerris, et que les siens étaient des recrues. Rendez-lui la liberté. »

A ces mots, prononcés avec un calme admirable, il marche vers le lieu où l'attendent les hommes chargés de le fusiller. Il jette un regard sur le cercueil qui est à côté d'eux.

« J'ai été cent fois à la mort, dit-il en serrant la main de l'abbé Guibert; j'y vais pour la dernière fois. » On lui offre un mouchoir pour dérober à sa vue les funèbres apprêts; il le refuse; puis, se présentant devant le peloton, il suit les différents mouvements de la charge. Lui-même, pour marquer le dernier, tire sa main blessée de l'écharpe qui la soutient; il place l'autre sur son cœur, et s'écrie : « Ajustez bien; c'est ici qu'il faut frapper un brave. »

Il y fut frappé comme il le demandait. Le peuple et les troupes gardèrent, avant comme après l'exécution, une silencieuse attitude. Les royalistes pleuraient, les républicains admiraient.

Ainsi mourut le 29 mars 1796, à l'âge de trente-trois

ans, l'un des plus illustres hommes de guerre, et le chef de partisans le plus redoutable qu'ait produit la révolution française. Charette, comme tous les généraux vendéens, était d'un désintéressement antique et d'une probité sévère. Il avait toutes les qualités qui font les hommes de parti; peut-être en eut-il aussi les défauts. Dans un temps de révolution, ces défauts sont encore des vertus.

Le général Hoche, qui, pour attacher son nom à la pacification de la Vendée, ne craignait pas de présenter les officiers royalistes comme coupables de trahison, a accusé Hyacinthe de La Robrie d'avoir voulu vendre Charette. On s'est armé de cette première calomnie, tombée de la bouche du général en chef des républicains pour aller à une seconde; il a été dit, il a été écrit que La Robrie, alors prisonnier à Vieillevigne, guidait lui-même la colonne de Travot, qui s'empara du chef des Vendéens. Nous avons sous les yeux plusieurs documents émanés d'officiers de cette même colonne qui étaient avec Travot dans le bois de La Chaboterie. Ces documents s'accordent tous à déclarer faux et calomnieux les bruits que des historiens partiaux ont cherché à répandre. Le général Charette a été trahi. Cela pour nous ne fait aucun doute; mais ce qui en fait encore moins dans notre esprit, c'est l'innocence de La Robrie. A l'appui des déclarations faites par le colonel Ménager, ancien chef d'état-major de la brigade de Travot, par le lieutenant Projet, par Laubonière et Sardoux, officiers de cette même brigade, nous croyons devoir ajouter celle qui est signée en minute par le lieutenant-général Travot lui-même, et qui est datée de Nantes, le 3 janvier 1818 : . . . . .

« Employé depuis l'entrée de l'armée de Mayence dans la Vendée, au mois de septembre 1793, dit Travot, je déclare que, commandant une colonne comme adjudant-général, depuis vendémiaire an IV, chargé de poursuivre le général Charette dans le territoire qu'il occupait, après divers combats que je lui livrai, je parvins à l'arrêter, le 25 mars 1796, à La Chaboterie avec les troupes de mon commandement; qu'il est de fait que M. de La Robrie, ancien chef de division, n'était point présent à cette affaire, et que c'est une calomnie de l'y faire figurer, puisque je n'ai jamais vu M. de La Robrie, pour la première fois, que le 17 décembre 1814.

« Je déclare de plus avoir ouï dire dans le temps que MM. de La Robrie et Guérin s'étaient rendus au chef militaire de Vieillevigne dans les premiers jours de mars de l'an IV. »

Les attestations des officiers républicains ne réduisirent pas la calomnie au silence; dans les partis, les convictions basées sur l'imposture ou sur l'erreur ne se modifient pas si vite. Afin de faire cesser des clameurs qui empoisonnaient sa vie, Hyacinthe de La Robrie en appela à un tribunal militaire. Ce tribunal fut composé d'hommes dont le nom était une honorable garantie pour la Vendée militaire: le comte de Chalus le présida; Lucas-Championnière, Davy-Desnorois, Leverrier de Beaumanoir et Dubois de La Patellière en furent nommés membres, et le 20 avril 1826 il intervint un jugement motivé qui déclara La Robrie innocent de tous les chefs d'accusation que l'histoire et quelques traditions faisaient peser sur lui.

Après avoir vengé la mémoire d'un Vendéen calomnié poursuivons notre récit.

Trois ans ont suffi pour dévorer tous les généraux qui, depuis Cathelineau jusqu'à Charette, ont tour à tour commandé les armées royalistes. Ils sont tous morts au champ de bataille ou sous les balles des commissions militaires; mais leur courage et leur dévouement doivent trouver des imitateurs. Déjà d'Autichamp a pris le commandement des débris de l'armée de Stofflet, et le baron de Vasselot, avec le comte de Grignon, a réuni quelques cadres de l'armée du centre que Sapinaud et ses divisionnaires ont été forcés d'abandonner. Ainsi la mort des uns, la déportation des autres, n'étouffaient pas le dévouement et ne laissaient pas la Vendée sans chefs au moment le plus critique. D'autres encore, Bourmont, d'Andigné et Suzannet brûlent de marcher sur les traces de ceux qui ont ouvert cette périlleuse carrière; Forestier a laissé la Bretagne pour venir affronter de nouveaux périls sur l'ancien théâtre de ses exploits; et tous ces jeunes gens, entraînés par la même pensée de générosité, n'aspirent qu'à continuer le rôle que la mort du champ de bataille ou le martyre ont pu seuls enlever à Cathelineau, à d'Elbée, à Bouchamp, à Lescure, à Henri de La Rochejaquelein, à Stofflet et à Charette.

En commençant la guerre les paysans formaient une puissante armée, mais ils n'avaient pas de généraux; au moment où nous sommes arrivés il se présente partout des chefs, mais ces chefs n'ont plus de soldats. En vain d'Autichamp, à qui Forestier et Soyer pouvaient disputer le commandement, a-t-il été déclaré le successeur de

Stofflet; en vain a-t-il fait reconnaître par une proclamation la dignité qu'il devait à sa bravoure et à la confiance de l'abbé Bernier; en vain le curé de Saint-Laud est-il nommé agent général des armées catholiques et royales auprès des puissances coalisées, les Angevins restent sourds à tous les appels. Le gouvernement anglais et le comte d'Artois invitent Bernier à se rendre à Londres pour leur donner des renseignements positifs sur les ressources de la Vendée; Bernier refuse de passer les mers. Il a besoin de soutenir le courage des siens; il comprend surtout que s'il abandonne le pays armé par ses prédications, son influence est compromise et sa réputation à tout jamais perdue. Bernier ne se fait plus illusion, mais il cherche à l'entretenir dans l'esprit des autres. Elle n'était plus possible; la Vendée était accablée par soixante mille républicains, et Hoche, qui sévissait avec tant de cruelle légalité contre les généraux, se montrait bienveillant et plein de douceur pour les paysans.

D'Autichamp était donc général en chef sans armée, et, malgré ses proclamations publiques, il savait bien à quoi s'en tenir sur sa situation; car il écrivait alors au marquis d'Autichamp, son oncle, émigré à Londres :

« Mon armée est pour le moment dans la plus grande désorganisation et envahie de toutes parts par les bleus; ces coquins travaillent les esprits dans tous les sens, et malheureusement ils ont réussi à se faire de grands partisans dans le clergé. J'ai pris le parti pour le moment d'employer la plus grande douceur; mais si cela ne réussit pas, je suis bien décidé à y mettre la plus grande sévérité,

et je puis vous donner ma parole d'honneur que je périrai plutôt que de jamais traiter avec cette bande de scélérats, quoique dans l'instant présent ils me fassent demander des entrevues, afin, disent-ils, de savoir ce que je désire. Je sais trop bien l'effet qu'a produit la paix dans ce pays; mes soldats se sont malheureusement trop accoutumés à voir cette bande impie; c'est même ce qui m'empêche pour le moment de faire mes rassemblements aussi considérables que je le désirerais; malgré cela j'ai pourtant réussi à les battre trois fois assez vigoureusement sans avoir perdu beaucoup de monde. Ma position est d'autant plus désagréable que M. Stofflet n'aimait pas la noblesse; et vous sentez bien, mon cher oncle, combien il m'est difficile pour le moment de placer les gentilshommes qui m'ont rejoint; et malheureusement ces messieurs ne peuvent pas se persuader qu'il faut, dans un pays comme celui que je commande, que les nobles ne gagnent la confiance que petit à petit: leur conduite au feu les fait parvenir malgré eux. J'ai, comme beaucoup d'autres, commencé par le métier de soldat: il faut nécessairement que messieurs les émigrés, surtout ceux du pays, qui ont le désir de servir la cause, venant (et je désire même qu'il en vienne, ayant besoin d'officiers), ne se rebutent pas si à leur arrivée ils ne sont point placés de suite; il faut qu'ils y mettent beaucoup d'affabilité et de familiarité, les braves de notre pays étant très sensibles à ces petites choses. Voilà, mon cher oncle, la position de mon pays. »

Hoche néanmoins ne se reposait pas entièrement sur la sincérité des paysans et sur leur désir de conserver la

paix. Entouré de forces imposantes qui comprimaient l'Ouest, il savait que les gentilshommes et les émigrés cherchaient sous main à réveiller le zèle. Pour arrêter ces démarches, dont il redoute les effets, il ordonne des mesures encore plus sévères contre eux; on les poursuit dans les retraites les plus impénétrables; La Pomelière, le propriétaire du château du Lavoir, dont Bernier a si longtemps fait le centre de ses manœuvres, est surpris, arrêté, conduit à Angers et fusillé. Le comte de Montjan et Chassay sont découverts dans une maison de Saint-Florent et fusillés. Ces trois exécutions portèrent l'effroi parmi les émigrés, qui soupçonnèrent des trahisons là où peut-être il ne fallait voir que des dangers nés de la position elle-même. Les débris épars des armées d'Anjou ne pouvaient plus paraître en rase campagne; toutes les paroisses s'étaient laissées désarmer, c'est à dire pour acheter quelques jours de repos elles avaient rendu des fusils incapables de servir, et caché ceux qui plus tard étaient de nature à leur être utiles, car le désarmement de la Vendée a toujours été et sera toujours une illusion des gouvernements qu'elle ne voudra pas accepter. Les postes militaires étaient occupés par les républicains, qui interceptaient toutes les communications; essayer des résistances à main armée, c'était courir à une mort inévitable et sans profit pour la cause monarchique. D'Autichamp fait sa soumission; l'abbé Bernier, sans cesse poursuivi, voit sa tête mise à prix; afin de la sauver il s'adresse à Joseph Trothouin, qui n'a sans doute aucun rapport avec l'ancien major-général de l'armée de Stofflet, et il lui écrit :

« On publie que mon influence peut retarder l'affermissement de la paix, et c'est pour imposer silence à cette calomnie que je me propose de sortir d'un pays où l'on me rend plus de justice, et dont les malheurs n'ont été causés que par mes calomniateurs (ceux qui n'osent y rentrer).

« Je m'adresse donc à vous, monsieur, pour obtenir, soit du général Hoche, soit des commissaires du Directoire, un passeport pour la Suisse. Je vous donne ma parole d'honneur, en croyant à celle du général et de ces messieurs, que je me rendrai de suite en pays étranger, et ne mets d'autre condition que l'exception de ma qualité de prêtre. Soyez sûr, monsieur, que quel que soit le pays que j'habite, j'y publierai toujours que vous êtes un véritable ami des hommes, et que s'ils vous ressemblaient tous, nous verrions renaître l'âge d'or que je désire bien sincèrement pour la France.

« *Signé* Bernier, curé de Saint-Laud.

« *P. S.* Je vous envoie en confiance mon signalement, et m'en rapporte à votre probité pour le déchirer si cette affaire ne s'arrange pas.

« Alexandre Bornier, né à Daon, âgé de trente-trois ans, taille de cinq pieds deux pouces, cheveux noirs, visage plein, nez gros, menton rond, bouche moyenne, front petit et yeux bleus. »

Hoche accorda le passeport ; mais Bernier n'avait cherché qu'à tromper les républicains et à ralentir les

poursuites dont il était l'objet. Espérant avoir par cette demande de passeport endormi la vigilance de ses adversaires, il ne veut plus abandonner la partie; il se cache en Anjou; il erre de chaumière en chaumière, toujours tentant de donner un corps aux innombrables projets de soulèvement formés par son imagination. Mais son influence était usée et son règne achevé.

Vasselot et Grignon furent plus heureux. Vasselot, parent de Lescure et de La Rochejaquelein, appartenait à une famille puissante dans le Poitou. Ainsi que beaucoup de gentilshommes, il avait suivi Lafayette en Amérique; mais cette guerre de l'indépendance n'avait pas modifié ses principes monarchiques. On vit donc Vasselot, ancien lieutenant de vaisseau, prendre parti en 1792 dans l'armée des princes; mais à la nouvelle de l'insurrection vendéenne il sentit que ce n'était plus sur le Rhin qu'un gentilhomme du Poitou devait servir la cause des rois. Audacieux et intelligent, il se mit à la disposition du gouvernement anglais et du comte d'Artois; puis, comme Bourmont, Suzannet, d'Andigné, La Fruglaie, Tinteniac, Rivière et tous ces jeunes gens qui jouaient leur vie pour apporter aux camps des royalistes les ordres des princes ou des secours pécuniaires. Vasselot fit plusieurs voyages en Bretagne et en Vendée; mais cette vie aventureuse n'offrait pas encore assez d'aliment à ses passions guerrières. Au mois de décembre 1795, quand la Vendée est épuisée et que ses derniers combats n'accusent plus que les pénibles efforts d'une agonie sans espoir, Vasselot se présente dans le Poitou non plus en agent secret, mais en soldat; il réunit à La Guerche et à Saint-Mesmin, sur

les terres mêmes de sa famille, quelques volontaires échappés aux différents massacres; avec cette petite division, se renforçant de tous ceux qui avaient encore soif de combattre, il attaque les convois républicains, les enlève et tente souvent des opérations plus hardies. Bientôt rejoint par le comte de Grignon, son cousin, qui n'a pas voulu suivre en Angleterre la destinée du comte d'Artois, dont à l'Ile-Dieu il était l'un des aides-de-camp, Vasselot ose prendre le commandement des divisions découragées de Sapinaud.

Tout était perdu sans ressources: Stofflet était tombé au pouvoir des bleus, et Charette luttait sans espoir. La terrible perspective qui menace Vasselot ne le fait pas chanceler dans sa résolution; il est secondé par neuf cents hommes qui ont juré de ne jamais l'abandonner. Avec cette faible troupe, n'ayant pour toutes munitions que des fusils, il va pour son coup d'essai surprendre les soldats cantonnés à Saint-Michel. Les bleus sont au nombre de quinze cents. Cette supériorité numérique n'effraie pas Vasselot; il les attaque, et les force à lui abandonner leur camp. Après ce premier succès il se dirige vers les Epesses, où se trouvait une nouvelle garnison de républicains. Aux Epesses il remporte une nouvelle victoire. Le même jour il marche sur Saint-Laurent, où il défait encore les bleus; puis, enhardi par ces exploits inespérés et qui ont rendu la confiance aux blancs, il se propose de courir à l'improviste enlever la ville de Fontenay. C'était un plan habile, car il dégageait Charette aux abois, et permettait au général de reprendre l'offensive. La crue des rivières qu'il fallait traverser pour mettre ce projet à exé-

cution offrit d'insurmontables obstacles. Vasselot et Grignon, arrêtés dans leur marche, rentrèrent dans le Bocage, et ils allaient tenter de s'ouvrir une route à travers les colonnes de Hoche lorsque Charette, qu'ils voulaient délivrer, tomba au pouvoir des bleus. Il ne restait plus à ces deux derniers chefs qu'à combattre et qu'à mourir; ils ne reculèrent pas; mais Hoche, dont ces nouveaux ennemis troublaient le triomphe, ne leur laisse pas le temps de former un corps d'armée : quatre colonnes mobiles se dirigent contre eux. Vasselot et Grignon sont atteints près de Chantonnay. Accablés sous le nombre, ils se retirent après quelques heures de combat; le lendemain, cernés et attaqués par d'autres troupes, ils sont complétement défaits à Saint-Vincent; il ne leur restait plus que quelques soldats; il fallut songer à éviter la mort. Grignon et Vasselot se séparèrent. Le premier échappa à toutes les recherches; mais le second, qui s'était réfugié au château de Ménard, dans le voisinage des Herbiers, ne fut pas aussi heureux.

Vasselot aimait mademoiselle de Ménard, et au risque de la vie il n'avait pas osé s'éloigner des lieux que sa fiancée habitait. Caché sous des vêtements de paysan, il avait déjà échappé à beaucoup de perquisitions, déjà combiné de nouveaux plans pour rassembler quelques troupes, lorsque dans les premiers jours d'avril 1796 il est rencontré sur la route par trois soldats. A son langage, à son maintien, les soldats ne se laissent pas longtemps abuser par l'habit qui couvre le gentilhomme; ils l'arrêtent, et le conduisent aux Herbiers; interrogé par les généraux Beauregard et Monet qui y commandent, Vasselot

ne tait ni son nom ni ses dernières espérances. La commission militaire formée pour le juger le condamne immédiatement à mort, et par un raffinement de barbarie cette commission ordonne que la sentence sera exécutée dans la cour même du château de Ménard. Le cortége se met en route; il arrive. Quelques soldats pénètrent dans les appartements, forcent mademoiselle de Ménard à se placer à la fenêtre; puis, sous les yeux de cette jeune fille, qui par l'énergie de toutes ses douleurs ne peut toucher la cruauté républicaine, on fusilla Vasselot. Il mourut avec un grand courage; mais la révolution avait besoin de faire de ce dernier chef vendéen un lâche et un traître: par là elle espérait donner le coup de grâce à l'insurrection. Plus d'une fois déjà elle s'était servie du mensonge pour dénaturer la pensée et l'expression des chefs qui tombaient entre ses mains. Ainsi à Noirmoutiers elle avait mis dans la bouche du vertueux d'Elbée un acte d'accusation contre tous les généraux vendéens: c'était de la calomnie après décès que les révolutionnaires inventaient, et dont ils se faisaient une arme. A Angers on avait fabriqué un interrogatoire contre Stofflet. Aux Herbiers on composa, sous le titre d'*Aveux de Vasselot*, une pièce remplie de faux documents et de menteuses assertions que l'on répandit dans l'Ouest comme émanant de ce jeune royaliste. De pareilles armes étaient dignes de la Convention et du Directoire; mais l'honneur militaire, qui même en révolution ne doit pas pactiser avec toutes les hontes des polices secrètes, pouvait-il bien s'associer à de pareilles mesures? Pourtant les généraux Beauregard et Monet, qui ne relevaient que de Hoche, garantirent de

leurs signatures ces révélations que Vassolot n'avait pas faites; elles étaient destinées à tromper les paysans et à endormir leurs soupçons. Ces documents imposteurs trouvèrent peu d'oreilles crédules; mais la Vendée, alors plongée dans l'abattement, courba la tête, et se tut. La force lui imposait la paix; elle l'accepta.

En employant tout à la fois la ruse et l'audace, la trahison et des mesures conciliatrices, Hoche est parvenu à la réalisation de son vœu le plus cher. Le Poitou, le haut Anjou et toute la rive gauche de la Loire sont soumis à la pacification; mais le général républicain, qui a profondément étudié l'esprit des paysans et leur invincible antipathie contre tout ce qui est révolutionnaire, ne veut pas laisser son œuvre imparfaite. Administrateur prudent, il voit que pour étouffer tous les germes d'irritation le Directoire vainqueur sera obligé de faire de larges concessions à l'opiniâtreté si sage des paysans, et il s'empresse d'écrire au gouvernement :

« Le pays vendéen réclame à grands cris une organisation civile; le régime militaire ne lui convient plus : il n'est point assez robuste pour supporter le gouvernement constitutionnel, et il lui en faut un mixte dont les agents soient pris parmi les réfugiés et parmi les habitants du pays. »

Puis, dans une dépêche confidentielle adressée aux cinq directeurs, Hoche était plus explicite, et il tranchait la question avec une politique plus impartiale :

« Les réfugiés patriotes, disait-il, ne s'entendront jamais

avec les paysans royalistes. J'ai vaincu ceux-ci par la douceur unie à la force; mais les réfugiés gâteront mon ouvrage. Ils ont des haines et des vengeances à exercer; je crains qu'ils n'en laissent jamais échapper l'occasion. Nouveaux propriétaires du sol que la nation leur a vendu à vil prix, ils ne pourront jamais être pour les paysans ce qu'ont toujours été les nobles; ils ne respecteront ni le culte, ni les prêtres, ni les souvenirs d'un autre temps auquel les Vendéens sont si attachés. Il faudrait donc, autant que possible, faire administrer le pays par d'anciens habitants, et même par des royalistes qui volontairement auraient fait leur paix avec la république. L'esprit des populations est hostile au principe révolutionnaire; il est donc essentiel de le ménager, car vienne la guerre au dehors, et la Vendée peut s'insurger encore plus terrible : c'est un volcan comprimé, mais il fermente toujours, et peut jeter de nouvelles laves. Ne donnez donc aux patriotes que le moins possible d'autorité. Inspirez de la confiance aux Vendéens par des mesures même un peu contre-révolutionnaires; flattez leurs idées religieuses; faites des concessions à leur fanatisme monarchique, et surtout au désir immodéré qu'ils ont tous de ne pas perdre de vue le clocher de leur village : un jour viendra où la république recueillera le doux fruit de tout ce qu'elle aura semé, car la Vendée, ne vous y trompez pas, est une bonne terre : il y a dans ses enfants de l'honneur et du courage. La révolution a eu tort de nier cela; soyez assez justes pour revenir sur des erreurs que dans les premiers temps on pouvait répandre en France, afin d'exciter l'enthousiasme; mais croyez bien que tout ce que j'ai ac-

compli sera inutile si vous continuez le système jusqu'à présent suivi. C'est un pays exceptionnel que la Vendée : il faut donc la laisser se régir avec des lois exceptionnelles, car une guerre pareille, renouvelée dans quelques années, perdrait le gouvernement. »

Ces paroles prophétiques de Hoche adressées au Directoire le trouvèrent sourd ou indifférent ; le Directoire n'osa pas ou ne voulut pas en tenir compte. La Vendée fut livrée à l'arbitraire haineux des autorités locales : on la persécuta avec une de ces tenacités tracassières que le fanatisme peut seul enfanter. Pendant les trois années qui s'écoulèrent de 1796 à 1799 il est impossible de se faire une idée de la position des anciens chefs et des soldats de l'armée royale. Toujours errants, ils ne pouvaient séjourner dans une ferme sans apporter avec eux une chance presque inévitable d'incendie, de pillage ou de massacre. Ils n'étaient jamais assurés que la journée qui commençait ne finirait point par leur supplice. Il n'y avait qu'une foi sincère en un meilleur avenir qui pût soutenir des constances à chaque instant mises à d'aussi terribles épreuves, et le gouvernement, qui s'affaissait sous une tyrannie où la honte remplaçait l'échafaud, commençait à voir que la paix imposée par Hoche aux provinces n'était que temporaire ; il comprenait que l'esprit conservateur qui s'était développé dans ces provinces se fondait sur une base trop solide pour être battu en brèche par tous ces pouvoirs éphémères dont alors le Directoire était le représentant. Malgré d'incessantes persécutions l'organisation du parti royaliste subsistait avec toutes les ardeurs des sen-

timents religieux et monarchiques qui l'avaient mis en mouvement : l'immutabilité de ces deux principes était un sûr garant qu'on le retrouverait tel qu'en 1793. La science acquise dans la guerre ne laissait pas de doute qu'on la reprendrait avec avantage dès qu'on voudrait la faire avec unité.

Et pourtant, en dépit de ces prévisions, le Directoire, devenu odieux et méprisé, ne se contenta plus des persécutions secrètes. Du palais du Luxembourg, dont ils avaient fait leur demeure, les cinq membres du gouvernement exécutif sentaient le besoin d'un pouvoir fort et débarrassé des entraves révolutionnaires. Sièyes songeait à placer la couronne de France sur la tête d'un Brunswick, qui accepterait une de ses nombreuses constitutions ; Barras négociait secrètement avec Louis XVIII ; d'autres cherchaient un appui dans un soldat heureux, et le général Joubert semblait être appelé à changer une situation aussi précaire ; mais pour arriver au jour des transactions publiques le Directoire devait continuer ses plans de terreur et de mauvaise foi. A la lassitude générale que la révolution faisait éprouver à tous les bons esprits il joignit la loi des otages, celle d'un nouvel emprunt progressif et la conscription. La république venait d'essuyer des défaites ; il fallait recruter ses armées. Elle espéra que trois ans de paix bâtarde auraient peut-être affaibli les répugnances vendéennes ; dans la levée des deux cent mille hommes qu'elle fit décréter par ses conseils législatifs elle n'exempta pas du nouveau mode de recrutement les provinces de l'Ouest. C'était une infraction à toutes les promesses ; l'Ouest entier fit entendre l'énergie de ses plaintes. Le

Directoire se hâta de rassurer la Vendée militaire, en annonçant que son territoire serait épargné; mais le coup était porté : les jeunes gens des départements voisins, qui ne voulaient pas cimenter de leur sang un ordre de choses aussi misérable, se jetèrent dans le Bocage, où déjà tout était mûr pour une contre-révolution. L'heure en semblait arrivée ; l'adhésion de la Russie aux puissances coalisées contre le Directoire vint ajouter une force immense à la ligne des rois, et donner à la Vendée l'espoir d'une heureuse diversion. Les brillants succès de Sowarow réveillèrent l'enthousiasme, qui devint bientôt universel.

Si, à cette époque, l'armée anglo-russe de quarante-quatre mille hommes qui se porta vers le Texel était venue débarquer sur les côtes de Bretagne ou de Vendée, il n'y a pas à douter que sa seule marche au travers de ce pays n'eût balayé toutes les forces républicaines; cent mille royalistes s'y seraient joints. Cette force imposante, qui aurait voulu égaler par la rapidité de ses efforts la grande insurrection du Bocage, n'aurait laissé aux étrangers que le droit de la suivre sur Paris.

Des considérations politiques, étrangères à l'histoire de la Vendée, firent diriger cette expédition sur la Hollande. L'Ouest resta, comme par le passé, livré à ses seuls moyens d'action ; mais quelques émigrés, qui avaient profondément étudié la stratégie de ces guerres, essayèrent de leur donner plus de consistance et d'efficacité. En juin 1799 le marquis de La Boëssière remettait à Monsieur un mémoire où le système de Hoche était habilement exposé ; le gentilhomme breton proposait au comte d'Artois un contre-système consistant à déjouer des attaques que

l'ennemi devait nécessairement adopter encore, puisque elles avaient réussi une première fois. Ce n'était cependant pas un traité de guerre civile; le marquis de La Boëssière avait cherché à démontrer tout le parti que, dans l'intérêt de la France, on pouvait tirer des provinces de l'Ouest, et ce système, après tout, s'appliquait encore moins contre les factions de l'intérieur que contre une invasion étrangère.

En 1799 il restait à résoudre les deux grands problèmes dont la solution ne s'était jamais présentée pour faire réussir les immenses tentatives des premières insurrections: l'approvisionnement du parti et l'unité à donner à ses subdivisions. Toujours imbue de ses vieilles idées ou ne voulant jamais coopérer avec franchise à une manifestation royaliste, l'Angleterre demandait que la Vendée s'emparât d'un port de mer. On prouva jusqu'à l'évidence la fausseté de cette mesure, et on proposa d'y suppléer par deux flottilles en croisière courante, l'une sur les côtes de la Manche, l'autre sur celles du golfe de Gascogne. Ces arsenaux mobiles, en se maintenant en communication habituelle avec les différents partis royalistes, devaient avoir à bord quelques corps d'émigrés destinés à protéger les débarquements et à escorter les convois jusqu'à leur destination. Le cabinet anglais ne mit à exécution que la moitié de cette idée, et l'Ouest en retira des avantages considérables; la flottille envoyée dans le golfe de Gascogne mit souvent à terre des secours partiels, mais importants.

Le second problème, celui de l'unité dans le commandement, était plus difficile à résoudre. La source de l'autorité, placée au-delà des mers, était trop éloignée du

centre pour que les ordres journaliers émanassent d'elle, et à cette époque le point sur lequel un prince aurait fait acte de présence serait trop vite devenu le but de tous les efforts et de l'accumulation des forces républicaines. Dans le cours des premières guerres la Vendée seule offrait à la présence d'un Bourbon deux avantages également indispensables, et que l'on ne rencontrait plus en 1799, une haute utilité pour le parti et une solidité de position qui garantissait quelque sécurité. Mais à l'époque à laquelle nous touchons un prince, si nécessaire jadis, serait devenu un obstacle au système de dissémination éventuelle, base de la tactique militaire des paysans. Un Bourbon n'était donc pas possible; un chef suprême, revêtu de tous les pouvoirs, ne l'était pas davantage; car, quelque incontestables qu'eussent été ses talents, les généraux vendéens ou bretons l'auraient toujours regardé comme étranger à toutes les connaissances premières, requises pour diriger une guerre exceptionnelle. C'est encore par un défaut d'ensemble que devait échouer cette insurrection.

Malgré le prestige attaché au nom de la Vendée et de ses fils, les premiers nés de la gloire royaliste, le Bocage ne pouvait alors devenir le point central de l'action; situé à l'extrémité du théâtre général de la guerre, il est bordé au sud et à l'est par des provinces où il était loisible à l'ennemi, sans être inquiété, de préparer contre les paysans de formidables moyens d'attaque. La Vendée ne touche à la mer que par une petite étendue de côtes faciles à garder; elle était donc mal placée pour recevoir des secours aussi considérables que ceux qui étaient néces-

saires à l'armement de tout l'Ouest; quand bien même elle les eût reçus, il fallait les faire passer sur la rive droite de la Loire, et ces transports offraient d'insurmontables difficultés.

Le centre de la guerre se trouvait naturellement indiqué sur la lisière de Bretagne, qui devenait le foyer de l'action générale. Nulle guerre n'ayant autant de mobilité dans les opérations, ni plus de variations dans les incidents, aucune autre ne demandait aussi plus d'activité dans la multiplicité des ordres que ces variations exigeaient. Il était donc nécessaire que le point d'où ils partiraient fût le plus rapproché possible de ceux qui seraient menacés. Il fallait tendre par tous ses efforts à balayer la Bretagne accessible seulement par un front qui ne fait pas la cinquième partie de sa circonférence; puis, formant de cette péninsule la grande place d'armes de l'Ouest, on devait recevoir par ses côtes du nord et du sud tous les moyens d'alimenter la guerre; il ne fallait plus considérer le Poitou, l'Anjou, la Normandie et le Maine que comme les ouvrages avancés de ce grand corps de place.

Dans la situation où les événements avaient laissé la Vendée militaire c'était le seul moyen praticable d'unité. On ne crut pas possible de concentrer ainsi le pouvoir; on l'éparpilla sur tous les cantons, qui, livrés à la seule puissance de leur bonne volonté, devaient se consumer en stériles efforts. Ce qui avait grandi la première Vendée perdit la seconde; il n'y eut accord dans tous les mouvements partiels que pour combattre avec courage; ce n'était pas assez. La Bretagne, la Normandie et le Maine avaient couru aux armes; le Bocage se leva lui aussi.

Vrigneaux, ancien porte-étendard de Marigny, se mit à la tête de quelques déserteurs et d'un rassemblement de volontaires royalistes. Avec cette faible troupe il parcourut les environs de Bressuire, de Châtillon et de Thouars, se vengeant par des excès de tous les excès dont depuis trois ans le pays avait été la victime. Au même instant un autre rassemblement se formait à Nesmy, en Anjou, sous la direction de du Bouchet. Forestier, le brillant général de cavalerie des premières guerres, et le seul chef aimé des Vendéens qui survécût aux exploits et aux désastres de la grande armée, était rentré dans le Bocage après avoir combattu en Bretagne. Lorsque la paix eut brisé son épée entre ses mains Forestier, dévoré de la passion des guerres civiles, refusa de se soumettre à la pacification; il se fit négociateur. On le vit à Madrid et à Londres avec le chevalier de Céris exciter les cours étrangères contre la révolution; puis, au moment d'une nouvelle levée de boucliers, il renonça à toutes les intrigues politiques pour recommencer la lutte à main armée. Réuni à d'anciens officiers de la grande guerre ou à de jeunes volontaires qui brûlent de marcher sur leurs traces, Forestier parcourt le Bocage, appelant aux combats les paysans; il est secondé par Saint-Hubert, par Grignon, Lemaignan, de Céris, Toupeau, La Bouchetière et Beauvean.

Dupérat se joint à eux. Prisonnier au Bouffay de Nantes presque depuis la mort de Charette, cet intrépide Vendéen a déjà plus d'une fois tenté de rompre ses fers; mais tous ses efforts ont été inutiles. Enfin au premier bruit de guerre il sent qu'il ne peut plus vivre ainsi. Qua-

torze galériens qui attendaient le passage de la chaîne étaient les seuls compagnons de son honorable captivité. Il n'a pas de peine à leur persuader que la liberté est préférable au bagne; il les détermine à lui prêter main-forte, et, pour les entretenir dans cette pensée, il fait chaque jour introduire dans les cachots des bouteilles d'eau-de-vie. Au jour choisi par lui pour leur commune délivrance, Dupérat dit à chacun de ces condamnés civils de prendre deux bouteilles dans leurs mains et deux autres dans leurs poches: lui-même en fait autant; puis, s'approchant de la sentinelle placée dans le corridor, il lui offre à boire. Le soldat porte une des bouteilles à ses lèvres. Au même instant Dupérat le saisit aux cheveux, le renverse, et lui remplit tellement la bouche d'eau-de-vie que la sentinelle ne peut appeler au secours ni prévenir le poste. Les quatorze galériens, conduits par Dupérat, courent au corps-de-garde; ils tombent à coups de bouteilles sur les soldats, qui, pris au dépourvu et ne comptant pas sur une pareille attaque, laissent les prisonniers s'emparer des clefs du geôlier et sortir du Bonffay. Une fois libre, Dupérat prend autant de soin pour se soustraire aux recherches des galériens qu'à celles des bleus. Il se cache d'abord; puis ensuite il pénètre en Vendée, et comme Forestier il cherche à fomenter une nouvelle insurrection.

Les anciens capitaines de paroisse sont consultés. Peu répondent à l'appel; mais tous protestent que si on venait encore persécuter leurs enfants et troubler leurs travaux agricoles ils seraient prêts à reprendre les armes. « Qu'un prince paraisse, disent-ils à Forestier, et nous marchons.»

Ce dernier cependant est parvenu à former un petit corps de huit à neuf cents hommes; c'est, espère-t-il, le noyau de sa troupe. Beauvolliers, l'ancien intendant de la grande armée, et Renou, l'intrépide divisionnaire des Aubiers, qui, cachés dans les environs de Thouars, avaient échappé aux guet-apens tendus à tous les chefs royalistes, sortent aussi de leur retraite. Avec trente hommes ils traversent une partie du territoire insurgé; puis ils arrivent aux Cerqueux, près de Maulevrier, où trois cents volontaires n'attendaient que leur présence pour opérer un soulèvement. Forestier les joint; mais tous sentent que, dans un pays couvert de garnisons républicaines, ils ne peuvent tenter une grande démonstration sans être appuyés par toutes les influences locales, et surtout sans avoir arrêté un plan de campagne. Renou est envoyé auprès de l'abbé Bernier, qui n'a jamais abandonné la Vendée, dans l'espérance que tôt ou tard il se verrait à même de conduire à bonne fin les projets ambitieux mûris dans sa retraite.

Mais ce n'était pas chose facile que d'aborder le curé de Saint-Laud. En butte à la haine des bleus, livré aux justes récriminations des blancs, Bernier se tenait caché à tous les yeux. Après plusieurs démarches sans résultat, Renou parvient à obtenir un rendez-vous de l'agent des armées royales. Bernier était soupçonneux; il ne voulut voir son ami qu'au milieu de la nuit, et à l'extrémité d'un vallon où nul regard inquisiteur ne pouvait troubler l'entretien. Là il fut convenu que le curé renouerait ses anciennes relations avec les chefs, qu'il se concerterait avec eux, et que, dans l'intérêt de la cause, il allait demander

aux princes de nommer le duc de Lorges généralissime de l'armée; mais, prudent jusque dans ses accès d'ambition, Beruier ne désire se compromettre qu'à coup sûr; il refuse donc de sortir de l'obscurité dans laquelle il s'enveloppe, puis il remet à de meilleurs jours ses conseils et son adhésion.

Cependant Forestier, Grignon, Beauvolliers et Toupeau, à la tête de leurs huit cents Vendéens, se portent à Morveau, où le général Delaage est cantonné avec deux bataillons. Delaage est vaincu. Quelques jours après, le 30 août 1799, Forestier attaque le bourg de Cirières, où quatre cents républicains viennent d'être placés en observation; il n'a avec lui que cent trente paysans et quelques cavaliers. Il pousse ce peu de forces dans le bourg, où il espère surprendre les bleus; mais ils avaient été prévenus. Une fusillade presque à bout portant est dirigée sur les Vendéens; ils vont reculer. Soudain Forestier s'élance au milieu d'eux. « Ce n'est qu'un peu de bruit, s'écrie-t-il; en avant les braves! » Le premier il fond sur les soldats. Une balle le frappe sous le cœur et lui traverse le corps au moment même où il prononçait ces paroles. A la vue de leur général qui va tomber au pouvoir des bleus, les royalistes se précipitent pour leur disputer cette noble proie. Un jeune homme de Loudun, nommé L'Épinay, est au premier rang. Les républicains l'entourent. « Rends-toi, brigand! lui crie-t-on. — J'aime mieux la mort, » réplique L'Épinay. Le corps percé de vingt balles il tombe à côté de Forestier. Autour de ces deux Vendéens les paysans engagent une lutte terrible. Les soldats reculent; puis les royalistes, bientôt maîtres du terrain sur le-

quel ils ont glorieusement vengé Forestier qu'ils croient mort et le jeune L'Épinay, reprennent en silence la route de leur cantonnement. Forestier survécut à cette blessure mortelle; mais, privée de son chef le plus important, la Vendée, sans presque pouvoir y prendre part, fut forcée de laisser se dérouler les événements qui se passaient sur l'autre rive de la Loire et en Bretagne.

Ce fut pourtant dans les derniers jours d'août 1799 qu'un fait d'armes, extraordinaire même à ces époques exceptionnelles, vint révéler à la république française que les gars du Bocage ne dégénéraient pas. Quelques jeunes gens de Cérisay et des environs, excités par la présence des généraux qui se mettaient à la disposition de la Vendée, s'étaient rassemblés pour attaquer un cantonnement. Les bleus s'y trouvèrent dix contre un; ils repoussèrent, ils poursuivirent ceux qui les avaient bravés, et les royalistes allaient tomber entre les mains des soldats lorsque les ruines du château de Saint-Mesmin s'offrirent aux fuyards comme un lieu d'asile. Le château de Saint-Mesmin était une vieille habitation seigneuriale sur les rives de la Sèvre; la famille du comte de Grignon en était propriétaire. Ce manoir avait été fortifié jadis; mais alors il n'avait pas même l'apparence d'une maison avec des murs en état de tenir une heure contre l'ennemi. Avec quelques munitions les Vendéens poursuivis se retirent dans ces débris de château; ils étaient quarante, et, dans un magnifique élan de dévouement, tous jurent de s'ensevelir sous les décombres de Saint-Mesmin, ou de n'en sortir que libres. Les bleus arrivèrent. L'attaque commença; mais une de ces attaques furieuses où l'on ne prend point ses

précautions pour perdre le moins de monde possible. Ils se précipitèrent sur ces retranchements improvisés avec une audace que les blancs étaient les premiers à admirer. Les républicains furent repoussés; la résistance devint plus énergique que l'attaque. L'ennemi alors s'imagina que les royalistes lui avaient tendu un piége, et que le château renfermait une nombreuse garnison. Deux pièces d'artillerie furent amenées pour battre ces vieilles murailles; on tira des renforts de tous les cantonnements voisins. Lorsqu'il y eut une armée de plus de quatre mille hommes réunie devant le château le siége recommença avec plus d'acharnement. Pendant soixante heures les Vendéens soutinrent l'assaut : ils tuèrent ou blessèrent un grand nombre de soldats; mais, sous le feu des royalistes, les républicains mouraient sans reculer d'un pas; ils mouraient en avançant toujours à la charge.

Bientôt la garnison manqua de balles et de poudre, et pendant ces trois jours de dévorante chaleur et de combat non interrompu elle n'avait pas eu un morceau de pain pour assouvir sa faim, pas un peu d'eau pour étancher sa soif. Le feu s'était ralenti par degrés; quelques coups de fusil, partant de temps à autre comme un soupir d'une poitrine d'agonisant, révélaient leur détresse; mais ils la révélaient sans que personne encore eût osé en faire part à ses frères d'armes. Ils étaient là, contemplant la mort et la contemplant de pied ferme, lorsque les officiers républicains, qui avaient enfin pu compter leurs pertes, et qui croyaient peut-être que ce repos momentané cachait une nouvelle attaque, firent proposer à la garnison une capitulation honorable : elle portait que la gar-

nison entière sortirait avec les honneurs de la guerre et se retirerait en toute liberté. La capitulation fut acceptée et signée; les bleus jurèrent de l'observer; il furent fidèles à leur parole. La porte s'ouvrit. Quelle fut la surprise des assiégeants lorsqu'ils virent sortir du château ces quarante jeunes paysans, noirs de poudre, harassés de faim, tombant d'insomnie, mais fiers encore de la lutte qu'ils venaient de soutenir! plusieurs étaient blessés, blessés à la tête ou à la poitrine. Les bleus s'étonnèrent d'un semblable courage; ils comptaient avec effroi ces quarante hommes qui avaient tenu pendant trois jours contre toute une armée; ils s'approchaient d'eux en signe d'amitié; ils pressaient leurs mains ensanglantées, et tous manifestaient hautement leur admiration; car entrés au nombre de quarante dans le château les royalistes en sortaient quarante. Mais, par une de ces fatalités si communes dans les guerres civiles, les noms de ces jeunes gens sont restés ignorés; il n'y en a qu'un seul qui ait vaincu l'oubli; c'est celui de Péault, garde-chasse de Saint-Mesmin, et qui commanda pendant le siége.

Ce fait d'armes révélait tout ce que la Vendée pouvait encore. Le Directoire s'effraya d'une telle constance dans ses principes; et, déjà battu en brèche par toutes les fractions de parti coalisées contre son gouvernement de police, il essaya d'atténuer aux yeux de la France et de l'étranger ce qu'avait de grave une situation si désespérée. On le vit chercher à corrompre les chefs afin d'annihiler l'enthousiasme des paysans. La terrible loi des otages, qui punissait de mort les aïeuls, pères et mères de Vendéens ou d'émigrés comme responsables des actes de

leurs enfants, le séquestre dont on frappait leurs biens, n'avaient fait qu'exciter des mécontentements et des révoltes; le Directoire sentit qu'il n'était pas de taille à jouer le rôle de la Convention. Après d'infructueuses tentatives d'arbitraire et d'intimidation il se rabattit sur la séduction : en Vendée ces misérables essais n'eurent aucun succès; en Bretagne et sur la rive droite de la Loire ils ne firent que grossir le nombre des insurgés, qui bientôt menacèrent les villes les plus importantes de l'Ouest.

Sur la rive gauche de la Loire, dont les mouvements militaires doivent seuls nous occuper maintenant, une nouvelle organisation venait d'être donnée aux royalistes. Le 28 septembre d'Autichamp, Suzannet et Grignon s'étaient partagé le commandement de toute la Vendée. D'Autichamp succédait à Stofflet dans l'Anjou et le haut Poitou; Grignon remplaçait Sapinaud à l'armée du centre, et Suzannet se chargeait de diriger les cantonnements où avait régné Charette. Ces trois nouveaux chefs avaient tous d'excellentes intentions, un courage à l'épreuve et un grand désir du bien; mais d'Antichamp et Suzannet presque sans troupes n'avaient peut-être pas assez de cette impétuosité et de cette audace qui maîtrisent les événements et enfantent des soldats. Beaucoup plus que Grignon ils inclinaient vers des idées modérées; ils ne voulaient pas se lancer en aveugles dans une insurrection qui pouvait devenir funeste au pays; armés pour le protéger, ils se tenaient donc sur la défensive, épiant les événements. La bataille de Zurich, gagnée par Masséna le 3 octobre 1799, le retour inattendu de Bonaparte, qui arriva d'Egypte six jours après cette victoire, et les consé-

quences que ces deux faits si rapprochés l'un de l'autre devaient entraîner, vinrent prouver à d'Autichamp et à Suzannet qu'ils n'avaient pas eu tort de rester dans l'inaction. Cadondal, Frotté, Bourmont, Châtillon et d'Andigné avaient inauguré leur campagne par d'éclatants succès. A la nouvelle de ces victoires la Vendée s'émut, puis en quelques jours d'Autichamp, Suzannet et Grignon se virent à la tête de plus de quinze mille volontaires disséminés sur le territoire de leur triple commandement. L'heure de combattre était venue; le gouvernement directorial expirait dans les convulsions de l'anarchie; les nouveaux chef de l'Anjou et du haut et du bas Poitou ne voulurent pas rester plus longtemps dans une alternative alors nuisible.

Grignon, le premier et le plus ardent, se met en mouvement; il parcourt les paroisses du centre de la Vendée en appelant aux combats. Non loin de Ponzauges il attaque et défait les bleus attachés à sa poursuite. Ce succès est pour Grignon le présage de beaucoup d'autres.

Suzannet fait briller dans le territoire de Charette quelques lueurs de l'enthousiasme qui avait embrasé les Vendéens sous leur grand capitaine. Les officiers sortent de leurs retraites, et à la voix du nouveau général les cantons avoisinant Légé, Laroche-sur-Yon et Belleville, s'agitent et courent aux armes. Bientôt Suzannet intercepte la route de Légé à Challans; il s'empare du Luc, et se dispose à tenter un coup de main sur Montaigu.

D'Autichamp a suivi l'impulsion; ses soldats ont pénétré jusqu'à Saint-Florent, et lui-même va profiter de cet élan devenu presque général, lorsqu'en vertu de la capi-

tulation du Helder la république française reçut de l'Angleterre huit mille soldats prisonniers, qui aussitôt furent dirigés sur la Vendée. Hardouin, colonel du 70e de ligne, se présente à Bressuire avec la plupart de ces prisonniers qui ont fait l'expédition d'Irlande. D'Autichamp avait à peu près sous ses ordres quatre à cinq mille royalistes; il prend la résolution d'aller attaquer la ville de Fontenay dont les bleus faisaient une place de guerre; mais, avant de marcher sur une ville aussi éloignée, d'Autichamp et ses officiers désirent par un succès encourager leurs volontaires et doubler leur nombre. L'armée s'avance donc vers les Aubiers, où le capitaine Lavigne tient garnison avec deux cent cinquante hommes. A l'approche des royalistes les républicains se retirent dans l'église; ils en barricadent l'entrée; ils disposent des meurtrières dans le clocher, et ainsi défendus ils attendent d'Autichamp. Ce dernier ne veut pas, comme Guérin à Saint-Cyr et les bleus à Saint-Mesmin, exposer ses soldats à un danger inutile; il change l'assaut en blocus, et se contente de tirailler sur les républicains. Mais, en apprenant que le colonel Hardouin marche au secours des assiégés, d'Autichamp laisse à La Béraudière le soin de continuer le blocus, et il s'avance vers Neuil pour refouler ce renfort. La division de Chetou s'embusque dans un chemin creux; celle de Renou se prépare à soutenir le feu des républicains; puis d'Autichamp, après avoir pris ces mesures militaires, revient aux Aubiers. Ce départ était une faute; les bleus en tirent parti; leur avant-garde s'empare du pont de Neuil, que Chetou ne défendit pas ou ne put pas défendre. Le colonel Hardouin, tombant au milieu du village, porte

le désordre parmi les paysans, qui, pris à l'improviste, ne peuvent se rallier. Renou est enfin parvenu à rassembler autour de lui quelques soldats des anciennes guerres; il va marcher aux bleus, mais une balle lui casse la jambe et le force à abandonner le champ de bataille. Alors la déroute est complète; les paysans se dirigent sur les Aubiers; Hardouin les suit. Battants et battus vont entrer pêle-mêle dans le bourg, lorsque la cavalerie royaliste, sans ordre, se met en bataille, et tient tête tout à la fois et aux soldats d'Hardouin et aux assiégés qui tentent une sortie. La présence d'esprit et le courage de La Béraudière dégagèrent cette faible troupe que les bleus allaient envelopper.

Vers la même époque, dans les premiers jours de novembre, Suzannet, enhardi par quelques succès partiels, tente de mettre à exécution le plan qu'il a formé de surprendre Montaigu; avec neuf cents hommes il marche sur cette ville défendue par une nombreuse garnison et par plusieurs pièces de canon. Le combat fut longtemps douteux, malgré les ravages que l'artillerie républicaine, chargée à mitraille, faisait dans les rangs royalistes; mais Suzannet au milieu de la mêlée est dangereusement blessé, et le chevalier de Laroche-Saint-André, qui l'a remplacé, ne peut que faire en bon ordre replier sa troupe sur Beaurepaire. Ces deux échecs n'avaient rien d'encourageant; pourtant le général Travot et les autres commandants républicains n'osèrent en profiter; ils craignaient de réveiller par des démonstrations trop hostiles l'esprit guerrier de cette province; ils restaient donc, l'arme au bras, toujours inquiétés par les innombrables

escarmouches des paysans et toujours cherchant à calmer l'irritation des campagnes. Ce n'était pas la volonté de faire une guerre plus active qui manquait aux généraux républicains ; c'était une force assez imposante pour comprimer tous ces mouvements qui éclataient au même jour sur les points les plus opposés.

Le Directoire s'avouait sa faiblesse ; il eut encore recours à ces ignobles moyens que la Convention n'avait employés qu'au moment de sa chute, car un pouvoir qui se fait une arme de la bassesse et qui ose étayer sur les infamies de l'espionnage ses derniers essais de résistance aux insurrections légitimes est bien près de crouler sous les justes mépris de ses adversaires. Hoche, nous l'avons dit, s'était servi de ces sales ressources, que son caractère, que ses talents auraient dû repousser. Le Directoire en abusa ; il fit secrètement ouvrir les prisons ; alors une meute de voleurs de grand chemin, conduite en laisse par des brigades de police, s'abattit sur les provinces de l'Ouest. Ces misérables avaient mission de jouer le rôle d'émigrés ou d'officiers royalistes. Par une apparence de zèle, qui devait entraîner quelques Vendéens fatigués de la persécution, on vit les agents du Directoire exciter au pillage, piller eux-mêmes les patriotes, et en même temps dénoncer à leurs chefs tout ce qui se passait dans les cantonnements. C'était l'espionnage organisé dans de vastes proportions, et par des appels à la guerre tâchant d'arriver à la paix. Le général Hédouville, qui s'était chargé de lever tous les obstacles, n'aurait sans doute pas demandé de tels auxiliaires dans son état-major ; mais le directoire les regardait comme indispensables. Hédouville fut donc obligé

de les subir. Il y eut à cette époque un grand nombre de crimes commis dans les provinces insurgées, de ces crimes auxquels répugne l'honnêteté proverbiale des paysans, et dont il est absurde de charger la loyauté des gentilshommes. Les historiens révolutionnaires en ont accusé ces derniers; nous devons rétablir les faits sous leur véritable jour, et un document émané d'un des chefs de cette police occulte répondra mieux que toutes les paroles à de perfides accusations.

Au nombre des pièces que nous avons recueillies pour écrire cette histoire il s'en rencontre une qui ne laisse aucun doute sur les affreuses manœuvres des émissaires du Directoire; elle est adressée à Fouché, ministre de la police.

« Les Herbiers, 19 vendémiaire an VIII.

« Par les rapports que je vous envoie, citoyen ministre, vous verrez si les ordres du gouvernement sont bien exécutés. Mais je dois vous prévenir que tous ceux auxquels vous accordez votre confiance n'en sont pas dignes au même degré. Il m'en coûte de dénoncer des agents qui ont pu rendre à la patrie des services, mais le bien de la république l'exige. Il y a parmi les hommes destinés à jouer le rôle d'émigrés des gens sans éducation première, et qui, par leurs habitudes et la grossièreté de leur langage, ne peuvent qu'éveiller les soupçons même des paysans. Quelques-uns de ces hommes ont déjà été frappés de mort par les brigands, dont ils cherchaient avec trop peu d'adresse à surprendre les secrets; il y en a

d'autres qui ont pris trop à la lettre les recommandations que je leur ai faites de votre part, et qui, malgré le général Hédouville, poussent avec trop d'acharnement au meurtre des réfugiés ou au pillage de leurs habitations. Ce double excès nuit à la réussite de nos opérations. Je crois donc, citoyen ministre, rendre service au gouvernement en vous signalant ces divers abus. C'est à vous qu'il appartient de les faire cesser en donnant des ordres plus rigoureux ou en rappelant à Paris les employés qui nous compromettent ici, et peuvent un jour ou l'autre nous faire faire un mauvais parti. Le plan adopté par vous est excellent; il rendra à jamais odieux les brigands ; mais il ne faut pas en abuser dans notre intérêt.

« *Signé* B. Oudard. »

Le général Hédouville, qui en qualité de major-général de l'armée de Hoche avait attaché son nom à la pacification de 1796, désirait vivement rendre possible celle dont trois ans plus tard il avait accepté de conduire les négociations; mais il lui répugnait d'user de tous les moyens peu français que le Directoire et Fouché mettaient à sa disposition. Il pensait que pour réussir auprès des chefs Vendéens il fallait employer des intermédiaires moins vils; il voulait que, par leur nom seul et par leurs vertus, ces intermédiaires pussent commander et inspirer la confiance.

La vicomtesse de Turpin-Crissé avait pris auprès de Hoche la position de médiatrice, dont à Nantes madame Gasnier-Cambon avait de si grand cœur rempli les devoirs. Ce fut sur madame de Turpin-Crissé qu'Hédouville

porta les yeux; il lui écrivit; il la pria de se rendre à son quartier-général d'Angers. Madame de Turpin hésita d'abord, puis cédant aux instances du général qui ne demandait pas mieux, lui écrivait-il, « que d'arrêter l'effusion du sang français dont il s'était toujours montré si avare, » elle arriva à Angers dans la voiture du général qui était venue la prendre chez elle. Celui-ci se montra plein de bonne volonté et de justice; mais les premières conférences entre madame de Turpin et Hédouville étaient à peine ouvertes qu'un de ces événements qui changent le sort des révolutions venait d'éclater à Paris, et mettait le général plus à même que jamais de suivre l'impulsion de son cœur.

CHAPITRE X.

Bonaparte premier consul. — L'abbé Bernier traite de la paix. — Mort de Grignon. — Conférences de Montfaucon. — Pacification. — L'abbé Bernier à Paris. — Bonaparte et la Vendée. — Concordat de 1801 dû à la guerre des provinces de l'Ouest. — La petite Église. — Causes de ce schisme. — Ses commencements et sa fin. — Conclusion.

La France du Directoire était à l'encan. On conspirait contre le gouvernement; le gonvernement conspirait contre lui-même. Sept ans de convulsions, de déchirements intérieurs et de guerre extérieure rendaient enfin réservés et prudents les révolutionnaires qui, sous le masque de l'égalité, avaient acquis des trésors et une influence dont ils espéraient jouir sans conteste; mais cet état précaire dans lequel chaque jour le pouvoir se plongeait, et dont rien ne pouvait le tirer, ne convenait pas à leur ambition satisfaite; ils désiraient s'éterniser aux affaires sous la protection du gouvernement d'un seul; le rêve de la ré-

publique s'était effacé devant les honneurs qu'ils convoitaient après les richesses; tour à tour flottant entre une dictature militaire et un prince usurpateur, ils avaient tellement laissé l'autorité se déconsidérer dans des débauches de Séjan ou dans des intrigues de basse police que lorsque Bonaparte parut à son retour d'Egypte il fut salué par la France fatiguée d'anarchie comme le sauveur de la liberté compromise, comme la seule sécurité de l'avenir. Bonarpate s'empara habilement de toutes ces ambitions et de tous ces vœux; il voyait que le peuple n'avait su ni limiter ni conserver une puissance qu'on lui avait fait payer avec le sang des rois, des riches et des hommes honnêtes; il comprenait qu'à toutes ces indécisions, se traduisant en folles conspirations, en émeutes plus folles encore, il fallait un bras de fer. A l'aide de quelques généraux dévoués à sa fortune, Bonaparte, appuyé par les baïonnettes de ses grenadiers, osa conspirer lui aussi, et contre ce qui s'appelait la représentation nationale, et contre le Directoire lui-même, dans le sein duquel il avait l'abbé Sièyes pour complice; puis le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) il jeta par les fenêtres de l'Orangerie du château de Saint-Cloud le conseil des Cinq-Cents, déplorable parodie de la Convention.

A la fin d'une révolution on peut exécuter avec quelques baïonnettes ce qu'à l'aurore de cette même révolution toutes les forces d'un empire n'auraient pu tenter; le gouvernement républicain fut dissous par une démonstration de quelques janissaires, qui depuis dix ans croyaient combattre pour la liberté. Bonaparte fut proclamé premier consul; tous les partis l'adoptèrent avec enthou-

siasme ; pour tous les partis il était un symbole : les républicains voyaient en lui un nouveau Washington et les royalistes un nouveau Monck. Tous étaient dans l'erreur. Le rôle de Cromwell avec la toge de César était beaucoup mieux dans la mesure de ses idées ; mais afin de consolider son pouvoir naissant le premier consul a besoin de flatter les chefs de tous les partis, et de repousser du pied la démagogie qui a fait son temps ; il entraîne dans son rapide mouvement d'ascension les hommes d'intelligence ou d'épée qui jusqu'à ce jour ont combattu les principes d'ordre ; puis, à peine installé au timon des affaires, il veut transiger avec l'opinion royaliste, la seule qui pendant ces sept années de gloire et de crimes ait toujours été fidèle à son drapeau.

Des lois terribles pesaient sur la Vendée, loi des otages, loi de l'emprunt forcé, loi des suspects que l'on avait ressuscitées ; un des premiers décrets du consul les abrégea. Bonaparte se hâta de désavouer tout ce que le Directoire avait organisé dans les provinces de l'Ouest, puis bien longtemps avant de partir pour la conquête de l'Italie, qui devait inaugurer sa prise de possession, il s'empressa de confirmer à Hédouville tous les pouvoirs que ce dernier tenait des cinq directeurs ; mais la révolution du 18 brumaire avait fait plus d'une conversion. Hédouville voulut adjoindre à madame de Turpin un pacificateur plus important ; il s'adressa à l'abbé Bernier.

L'abbé Bernier s'était, volontairement peut-être, effacé dans le mouvement royaliste de 1799 ; sa sagacité prévoyait les événements ; il ne se déguisait pas qu'il avait une grande mission à remplir ; à cette âme, que le mou-

vement nourrissait, il fallait des intrigues politiques, une passion quelconque pour l'occuper. Bonaparte venait d'abattre le Directoire, et il s'était substitué à la place de ce gouvernement; Bonaparte, dont les idées gigantesques préparaient déjà l'empire que quatre ans plus tard il établira sur les débris de la révolution vaincue par lui, s'environnait de tous les personnages qui, après avoir marqué dans les phases diverses de cette époque si tranchée, cherchaient à se réunir à l'abri de son épée pour assurer l'ordre et reconstituer les lois. L'abbé Bernier, du fond de sa mystérieuse retraite, s'est rendu compte de tout ce que peut entreprendre le génie d'un pareil homme, et grâce aux agents secrets qui à Paris servent la cause monarchique d'une manière détournée, il fait parvenir à l'oreille du premier consul que lui seul est en position de pacifier la Vendée.

C'était pour cette transaction pleine d'avenir que se ménageait le curé de Saint-Laud.

« Faites entendre sous main, écrivait-il le 3 décembre 1799, à un de ses agents, à Paris, nommé Martin Duboys, que je puis beaucoup dans le revirement qui se prépare. Je suis assez disposé à seconder les vues du nouveau gouvernement : parlez et faites parler afin que mon nom retentisse. Les difficultés ne sont pas aussi insurmontables qu'on semble le croire. J'ai la confiance des paysans que je n'ai pas compromis dans cette dernière tentative; celle des chefs ne me fera pas défaut. Qu'on me fasse des propositions, qu'on vienne à moi ; car vous sentez bien que je veux avoir la main forcée : c'est même

dans l'intérêt du gouvernement. Agissez donc comme si nous étions totalement inconnus l'un à l'autre. Une fois entré en pourparlers, vous verrez de quelle manière je conduirai la barque. »

Bonaparte connaît la puissance dont a joui dans le Bocage l'ancien curé de Saint-Laud ; il le croit utile à ses projets; il entend partout son nom prononcé. Les officiers qui ont vu de près la Vendée s'accordent à regarder Bernier comme le lien d'une transaction. Ordre est donné au général Hédouville de se mettre en relation avec lui : Hédouville ne demandait pas mieux. Le commissaire des guerres Barré, muni des plus amples instructions, se dirige vers le château du Lavoir, où l'abbé Bernier se tient habituellement caché. Ses premières tentatives pour s'aboucher avec lui échouent; il est même impossible à l'envoyé d'Hédouville de connaître sa retraite ou d'obtenir un rendez-vous. Bernier savait que l'on croyait avoir besoin de lui; il cherchait à se montrer difficile. Alors Barré lui adresse cette lettre :

« Monsieur le commissaire général,

« Le premier consul a la plus haute opinion de vos talents ; il charge le général Hédouville de vous manifester le désir qu'il a de les employer dans un poste éminent, et je me félicite d'avoir été choisi pour vous faire cette ouverture. Vous connaissez la loyauté du général. Vous ne pouvez élever aucun doute sur ma démarche ; elle tend à vous être utile, et à rétablir, par votre seule influence,

une paix durable au sein d'un pays qui, dans le fait, n'a plus de motifs ni de moyens de guerroyer. »

Bernier ne se laisse pas prendre à une semblable ouverture, qui rétablissait son crédit fortement ébranlé; il n'ignore pas que Bonaparte a besoin de lui, et qu'entre la Vendée et la république, condamnée à faire place à un autre ordre de choses, lui seul, en sa qualité de prêtre et d'agent général des princes, peut servir de médiateur. Il répond à l'envoyé d'Hédouville qu'il ne se prêtera jamais à la pacification du pays tant que la religion et ses ministres ne seront pas ouvertement protégés.

« Cela seul, écrivait-il, doit faire tomber les armes de toutes les mains, et justifier les intelligences qu'on veut que j'aie avec le nouveau pouvoir. Dans l'intérêt de la religion je suis prêt à faire tous les sacrifices. »

Le commissaire des guerres Barré, sous un habit d'officier vendéen, revient vers le curé de Saint-Laud avec des pouvoirs plus étendus du général Hédouville; le curé de Saint-Laud le reçoit dans sa retraite. Barré était un négociateur adroit : en présence de ce prêtre, dont la république s'est exagéré l'influence sur la Vendée, il sent qu'il ne faut pas agir par les voies révolutionnaires.

« Tout ce que vous demandez, lui dit-il, est juste et bon. Le premier consul en est si bien convaincu qu'il désire traiter directement avec vous, et vous avoir auprès de lui comme un des plus indispensables coopérateurs de l'œuvre immense qu'il a entreprise. »

C'était prendre l'abbé Bernier par son faible ; effacé dans la Vendée il ne pouvait plus aspirer à la grande domination qu'il avait exercée sous Stofflet. Les paroles et surtout les promesses de Barré le trouvèrent donc convaincu d'avance; mais pour se faire un titre auprès des hommes religieux de l'ambitieuse condoscendance qu'il allait déployer dans les préliminaires de cette paix le curé de Saint-Laud exigea des garanties.

« Que les prêtres, disait-il, commencent à exercer publiquement et sans ordre les fonctions de leur ministère, qu'ils ne soient pas inquiétés; qu'on me laisse seul arbitre de tout, et bientôt les rassemblements armés auront disparu. Je connais les chefs et l'esprit des paysans; je réponds de tout. »

Le général Hédonville n'en demandait pas autant. La diversion de l'abbé Bernier devait entraver les démarches que, pour continuer les hostilités, Cadoudal, Bourmont, Frotté et d'Andigné faisaient en Bretagne, en Normandie et sur la rive droite de la Loire Le premier consul donne ordre de laisser au curé de Saint-Laud toute sa liberté d'action; cette liberté accordée à Bernier ne tarde pas à produire quelques résultats satisfaisants.

Mais alors un assassinat prémédité vint jeter de nouvelles inquiétudes parmi les chefs vendéens. Une suspension d'armes avait été proposée; Bernier avait même obtenu un armistice. Quelques jours après deux bataillons cantonnés aux Herbiers se présentent au village de Chamberteau, où campe le comte de Grignon avec trois cents hommes. Grignon ne voulait entrer dans aucune négociation; il avait même écrit au curé de Saint-Laud

qu'il ne servirait jamais de marchepied à ses ambitieux projets. Les deux bataillons républicains, conduits par le commandant Margotta, tombent à l'improviste sur le camp de Chamberteau ; quelques paysans sont massacrés. Grignon, quoique malade, essaie de repousser la force par la force ; il est égorgé ; puis, vainqueurs sans combat, les bleus retournent aux Herbiers emportant comme trophées de leur triste victoire les dépouilles et les armes du noble Grignon. Cette surprise, suivie de meurtre, fut expliquée par les intéressés. On accusa Grignon d'avoir abusé de son succès après le combat de Puy-de-Fonds pour forcer ses soldats à passer des prisonniers républicains par les armes. C'était une calomnie ; mais alors Suzannet était encore souffrant de sa blessure, Gogué venait d'être défait près de Clisson ; Lecouvreur n'avait à Machecoul que quelques centaines de malades pour soldats, et la Vendée mal dirigée, écrasée sous le nombre et convaincue de sa faiblesse présente, restait dans l'inaction, attendant la paix ou une organisation définitive qui lui permît de recommencer ses grandes guerres.

L'abbé Bernier avait admirablement fait ses calculs ; il connaissait les dispositions hostiles de Cadoudal, de Frotté, de Bourmont et des autres chefs qui combattaient sur la rive droite ; mais il savait aussi qu'à tort ou à raison le premier consul ne voyait dans la chouannerie qu'une guerre de partisans. La rive gauche, c'était la Vendée avec tous ses souvenirs palpitants. En la soumettant à son autorité Bonaparte aux yeux de la France se posait comme le pacificateur de la guerre civile ; il enlevait un point d'appui aux insurgés bretons, il se donnait

devant l'Europe la gloire facile d'être accepté par la Vendée comme une nécessité. Ce fut dans ces dispositions que s'ouvrirent les conférences de Pouancé, en Anjou. D'Autichamp, Suzannet et Châtillon parlèrent en faveur de la paix. Bourmont, Frotté et Lemercier, représentants de Cadoudal, penchaient bien aussi pour entrer en négociations avec le premier consul; mais ils exigeaient des garanties suffisantes et des conditions dignes de la Vendée. La position des deux partis était bien différente.

Les chefs de l'Anjou et du Poitou n'avaient essuyé que des revers depuis la reprise des hostilités; au contraire ceux du Morbihan, de la Normandie et du Maine, sortis vainqueurs de tous les combats qu'ils avaient livrés, se croyaient en droit d'être méfiants; il s'en rencontra même quelques-uns qui ouvrirent l'avis de continuer la guerre. Cependant la majorité se prononça contre cette dernière proposition, et Bourmont ainsi que d'Autichamp furent choisis pour sonder les intentions du gouvernement français. Hédouville eut une entrevue avec les deux délégués; il leur déclara que l'ordre du premier consul était d'accorder aux provinces de l'Ouest tout ce qu'elles pouvaient raisonnablement désirer. Mais alors Georges Cadoudal, qui avait refusé d'assister aux conférences de Pouancé, intervient directement, et par ses discours énergiques fait ajourner les propositions de paix. Georges espère que le comte d'Artois va tenter une descente sur les côtes de Bretagne, et dans cette situation tout ce qu'il peut faire c'est d'autoriser les négociateurs à traîner le plus possible en longueur les conférences, afin de connaître les vues ultérieures de Monsieur.

Dans le troisième volume de cette histoire nous raconterons en détail ces conférences et les pourparlers qu'elles amenèrent entre Bonaparte et quelques chefs de la rive droite.

Le premier consul s'aperçut que toutes ces négociations ne tendaient qu'à gagner du temps; son pouvoir n'était pas encore parfaitement consolidé; il menaça d'entrer en campagne et d'écraser la Vendée si dans l'espace de huit jours ses chefs n'avaient pas adhéré aux propositions qu'il avait chargé Hédouville et le général Brune de faire en son nom. Cadoudal, Frotté et Bourmont, réunis à Candé avec les officiers de la rive gauche, acceptaient le défi; mais il n'en était pas ainsi de ces derniers, car Hédouville mandait le 16 janvier 1800 au premier consul: « D'Autichamp témoigne le désir le plus vif de la paix; déjà les renforts qui devaient doubler ses rassemblements sont renvoyés dans leurs foyers; ses cantonnements sont diminués des deux tiers, et tout annonce le licenciement définitif. D'Autichamp est allé visiter le département des Deux-Sèvres afin de mettre ordre aux infractions. Châtillon et Bourmont suivront l'exemple de la Vendée, et quoi qu'il arrive les autres chefs les imiteront. »

Pour accélérer ce moment, qui doit établir son pouvoir sur une base inébranlable, le premier consul, fort de la division existant entre les chefs des deux rives de la Loire, a recours à l'arsenal des lois révolutionnaires; il menace, il prend partout des mesures arbitraires pour forcer les convictions; Brune est spécialement chargé de les appliquer contre Cadoudal. Hédouville a ordre de demander à

l'abbé Bernier son dernier mot. Le curé de Saint-Laud avait bien promis de pacifier les provinces de l'Ouest et de leur faire reconnaître la puissance que Bonaparte s'était décernée; mais il avait trouvé de grands obstacles à vaincre, car le mystère de ses intrigues avait transpiré, et les chefs n'étaient pas disposés à céder à un ascendant qui les compromettait. L'abbé Bernier se voyait dans une position difficile; il s'en tira par un coup d'éclat.

A la prière du curé de Saint-Laud, d'Autichamp abandonne les conférences de Candé; puis il convoque les officiers de l'Anjou et du Poitou dans la ville de Montfaucon. Cette scission dérangeait tous les plans de la Vendée militaire; elle la réduisait à se soumettre à des conditions que réunie dans le même vœu elle aurait su rendre meilleures; mais cet accord dans les volontés détruisait l'échafaudage d'influence que Bernier avait élevé à son ambition. Bernier fit rompre cet accord, et lorsqu'il tint à Montfaucon toutes les intelligences sous sa tutelle, lorsqu'il n'eut plus à redouter les antipathies de Cadoudal et de Frotté, il jugea que l'heure de réaliser ses espérances était enfin arrivée.

Le hasard vint au secours de ses intrigues. Bernier avait, le 6 novembre 1799, dépêché à Londres Pallu-Dupare pour obtenir du comte d'Artois des pouvoirs encore plus étendus que ceux qui lui avaient été jadis conférés en qualité de commissaire général près des armées catholiques et royales. Le comte d'Artois avait souscrit aux demandes que, dans de pareilles circonstances, le curé de Saint-Laud sollicitait de sa confiance. Bernier était autorisé à faire tout ce qu'il jugerait favorable aux intérêts de la monarchie, et Pallu-Dupare arrivait la veille

même des conférences de Montfaucon. Sans le vouloir, Monsieur avait donné à Bernier le droit de conclure une paix à laquelle le prince s'opposait de toute l'énergie de ses vœux. Bernier, muni des pleins pouvoirs du comte d'Artois, laisse à Montfaucon la majorité qu'il s'est assurée d'avance se prononcer selon la volonté qu'il lui a imprimée. Quelques chefs plus clairvoyans ne veulent pas que la Vendée traite séparément; d'autres, mais c'est le plus petit nombre, regardent la paix proposée comme une honteuse soumission. Les partisans de la paix ne prennent pas même la peine de combattre de pareilles assertions : Bernier leur avait affirmé que Bonaparte ne travaillait que pour le compte des Bourbons, et que par une guerre sans succès possibles il ne fallait pas entraver la marche conciliatrice du premier consul, qui devenait volontairement le Monck de la monarchie française; la majorité vota pour la paix, et le jour même le curé de Saint-Laud adressait à Hédouville cette lettre que Beauvolliers et Renou, secrétaire des conférences, étaient chargés de remettre au général.

« Vos vœux, général, sont exaucés, et les miens sont remplis. Aujourd'hui, 18 janvier 1800, à deux heures, la paix a été acceptée avec reconnaissance à Montfaucon par tous les chefs et officiers de la rive gauche de la Loire; la rive droite va sans doute s'empresser d'imiter cet exemple, et l'olivier de la paix remplacera les tristes cyprès que la guerre y eût fait croître. Cette paix est votre ouvrage; maintenez-la, général, par la justice et la bienfaisance. »

L'abbé Bernier avait trompé d'Autichamp ; il s'était servi de son nom et de sa confiance pour s'attribuer tous les honneurs de la pacification. C'était sur le curé de Saint-Laud que tous les yeux se portaient ; car avant même la ratification du traité il avait eu soin d'ordonner qu'on le proclamât au prône de toutes les paroisses. Pour achever son œuvre il ne manquait plus à Bernier que de se faire enlever de l'Anjou. Le général Hédouville se prêta complaisamment à ce désir : le commissaire des guerres Barré fut chargé d'accompagner le prêtre à Paris, et Paultre de La Mothe, aide-de-camp d'Hédouville, l'y précéda. Bernier triomphait : il avait obtenu de la Vendée tout ce qui pouvait flatter ses vœux, il avait abusé ou divisé les chefs auxquels il ne restait plus d'autre alternative que d'accepter les conditions faites par lui. Que lui importaient le dépit des uns, la colère des autres, la malédiction de tous ?

De son autorité privée il s'installe auprès du gouvernement consulaire comme le représentant avoué des intérêts et des besoins de la Vendée. Médiateur non autorisé, il parle, il agit en son nom ; il se porte fort pour elle et pour ses chefs ; puis, en devinant, en secondant les desseins de Bonaparte, qu'il appelle le sauveur de la France, il parvient à se créer une magnifique position.

Ce n'était pas sans doute afin d'arriver à ce résultat que pendant huit ans la Vendée avait souffert et combattu ; mais la force des choses était telle que sans craindre d'amères récriminations Bernier put se glorifier de tout ce qu'il avait entrepris. Par lassitude de la guerre, ou plutôt par une confiance trop désintéressée dans les

prome ses du curé de Saint-Laud, les paysans qui avaient pris part à la dernière insurrection so soumirent sans résistance; Suzannet seul en éprouva au moment où, pour se conformer aux traités, il licencia son corps d'armée. En appronant les clauses de cette pacification plusieurs officiers qui avaient servi sous Charotte s'indignèrent, et menacèrent de tuer ceux qui se faisaient les instrumonts avonés de l'humiliation de leurs armes. La vie de Suzannet est en danger. « Fusillez-moi, dit-il à ces officiers; je préfère la mort, même donnée par des compagnons d'armes, à la triste obligation d'exposer sans espérance leur fortune et leur vie » Les Vendéens partagèrent bientôt cette loyale faiblesse : ils déposèrent les armes, puis, confiants dans la parole de Bonaparte, ils attendirent la réalisation des promesses qui leur avaient été faites.

Le premier consul avait bien pu laisser dire qu'il serait un nouveau Monck; mais ce n'était pas un rôle secondaire qui devait tenter ce général, dont le génie était presque aussi vaste que l'ambition. Avec des idées admirables de puissance et d'organisation sociale, Bonaparte pensait que sur les débris de l'anarchie un enfant de la révolution pouvait seul s'élever. Pour comprimer l'effervescence des passions mauvaises et rendre à la France tous ses droits si longtemps méconnus, tous ses devoirs si longtomps oubliés, un homme de fer et d'intelligence était nécessaire. A cet homme il ne fallait pour tout aïeul que son épée victorieuse; il devait, par la force ou par la séduction, entraîner dans sa nouvelle voie toutes ces volontés depuis dix ans rebelles à tous les jougs. Bonaparte, grand guerrier et administrateur peut-être plus grand encore, s'im-

posa à toutes ces fractions de parti qui, pour faire triompher de misérables constitutions, traînaient la France à la suite de tous leurs déportements; il se donna la mission de relever les ruines, de cicatriser les plaies encore saignantes, de rendre au pays sa force, de replacer le gouvernement à la tête de la civilisation, et de tout reconstituer sur les vieilles bases que les idées révolutionnaires avaient ébranlées.

Ce que la Vendée militaire avait fait avec l'insurrection, il le tenta par la persuasion, il l'accomplit par l'audace. Le prestige de ses victoires fascinait le peuple; il voulut profiter de son ascendant sur les esprits pour les ramener aux idées de foi, d'ordre et de monarchie. Ce soldat encore si jeune et dont la vie s'est écoulée dans les angoisses d'une misère républicaine ou dans l'enivrement des triomphes militaires, à quelle source a-t-il donc puisé tous les principes qu'il ressuscite avec tant d'autorité? Comment ce général, bercé au bruit des apostasies religieuses, élevé dans les scandales de toute nature que propageaient des imaginations malades, a-t-il pu comprendre si vite qu'il y a des choses qui ne meurent jamais? C'est ici que se révèle dans toute sa plénitude l'influence de la Vendée.

Bonaparte désirait construire un nouvel édifice social dont il serait la pierre angulaire; mais, sans tenir compte des obstacles inévitables que lui susciteraient les diverses sectes qui avaient passé par toutes les phases du ridicule avant d'arriver à la négation de tout culte, il saisit admirablement qu'il n'y avait point de pouvoir stable autre que celui dont la religion était le fondement. Ce ne fut pas à Paris, encore souillé des impudiques profanations des

divinités révolutionnaires; ce ne fut pas aux provinces, qui avec indifférence avaient laissé passer sur leurs têtes tous les orages de l'impiété, toutes les moqueries du culte de la Raison, qu'il demanda conseil et appui. Sans doute la foi n'était pas éteinte au cœur de ces populations qui n'avaient pas eu le courage de résister à la tyrannie; elle sommeillait seulement; mais en Vendée elle était vivace, elle avait enfanté des martyrs et produit des miracles d'abnégation, d'héroïsme et de dévouement. A chaque proposition de paix que l'on adressait aux paysans mutilés par la Convention, traqués comme des bêtes fauves par le Directoire, ces nobles privilégiés de l'oppression n'avaient qu'une réponse; cette réponse était pour le génie de Bonaparte une leçon : « Rendez-nous notre Dieu! » disaient les Vendéens. C'était une protestation que huit ans d'épouvantables calamités, de sacrifices de tout genre et de gloire ignorée n'avaient pu étouffer : le premier consul vit que ce n'était pas par un motif d'héroïque témérité ou par une courageuse folie que les royalistes avaient renoncé à tous les bonheurs domestiques pour affronter toutes les misères. Cet homme, dont le regard était si pénétrant et qui avait épuisé une question au moment même où l'on cherchait à la lui développer, cet homme appréciait la portée et les conséquences morales du grand fait de l'insurrection monarchique; afin d'être tranquille sur le trône qu'il réservait à son ambition et d'arracher aux mains de la Vendée les armes que toutes les pacifications précédentes n'avaient pu faire tomber, il osa lui donner complète satisfaction. Au milieu de cette société railleuse et sceptique qui avait tremblé sous l'incorruptibilité de Ro-

bespierre, qui avait eu des sourires pour toutes les corruptions du Directoire, le premier consul contemplait avec admiration ces caractères si forts et si pieux de la Vendée qui se détachaient avec tant de pureté de ce tableau de toutes les dépravations humaines ; sa pensée si profonde s'arrêta sur les uns et sur les autres : il y avait d'un côté des peuples qui avaient tout accepté des mains de la terreur, tout, même la négation de Dieu ; de l'autre d'humbles paysans qui, sur les cadavres de leurs familles et sur les cendres encore fumantes de leurs chaumières, n'exigeaient pour tout réparation que la liberté de prier Dieu. Entre ces deux divisions bien tranchées Bonaparte avait-il à hésiter ? ne savait-il pas que les apôtres de l'athéisme sous Chaumette seraient, selon les circonstances, dévots ou impies à son gré, et qu'il n'avait qu'à commander pour être obéi.

Aux généraux de la république, aux tribuns que la révolution avait façonnés à toutes les exagérations de l'égalité, il prodigua l'or et l'espérance de titres honorifiques : c'était le salaire réservé à tous ces désintéressements révolutionnaires, à tous ces amants des droits de l'homme dont il avait la mesure ; mais à la Vendée, mais à cette population religieuse que, dans son enthousiasme militaire, il proclamait un peuple de géants, il rendit sa foi, bien convaincu qu'il ne pourrait jamais rallier les consciences à son autorité consulaire tant que cette haute satisfaction ne leur aurait pas été accordée. La Vendée et les exigences révolutionnaires n'avaient pas d'autres vœux à former. La Vendée prouvait que ses efforts n'avaient pas été stériles ; elle proclamait que ce n'était pas dans un but d'étroit

égoïsme qu'elle s'était soulevée, mais dans une pensée de moralisation religiense et de foi sociale. Le premier consul lui donnait gain de canse; il ressuscitait la France chrétienne que le sang des catholiques provinces de l'Ouest avait rachetée de toutes les turpitudes de l'impiété, et il la ressuscitait au profit des idées monarchiques, car l'alliance de la religion et de la royauté est trop intime pour qu'un peuple soit tout à la fois révolutionnaire et chrétien.

Ce fut sous l'action de cette pensée, toujours présente à son esprit parcequ'elle était vraie, que le premier consul traita avec les chefs vendéens; il comprenait les répugnances qu'ils éprouvaient à servir une canse politique qui n'était pas la leur; à l'aurore des grandeurs il respecta même ces répugnances; mais d'accord avec les royalistes sur les grands intérêts de la foi, il laissa au temps ou à la persuasion le soin de lui conquérir des fidélités qu'il enviait.

« Le premier consul, écrivait Bernier le 15 février 1800, est un homme extraordinaire qui sent parfaitement que tous les sacrifices faits par les Vendéens ne peuvent être condamnés à la stérilité. Quand je lui raconte la piété et les traits de courage dont plus d'une fois j'ai été le témoin sa figure s'anime; on croirait qu'il est jaloux de ces soldats qu'il n'a pas commandés; il m'a dit plus d'une fois : « Je serais fier d'être Vendéen; » et il me demande si c'était seulement pour leurs princes que nos paysans affrontaient ainsi tous les dangers. Je lui réponds que les Bourbons avaient bien leur part d'un semblable dévouement, mais que le plus grand nombre des paysans ne

combattaient ainsi que parcequ'on avait touché à leur foi et à leurs prêtres. Plus d'une fois déjà il m'a dit : « Je leur rendrai tout cela : ne faut-il pas faire quelque chose pour ceux qui ont tant fait en faveur de la religion ? » J'ai la certitude qu'il le fera, car jamais peut-être homme n'a si bien saisi la portée des choses. »

La politique du premier consul avait donc deux buts bien distincts : le premier tendait à rétablir la religion dont les huit années de guerre vendéenne lui faisaient une loi, sous peine de voir entraver toutes ses idées de puissance ; le second consistait à capter assez la confiance des chefs royalistes pour les amener par la reconnaissance ou par la crainte à servir ses projets monarchiques. On eût dit qu'à force de concessions et de déférences il cherchait à se faire pardonner ses rêves d'empire, bien sûr plus tard de dominer toutes ces volontés rebelles ou de les broyer sous sa dévorante oppression. La Vendée, on l'a vu, était trop faible pour maîtriser les événements et pour imposer à la France la royauté légitime ; mais ses chefs, heureux d'avoir contribué au rétablissement du culte, ne crurent pas devoir sanctionner par une adhésion volontaire le pouvoir que Bonaparte avait conquis sur l'anarchie ; ils signèrent la paix ; ils s'effacèrent devant la force, et pas un d'eux ne céda aux séductions consulaires. Après avoir fait un immense sacrifice aux intérêts religieux, tous voulurent n'avoir pas à en faire un nouveau à leurs affections politiques ou à leur honneur individuel : ils résistèrent aux désirs de Bonaparte et aux prières de l'abbé Bernier, qui avait engagé le premier consul à les appeler à Paris.

Cette résistance, dont Suzannet, d'Andigné et tant d'autres furent les glorieuses victimes, démontra au peuple français que ce n'était pas pour des espérances stériles que les provinces de l'Ouest avaient pris les armes, et que dans cet immense fait d'insurrection il y avait tout un avenir.

Si l'abbé Bernier, au milieu de ces circonstances difficiles, n'avait pas été poussé par des motifs d'ambition personnelle, ou par le désir immodéré de se mettre en avant, il ne serait pas aussi coupable qu'on a cherché à le représenter. Les prêtres ont d'autres devoirs à remplir que ceux imposés aux rois et aux peuples; mais le curé de Saint-Laud, tout en se faisant auprès du premier consul le médiateur officiel des royalistes et des émigrés, ne cachait pas assez le but auquel aspiraient ses désirs; il convoitait les grandeurs. Bonaparte, jaloux de rattacher à son futur empire un homme dont le nom était devenu célèbre par la Vendée, s'empressa de flatter de pareilles convoitises, qu'il regrettait de ne rencontrer que chez le curé de Saint-Laud.

Les négociations pour le concordat allaient s'ouvrir à Paris. Le cardinal Gonsalvi, le prélat Spina, depuis cardinal, et le Père Casali, trois de ces hommes d'élite comme la cour de Rome en a toujours au service de l'Eglise, y étaient attendus; le premier consul jugea utile de donner à la cour romaine et à la Vendée un témoignage irrécusable de ses pieuses intentions. L'abbé Bernier fut, avec Joseph Bonaparte et le conseiller d'état Crétet, chargé de réconcilier la république française avec l'Eglise. Au yeux du monde catholique n'était-ce pas proclamer

toute l'active influence que les provinces de l'Ouest avaient sur cette sage détermination, et l'abbé Bernier, plénipotentiaire ecclésiastique de la France, n'était-il pas le représentant de ces paysans catholiques qui, par la plus légitime des guerres civiles, rendaient un Dieu à la nation et des pasteurs au peuple? Le concordat fut signé le 26 messidor an IX (15 juillet 1801); il tranchait toutes les questions politiques; mais dans le Poitou, ainsi que dans plusieurs autres parties de la Vendée militaire, il souleva de graves difficultés religieuses. Les royalistes avaient pour un moment sacrifié la cause des rois au besoin de la paix; un grand nombre ne crut pas devoir faire la même concession à l'unité catholique.

Sceptique et moqueuse, la génération qui avait grandi au milieu des saturnales de la Régence s'était fait une triste obligation de verser le mépris sur tous les objets que la foi de nos pères s'était habituée à vénérer. Dans les petits soupers du Palais-Royal, dans les orgies des gentilshommes de cour se ruinant pour de spirituelles courtisanes, dont quelquefois ils faisaient des divinités, on avait appris et répété les sarcasmes que cette société dissolue inspirait à la caustique immoralité de Voltaire. On riait de toute pensée religieuse comme de toute idée grave. Louis XV, ce roi dont les faiblesses étaient si contagieuses, semblait presque se contenter d'un trône viager, et il laissait de gaieté de cœur à celui qui devait régner après lui tous les embarras d'une lutte populaire contre la religion et la monarchie.

Pendant ce temps-là il s'était élevé dans les plus hautes régions du pouvoir des esprits hostiles à toute espèce

d'autorité, et qui, hérissés de sophismes épigrammatiques, détruisaient avec le plus cynique laisser-aller tous les sentiments de subordination, de devoir et d'ordre : on n'était déjà plus chrétien; c'était à peine si l'on était encore Français. L'anglomanie avait envahi toutes les classes ; on rêvait la forme du gouvernement britannique, la pondération des trois pouvoirs constitutionnels, où il s'en trouve toujours un qui absorbe les deux autres. Mais ce qui servait encore mieux les passions philosophiques que toutes ces chimères de gouvernement représentatif, c'était le déisme qui débordait d'Angleterre, et qui, prêché en France sur les débris de la vieille société, devait faire prendre au sérieux le mot d'ordre donné par l'impiété moqueuse de cette époque. On voulait *écraser l'infâme*, c'est à dire amener le peuple, par tous les degrés de corruption, à la négation de tous les devoirs. Les poésies des sophistes d'académie, la plume des savants de club ou de boudoir avaient déblayé le terrain. La révolution, quand elle se traduisit en fait, n'eut plus qu'à engager le marteau de la démolition dans tous les édifices sapés à l'avance, et la Bastille et le trône croulèrent presque à la même heure que les vieilles cathédrales.

Il y eut, durant quelques années, une telle rage de bouleversement que les monuments tombèrent avec autant de rapidité que les idées dont ces monuments étaient la représentation. Rien ne resta debout : la pierre la plus inoffensive, celle même qui rappelait l'image de la Croix par qui le monde avait été racheté de l'esclavage, cette pierre fut condamnée au silence et à l'oubli : on passa le niveau sur tous les souvenirs que seize siècles de foi et de

monarchie avaient semés dans la vieille terre des Gaules; puis après cette tempête d'incrédulité la révolution, maîtresse des esprits par la terreur, et dominant les intelligences par l'échafaud ou par l'enthousiasme, chercha, dans la fébrile imagination de ses poètes et de ses artistes, à ressusciter le culte que la Grèce et Rome avaient abandonné à la voix des apôtres, disciples de Jésus-Christ.

C'était un drame qui avait commencé dans le sang, et qui finissait dans les ridicules de la mythologie ou du culte théophilanthropique, dont La Revélière-Lepaux, ancien conventionnel et membre du Directoire, s'était institué le grand-prêtre. Cependant au milieu de toutes ces péripéties, dans cet immense naufrage de toutes les choses de la foi, d'ardentes convictions avaient surnagé. Le martyre n'avait pas étouffé toutes les voix; il en restait encore pour proclamer la sainteté du devoir et l'éternité de la religion. La loi, devenue athée parcequ'on avait tenté de la faire déiste, n'avait pas égorgé tous les prêtres; mais elle était arrivée par des séductions de toute sorte à créer dans l'Église une nouvelle église. Cette nouvelle église, dite constitutionnelle, était fille de la crainte, de l'ambition, de l'ignorance ou de l'orgueil. L'Assemblée nationale, dirigée par de vieux jansénistes et par les héritiers philosophiques de l'encyclopédie, avait constitué un clergé en état permanent d'hostilité contre le principe d'obéissance et d'unité; elle avait appelé les prêtres de France à un serment qui, pour une partie de ces prêtres, n'était qu'une apostasie détournée. Cette partie, la plus considérable et la plus respectée de l'Église gallicane, refusa d'obtempérer à un décret qui blessait ses convictions. Il s'en

rencontra d'autres que l'amour des innovations, que des penchants révolutionnaires ou des passions mal comprimées associèrent au mouvement des esprits ; ils s'étaient soumis à un serment que la conscience ne pouvait autoriser. Plus tard on se servit d'une lâche condescendance pour leur imposer de nouveaux sacrifices : les uns contractèrent des mariages nationaux ; les autres déposèrent sur les troteaux qu'on appelait l'autel de la patrie ou de la raison leurs lettres de prêtrise et les insignes de leur dignité. Le plus petit nombre ne consentit pas à ces dernières dégradations ; on en vit courageusement résister ; mais cette résistance, qui avait bien aussi son danger, ne les rendit pas plus vénérables aux yeux des masses. L'Église constitutionnelle, avec ses évêques détachés de l'unité, ne fut qu'un corps clérical au service de la révolution. Ce corps aima toujours mieux faire une campagne contre le clergé que contre l'impiété. Appuyé par le gouvernement, il n'éveilla aucune sympathie dans le peuple, car souvent le peuple est meilleur juge des choses de la conscience que les gouvernements.

En dehors de ce clergé, qui dans quelques-uns de ses chefs, comme l'abbé Grégoire, évêque de Loir-et-Cher, et l'abbé Lecoz, évêque d'Ille-et-Vilaine, voyait briller plus d'un talent uni à quelques vertus, il se trouvait alors en France, et surtout dans les provinces de l'Ouest, un autre clergé. Ce dernier avait supporté tout le poids des tribulations ; l'échafaud, les noyades ou les martyres de tout genre l'avaient décimé sans affaiblir son zèle. On n'avait jamais pu le décider à se séparer de la communion romaine, et aux chances de l'émigration un grand nombre

avaient préféré la mort ou les angoisses de la persécution. Restés sur le sol, ils avaient eu dans le secret de leur charité sacerdotale, des paroles de consolation et d'espoir à faire entendre au troupeau dont la garde leur était confiée; ils avaient ainsi traversé toutes les phases de la révolution. Lorsque la lassitude du crime amena forcément quelque calme dans la situation, ces prêtres reparurent au milieu des fidèles; ils reparurent avec une auréole de vertus que les souffrances avaient sanctifiée. Le peuple les accueillit avec joie; dans les provinces de l'Ouest surtout on les regarda comme des médiateurs de paix.

Le premier consul pouvait opter entre ces deux fractions du clergé français : être constitutionnel avec Grégoire, Lecoz et leur Église, ou devenir orthodoxe en s'attachant au principe catholique que les autres n'avaient jamais déserté. Fouché et la plupart des débris de nos assemblées révolutionnaires engageaient Bonaparte à prendre fait et cause contre l'orthodoxie : c'était, selon eux, une satisfaction accordée aux idées démagogiques; mais dans ce clergé constitutionnel, qui n'avait pas l'assentiment populaire, Bonaparte apercevait avec effroi des tendances républicaines et un désordre moral qui blessait au cœur la société chrétienne. Il appela autour de lui tous ceux qui, dans les deux fractions ecclésiastiques, voulaient réellement rétablir l'ordre et la tranquillité.

Ce fut sur ces bases qu'il désira voir s'ouvrir les négociations relatives au concordat; mais dès les premières conférences il surgit une grave difficulté. La plupart des titulaires des évêchés de France étaient émigrés, et, pour régir les diocèses dont le concordat allait tracer les nou-

velles limites, il fallait ou leur présence sur le sol français, ou leur démission volontaire, laissant ainsi au pape et au gouvernement consulaire le droit de nomination. Le souverain pontife Pie VII consulta ces évêques que l'exil avait grandis. Pendant ce temps le concordat était signé et publié. Plusieurs des prélats ne balancèrent point à faire un nouveau sacrifice au bien de l'Église et à la conservation de l'unité catholique. Trente-huit pourtant ne crurent pas devoir se démettre de leurs siéges; ils craignirent de manquer à leur conscience épiscopale et aux obligations que leur imposait le titre de premiers pasteurs des âmes. Cette déclaration, faite par une minorité si imposante de la prélature française, jeta des doutes et des scrupules dans l'esprit des Vendéens, qui avant tout demandaient à garder intact le dépôt de la foi; elle les affermit dans la dédaigneuse pitié qu'ils témoignaient au clergé constitutionnel. Ils crurent que le pape avait été abusé, puisque tant d'évêques protestaient contre son autorité et contre ses prières; ils s'imaginèrent que le concordat ne serait que le développement des principes constitutionnels, tendant tous d'une manière plus ou moins patente à la destruction de l'Église catholique.

L'immense majorité des départements formant la république française acceptait cette transaction avec le souverain pontife comme naguère elle avait accepté le culte de la Raison. Seulement les fidèles se portèrent avec bonheur dans leurs temples profanés, car s'ils n'avaient pas eu le courage du martyre, il leur restait encore la foi; mais en Vendée, où tant de sacrifices avaient été consommés, en Vendée où les croyances s'étaient épurées en

passant par les persécutions, il s'éleva aussitôt une opposition violente. La paix était conclue; on ne combattait plus les idées révolutionnaires avec les armes; on essaya d'arrêter leur essor par une opposition religieuse. Les chrétiens les plus fervents, les royalistes les plus dévoués trouvèrent dans leur constance si souvent éprouvée le principe des sentiments honorables qui plus tard les égarèrent et en précipitèrent plusieurs au milieu des voies de l'erreur.

Dans le premier consul, environné d'hommes qui avaient combattu sous des drapeaux différents, ils ne virent qu'un héritier plus adroit que les autres de la révolution dont ils s'étaient portés les ennemis. Presque sans communication avec le monde, il leur était impossible d'étudier et de suivre dans tous ses développements la pensée qui alors dirigeait le souverain pontife et Bonaparte.

On les avait si souvent induits en erreur par des promesses de paix qu'ils se tenaient en méfiance; puis tout en déposant l'épée ils avaient bien juré de ne plus la tirer contre la république; mais ce serment d'obéissance négative n'entraînait pas, selon eux, l'obligation de prier pour cette même république dont ils avaient été les plus ardents ennemis; et cependant on exigeait de leurs prêtres des prières auxquelles les Vendéens ne pouvaient s'associer; on substituait au verset *Domine salvum fac regem* du psaume XIX, toujours chanté dans l'église sans addition du nom de roi, le *Domine salvam fac rempublicam.*

La conscience vendéenne répugnait à cette dérisoire substitution; elle y voyait la consécration de toutes les

calamités que la république avait appelées sur la France, et son instinct, qui l'avait si rarement trompée, lui faisait appuyer les résistances des évêques. D'autres causes encore, moins efficaces sans doute, mais qui pourtant avaient bien leur portée, venaient encourager une partie de la Vendée militaire dans l'opposition qu'elle faisait au concordat.

De Londres, ainsi que de Paris, il partait presque à jour fixe des correspondances secrètes; œuvres des agences royalistes, ces correspondances attaquaient avec amertume les évêques qui se rendaient aux vœux du souverain pontife, et, pour ne citer qu'un exemple de cette polémique en dehors de toutes les convenances, nous croyons devoir extraire le passage suivant d'une de ces correspondances secrètes, répandues alors en Vendée avec tant de profusion. Le bref du pape aux évêques était publié, et voici ce qu'on écrivait de Londres :

« Une chose assez remarquable c'est que les quatre (évêques) qui ont fait schisme avec leurs collègues avaient été indiqués par la voix publique comme devant obéir au mandat du premier consul dès le premier momont où l'on fut informé de l'arrivée du bref du pape. Les quatre ci-devant prélats sont les citoyens de Boisgélin, de Cicé, de Noé et d'Osmond. Leurs amis disent qu'ils n'ont suivi en cette affaire que l'impulsion de leur conscience; nous voulons bien les en croire. Nous serons fort aises de pouvoir informer incessamment nos lecteurs de leur début à Frascati ou à l'institut national, car nous apprenons que ces nouveaux citoyensont résolu de suivre de près leur

réponse (qui, comme on le pense bien, doit s'arrêter à Paris, et cela afin de jouir plus promptement des éloges et des récompenses qu'ils méritent), et le lundi 28 septembre, jour qui a suivi immédiatement la décade accordée par Bonaparte, ils sont allés à la même heure chez M. Otto pour faire leur profession de civisme, et solliciter les bons offices du ministre de leur nouveau souverain. On ajoute même, mais nous ne le garantissons pas, que M. Otto a reçu avec obligeance ces importantes recrues, et leur a fait espérer qu'ils recevraient dans la nuit du 5 au 6 octobre l'acceptation de leur soumission, et que dans la décade suivante son gouvernement religieux ouverrait sur les côtes d'Angleterre le brigantin *Le Déserteur* et le lougre *L'Ingrat* pour les ramener en France eux et les prêtres qu'ils pourront raccoler. »

En ces graves matières de pareils sarcasmes étaient complétement déplacés; adressés à la Vendée, ils ne pouvaient qu'y entretenir la division, sans apporter aucun changement à la forme du gouvernement, et ce n'est pas ainsi que les grands partis doivent se respecter lorsque a sonné l'heure d'une fusion devenue nécessaire dans l'intérêt général.

Cependant sur les trente-huit évêques qui avaient refusé leurs démissions trente-six ne tardèrent pas à se soumettre à l'autorité pontificale; il n'en resta que deux qui ne consentirent jamais à se rendre à toutes les prières de Pie VII: c'étaient MM. de Thémines, évêque de Blois, et de Coucy, évêque de La Rochelle. Par le concordat de 1801 le diocèse de Luçon, qui se compose de tout le département de la Vendée, était supprimé; il se trouvait

annexé au diocèse de La Rochelle. Cette circonstance imprévue contribua beaucoup à l'extension de la petite Église en Vendée; ce fut sur ce pays que le schisme jeta ses racines les plus profondes, car c'était là aussi que la révolution avait rencontré ses adversaires les plus prononcés.

La Vendée se sépara donc en deux camps chrétiens : l'un reconnut le concordat et toutes les conséquences qui découlaient naturellement de ce grand fait ; l'autre se raidit dans une obstination qui alors peut-être n'était que relativement coupable, et, après avoir fait la guerre au principe de destruction, elle essaya de la faire encore au principe conservateur s'élevant sur les ruines.

Les choses en étaient arrivées à ce point lorsque l'abbé Bernier, auquel le général Hédouville avait beaucoup promis et qui venait de rendre d'importants services, fut appelé à l'évêché d'Orléans; afin de lui donner une occasion de montrer aux provinces de l'Ouest la considération dont était entouré l'ancien commissaire des armées catholiques et royales, Bonaparte, après l'échange des ratifications du concordat, le chargea de parcourir le Bocage, d'y prêcher la soumission au pouvoir et d'y conférer provisoirement les cures de campagne. De Bourmont, d'Autichamp, de Suzannet, de Châtillon, d'Andigné, Forestier et les autres généraux du pays insurgé avaient déposé les armes; ils furent appelés à Paris, où ils étaient accueillis avec des égards étudiés; ils y trouvèrent le nouvel évêque d'Orléans, qui se montrait bienveillant et affectueux pour les royalistes et les émigrés, et qui ne cessait de les assurer de son dévouement à la cause des Bourbons.

Ces détails, donnés par de tels hommes aux anciens volontaires qui n'avaient pas abandonné le pays, préparèrent partout à Bernier une brillante réception ; il arrive. Ce peuple de fidèles, que sa voix électrisa si souvent, se porte sur son passage, se précipite à ses genoux pour recevoir sa bénédiction, pour le remercier de lui rendre ses églises et ses prêtres. A ce contact de pieuses émotions Bernier se laisse entraîner aux souvenirs que tous les villages incendiés lui retracent; mais lorsqu'il vint installer M. Montaut sur le siége épiscopal d'Angers les démonstrations ne furent pas aussi flatteuses pour son amour-propre; il rencontra dans cette ville une opposition qui, par son amertume, compensa bien le triomphe dont il avait été l'objet. Chaque jour il recevait des lettres où s'exhalaient les plus violents reproches; chaque jour des bouteilles pleines de sang lui étaient adressées; il ne pouvait marcher qu'entre deux haies de soldats, écartant avec leurs baïonnettes le peuple, dont les menaces insultantes le poursuivaient. L'âme déchirée de cet accueil, Bernier retourna dans son diocèse, il y vécut humble et pieux, remplissant les devoirs de son ministère.

Malgré l'apparente faveur dont semblait jouir le curé de Saint-Laud il n'était pas heureux; son front souvent se chargeait de nuages. Bonaparte avait flatté sa vanité d'un chapeau de cardinal; à la première promotion qui suivit la signature du concordat il devait être un des quatre ecclésiastiques français destinés à recevoir la pourpre romaine. En 1803 Du Belloy, Fesch et Cambacérès en sont revêtus; de Bayanne, doyen de la Rote, était compris dans cette promotion, et l'évêque d'Orléans oublié.

Cet oubli fut pour lui un coup fatal; depuis ce jour il ne fit que languir; puis en 1806, après un pénible entretien avec Napoléon, il fut soudainement saisi d'une fièvre bilieuse; il expira le 1er octobre, victime de son ambition trompée; il n'était âgé que de quarante-deux ans et demi.

Quand l'abbé Bernier sentit sa fin approcher il trouva dans son cœur cette foi dont, au milieu de la première guerre, il avait été l'un des plus fervents apôtres. Pour ne laisser sur sa mémoire que les reproches ou les éloges que ses actes publics seuls méritaient il fit brûler lui-même les documents recueillis pendant qu'il se cachait en Bretagne et les mémoires qu'il avait rédigés sur la Vendée; mais la réputation du curé de Saint-Laud n'est point descendue dans la tombe avec lui; elle survivra, car même au milieu des révolutions de tels hommes sont bien rares. Il a eu, il a encore des ennemis acharnés qui, par impiété ou par haine politique, ont pris à tâche de le transformer en une espèce de Torquemada vendéen, disant la messe sur un autel formé de cadavres républicains ou se baignant dans le sang des prisonniers; ces fables sont absurdes; mais la plupart des chefs de l'armée catholique l'accusent d'avoir fait peser sur eux tout le poids de sa domination, et pour réussir dans ses projets d'avoir employé tantôt la ruse, tantôt l'hypocrisie; on lui reproche son orgueil, sa soif du pouvoir et une présomptueuse irritabilité. Ces reproches sont fondés; mais parvenu au faîte des grandeurs ecclésiastiques, il ne faut pas oublier qu'il chercha souvent à adoucir les ordres parfois rigoureux du premier consul, et qu'il usa d'une sage politique de conciliation pour engager le gouvernement à ne pas sévir

contre les schismatiques que le concordat avait enfantés.

Immédiatement après l'installation des nouveaux évêques nous avons vu une partie de la Vendée se séparer de la communion romaine; mais si les conseils de Bernier eussent été écoutés, ce schisme, que le peuple désigna sous le nom de *Petite-Eglise*, n'aurait jamais pris tant d'extension. A la première visite pastorale que M. de Mandolx, évêque de La Rochelle, fit à Fontenay-le-Comte presque tous les prêtres vendéens, qui plus tard devinrent dissidents, se présentèrent dans l'église de Notre-Dame, accompagnés de leurs fidèles. C'était adhérer au nouveau pouvoir, et le gouvernement devait se contenter de cette adhésion, sauf à employer les moyens de douceur qui manquent rarement leur effet. On prit acte de la présence de ces prêtres pour constater même à leurs yeux la validité du titre de M. de Mandolx; les prêtres qui éprouvaient une répugnance secrète à reconnaître la légitimité épiscopale d'une nomination que la démission de M. de Coucy ne sanctionnait pas se retirèrent, et la Petite-Eglise se déclara ostensiblement.

Ce fut d'abord une aggrégation de chrétiens aux mœurs patriarcales, qui, dans les tourmentes de la guerre civile, n'avaient rien perdu de leur pureté primitive. Après avoir tant souffert pour le roi et la liberté, ils ne demandaient pas mieux que de souffrir encore quelque chose pour Dieu. Ils étaient sans temples et sans autels, quelques-uns même n'avaient pas de prêtres; la partie la plus considérable du clergé vendéen avait fait taire ses répugnances devant la volonté du souverain pontife; mais tant d'obstacles ne firent qu'accroître leur zèle. Chaque jour

de fête on les voyait, au milieu des neiges ou sous les feux d'un brûlant soleil, franchir les distances, et accourir à la ferme isolée, au château à moitié détruit, où les saints offices devaient être célébrés par quelque prêtre venu encore de plus loin qu'eux. C'était un souvenir des premiers chrétiens se rendant aux catacombes. Là ces hommes si pieux, et qui n'avaient jamais pu se persuader qu'ils tombaient à force de vertus dans une déplorable erreur, écoutaient avec recueillement la parole de leurs prêtres, qui, de bonne foi sans doute ainsi que le troupeau, les encourageaient dans la voie dont il ne fallait pas s'écarter. Au milieu de ces cénacles clandestins que d'ardentes prières, que de vœux sincères montèrent vers le ciel! Comme on attendait la persécution avec calme! comme on se résignait au martyre!

C'était toujours la Vendée de 1793, mais la Vendée ne combattant plus qu'avec la prière et se faisant gloire de supporter avec patience ce que naguère elle aurait repoussé par les armes. La Petite-Église était nombreuse; sa force même s'augmentait du mystère dont elle avait besoin de s'entourer; elle comptait dans ses rangs des apôtres et des martyrs, des saintes femmes et des confesseurs: le riche et le pauvre, le laboureur et le gentilhomme, tous confondus dans une pensée commune, protestaient avec courage, mais sans jactance, contre la séparation que les nécessités du temps avaient provoquée entre des frères. Ils croyaient être dans le vrai, et jamais il n'était venu à aucun d'eux la pensée de s'être laissés tromper par un scrupule de probité religieuse. Ceux que de trop longues distances empêchaient de se réunir au lieu de la convo-

cation se rassemblaient sur un autre point; puis un vieillard, le plus digne entre tous, lisait à haute voix l'office du jour, rappelait en quelques mots, bien touchants par leur simplicité, les devoirs qui leur étaient imposés, et l'on se séparait après avoir fixé pour le dimanche suivant un nouveau centre de réunion.

De telles assemblées étaient bien inoffensives; le gouvernement ne devait s'attacher à les dissoudre que par la persuasion, car il n'ignorait pas que la persécution pouvait doubler l'opiniâtreté de ces schismatiques qui se séparaient du pape pour rester plus unis avec le principe d'orthodoxie. Bonaparte était irrité contre eux; il redoutait ces quelques dissidents, qui à ses yeux entretenaient par leur désobéissance à ses lois un foyer permanent d'insurrection royaliste. Noirault, colonel de gendarmerie à Angers, connaissait ces craintes; il voulut les faire cesser. Il proposa au gouvernement d'appliquer un plan de déportation que la Convention n'avait jamais osé réaliser; il ne s'agissait que de faire arrêter tous les sectateurs de la Petite-Église, que de les jeter dans l'est et le nord de la France sans autre formalité. On commença même à exiler de la Vendée les personnes les plus influentes, celles qui par leur illustration de famille ou par la renommée de leurs vertus devaient exercer quelque empire; mademoiselle de La Rochejaquelein, la tante de M. Henri, fut de ce nombre. On l'exila à Saintes; mais l'administration diocésaine de Poitiers, qui avait alors à sa tête M. l'abbé Soyer, aujourd'hui évêque de Luçon, comprit que c'était là une fausse politique, et qu'en marquant l'erreur du sceau de la persécution on l'accréditait au lieu de l'étouffer par la con-

viction et la patience; elle représenta à l'abbé de Pradt, évêque de Poitiers, combien cette acerbe mesure devait être funeste; l'abbé de Pradt s'en expliqua dans ce sens avec l'empereur Napoléon, et les plans du colonel Noiranlt, ressuscités des mauvais jours de la Convention, furent abandonnés.

L'empereur s'adoucit tellement en faveur des dissidents qu'à la demande do M. de Pradt, vivement sollicité lui-même par son vicaire-général, il accorda à mademoiselle de La Rochejaquelein le droit de revenir en Vendée, et son neveu, le marquis Louis de La Rochejaquelein, en témoigna sa gratitude par une lettre adressée à M. l'abbé Soyer, dont les frères avaient si dignement combattu sous les ordres de M. Henri.

« Je viens de recevoir, monsieur, lui mandait-il de Clisson, le 9 avril 1808, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire pour m'annoncer que monseigneur l'évêque avait bien voulu solliciter et obtenir de Sa Majesté l'empereur le rappel de ma tante. Recevez, monsieur, mes remerciements pour l'intérêt que vous voulez bien prendre à elle, et comptez sur ma reconnaissance comme sur l'inviolable attachement que je porte à toute votre très estimable famille.

« ..... Je vois avec un bien grand plaisir que nous ne sommes plus dans le temps où l'on exerçait des vexations atroces contre le pays qui le mérite le moins. »

Pendant tout l'empire ce schisme, circonscrit dans d'étroites limites, et qui pour se raviver n'avait pas les espé-

rances du martyre, subsista, mais oublié et ignoré. Le concordat de 1817 ouvrit les yeux à un grand nombre de dissidents qui rentrèrent dans le sein de l'Église. La démission donnée à cette époque par M. de Coucy, et son acceptation de l'archevêché de Reims, contribuèrent beaucoup à cet heureux changement. La mort de M. de Thémines enleva à la Petite Église le seul évêque sur lequel il lui était permis de s'appuyer pour faire croire aux pouvoirs de ses prêtres. Depuis ce temps c'est un troupeau errant qui n'a plus pour pasteurs que des hommes aveuglés par l'orgueil.

Évêque de Luçon, M. Soyer a continué dans ce diocèse le système de temporisation et de douceur que, vicaire-général de Poitiers, il avait su faire adopter même par le gouvernement impérial, et tous les jours la Petite-Église, qui ne renouvelle pas ses prosélytes, va en s'affaiblissant, car si la religion et l'honneur couvrirent quelques instants le schisme des pères, il n'y a plus de motifs pour que les enfants s'égarent à l'abri de ces nobles sentiments.

Ici devrait s'arrêter notre première tâche. Nous avons dit avec toute vérité ce que la Vendée a fait, ce qu'elle a souffert pour la monarchie et pour la liberté; mais, dans le récit des événements qui se succèdent avec tant de rapidité, nous n'avons pu indiquer par quelques réflexions le parti que la royauté pouvait en tout temps tirer de ces populations devenues belliqueuses par un instinct conservateur; nous ne nous sommes pas assez appesanti sur cet arrière-ban de soldats volontaires qui se présentaient de leur plein gré pour reconstituer le trône lorsque le trône

était abattu, et qui se présentaient sans condition comme sans arrière-pensée. Nous n'avons pas démontré jusqu'à l'évidence tout ce qu'a inspiré de grand et de beau, aux gentilshommes ainsi qu'aux paysans, l'honneur, ce vieux code dont les lois ne sont écrites nulle part, mais qui prend sa source dans toutes les susceptibilités généreuses, et qui sait tirer parti de tout. Ces considérations histoques, qui peuvent aussi bien s'appliquer pour repousser une invasion étrangère que pour s'opposer à une nouvelle révolution, doivent pourtant trouver leur place dans les annales de la Vendée militaire.

Au milieu de l'époque si féconde en gloires et en désastres qui commence en 1793 les provinces de l'Ouest ne sont pas le seul point de France sur lequel des tentatives furent faites pour se soustraire aux calamités révolutionnaires; à diverses reprises le Midi s'insurgea. Dans quelques autres départements il y eut des conflagrations à main armée; mais dans l'Ouest ces efforts eurent un caractère plus remarquable : là seulement ils acquirent de la durée et de l'importance. L'Ouest devait cette exception glorieuse à l'inflexible unité des principes qui étaient les moteurs de son insurrection.

Cinq grandes campagnes ont eu lieu dans ses bocages; la guerre s'y est faite sur cinquante points différents, et presque simultanément. Il s'y livra plus de sept cents combats partiels et dix-sept grandes batailles rangées. Avec ses armées, où ne se trouvaient que des royalistes et pas un étranger, la Vendée combattit, dispersa ou anéantit trois cent mille hommes de troupes réglées, et près de sept cent mille réquisitionnaires ou gardes natio-

naux; elle s'empara de plus de cinq cents pièces de canon et de deux cent mille fusils, qu'elle perdit à son tour ou qu'elle cacha.

Tout ce qui doit fatiguer la constance et ébranler les plus actifs dévouements a été mis en œuvre par la révolution, et il est impossible de citer quatre Vendéens qui aient dévié de la ligne du devoir, quatre Vendéens qui aient faibli dans cette lutte immense. Sans doute quelques fautes furent commises; nous les avons dites, nous les dirons sans partialité. Mais, en présence d'une population si intelligente et si courageuse, que deviennent ces fautes, souvent effacées par le sang même de ceux qui les commirent?

En méditant sur le cours entier de ces guerres, dont le tableau a été déroulé, on ne peut s'empêcher d'admirer la sublimité d'esprit par laquelle les peuples qui les ont faites furent soutenus dans la lutte la plus effrayante dont l'histoire fasse mention. Si les exploits de ces laboureurs, sans armes, sans ressources, contre des troupes enthousiastes, aguerries et disciplinées, étonnent l'imagination et démentent l'expérience des siècles, que dire de cette inébranlable constance surpassant encore tout ce que leur gloire militaire a de plus prodigieux? Quelle nation vit jamais toutes ses places fortes aux mains de l'ennemi, et ne vint pas, humiliée et vaincue, déposer les armes?

La Vendée a vu non seulement ses places fortes, mais toutes ses cités, mais tous ses villages occupés, et elle n'a jamais fléchi.

Ce n'est qu'avec effroi que l'on admire les Russes livrant eux-mêmes aux flammes Moscou, la vieille capitale

de leur empire, et propageant partout l'incendie dans ses murs, afin d'arrêter la marche triomphale de l'armée française. Et qu'est-ce donc, après tout, que ce courage de vingt-quatre heures mis en parallèle avec celui que les Vendéens déployèrent pendant sept années?

La révolution incendiait leurs rustiques demeures; elle enlevait leurs troupeaux; elle détruisait leurs moissons; elle massacrait, sans distinction d'âge ou de sexe, toute la population que les soldats pouvaient atteindre. Les royalistes voyaient les colonnes républicaines s'élancer de leurs villes, venir porter tous les genres de désolation jusque dans les chaumières les plus reculées, et ils n'ont pas fléchi!

Leurs chefs crurent utile et sage de faire un essai de pacification que le gouvernement républicain proposait presque en suppliant. Ils goûtèrent les douceurs du repos. On les caressa dans cet état de repos; on chercha même à les y contenir par la terreur ou par des promesses. Dès qu'un nouvel appel fut fait à leur conscience, ils se levèrent, n'hésitant jamais à affronter les mêmes calamités.

L'histoire de l'Église honore sans doute dans quelques-uns de ses glorieux martyrs ou de ses plus saints confesseurs des exemples aussi merveilleux de l'immolation de soi-même; l'histoire des hommes n'en avait point encore offerts dans une population entière.

Avec un courage au dessus des forces de l'humanité les générations futures peuvent dans un cas donné égaler ce qui a été fait en Vendée; il sera toujours impossible d'aller plus loin.

On a vu quelques conquérants entraîner sur leurs pas de formidables armées; mais ces conquérants étaient esclaves eux mêmes du besoin de satisfaire l'ambition et la cupidité des instruments passifs de leur gloire; ils se plaçaient dans l'alternative ou de fournir sans cesse au dehors un nouvel aliment à la turbulence de leurs soldats ou de compromettre à chaque instant la tranquillité intérieure de la patrie commune. L'esprit guerrier pesait ou sur les nations objet de la conquête, ou sur le pays dont ces soldats étaient les enfants. Au fond du Bocage rien de semblable n'a eu lieu. Les plus hauts faits d'armes ont étonné le monde, et le calme a toujours immédiatement suivi les combats les plus acharnés.

D'innombrables volontés ont été constamment prêtes à accomplir les choses les plus difficiles, et afin d'assurer l'emploi de toutes ces volontés jamais un impôt n'a été nécessaire. Les paysans ont encore fait le contraire de tous les peuples; car les sacrifices les plus multipliés, sacrifices qui ont souvent amené une ruine complète, accompagnèrent toujours des services spontanés, des services gratuits.

Ici, là, partout, les généraux conquérants furent dans la dépendance de l'esprit des masses qu'ils guidaient; cet esprit prescrivait toujours à ces généraux de faire à leurs troupes une forte part dans la puissance et dans les richesses qu'ils avaient acquises par elles; en Vendée les volontaires ne demandaient à leurs chefs que de les voir se conformer aux exemples d'abnégation personnelle que donnait leur rustique dévouement, et les chefs n'avaient pas besoin de cette manifestation. Le plupart de ces

gentilshommes étaient riches au moment où ils commencèrent la guerre civile; ils en sortirent tous pauvres : ceux qui perdirent la vie dans les combats ou sur l'échafaud ne laissèrent pour tout héritage à leurs familles que des dettes contractées pour le service de l'armée royale et le souvenir de leurs vertus guerrières. Il a été impossible, même à la révolution de citer un chef ou un volontaire vendéen qui se soit enrichi dans ce gaspillage de toutes les fortunes; et pendant ce temps les généraux et les soldats révolutionnaires se partageaient les dépouilles de ces *brigands* qui combattaient leurs principes; on vit même quelques officiers patriotes, à l'exemple du général Caffin, prendre leur retraite dans le Bocage. Les Vendéens respectèrent toujours en ces ennemis devenus leurs compatriotes le droit de propriété, auquel la révolution avait porté de si graves atteintes.

A une époque où le plus imminent danger des nations vient d'une masse de troupes disproportionnée avec les besoins des sociétés, à une époque où les révolutions militaires menacent de faire passer les nations sous le joug des baïonnettes, c'est à dire sous le plus intraitable et le plus mobile des despotismes, pareil contraste doit être profondément médité par les hommes politiques.

Il ne faut donc pas perdre de vue que l'insurrection du Poitou et de l'Anjou, la plus légitime des insurrections, a partout éclaté d'elle-même, que partout elle a entraîné ses officiers; partout où ses officiers ont paru avoir formé un noyau de partisans il n'ont fait que se rallier à la prévoyante audace de leurs soldats, que donner le signal de l'explosion de leurs efforts. Le souvenir de cette spon-

tanéité doit se perpétuer par la tradition et par l'histoire en même temps que l'esprit belliqueux, d'où naîtront peut-être à des temps indéterminés des explosions ultérieures.

La marche qu'a suivie l'asservissement des grandes nations de l'antiquité présente des modèles qui doivent être pour les peuples et pour les rois de salutaires leçons. Toutes ces nations ont succombé sous le poids de deux causes de dissolution sociale : d'immenses capitales et des forces militaires exagérées.

Dans la première de ces causes la corruption et l'accumulation, aux dépens des provinces, de tous les moyens de prospérité et de crédit ont opéré l'extinction de l'esprit public et de toutes les vertus qui rendent les sociétés capables de sublimes efforts.

Dans la seconde, l'exagération des forces militaires a partout facilement dominé des nations dégradées. Ces nations pourtant avaient acquis un haut degré de civilisation ; elles avaient poussé les arts à un point de perfection que les modernes n'ont pas encore atteint. Tout cela ne les a pas garanties de la honte d'une défaite sans combat ; tout cela ne les a pas empêchées de passer sous l'empire du sabre.

La Vendée militaire est la véritable place forte de la France. Sa population, toujours constante dans ses souvenirs belliqueux, toujours inébranlable dans ses sentiments chrétiens, pourrait seule, en cas d'invasion étrangère ou de révolution intérieure, offrir à un gouvernement qu'elle aimerait un asile impénétrable. Contre cet asile viendraient se briser toutes les forces de l'Europe, tous les enthousiasmes d'une révolte heureuse.

Digitized by Google

C'est donc à la politique d'un sage gouvernement qu'il appartient de comprendre les gigantesques tentatives que fit et que peut faire encore la Vendée, l'esprit qui produisit ces tentatives et les affections qui, dans ce peuple à part, s'identifièrent avec cet esprit.

Si un jour la morale et la civilisation universelles triomphent de la cupidité et de l'orgueil individuels; si par hasard la société française peut se rasseoir sur ce qui reste épars de ses anciennes bases, la postérité, effrayée des désastres apportés au monde par la révolution et des malheurs plus immenses encore que cette même révolution lui tenait en réserve, appréciera enfin toute la reconnaissance que l'ordre et les monarchies doivent aux sacrifices faits par de pauvres laboureurs. Dans cette crise où on les appelait au partage des propriétés, dans cette crise qui s'adressait si franchement à toutes les passions ambitieuses, les paysans prirent fait et cause contre leurs intérêts individuels en faveur des droits éternels de l'ordre.

Il faut qu'on sache que sans l'énergie des provinces de l'Ouest la vieille société européenne était inévitablement condamnée. Admettez en effet que toutes les forces employées contre ces provinces se fussent accrues de toutes celles que la république pouvait lever dans ce pays, et que de concert elles eussent marché contre l'Europe, tandis que la Convention commandait en souveraine au nom de l'égalité; qui aurait empêché le drapeau tricolore de faire le tour du monde? et les trônes n'auraient-ils pas été renversés sous les ébranlements de l'anarchie et de l'enthousiasme révolutionnaires?

Le coup de la démagogie fut manqué dès 1794; les

paysans sauvèrent les monarchies, en mourant au milieu des landes dont ils faisaient des champs de bataille, et la Convention, que ses inconcevables défaites dans l'Ouest menaçaient d'impopularité, le sentit bien. La France n'était pas assez riche pour soutenir à la même hauteur toutes ses exaltations révolutionnaires, et tant que la Vendée fut l'auxiliaire, l'avant-garde désintéressée de la société, les armées républicaines ne purent jamais dresser leurs tentes au-delà du Rhin.

Aucune puissance alors armée pour la défense de l'ordre moral contre l'anarchie n'occupa à elle seule autant de forces, n'annihila autant de moyens d'action que la puissance militaire dont disposaient Louis XVII, un enfant-roi prisonnier et le comte de Provence, un régent exilé du royaume. Les paysans du Bocage ont eu plus d'active influence sur les événements de ces trois incomparables années 1793, 1794 et 1795 que tous les souverains de l'Europe ensemble. Les paysans comprimèrent l'élan révolutionnaire en le combattant; en ne le servant pas ils l'affaiblirent de toutes les forces qu'ils lançaient contre lui; mais lorsque en 1796 cette puissance, née de la foi et de la fidélité, cessa de jeter son glaive dans la balance, l'Europe qui n'avait pas assez tenu compte des grandeurs et des martyres de cette prodigieuse Vendée, l'Europe ne tarda point à sentir combien lui faisait défaut un auxiliaire aussi redoutable.

L'Irlande vit une flotte française tenter son émancipation aux dépens de l'Angleterre. L'Italie fut conquise et la maison d'Autriche amenée à conclure la paix, quand les armées françaises bivouaquaient aux portes de Vienne.

Bonaparte seul jugea que le Bocage était l'ennemi le plus actif de toutes les usurpations. A son retour d'Égypte il avait des plans extraordinaires à exécuter ; mais les provinces de l'Ouest, quoique à peine insurgées de nouveau, occupaient encore plus de cent dix-sept mille combattants sous les armes; elles privaient le gouvernement des ressources de treize départements. On a vu avec quel intérêt passionné il essaya de pacifier ces contrées; il y réussit.

Pendant dix ans la guerre qu'il fit aux puissances de l'Europe fut loin d'avoir pour la civilisation des dangers comparables à ceux que pouvaient offrir les conquêtes de la répnblique. Le premier consul, devenu empereur, ne battait point en brèche la subordination des peuples, il attaquait les souverains, mais il laissait aux gouvernements l'empire sur l'esprit de leurs sujets.

Ce n'était plus une cause de monarchie à révolution, la Vendée resta neutre, se contentant de relever ses ruines, de labourer ses champs et de faire parfois des vœux publics pour le retour de ses princes exilés.

Sa grande guerre n'est donc pas seulement un incident ou un épisode en dehors des intérêts permanents de l'état : avec ses motifs et ses résultats que nous venons d'indiquer il y a autre chose à faire que de l'abandonner au jugement de l'histoire, qui jusqu'à présent l'a défigurée par des calomnies sans portée ou par des apothéoses sans dignité.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SECOND VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

pages

Entrevue de La Rochejaquelein et de Charette. — Haxo reprend l'île de Noirmoutiers. — Massacre des prisonniers. — Mort de d'Elbée. — Le conventionnel Lequinio. — Formation des colonnes infernales. — Leurs généraux. — Leur marche et leurs attentats. — Succès de La Rochejaquelein. — Sa mort. 3

CHAPITRE II.

Stofflet général en chef de l'armée d'Anjou et du haut Poitou. — Combat de Gesté. — Prise de Chollet par les Vendéens. — Mort du général Moulin. — Campagne d'hiver de Charette. — Défaite de Grignon. — Les généraux Dufour, Duquesnoy et Turreau. — Joly et ses enfants. — Haxo marche contre Charette. — Leurs différents combats. — Bataille des Clouzeaux. — Défaite et mort d'Haxo. 55

Digitized by Google

pages

CHAPITRE III.

Retour de Marigny en Vendée. — Prise de Mortagne. — Fin des incendies et des égorgements en masse. — Nouveau système de la Convention. — Combat du vendredi saint. —Victoire de Marigny. —L'abbé Bernier.—Pacte fédératif entre Charette, Marigny, Stofflet et Sapinaud. —Condamnation à mort de Marigny. — Son exécution. 95

CHAPITRE IV.

Système des camps retranchés. — Destitution de Turreau. — Politique de la Convention à l'égard de ses généraux.—Organisation des armées royalistes.—Leurs chefs secondaires. — Bataille des landes de Béjarry. — Nouvelle mission de Tinténiac. — Attaque de Challans. — Vimeux, général en chef des républicains. — Essai d'armistice. — L'abbé Bernier, commissaire général civil. — Fête de l'Etre suprême. — Attaque et prise des camps retranchés de La Roullière et de Frérigné. — Le général Alexandre Dumas succède à Vimeux. 137

CHAPITRE V.

Dissensions entre Charette et Stofflet. —Causes de ces dissensions. —Leurs effets. — Mort de Joly. —La république demande la paix.— Madame Gasnier-Chambon. —Le représentant Ruelle. — Préliminaires de la paix. — Stofflet se prononce contre tout traité. —Conférences de La Jaunais. 191

CHAPITRE VI.

Sédition dans le camp de Charette. — Stofflet s'oppose à la paix. —Entrée triomphale des Vendéens à Nantes. —Proclamations de Charette et de Stofflet.—Séance du 15 mars

pages

à la Convention. — Reprise des hostilités contre Stofflet. — Le siége du clocher de Chanzeaux. — Stofflet signe la paix. — L'agence royaliste à Paris. — Lettre du régent de France à Charette.—Déclaration de guerre des chefs royalistes après la mort de Louis XVII. —Leur manifeste contre la Convention. 241

CHAPITRE VII.

Louis XVIII roi.—Reprise des hostilités.—Succès de Charette. — Lettre du roi. — Préparatifs d'une descente sur les côtes de Poitou.—Dispositions de l'Angleterre. — Le comte d'Artois à l'Ile-Dieu.—Situation des esprits en France. — Fin de la Convention.—Le comte d'Artois et Charette.—L'expédition de l'Ile-Dieu échoue. 320

CHAPITRE VIII.

Proposition de Dumouriez à Charette. — Réponse de ce dernier.—Défaite des Vendéens à Saint-Cyr.—Mort de Guérin. —Plan du général Hoche. —Lettre de Sowarow à Charette. — Les officiers vendéens veulent faire la paix. — Charette s'y oppose. — La police du Directoire. — Mort de Prudent de La Robrie. — Bataille des Quatre-Chemins. — Charette poursuivi. — Guet-apens tendu à Couëtus. — Sa mort. — Stofflet reprend les armes. — Sa mort. 365

CHAPITRE IX.

Derniers combats de Charette. — Il est fait prisonnier. — Sa mort. — D'Autichamp succède à Stofflet. — Vasselot remplace Sapinaud.—Exploits du nouveau général. —Sa mort. — Pacification du général Hoche. — Reprise des hostilités en 1799. — Plan d'insurrection. — Siége du château de Saint-Mesmin. — Forestier et d'Autichamp. — Suzannet et Grignon. — La vicomtesse de Turpin-Crissé et le général Hédouville. 409

pages

CHAPITRE X.

Bonaparte premier consul.—L'abbé Bernier traite de la paix. —Mort de Grignon. — Conférences de Montfaucon. — Pacification. — L'abbé Bernier à Paris. — Bonaparte et la Vendée. — Concordat de 1801 dû à la guerre des provinces de l'Ouest. — La petite église. — Causes de ce schisme. — Ses commencements et sa fin. — Conclusion. 459

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google